RECHERCHES INTERNATIONALES
à la lumière du marxisme

OCUMENTS
IPLOMATIQUES
IÉDITS



Moscou, 10 décembre 1944

es
ntretiens

DE GAULLE - STALINE

es 2, 6 et 8 décembre 1944

S RELATIONS FRANCO-SOVIÉTIQUES 1939-1945

LES TEXTES DES POURPARLERS MILITAIRES ANGLO-FRANCO-SOVIÉTIQUES D'AOUT 1939

RECHERCHES INTERNATIONALES

à la lumière du marxisme

Ont participé à la confection du cahier n° 12 :
Paulette Charbonnel, Germaine Willard.

PRESENTATION

En présentant au lecteur les documents qui composent ce cahier, Recherches Internationales *reste fidèle tant à son titre qu'à son programme. Sur quoi se fonderaient en effet des recherches, si ce n'est sur des documents ?*

Ces textes viennent, pour la plupart, d'être publiés en Union soviétique. Il nous a semblé qu'ils devaient être mis sans délai à la disposition du public français, singulièrement de l'observateur politique et de l'historien : il s'agit de textes capitaux, qui deviennent d'emblée des matériaux indispensables à toute réflexion valable sur l'histoire contemporaine.

Nous reproduisons d'abord, intégralement, le supplément du n° 4 (*avril* 1959) *de la revue* Mejdounarodnaia Jizn (la Vie internationale), *qui rassemble seize documents (eux-mêmes extraits d'un recueil en préparation sur « les relations franco-soviétiques pendant la grande guerre patriotique de* 1941-1945 ») *et les fait précéder d'une introduction. Ces documents apportent essentiellement une double révélation : des comptes rendus d'entretiens diplomatiques concernant la place de la France dans les organismes internationaux et les notes prises pendant les entretiens entre le général de Gaulle et le maréchal Staline lors des pourparlers franco-soviétiques qui allaient*

aboutir au pacte du 10 décembre 1944. Il s'agit là d'une contribution décisive à l'histoire d'événements qui, pour être vieux de quinze ans bientôt, n'en influent pas moins encore sur la vie internationale actuelle.

Pour faciliter l'intelligence du problème allemand dans son rapport avec les relations franco-soviétiques, nous avons reproduit ensuite, en tout ou en partie, quelques textes peu accessibles quoique essentiels : accords de Yalta et de Potsdam et autres documents qui jalonnent la période de dix ans qui, de 1944 à 1954, a vu la victoire commune sur le fascisme, puis l'installation de la guerre froide et le renversement des alliances françaises. Nous y avons ajouté quelques-unes des lettres échangées pendan la guerre par W. Churchill, F. Roosevelt et J. Staline, lettres encore inconnues en traduction française et dont nous avons retenu ce qui avait trait aux problèmes soulevés ici.

Nous avons également cru devoir proposer au lecteur quelques points de repère chronologiques aidant à situer les principaux points marquants de l'évolution de la question allemande.

Enfin, revenant en arrière, au seuil du conflit mondial, nous avons également reproduit un autre ensemble révélé par Mejdounarodnaia Jizn : les procès-verbaux sténographiques des entretiens militaires anglo-franco-soviétiques d'août 1939. Le vingtième anniversaire du déclenchement de la deuxième guerre mondiale incitera l'opinion publique à réfléchir aux causes de ce conflit. Nous sommes heureux de pouvoir verser à ce dossier une pièce de cette importance.

Le problème des relations franco-soviétiques est trop vital pour notre nation pour que nous ne définissions pas l'esprit dans lequel notre revue publie cet ensemble de documents. Nous ne saurions mieux le faire qu'en citant cette phrase du rapport présenté par Maurice Thorez, au nom du Comité central du Parti communiste français, au XI[e] Congrès de ce parti à Strasbourg (juin 1947) : « Nous considérons l'alliance franco-soviétique comme notre meilleure garantie contre tout retour éventuel de l'agression germanique. »

RECHERCHES INTERNATIONALES.

Ire PARTIE

Supplément au n° 4 (avril 1959) de *Mejdounarodnaia Jizn :* « La question allemande dans les relations franco-soviétiques pendant la Grande Guerre patriotique 1941-1945 ».

INTRODUCTION

Il y a fort longtemps que la question allemande occupe une place importante dans les relations entre la France, d'une part, et la Russie puis l'U.R.S.S., de l'autre.

Depuis l'apparition, au centre de l'Europe, de l'Etat fort et agressif de la bourgeoisie et des propriétaires fonciers allemands, la Russie, et plus encore la France, se trouvent sous la menace permanente d'une agression de sa part.

L'histoire nous apprend que l'alliance entre la Russie et la France a toujours été un obstacle sérieux au développement des forces agressives du militarisme allemand. L'existence d'une alliance franco-russe a toujours renforcé la sécurité des deux pays; son absence a été à plusieurs reprises préjudiciable aux intérêts nationaux de la France, et parfois à ceux de la Russie.

C'est ainsi que l'absence d'alliance entre la France et la Russie a permis à Bismarck de déclencher la guerre de 1870-1871, qui s'est terminée par la défaite de la France et par le désastreux traité de Francfort (1871).

Il convient de rappeler que la Russie, qui garda pendant toute la guerre une neutralité bienveillante envers la France, a effectué après la signature de la paix de Francfort une série de démarches diplomatiques tendant à rendre à la France son rôle et son importance antérieurs dans les affaires internationales.

Pendant « l'alerte » militaire franco-allemande de 1875, la Russie promit son aide à la France en cas d'agression de l'Allemagne de Bismarck, ce qui a exercé une sérieuse influence modératrice sur cette dernière.

De la même façon, lors de la tension militaire de 1887, c'est la position de la Russie qui obligea Bismarck à renoncer à ses plans d'agression contre la France.

L'alliance entre la Russie et la France, qui s'est concrétisée entre 1891 et 1893 et a trouvé son expression dans le pacte consulaire franco-russe de 1891 et dans la convention militaire franco-russe de 1893, a été pendant de longues années un facteur important qui a empêché les junkers et les impérialistes allemands d'attaquer la France.

En 1914, les contradictions impérialistes entre deux blocs de puissances — l'Entente et la Triple alliance — ont abouti à la première guerre mondiale. Tout en considérant à juste titre cette guerre comme une guerre impérialiste, on doit remarquer en même temps que les armées russes ont apporté à la France une aide d'une importance exceptionnelle. En 1914, les offensives des troupes russes en Prusse orientale ont contribué à la victoire de la France dans la bataille de la Marne. En 1916, l'offensive des troupes russes sur le front oriental sous le commandement du général Broussilov, offensive connue dans l'histoire sous le nom de « percée Broussilov », a joué un rôle décisif pour sauver Verdun.

A la suite de la victoire en Russie de la grande Révolution socialiste d'Octobre, qui, en renversant le tsarisme et les classes exploiteuses, mit fin à leur politique d'expansion; à la suite de la formation d'un Etat soviétique pacifique, menant une politique extérieure léniniste de paix et d'amitié entre les peuples, il s'est créé une situation extrêmement favorable à l'organisation d'un système de sécurité efficace en Europe.

Cependant, aveuglés par leur haine de classe pour le pays

des Soviets, les milieux dirigeants de la France, de concert avec ceux des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de plusieurs autres Etats, ont tenté d'étouffer la Russie soviétique par l'intervention, le blocus et d'autres méthodes. Mais toutes ces tentatives ont échoué.

Sa position hostile à l'égard de la Russie soviétique, ayant fait perdre à la France son alliée traditionnelle, elle a dû chercher d'autres moyens d'assurer sa sécurité. Mais toutes les tentatives de la diplomatie française dans l'entre deux guerres ont été vaines, qu'elle ait recherché la sécurité dans l'affaiblissement de l'Allemagne, puis dans l'entente avec Hitler, ou encore dans une alliance avec la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique et les petits Etats européens : en fin de compte, la France est restée isolée face à l'agression hitlérienne.

Cependant, il faut se souvenir que, bien avant la deuxième guerre mondiale, les hommes politiques français les plus perspicaces, comme Herriot, Paul-Boncour, Barthou, Cambon et d'autres, étaient arrivés à cette conclusion parfaitement sensée qu'il n'est pas possible d'assurer la sécurité de la France sans l'aide de l'Union soviétique. Quand il était ministre des Affaires étrangères, Barthou avait lancé l'idée d'un pacte oriental, idée qui avait été reprise et concrétisée par la diplomatie soviétique. Mais l'assassinat de Barthou, organisé par les hitlériens, de même que la position de l'Allemagne et celle de la Grande-Bretagne (qui au début avait apparemment été d'accord avec l'idée du pacte oriental, mais par la suite avait contribué à son échec) ont empêché la réalisation de cette idée.

Parmi les mesures qui se rattachaient aux plans de pacte oriental, une seule a été réalisée, c'est le traité franco-soviétique de 1935. Encore Laval, qui avait remplacé Barthou au poste de ministre des Affaires étrangères, ne l'a-t-il pas fait de bon gré. Les événements qui ont suivi ont révélé que la conclusion de ce traité n'était qu'une concession faite à l'opinion publique par les milieux dirigeants français qui n'avaient nullement l'intention de s'inspirer de cet accord dans leur politique étrangère.

La venue de Laval à la direction de la politique étrangère de la France, qui marquait la réorientation du capital

monopoliste français vers le fascisme, mit fin au rapprochement franco-soviétique. Par la suite, toute la politique des milieux dirigeants français a été caractérisée par la collusion directe avec les agresseurs et l'encouragement à leurs desseins de conquêtes.

De même que les milieux réactionnaires anglais et américains, ceux de la France considéraient le fascisme comme la seule force capable de détruire ou d'affaiblir l'Etat socialiste haï. C'est pourquoi, de même que les classes dominantes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, les gouvernants français cherchaient à tout prix, par une politique à courte vue, à orienter l'agression allemande vers l'Est, contre l'Union soviétique, pensant satisfaire ainsi la soif de conquêtes territoriales du militarisme allemand.

Le point culminant de cette politique antinationale fut la conférence de Munich (29 et 30 septembre 1938), où les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne, ainsi que les milieux dirigeants des Etats-Unis qui se trouvaient derrière eux, livrèrent la Tchécoslovaquie à l'Allemagne, pour réaliser leurs plans antisoviétiques. La trahison de Munich, qui illustrait la volonté des puissances occidentales de parvenir à une entente générale avec Hitler, annula en fait le traité franco-soviétique de 1935. La politique munichoise se poursuivit par la signature de la déclaration franco-allemande du 6 décembre 1938. « Le gouvernement français et le gouvernement allemand, disait cette déclaration, partagent pleinement la conviction que des relations pacifiques et de bon voisinage entre la France et l'Allemagne constituent l'un des éléments essentiels de la consolidation de la situation en Europe et du maintien de la paix générale [1]. » Voilà ce qu'on affirmait au moment où l'état-major général hitlérien élaborait déjà ses plans de campagne contre la France ! La déclaration disait encore : « Les deux gouvernements constatent qu'entre leurs pays aucune question d'ordre territorial ne reste en suspens et ils reconnaissent solennellement comme définitive la frontière entre leurs pays, telle qu'elle est actuellement tracée [2]. »

1. *Presse française*, 7 décembre 1938. (*N.B. Sauf indication contraire, les notes sont de la rédaction de* Mejdounarodnaïa Jizn.)
2. *Ibidem.*

Se reposant sur ces affirmations mensongères, les gouvernants français d'alors, dont la politique continuait à être inspirée par la haine antisoviétique, ont fait échouer les tentatives du gouvernement soviétique pour mettre sur pied un système de riposte collective aux agresseurs fascistes. A ce sujet, il suffit de se rappeler la position de la France à la remorque de la diplomatie britannique, lors des pourparlers anglo-franco-soviétiques de l'été 1939. Pourtant, comme l'a fait remarquer en mars 1958 N. Khrouchtchev, « si en 1939, quand une délégation de la France et de l'Angleterre se trouvait en Union soviétique, les Français et les Anglais avaient pris nos pourparlers au sérieux, il n'y aurait pas eu de guerre »[3].

Un des résultats de la politique des puissances occidentales a été qu'un an et demi après les assurances et les serments solennels inscrits dans la déclaration franco-allemande, l'Allemagne hitlérienne écrasait la France, lui arrachait l'Alsace et la Lorraine et occupait une partie importante du territoire français.

En fin de compte, la politique criminelle de Munich s'est retournée contre ses auteurs. Une fois de plus, l'absence d'alliance efficace avec l'U.R.S.S. a conduit la France au bord de la catastrophe nationale. Alors, les regards de nombreux hommes politiques français, parmi ceux qui n'ont pas collaboré avec les hitlériens, se sont tournés vers l'Union soviétique, dans laquelle ils voyaient avec juste raison pour la France le seul espoir de libération de l'esclavage fasciste.

A ce propos, il suffit de rappeler que, dès ses premiers pas, le mouvement de la « France libre »[4], dirigé par le général de Gaulle, a senti combien il était nécessaire d'établir des liens étroits avec l'U.R.S.S.

A sa naissance, ce mouvement était faible, peu nombreux et presque coupé des territoires français. Il n'a commencé à jouer un rôle actif et indépendant dans la lutte pour la libé-

---

3. Interview de N. Khrouchtchev par S. Groussard, *le Figaro*, 27 mars 1958.

4. Le 12 juin 1942 la « France libre » est devenue la « France combattante » et son Comité national le Comité national français ; le 3 juin 1943 ce comité a été transformé en Comité français de la libération nationale. C'est sur la base de ce comité qu'a été créé le 2 juin 1944 le Gouvernement provisoire de la République française. L'U.R.S.S. a également joué un rôle important dans la reconnaissance par les alliés de toutes ces transformations qui avaient une portée politique certaine.

ration de la France que lorsqu'il a été soutenu par de larges couches du peuple français, par le mouvement de la Résistance, par le Parti communiste français, la force dirigeante et l'inspirateur de la lutte des patriotes français contre les envahisseurs hitlériens. « Le Parti communiste français, qui est le parti le mieux organisé de France et se trouve à l'avant-garde du combat antihitlérien, indiquait Garreau, représentant de de Gaulle en U.R.S.S. au cours d'un entretien avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., le 13 mars 1942, joue un rôle particulièrement actif dans cette lutte... Son rôle est d'autant plus remarquable que les Allemands et le gouvernement de Vichy ont fait peser tout le poids de leur répression en premier lieu contre ce parti. »

Si les positions internationales du mouvement de la « France libre », seule organisation française officielle se trouvant en territoire libre, ont pu se renforcer, c'est en premier lieu grâce au soutien de l'Union soviétique.

C'est ce dont témoignent les documents publiés ci-après et dont beaucoup sont rendus publics pour la première fois.

Au cours des pourparlers engagés sur l'initiative de de Gaulle à Londres et à Ankara, en août 1941, le gouvernement soviétique accepta la proposition de de Gaulle d'établir des contacts directs et d'échanger des représentants non officiels. Le 26 septembre 1941, à la suite d'un échange de lettres entre l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres et le chef du Comité national de la « France libre », l'Union soviétique reconnaissait de Gaulle comme le « dirigeant de tous les Français libres où qu'ils soient »[5]. Se déclarant prêt à « accorder dans tous les domaines aide et assistance aux Français libres dans la lutte commune », le gouvernement soviétique exprimait alors sa ferme résolution « d'assurer le rétablissement complet de l'indépendance et de la grandeur de la France » après la victoire commune sur l'ennemi commun.

Dans sa réponse, de Gaulle s'engageait, au nom des Français libres, à « combattre aux côtés de l'U.R.S.S. et de ses alliés jusqu'à la victoire finale sur l'ennemi commun et à prêter à l'U.R.S.S. aide et assistance dans cette lutte, par tous moyens dont je dispose »[6]. « Je ne doute pas, déclarait de

5. *Izvestia*, 28 septembre 1941.
6. Ch. de Gaulle : *Mémoire de guerre. L'Appel* 1940-1942, Plon 1954, p. 395.

Gaulle dans un télégramme à J. Staline en date du 27 septembre 1941, que grâce à l'héroïsme des armées soviétiques la victoire couronnera les efforts des alliés et que les nouveaux liens noués entre les peuples russe et français seront un élément essentiel de la reconstruction du monde » (document 1).

Dès le début de la guerre, le général de Gaulle, dirigeant de la France libre, avait compris l'importance vitale qu'il y avait pour la France à renforcer les liens d'amitié avec l'Union soviétique, sur l'aide de laquelle il fondait ses espoirs.

Prenant la parole, le 20 janvier 1942 à la radio de Londres, le général de Gaulle disait : « Pour le malheur général, trop souvent depuis des siècles l'alliance franco-russe fut empêchée ou contrecarrée par l'intrigue ou l'incompréhension. Elle n'en demeure pas moins une nécessité que l'on voit apparaître à chaque tournant de l'Histoire... La France Combattante prouvera sur les champs de bataille actifs et passifs de cette guerre qu'elle est, malgré son malheur provisoire, l'alliée désignée de la Russie nouvelle » (document 2).

Comment ne pas être d'accord avec cette appréciation de l'importance de l'alliance franco-russe, de même qu'avec la remarque concernant les intrigues et l'incompréhension qui s'y opposent. En effet, comme le montre même le bref résumé historique des relations franco-russes esquissé ci-dessus, trop d'hommes politiques français n'ont pris conscience de la portée de l'alliance franco-russe que lorsque la France avait déjà sur la gorge le couteau de l'agression allemande. Quant aux intrigues, il y en a eu plus que de raison. Et il n'en manque pas davantage à l'heure actuelle.

Les espoirs fondés par les hommes politiques français sur l'aide de l'Union soviétique pendant la dernière guerre étaient pleinement justifiés.

L'Union soviétique a accordé de façon désintéressée une aide maximum à la « France libre », alors que le gouvernement anglais soutenait ce mouvement en comptant en tirer certains avantages politiques et, comme le note de Gaulle dans ses Mémoires, dans une certaine mesure des avantages territoriaux au détriment de la France ; pendant longtemps, le gouvernement des Etats-Unis a totalement ignoré le mouvement de de Gaulle ; il misait en effet sur le développement

des rapports avec les traîtres de Vichy et, par la suite, avec d'autres généraux français.

A la suite de l'accord mentionné plus haut entre les dirigeants de la « France libre » et le gouvernement soviétique, des représentants de de Gaulle, Garreau, Petit et Schmittlein sont arrivés en Union soviétique au début de mars 1942.

Dès son premier entretien avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., le 13 mars 1942, Garreau déclarait que « le Comité national [de la France libre] souhaite qu'une véritable amitié s'établisse entre nos deux pays ». Nous pensons, indiquait-il, que sur le plan de la défense commune contre la barbarie hitlérienne et fasciste nos deux nations se comprendront et coopéreront non seulement dans le présent, mais aussi à l'avenir, lorsque le moment viendra de réorganiser l'Europe et le monde ».

A la même époque, le chef de la « France libre », de Gaulle, a maintes fois souligné le rôle décisif de l'U.R.S.S. dans le combat de libération des peuples. « En jetant toute sa puissance contre l'agresseur, écrivait-il, dans son télégramme à Staline du 27 septembre 1941, l'U.R.S.S. a donné à tous les peuples aujourd'hui opprimés la certitude de leur libération » (document 1).

Les représentants de la France, de Gaulle en particulier, reconnaissaient que l'entrée de l'Union soviétique dans la guerre, à la suite de l'attaque perfide déclenchée contre elle par l'Allemagne hitlérienne, avait joué un rôle immense, en particulier dans l'intensification du combat du peuple français contre les occupants allemands et les traîtres de Vichy. « La puissance militaire et les efforts de guerre de l'U.R.S.S., disait de Gaulle au cours de son entretien avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S. le 24 mai 1942, ont produit une énorme impression sur le peuple français et ont stimulé sa propre activité dans la lutte contre l'ennemi. »

Ainsi, pendant la guerre, de Gaulle et ses représentants se rendaient clairement compte que l'Union soviétique était la force capable d'écraser l'hitlérisme et, de ce fait, de contribuer à la libération de la France. « C'est sur les champs de bataille de Russie que se résoud la question de la libération

de la France », soulignait Garreau. De même, dès la fin de novembre 1941, au cours d'un entretien avec A. Bogomolov, ambassadeur auprès des gouvernements alliés à Londres, de Gaulle reconnaissait que « la guerre de l'U.R.S.S. contre l'Allemagne décide actuellement des destinées du monde ».

Accordant une grande importance à la participation d'unités françaises à la bataille au côté des alliés, de Gaulle proposa d'envoyer des aviateurs français sur le front soviéto-allemand. Sincèrement désireux de faciliter la participation de forces armées françaises à la guerre, le gouvernement soviétique donna son accord à cette proposition. Les aviateurs français venus en U.R.S.S. à la fin de 1942 formèrent l'escadrille (plus tard régiment) « Normandie », qui a combattu vaillamment durant toute la guerre sur le front soviéto-allemand. De l'aveu des représentants français, la participation des aviateurs français à la lutte héroïque du peuple soviétique avait plutôt un caractère symbolique. Mais elle revêtait une grande portée politique car elle renforçait la position de la France en tant que puissance combattant aux côtés de la coalition anti-hitlérienne. « C'est peut-être une goutte d'eau dans l'océan, déclarait Garreau, au cours d'un entretien avec le commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., le 13 mars 1942, mais le cœur de toute la nation française est avec nos soldats qui combattront aux côtés de leurs frères russes. La fraternité de nos peuples sur le champ de bataille aura une grande importance non seulement pour la France, mais aussi pour toute l'Europe. »

Sous l'impression toute fraîche des événements tragiques que la France venait de vivre à la suite de l'agression hitlérienne, en pleine guerre, de nombreux hommes politiques français ont commencé à se préoccuper sérieusement de ce que la question allemande soit après la guerre résolue de façon à exclure à l'avenir toute possibilité d'agression allemande. Cette préoccupation a rencontré la compréhension entière du gouvernement soviétique. C'est ce que montrent aussi les document publiés plus loin.

A la fin de 1943, quand on créa la Commission consultative européenne (C.C.E.), chargée de résoudre les problèmes concernant en premier lieu l'Allemagne, les représentants français manifestèrent un vif désir de participer à ses travaux

avec les représentants des autres grandes puissances. Pour la France, ce n'était pas seulement une question de prestige ; il s'agissait avant tout de garantir sa sécurité future.

Cependant, à la conférence de Moscou des ministres des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne (19-30 octobre 1943), lors de la discussion sur la composition de la Commission consultative européenne, les délégations américaine et britannique se prononcèrent contre la proposition de la délégation soviétique d'élargir la composition de la C.C.E. et demandèrent instamment que les représentants des trois grandes puissances susmentionnées en fassent seuls partie. Lorsque Viénot, représentant du Comité français de la libération nationale à Londres, déclara que si un représentant français n'entrait pas à la C.C.E., les Français renonceraient probablement à participer à la Commission méditerranéenne créée pour examiner les questions du réglement de paix avec l'Italie, le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne Eden, écrivit dans un télégramme envoyé de Moscou (31 octobre 1943) à Cadogan son adjoint permanent : « Je suis persuadé que les Français ont été vraiment déraisonnables et j'espère qu'on le leur dira carrément. En réalité, s'ils refusent un siège à la Commission méditerranéenne nul ne s'en souciera beaucoup et les Américains en seront ravis. Il n'a jamais été question que la conférence consente à ce que la France devienne un membre égal en droits de la Commission [consultative européenne] de Londres. » Pendant ce temps, les représentants du ministère des Affaires étrangères britanniques Cadogan et Strang cherchaient à persuader Viénot que si les représentants français étaient écartés de la participation à la C.C.E. c'était sur l'initiative du gouvernement soviétique. Eden a fait par la suite des déclarations semblables au cours d'entretiens avec Viénot. Comme Garreau le disait au chef du département d'Europe du Commissariat du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., M. Sergueev, le 8 août 1944, « lorsque dans ses entrevues avec Eden, Viénot soulignait l'attitude amicale de l'Union soviétique à l'égard du Comité français de la libération nationale, Eden le dissuadait habituellement de croire que l'Union soviétique est bien disposée envers le C.F.L.N. » (document 3). Cependant, comme cela ressort des

Mémoires de de Gaulle, lorsque le représentant français Massigli posa directement à Eden la question de savoir qui avait proposé de créer une commission composée seulement de représentants des trois puissances, à l'exclusion de la France, celui-ci fut en fin de compte obligé de reconnaître que « les propositions définitives ont été effectivement faites par les Anglais »[7].

Le 25 juillet 1944, Winant, ambassadeur américain à Londres, dont c'était le tour d'être président de la C.C.E., informa dans une lettre le Comité français de la libération nationale[8] que la commission désirait connaître l'opinion du Comité sur les conditions de la capitulation de l'Allemagne et sur le mécanisme de contrôle. En réponse, Paris, conseiller de la représentation du Gouvernement provisoire de la République française à Londres adressa le 22 août 1944 à Winant une lettre indiquant que : « La capitulation de l'Allemagne revêt pour la France un intérêt primordial. Par ses répercussions proches ou lointaines, elle engagera tout l'avenir français et la France ne pourrait certainement pas se considérer comme liée par des clauses à l'élaboration desquelles elle n'aurait pas été associée. »

La lettre exprimait sur ce point le désir du gouvernement provisoire de la France de prendre une part directe à l'examen des problèmes allemands « dans des conditions qui répondent à l'étendue des intérêts français qui se trouvent en jeu » (document 4). Au cours d'un entretien d'Eden avec le commissaire national aux Affaires étrangères du gouvernement provisoire de la République française, Massigli, qui eut lieu en août 1944, celui-ci déclara que « de l'avis de la France, il n'est pas possible de mettre au point les clauses de la capitulation de l'Allemagne sans la participation de la France. Le Comité attribue la plus grande importance aux clauses de la capitulation qui annulent l'armistice de 1940; cela signifie que l'Allemagne ne doit pas avoir la possibilité de déclarer qu'elle a capitulé seulement devant les trois puissances ». En même temps, Massigli exprimait également

7. Charles de Gaulle : *Mémoires de guerre. L'unité*, Paris, Plon, p. 596.

8. Le Gouvernement provisoire de la République française a été créé le 2 juin 1944, mais il n'a été reconnu par les alliés que le 23 octobre 1944. C'est pourquoi les représentants français se dénommaient représentants du Gouvernement provisoire de la République française, tandis que les alliés les appelaient représentants du Comité français de la libération nationale.

« l'opinion que l'importance de la France dans les affaires européennes en général lui donne le droit d'être membre de plein droit de la Commission consultative européenne ». Cependant « Eden lui a conseillé de ne pas soulever cette question tant qu'un gouvernement français ne serait pas formé en France » (document 5). Cela signifiait que le gouvernement anglais remettait le réglement de la question de l'entrée de la France à la C.C.E. à une date indéterminée, puisqu'il ignorait systématiquement l'existence du Gouvernement provisoire de la République française, créé le 2 juin 1944.

Au cours de cet entretien, Massigli avait exposé à Eden le plan français de « contrôle international de ce qu'il a défini comme « le bassin rhéno-westphalien », cœur du potentiel militaire de l'Allemagne. Tout en restant sous administration allemande et sans être forcément entièrement détaché du reste de l'Allemagne, disait Massigli, ce territoire se trouverait en permanence sous le contrôle politique, militaire et économique des alliés ». En outre, Massigli considérait comme « indispensable le contrôle militaire permanent des alliés sur la bande de territoire longeant la rive orientale du Rhin entre la frontière sud de la zone spéciale et la Suisse » (document 5).

Ainsi, désireux d'assurer à l'avenir leur sécurité contre une agression éventuelle de l'Allemagne, les Français proposaient en fait de démembrer l'Allemagne et de la placer sous un contrôle sévère.

A ce propos, il faut noter que le gouvernement soviétique, tout en partageant le désir du gouvernement provisoire de la France d'assurer la sécurité contre l'agression de l'impérialisme allemand, n'a jamais soutenu, on le sait, ni les plans anglo-américains ni les plans français de démembrement de l'Allemagne.

Poursuivant ses efforts pour obtenir de prendre part aux travaux de la Commission consultative européenne, le gouvernement provisoire français a adressé le 18 septembre 1944 une note officielle aux gouvernements soviétique, anglais et américain pour les prier de faire entrer un représentant français dans la commission.

« Si le problème de la capitulation allemande, disait

cette note, est pour la France d'une importance primordiale, elle ne saurait non plus se désintéresser de la solution des autres questions européennes que va poser l'effondrement du Reich, de la restauration des Etats envahis par l'Allemagne, de la fixation éventuelle de nouvelles frontières ni d'une politique générale de rétablissement de rapports féconds et pacifiques entre les Etats du continent, toutes questions dont la Commission consultative européenne aura à s'occuper dans les semaines à venir » (document 6).

A nouveau, la demande française rencontra l'entière compréhension de la partie soviétique. Au cours de l'entretien que Garreau eut au Commissariat du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S. le 20 septembre 1944, lors de la remise de la note en question, il fut déclaré au représentant français : « La position du gouvernement soviétique sur cette question est claire : nous l'avons déclaré lors de l'organisation de la Commission européenne et nous nous sommes prononcés à l'époque pour la participation du comité français à cette Commission. Depuis lors ni le gouvernement britannique, ni le gouvernement américain n'ont posé la question de modifier la décision prise conformément à leurs propres proposition quant à la composition de la Commission européenne qui se limite on le sait à trois représentants. La note qui vient d'être remise pourra probablement servir de base à un échange de vues entre les trois gouvernements » (voir note 1 du document 6).

A la suite de la note française, le gouvernement britannique, qui connaissait la position de l'U.R.S.S. sur cette question, a été en fin de compte obligé de faire connaître au gouvernement soviétique, le 16 octobre 1944, son accord pour la participation de la France à la C.C.E., mais seulement, il est vrai, pour l'examen des questions relatives à l'Allemagne. De plus, il faisait la réserve suivante : « Cela ne préjuge en aucune façon de la position des trois puissances à l'égard des revendications que les Français pourraient poser quant à leur participation à l'occupation et au contrôle en Allemagne. » Comprenant l'intérêt de la France à la solution des problèmes européens et désireux également de consolider l'autorité de la France en tant que grande puissance, le gouvernement soviétique s'est prononcé pour l'entrée incondition-

nelle de la France à la C.C.E. Dans un aide-mémoire adressé le 26 octobre 1944 au ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et le 29 octobre 1944 au département d'Etat des Etats-Unis, le gouvernement soviétique se déclara favorable à « la participation d'un représentant du gouvernement provisoire français aux affaires de la Commission consultative européenne en qualité de quatrième membre permanent de cette Commission » (document 7).

Quant au fond, cette proposition soviétique était la première reconnaissance officielle du droit de la France de participer aux affaires européennes sur un pied d'égalité avec les autres grandes puissances et faisait une fois de plus la preuve des dispositions amicales de l'Union soviétique envers la France renaissante.

Le rapprochement et la coopération des peuples soviétique et français pendant la guerre, ainsi que leur désir mutuel d'assurer leur sécurité dans l'avenir en cas d'agression allemande ont abouti à la conclusion le 10 décembre 1944 d'un traité franco-soviétique d'alliance et d'assistance mutuelle. C'était le premier traité conclu par le gouvernement provisoire français sur un pied d'égalité avec une autre grande puissance. Il devait servir de base au développement des relations d'amitié entre l'U.R.S.S. et la France et devenir un maillon important dans le système de sécurité collective des Etats européens.

Le traité prévoyait des efforts militaires communs des deux parties et leur assistance mutuelle dans la lutte contre l'Allemagne hitlérienne. En même temps, les deux parties s'engageaient « à prendre d'un commun accord à la fin du présent conflit avec l'Allemagne, toutes mesures nécessaires pour éliminer toute nouvelle menace provenant de l'Allemagne et à faire obstacle à toute initiative de nature à rendre possible une nouvelle tentative d'agression de sa part ».

L'article 5 du traité indiquait que la France et l'U.R.S.S. « s'engagent à ne pas conclure d'alliance et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles ».

La signature du traité franco-soviétique marquait une étape importante dans la voie du renforcement de l'amitié et de la coopération entre les peuples de l'Union soviétique et de la France. Le traité était le couronnement de l'aspira-

tion naturelle des deux peuples à une alliance dont la nécessité avait été soulignée à l'époque à maintes reprises et de façon si convaincante par de Gaulle et les hommes politiques qui l'entouraient.

Pendant les négociations qui ont précédé la conclusion du traité, les représentants français et en particulier de Gaulle, ont exprimé franchement leur point de vue au sujet de l'avenir de l'Allemagne et des moyens d'assurer la sécurité de la France et de l'Union soviétique.

Au cours de son entretien avec J. Staline, le 8 décembre 1944, de Gaulle a brièvement résumé ainsi l'histoire des relations franco-allemandes : « La France a subi trois fois l'invasion allemande. Lors de la première invasion, les Français ont été battus, ils ont perdu des provinces et leur prestige. La deuxième fois, après l'invasion allemande, les Français ont remporté la victoire, mais au prix de sacrifices énormes. A la troisième invasion, la France a été entièrement occupée par l'ennemi et peu s'en est fallu qu'elle ne perde son indépendance » (document 12).

De Gaulle considérait que la raison fondamentale des malheurs qui ont frappé la France pendant cette troisième invasion allemande, c'est que « la France n'était pas avec la Russie, n'avait pas d'accord avec elle, n'avait pas de traité efficace ». De Gaulle soulignait alors que la France et notre pays étant voisins de l'Allemagne, ils « se trouvent sous sa menace », qu'« il en a été ainsi dans le passé et il en sera ainsi dans l'avenir » (document 10). De Gaulle était tout à fait fermement convaincu que l'existence même de l'Allemagne constitue une menace permanente pour la sécurité de la France. S'il s'agit de l'Allemagne impérialiste, il faut reconnaître que cttte opinion est fondée et perspicace.

Pour de Gaulle, le danger allemand pouvait être conjuré par la solution de trois problèmesn : celui des frontières, celui du désarmement et celui des alliances.

En ce qui concerne les frontières de l'Allemagne, la délégation française avait approuvé la proposition de la partie soviétique relative à l'établissement de la frontière orientale de l'Allemagne sur l'Oder et la Neisse, mais avait proposé que sa frontière occidentale suive le Rhin et que la Ruhr soit placée sous contrôle international.

La délégation soviétique n'engagea pas la discussion de cette question. « Nous, les Russes, déclara J. Staline au cours de l'entretien avec de Gaulle, le 2 décembre 1944, nous ne pouvons pas résoudre cette question seuls, sans en avoir parlé avec les Anglais et les Américains. Il n'y a pas que cette question ; il y en a beaucoup d'autres que nous ne pouvons résoudre sans nos alliés et sans tenter de parvenir à une solution commune. » En outre, J. Staline déclarait qu'il ne fallait pas exagérer la question des frontières car « ce ne sont pas les frontières qui résolvent le problème » (document 10).

En ce qui concerne le désarmement, cette idée n'avait pas été développée par de Gaulle, mais il avait indiqué qu'à cet égard il faut « prendre une série de mesures, notamment d'ordre moral et économique, car à notre époque l'économie et le moral d'une nation sont les sources de sa puissance militaire » (document 12).

La question des alliances en tant qu'élément le plus important de la sécurité, a été largement traitée dans les entretiens de de Gaulle avec Staline.

De Gaulle a déclaré qu'« au cours de la guerre précédente et de la dernière guerre, la France a pu voir dans la pratique quelle politique d'alliance elle devait pratiquer » (document 12).

Développant cette idée, de Gaulle soulignait qu'entre la France et l'U.R.S.S., « il n'y a nulle part aucune divergence » et qu'elles ont « les mêmes intérêts par rapport à l'Allemagne ». Ces deux Etats se trouvent en terre européenne et tous les deux « ont intérêt à avoir des moyens sûrs et rapides d'assurer leur sécurité ». De ce point de vue, « la politique française, disait de Gaulle, oblige les Français à souhaiter en premier lieu un pacte d'assistance mutuelle avec l'Union soviétique » (document 12).

Au cours des négociations de Gaulle se prononça également pour la constitution d'un bloc dirigé contre l'agression allemande. Il déclara « que le seul bloc qui existe et qui puisse exister en Europe, c'est celui des Etats qui ne veulent pas d'une attaque allemande » et que « la première proposition dans cet esprit, c'est à l'Union soviétique que les Français la font, bien qu'ils aient des voisins immédiats qui sont la Belgique, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, le Luxembourg,

l'Angleterre » (document 11). « Les Français, disait de Gaulle, sont partisans d'un bloc avec la Grande-Bretagne et l'Union soviétique » et « préfèrent un tel bloc à tout autre », considérant qu'il est « le seul possible » (document 11).

Mais lorsque, pendant les négociations franco-soviétiques, Churchill lança l'idée d'un pacte tripartite anglo-franco-soviétique, la délégation française s'y opposa résolument en alléguant le fait qu'entre l'Angleterre et la France il y a beaucoup de questions en suspens et même de « frictions ». D'autre part, « l'Angleterre, disait de Gaulle, est un allié avec lequel il est difficile d'avoir affaire : elle est toujours et partout en retard » (document 12).

Ainsi, les pourparlers soviéto-français ont montré que les hommes politiques français craignaient avec juste raison la possibilité d'un renouvellement de l'agression allemande et voulaient garantir solidement la sécurité de la France. Le traité conclu entre l'U.R.S.S. et la France a, pour reprendre l'expression de Bidault, ministre des Affaires étrangères de France à l'époque, mis « un point final au danger permanent qui, depuis plus d'un siècle, réside au centre du continent » et été « un des piliers de l'édifice », « qui mettra définitivement l'Europe et le monde à l'abri de tout recommencement de la tragédie » (document 14).

Dans son discours à l'Assemblée consultative provisoire, le 21 décembre 1944, de Gaulle a défini de la façon suivante le sens fondamental du traité : « Pour la France et la Russie être unies, c'est être fortes ; se trouver séparées, c'est se trouver en danger. En vérité, il y a là comme un impératif catégorique de la géographie, de l'expérience et du bon sens » (document 15). Un an après la conclusion du traité franco-soviétique, prenant la parole devant l'Assemblée consultative, le 23 novembre 1945, de Gaulle a confirmé une fois de plus qu'aucune contradiction d'intérêts nationaux ne sépare la France et l'Union soviétique et que l'U.R.S.S. est intéressée aussi bien que les Français à éliminer en premier lieu toute menace allemande.

Les idées développées par de Gaulle au cours de ses entretiens avec J. Staline ont été à la base de la position française à une série de conférences interalliées.

Ainsi, aux sessions du Conseil des ministres des Affaires

étrangères de 1946 et 1947, les représentants français ont réclamé maintes fois que la Ruhr, la Sarre et la Rhénanie soient détachées de l'Allemagne et qu'il soit créé une fédération allemande décentralisée. Cette opinion a été également exposée en détail dans un mémorandum du gouvernement français adressé, fin janvier 1947, aux gouvernements de l'U.R.S.S., des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Elle a été diffusée dans le public par des hommes politiques français. Ainsi, dans une interview accordée à Sulzberger, correspondant du *New York Times*, au début de 1947, Bidault a déclaré : « La France ne considère pas que la renaissance d'une Allemagne forte puisse devenir un instrument dans la lutte pour le bien de qui que ce soit, hormis le bien de l'Allemagne elle-même. Ce serait une folie de penser que si elle est reconstituée un jour, la force allemande puisse soutenir une autre idéologie ou contre-idéologie, hors de l'idéologie allemande. »

Cependant, au cours des années qui ont suivi, les milieux dirigeants français s'inspirant à nouveau de motifs anti-soviétiques se sont de plus en plus détournés d'une politique répondant aux intérêts de la nation française. L'entrée de la France dans l'union de l'Europe occidentale et dans le bloc atlantique, agressifs et dirigés contre l'U.R.S.S. et les pays de démocratie populaire, de même que la signature par la France en 1954 des accords de Paris prévoyant la militarisation de l'Allemagne occidentale, ont détruit le traité franco-soviétique.

Des personnalités françaises politiques et militaires responsables se permettent des attaques calomnieuses contre l'Union soviétique. Le maréchal Juin félicite le général hitlérien Speidel d'avoir « atteint le Caucase » pendant la deuxième guerre mondiale [9]. L'ambassadeur français en Allemagne occidentale, Seydoux, qualifie cyniquement d'« anachronisme » l'alliance franco-russe grâce à laquelle il a aujourd'hui la possibilité de parler au nom de la France.

On se rappelle involontairement comment dans son entretien avec J. Staline le 8 décembre 1944 de Gaulle posait la question : « Dans dix ans, l'Angleterre sera-t-elle aussi résolue qu'aujourd'hui ? » (document 12). Il faut bien reconnaître

9. *L'Humanité,* 28 mars 1958.

que les doutes de de Gaulle étaient justifiées. Mais aujourd'hui, alors que de Gaulle est de nouveau à la tête de la France, une question analogue se pose d'elle-même : comprend-il comme auparavant le danger que présente pour la France l'impérialisme et le militarisme allemands qui renaissent dans la République fédérale allemande ?

Les déclarations du général de Gaulle sur cette question après la guerre sont assez contradictoires.

D'une part, le 22 juin 1951 de Gaulle déclarait à une conférence de presse que « l'Allemagne de Bonn ne menace nullement » la France. Un peu plus tard, le 21 décembre 1951, de Gaulle affirmait que « l'hégémonie germanique, qui jusqu'à présent pesait sur le continent a, pour le moment, disparu ou tout au moins s'est fort estompée ». L'année suivante, il commence à se prononcer pour un accord direct entre la France et l'Allemagne en donnant comme argument que l'Europe doit s'unir face « à la menace soviétique ». Imitant les politiciens français à courte vue qui ont conduit la France au bord de la catastrophe en 1940, de Gaulle répète les phrases éculées sur « le danger soviétique », sur « la tyrannie soviétique ». Tout cela à l'adresse de l'allié qui pendant la guerre a tendu la main à la France exsangue et, dans une lutte titanesque contre les hordes hitlériennes, l'a aidée à se relever et à reprendre sa place de grande puissance. De Gaulle a été favorable à la création de l'alliance atlantique et à l'inclusion de l'Allemagne dans le système « défensif » des Etats européens.

D'autre part, on distingue dans les déclarations de de Gaulle des notes d'inquiétude. Il sent que l'Allemagne de Bonn militarisée peut s'engager à nouveau « dans la voie des grandes aventures ». Il admet parfaitement que l'Allemagne peut « se lancer en premier lieu à l'Ouest ». Se rendant apparemment compte de ce que l'Allemagne occidentale est l'héritière directe de la politique d'agression de l'Allemagne hitlérienne, de Gaulle est tout à fait sceptique au sujet des déclarations des hommes de Bonn sur le caractère pacifique de leurs revendications. Ainsi, dans une intervention au sujet de la ratification des accords de Bonn et de Paris il a dit qu'il est vrai qu'à ce moment, tout en voulant des divisions, des escadrilles et en parlant déjà d'avoir un jour des

bombes atomiques, ils (les Allemands - *K.Ts.*) professent que leurs ambitions sont résolument pacifiques et que c'est sans batailles rangées qu'ils comptent reprendre la marche en avant.

Les commentaires de la presse française au sujet de la conférence de presse de de Gaulle, fin juin 1955, soulignaient également que le général « a manifesté une méfiance extrême à l'égard de l'Allemagne et de ses ambitions futures ». Depuis sa venue au pouvoir, de Gaulle a rencontré Adenauer trois fois afin de réaliser les plans de coopération franco-allemande. Dès la première rencontre, Adenauer constatait que « le général a modifié son point de vue sur la question allemande par rapport aux premières années d'après-guerre ». Le texte du communiqué publié après cette rencontre rappelait beaucoup dans un certain sens la déclaration franco-allemande de 1938.

La troisième rencontre de de Gaulle avec Adenauer, en mars 1959, a également été consacrée au rapprochement franco-allemand. Comme l'a indiqué l'Agence France-Presse, en se référant aux milieux proches de la délégation allemande, cette rencontre a fait apparaître une coïncidence particulièrement frappante des points de vues de de Gaulle et d'Adenauer.

Comment ne pas rappeler que la soif de rapprochement avec les militaristes et les revanchards allemands qui s'était emparée des politiciens français anti-soviétiques avant la deuxième guerre mondiale a conduit à la défaite de la France et que la renaissance de celle-ci n'a été possible que grâce aux victoires historiques de l'Union soviétique, pays que certains milieux politiques présentaient avec tant de persévérance comme « un danger » avant la guerre. Ceux qui se chargent de la tâche responsable de diriger la politique française ne devraient pas l'oublier.

Il faut espérer que le bon sens du peuple français et le réalisme dont ont fait preuve pendant la guerre de nombreuses personnalités françaises, en particulier le général de Gaulle, prendront le dessus.

L'histoire ne doit pas se répéter. Il faut savoir écouter ses leçons.

K. Tsybina.

DOCUMENTS

1

Télégramme de Charles de Gaulle, président du Comité national de la France libre, à J. Staline, président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S.

27 septembre 1941

Au moment où la France libre devient l'alliée de la Russie soviétique dans la lutte contre l'ennemi commun, je me permets de vous exprimer mon admiration devant la résistance indomptable du peuple russe, comme devant la vaillance et le courage de ses armées et de leurs chefs. En jetant toute sa puissance contre l'agresseur, l'U.R.S.S. a donné à tous les peuples aujourd'hui opprimés la certitude de leur libération. Je ne doute pas que grâce à l'héroïsme des armées soviétiques, la victoire couronnera les efforts des alliés et que les nouveaux liens noués entre les peuples russe et français seront un élément essentiel de la reconstruction du monde.

(*Document d'archives.*)
Retraduit du russe.

2

Discours du général de Gaulle, président du Comité national de la France libre, à la radio de Londres

20 janvier 1942

Il n'est pas un bon Français qui n'acclame la victoire de la Russie.

L'armée allemande, lancée presque entière à l'attaque, depuis juin dernier, d'un bout à l'autre de ce front gigantesque, pourvue d'un matériel énorme, rompue au combat et au succès, renforcée d'auxiliaires enchaînés au destin du Reich par l'ambition ou par la terreur, recule maintenant décimée par les armes russes, rongée par le froid, la faim, la maladie.

Pour l'Allemagne, la guerre à l'Est, ce n'est plus aujourd'hui que cimetières sous la neige, lamentables trains de blessés, mort subite de généraux. Certes, on ne saurait penser que c'en soit fini de la puissance militaire de l'ennemi. Mais celui-ci vient, sans aucun doute possible, d'essuyer l'un des plus grands échecs que l'Histoire ait enregistrés.

Tandis que chancellent la force et le prestige allemands, on voit monter au zénith l'astre de la puissance russe. Le monde constate que ce peuple de 175 millions d'hommes est digne d'être grand parce qu'il sait combattre, c'est-à-dire souffrir et frapper, qu'il s'est levé, armé, organisé lui-même et que les pires épreuves n'ébranlent pas sa cohésion.

C'est avec enthousiasme que le peuple français salue les succès de l'ascension du peuple russe. Car la libération et la vengeance deviennent de ce coup pour la France de douces probabilités. La mort de chaque soldat allemand tué ou gelé

en Russie, la destruction de chaque canon, de chaque avion, de chaque tank allemands, au grand large de Léningrad, de Moscou, ou de Sébastopol, donnent à la France une chance de plus de se redresser et de vaincre.

Mais si, dans l'ordre stratégique, rien ne s'est encore produit de plus fructueux que l'échec infligé à Hitler par Staline sur le front européen de l'Est, dans l'ordre politique l'apparition certaine de la Russie au premier rang des vainqueurs de demain apporte à l'Europe et au monde une garantie d'équilibre dont aucune puissance n'a, autant que la France, de bonnes raisons de se féliciter. Pour le malheur général, trop souvent depuis des siècles l'alliance franco-russe fut empêchée ou contrecarrée par l'intrigue ou l'incompréhension. Elle n'en demeure pas moins une nécessité que l'on voit apparaître à chaque tournant de l'Histoire.

Voilà pourquoi la France qui combat va lier son effort renaissant à l'effort de l'Union soviétique. Il va de soi qu'une telle coopération ne nuira aucunement — bien au contraire — à l'action qu'elle mène en commun avec ses autres alliés. Mais, dans l'année décisive qui vient de s'ouvrir, la France Combattante prouvera sur les champs de bataille actifs et passifs de cette guerre qu'elle est, malgré son malheur provisoire, l'alliée désignée de la Russie nouvelle.

Bien entendu, dans ce domaine, la France n'attend des traîtres et des lâches qui l'ont livrée à l'ennemi rien autre chose que leur fureur. Ces gens-là ne manqueront pas de crier que notre victoire aux côtés de la Russie entraînerait chez nous ce bouleversement social dont ils ont peur par-dessus tout. La nation française méprise cette insulte supplémentaire. Elle se connaît assez bien pour savoir que le choix de son propre régime ne sera jamais que sa propre affaire. Et, d'ailleurs, elle n'a payé que trop cher l'alliance honteuse des privilèges et l'internationale des Académies.

La France qui souffre est avec la Russie qui souffre. La France qui combat est avec la Russie qui combat. La France, sombrée au désespoir, est avec la Russie qui sut remonter des ténèbres de l'abîme jusqu'au soleil de la grandeur.

Charles de Gaulle : *Discours et Messages*, Paris, Berger-Levrault, 1946, pp. 181-183.

3

Compte rendu de l'entretien de M. Sergueev, chef du 1er département d'Europe du Commissariat du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., avec R. Garreau, représentant du Gouvernement provisoire de la République française en U.R.S.S.

8 août 1944

[...] Garreau a déclaré ensuite que le but principal de sa visite concernait l'octroi à la France de la possibilité de discuter des problèmes concernant l'Allemagne. Après avoir rappelé qu'il avait déjà parlé de cela au Commissariat du peuple aux Affaires étrangères, Garreau a souligné que les représentants du Comité français de la libération nationale avaient maintes fois exprimé le désir de prendre part à l'examen des conditions d'armistice avec l'Allemagne et s'étaient intéressés aux raisons pour lesquelles la France s'est trouvée hors de la Commision consultative européenne, créée pour examiner les questions européennes et, en premier lieu, celles qui concernent l'Allemagne. Garreau a rappelé que dans leurs entretiens avec les représentants du Comité français de la libération nationale à Londres, les Anglais ont

maintes fois allégué que la raison pour laquelle le Comité français de la libération nationale s'était trouvé écarté de l'examen des questions européennes, était que le gouvernement soviétique ne désirait pas voir ce Comité participer en tant que membre égal en droit à l'examen de ces questions. Garreau a dit que de telles déclarations ont été faites peu après la conférence de Moscou par Cadogan et Strang, fonctionnaires responsables du ministère britannique des Affaires étrangères. Au cours des 2 ou 3 derniers mois, Eden a fait aussi à plusieurs reprises des déclarations semblables au cours de ses entretiens avec Viénot. Lorsque dans ses entrevues avec Eden, Viénot soulignait l'attitude amicale de l'Union soviétique à l'égard du Comité français de la libération nationale, Eden le dissuadait habituellement de croire que l'Union soviétique est bien disposée envers le C.F.L.N. A titre d'exemple de la position négative de l'Union soviétique à l'égard du C.F.L.N., Eden indiquait que le gouvernement soviétique ne veut pas l'associer à l'examen des questions concernant l'Allemagne [1].

Garreau a dit ensuite que, personnellement, il croit sincèrement que la position du gouvernement soviétique sur cette question était favorable aux Français et que si la solution adoptée leur est défavorable c'est en dépit du désir du gouvernement soviétique. Cependant, si Garreau lui-même et certains autres hommes politiques français comprennent bien la position du gouvernement soviétique sur cette question, il y a beaucoup d'autres personnes, aussi bien parmi les membres du C.F.L.N. que parmi les milieux dirigeants d'Alger, qui, pour telles ou telles raisons, prennent les assurances des Anglais pour la réalité et cherchent à présenter les choses à l'opinion publique française comme si la solution défavorable de la question qui intéresse les Français résultait de la posi-

1. Il s'agit de la participation des représentants français à la Commission consultative européenne créée à la Conférence de Moscou des trois ministres des Affaires étrangères (19-30 octobre 1943) pour résoudre les problèmes concernant essentiellement l'Allemagne.

Lors de la discussion à la conférence sur la composition de cette commission, la délégation soviétique s'est prononcée pour l'admission de la France au nombre de ses membres permanents ; mais les représentants des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ont insisté pour que trois puissances seulement — l'U.R.S.S., les Etats-Unis et la Grande-Bretagne — soient représentées à la commission, sans participation de la France. Eden lui-même fut obligé de reconnaître, au cours d'un entretien avec R. Massigli, que les propositions définitives pour cette composition de la commission « ont été effectivement faites par les Anglais ».

Mais par la suite, ni le gouvernement anglais, ni le gouvernement américain n'ont soulevé la question d'inviter un représentant français à la C.C.E.

tion prise par le gouvernement soviétique. Cette affirmation a trouvé d'autant plus de crédit dans ces milieux qu'après chaque entretien avec Eden, Viénot communiquait à Alger que les Anglais étaient privés de toute possibilité de faire quelque chose pour les Français à cause de l'opposition de la partie soviétique.

Garreau a dit ensuite que le problème de la participation de représentants français à l'examen des questions relatives à l'avenir de l'Allemagne revêt une grande importance politique pour les Français, car la question du sort de l'Allemagne est en même temps celle de l'avenir de la France, puisque aussi bien la France a intérêt à faire disparaître la menace allemande. Le Comité français de la libération nationale, a dit Garreau, accorde actuellement une importance exceptionnelle à cette question, d'autant plus qu'il existe toutes les données pour que cette question qui intéresse les Français trouve prochainement une solution positive [...]

(*Document d'archives.*)

4

Lettre de J. Paris, conseiller de la délégation du Gouvernement provisoire de la République française en Grande-Bretagne, à J. Winant, président de la Commission consultative européenne [1].

Je n'ai pas manqué de porter à la connaissance du Gouvernement provisoire la lettre [2] que Votre Excellence m'a adressée à la date du 25 juillet en sa qualité de Président de la Commission consultative européenne. Le Gouvernement provisoire a pris acte de cette communication.

La capitulation de l'Allemagne revêt pour la France un intérêt primordial. Par ses répercussions proches ou lointaines, elle engagera tout l'avenir français et la France ne pourrait certainement pas se considérer comme liée par des clauses à l'élaboration desquelles elle n'aurait pas été associée.

---

1. Il avait été décidé que les chefs des délégations anglaise, américaine et soviétique présideraient à tour de rôle les séances de la Commission consultative européenne. Au moment où cette lettre a été envoyée, c'est J. Winant, ambassadeur des Etats-Unis en Grande-Bretagne et chef de la délégation américaine, qui la présidait.

2. La lettre en question exprimait le vœu de la Commission consultative européenne que le Comité français de libération nationale lui fasse parvenir un exposé de ses vues « sur les clauses de la capitulation de l'Allemagne, ainsi que sur le mécanisme nécessaire pour assurer l'application de ces clauses ».

Le Gouvernement provisoire a donc le plus sincère désir de discuter le plus tôt possible toutes questions relatives à la capitulation allemande et il se féliciterait sans réserves de l'invitation qui lui serait adressée si elle devait provoquer cette discussion. Mais, actuellement, la Commission paraît n'envisager que la communication par le Gouvernement provisoire d'un mémorandum résumant ses vues, ce qui exclut pour lui la possibilité de connaître les conceptions des Gouvernements américain, britannique et soviétique et de défendre éventuellement, par le moyen d'une discussion orale, les siennes propres.

Je suis chargé d'exprimer le ferme espoir que les membres de la Commission consultative européenne se rendront compte de ce qu'a d'anormal la situation où le Gouvernement provisoire se trouve ainsi placé et qu'ils se montreront disposés à prendre dès maintenant toutes mesures qui permettraient à la France de discuter avec eux les problèmes allemands dans des conditions qui répondent à l'étendue des intérêts français qui se trouvent en jeu.

(*Document d'archives.*)

5

Note sur les vues échangées entre A. Eden, ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, et R. Massigli, commissaire aux Affaires étrangères du Gouvernement provisoire de la République française, sur le problème de la Commission consultative européenne [1].

M. Massigli a déclaré que le Comité français a décidé de répondre à l'invitation de la Commission consultative européenne que les intérêts vitaux de la France ne peuvent pas se satisfaire du simple envoi d'un exposé écrit de son opinion sur les clauses de la capitulation, sans avoir pris connaissance auparavant des conclusions auxquelles la Commission est parvenue. De ce fait, le Comité français a décidé de demander officiellement à la Commission de permettre à un représentant français de prendre part à l'examen oral des clauses de la capitulation à la Commission elle-même. De l'avis de la France, il n'est pas possible de mettre au point les clauses de la capitulation de l'Allemagne sans la participation de la France. Le Comité attribue la plus grande impor-

---

1. Le présent document a été adressé à A. Vichinsky, adjoint au commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S. par A. Kerr, ambassadeur de Grande-Bretagne en U.R.S.S. le 11 septembre 1944 à titre d'information.

tance aux clauses de la capitulation qui annule l'armistice de 1940 ; cela signifie que l'Allemagne ne doit pas avoir la possibilité de déclarer qu'elle a capitulé seulement devant les trois puissances.

M. Eden a fait part à M. Massigli de l'idée qu'il serait mieux de commencer par présenter le point de vue de la France par écrit, comme le demande la Commission, mais M. Massigli a insisté sur le fait que ce serait inutile tant que la possibilité de discuter ne serait pas accordée. M. Eden a déclaré à M. Massigli que, cette question ayant un grand intérêt pour la France, M. Massigli a le droit de présenter une autre proposition à la Commission, d'autant plus que le statut de cette dernière l'autorise à consulter des représentants d'autres pays quand leurs intérêts sont particulièrement en jeu. M. Massigli a émis également l'opinion que l'importance de la France dans les affaires européennes en général lui donne le droit d'être membre de plein droit de la Commission consultative européenne. M. Eden lui a conseillé de ne pas soulever cette question tant qu'un gouvernement français ne serait pas formé en France.

En ce qui concerne la question des garanties contre un renouvellement de l'agression allemande, M. Massigli a l'opinion que tous les plans concernant la sécurité future en Europe doivent être étroitement liés à l'occupation collective de l'Allemagne et au contrôle de celle-ci. Du point de vue français les plans d'occupation doivent se fonder dès le début sur une politique à long terme, sinon l'occupation n'aboutira à rien, comme ce fut le cas la dernière fois.

M. Massigli a développé les grandes lignes de l'idée du contrôle international de ce qu'il a défini comme « le bassin rhéno-westphalien », cœur du potentiel militaire de l'Allemagne. Tout en restant sous administration allemande et sans être forcément entièrement détaché du reste de l'Allemagne, ce territoire se trouverait en permanence sous le contrôle politique, militaire et économique des alliés. Cette zone spéciale comprendrait les régions industrielles de Francfort et de Mannheim. M. Massigli considère également comme indispensable le contrôle militaire permanent des alliés sur la bande de territoire longeant la rive orientale du Rhin entre la frontière sud de la zone spéciale et la Suisse.

M. Eden a pris note de cette proposition qui représente une solution différente du démembrement et a promis de la soumettre à l'examen des experts. En même temps, il a indiqué que les mesures envisagées par le gouvernement britannique assureront le désarmement total de l'Allemagne, aussi bien militaire qu'économique, et le contrôle militaire des alliés sur l'ensemble du pays pour la durée qui sera nécessaire à ces fins. Les mesures que l'on envisage de prendre seront de longue durée et porteront sur tous les aspects. Le gouvernement britannique se rend compte de tous les défauts de l'armistice et des mesures de contrôle appliquées à la fin de la dernière guerre.

(*Document d'archives.*)

6

Note de la délégation du Gouvernement provisoire de la République française en U.R.S.S. au commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S.

18 septembre 1944

La délégation du Gouvernement provisoire de la République française en U.R.S.S. présente ses compliments au Commissariat du peuple aux Affaires étrangères et a l'honneur de lui exposer ce qui suit :

Le Gouvernement provisoire de la République française a eu l'occasion de marquer l'intérêt primordial qu'il attache à être associé aux discussions qui se poursuivent entre les gouvernements américain, britannique et soviétique au sujet des clauses de l'armistice avec l'Allemagne et plus généralement l'importance essentielle qu'a pour la France tout ce qui touche au problème allemand.

Maintenant établi et siégeant normalement dans la capitale, d'où les victoires des armées alliées avec le concours du peuple français tout entier ont chassé l'ennemi, confirmé dans sa mission, en attendant que devienne possible un recours à de libres élections, par l'adhésion unanime et enthousiaste des

populations délivrées, le Gouvernement provisoire a le devoir d'attirer l'attention des gouvernements de Washington, de Londres et de Moscou sur une question dont le rythme accéléré des opérations rend la solution urgente.

Si le problème de la capitulation allemande est pour la France d'une importance primordiale, elle ne saurait non plus se désintéresser de la solution des autres questions européennes que va poser l'effondrement du Reich, de la restauration des Etats envahis par l'Allemagne, de la fixation éventuelle de nouvelles frontières, ni d'une politique générale de rétablissement de rapports féconds et pacifiques entre les Etats du continent, toutes questions dont la Commission consultative européenne aura à s'occuper dans les semaines à venir.

Le Gouvernement provisoire a en conséquence l'honneur de demander aux Gouvernements américain, britannique et soviétique à être admis à siéger dans la commission, de manière que la France puisse prendre sa part dans la tâche de reconstruction et de réorganisation de l'Europe. Justifié à penser que sa demande répond aux vues de ces gouvernements, il s'empressera, dès que l'invitation lui en aura été adressée, de déléguer un représentant à la Commission [1].

(*Document d'archives.*)

1. Lors de la remise de cette note au Commissariat du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., le 20 septembre 1944, il a été déclaré à R. Garreau, représentant du Gouvernement provisoire de la République française en U.R.S.S. que « la position du gouvernement soviétique sur cette question est claire : nous l'avons dit lors de l'organisation de la Commission européenne et nous nous sommes prononcés à l'époque pour la participation du comité français à cette Commission. Depuis lors, ni le gouvernement britannique, ni le gouvernement américain n'ont posé la question de modifier la décision prise conformément à leurs propres propositions quant à la composition de la Commission européenne, qui se limite, on le sait, à trois représentants. La note qui vient d'être remise pourra probablement servir de base à un échange de vues entre les trois gouvernements ».

7

Aide-mémoire du gouvernement de l'U.R.S.S. au gouvernement de Grande-Bretagne [1].

En liaison avec le mémorandum du gouvernement britannique remis par M. Eden à V. Molotov, le 16 octobre, sur le problème de la participation de la France et des autres gouvernements alliés aux travaux de la Commission consultative européenne, il peut être fait la communication suivante [2].

Cette question a été examinée par les représentants des trois gouvernements alliés à la Commission consultative européenne à Londres ; cependant le gouvernement soviétique considère qu'elle n'est pas de la compétence de la Commission consultative mais de la compétence des trois gouvernements.

1. Cet aide-mémoire a été remis au ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne le 26 octobre 1944 ; un aide-mémoire ayant un contenu analogue a également été remis au département d'Etat des Etats-Unis le 29 octobre 1944.

2. Dans le mémorandum en question, le gouvernement britannique informai officiellement le gouvernement soviétique qu'il n'était d'accord avec la participation d'un représentant français à la Commission consultative européenne que pour l'examen des questions concernant l'Allemagne. Il faisait en outre la réserve suivante : « Naturellement cela ne préjuge en aucune façon de la position des trois puissances à l'égard des revendications que les Français pourraien présenter quant à leur participation à l'occupation et au contrôle en Allemagne.

Le point de vue du gouvernement soviétique sur la question de la participation de la France et des autres gouvernements alliés aux travaux de la Commission consultative européenne ne s'oppose pas au point de vue exposé par le gouvernement britannique dans le mémorandum sus-indiqué. Le gouvernement soviétique considère qu'il faut inviter dès maintenant un représentant français à prendre part à l'examen des affaires allemandes à la Commission. En même temps, le gouvernement soviétique estime nécessaire d'examiner la question de la participation permanente de la France aux affaires de la Commission européenne. Pour sa part, le gouvernement soviétique se prononce pour la participation d'un représentant du gouvernement provisoire français aux affaires de la Commission consultative européenne en qualité de quatrième membre permanent de cette Commission. C'est particulièrement opportun maintenant que les trois gouvernements alliés ont reconnu le gouvernement provisoire de la République française.

Du côté soviétique, il n'y a pas non plus d'objection à ce que d'autres représentants de gouvernements alliés puissent assister à la Commission, de la façon et à la date que celle-ci considérera comme souhaitable, comme l'indique le mémorandum britannique.

De la même façon, il n'y a pas d'objection du côté soviétique à ce que les trois gouvernements alliés habilitent la Commission européenne à informer les autres gouvernements alliés du contenu du document sur la capitulation de l'Allemagne, selon les modalités et d'après les principes exposés au point II du mémorandum du gouvernement britannique.

De son côté le gouvernement soviétique fera également connaître au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sa position sur la question sus-mentionnée.

(*Document d'archives.*)

8

Compte rendu de l'entretien de F. Goussiev, ambassadeur de l'U.R.S.S. en Grande-Bretagne, avec R. Massigli, ambassadeur du Gouvernement provisoire de la République française en Grande-Bretagne.

30 octobre 1944

Le 30 octobre, Massigli, ambassadeur français à Londres, m'a rendu sa première visite.

Massigli n'a pas encore remis ses lettres de créance mais, en accord avec le Foreign Office, il agit déjà en qualité d'ambassadeur. Pendant l'entretien, Massigli s'est intéressé principalement à la discussion qui a eu lieu à Moscou pendant les entretiens de Churchill avec Staline relativement à la participation de la France à la solution des affaires européennes et en premier lieu de celles concernant l'Allemagne. Massigli a rappelé qu'en son temps le gouvernement français avait exprimé le désir d'être invité à participer à l'examen à la C.C.E. des questions concernant l'Allemagne, ainsi que le désir du gouvernement français de faire partie en permanence de la C.C.E. à côté des représentants des trois pays. J'ai demandé à Massigli s'il avait parlé de ces questions avec

Winant et Eden. Il m'a répondu qu'il avait vu Winant avant son départ pour Washington et qu'il avait eu un entretien avec lui. Winant a déclaré à Massigli que le gouvernement américain est favorable à la demande des Français de prendre part à l'examen des questions concernant l'Allemagne. Quant à la participation permanente d'un représentant français à la C.C.E. aux côtés des représentants des trois pays, Massigli a eu l'impression, après son entretien avec Winant, qu'à l'heure actuelle le gouvernement américain prendra position contre cette proposition. La dernière fois que Massigli s'est rendu au Foreign Office, le 26 octobre, il a eu des conversations sur ces questions, mais on lui a fait savoir que les pourparlers entre les trois gouvernements n'étaient pas encore terminés. J'ai déclaré à Massigli qu'autant que je sache, le gouvernement soviétique est favorable aux propositions du gouvernement français. Je lui ai laissé entendre que le retard apporté à une solution positive du problème de la participation d'un représentant français à la C.C.E. ne dépend pas du gouvernement soviétique. Massigli a exprimé sa satisfaction et a déclaré qu'il espère que le gouvernement anglais aura une attitude positive envers les propositions françaises, mais pour le moment il n'est pas sûr de la position du gouvernement américain vis-à-vis de la participation permanente d'un représentant français aux travaux de la C.C.E.

Massigli a commencé à me démontrer, combien il est important pour la France d'être associée à l'examen et à la solution de toutes les questions concernant l'Allemagne. Il a déclaré qu'on ne peut guère s'attendre à une capitulation de la part du gouvernement hitlérien actuel. De l'avis de Massigli, il peut y avoir capitulation de certaines armées ou provinces, mais le gouvernement hitlérien ne capitulera pas. Il peut se désagréger, ses chefs peuvent s'enfuir et il n'y aurait pas d'Allemands qui pourraient porter la responsabilité de tout ce que l'Allemagne hitlérienne a commis pendant la guerre. Massigli a souligné que les alliés doivent obtenir une défaite totale de l'Allemagne, car, au cas contraire, il restera en Allemagne beaucoup d'Allemands professant le fascisme comme une religion et ils commenceront à préparer une nouvelle guerre.

J'ai demandé à Massigli quelle est la situation actuelle-

ment en territoire français libéré. Massigli a répondu que le problème le plus difficile pour le gouvernement français c'est le manque d'armes pour former de nouvelles divisions. Il y a actuellement en France trois divisions composées de volontaires armés de fusils et encore pas tous. Les Américains avaient promis de fournir des armes, mais ils ne tiennent pas leurs promesses. Il nous faut des canons, des tanks et d'autres armes lourdes, a dit Massigli. Les Américains et les Anglais promettent, mais jusqu'à maintenant ils n'ont rien donné. Lorsque je lui ai demandé si les Américains et les Anglais avaient pris des engagements déterminés vis-à-vis des Français en ce qui concerne la fourniture d'armements lourds, Massigli m'a répondu que des pourparlers sont en cours à Washington et à Londres, mais que pour le moment, ils ne sont pas encore terminés. Massigli m'a indiqué ensuite que la désorganisation des transports est un gros obstacle au rétablissement de la vie normale dans le pays. En territoire français libéré il y a près de 4.000 ponts détruits. Environ les deux tiers des nœuds ferroviaires sont hors d'usage. Il faudra beaucoup de temps pour rétablir les services ferroviaires. Les difficultés de ravitaillement de la population urbaine s'expliquent avant tout par le fait que les chemins de fer ne fonctionnent pas et qu'on ne peut pas transporter de ravitaillement des régions de production dans les centres urbains.

En conclusion Massigli a exprimé le désir de rester en contact étroit avec moi.

(*Document d'archives.*)

9

Extrait du discours de Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire de la République française, à l'Assemblée consultative provisoire, le 21 novembre 1944.

[...] Et maintenant, après avoir reçu de telles visites, après avoir été si heureux et si fiers d'accueillir à Paris M. Winston Churchill et M. Anthony Eden, nous allons partir, le Président du Gouvernement provisoire et moi-même, pour Moscou.

Je tiens à dire que nous considérons ce voyage comme essentiel pour l'avenir de ce pays, pour l'avenir de la paix et pour la tranquillité du monde. (*Applaudissements.*)

Il ne s'agit pas seulement des éléments de raison, de sagesse et de bon sens qui font qu'on ne peut pas bâtir une Europe sans que l'Union soviétique y soit partie, sans que ses peuples et les sacrifices qu'ils ont consentis soient à leur valeur comptés, comme nous voulons qu'ils le soient.

Il s'agit encore d'autre chose : il s'agit de cette immense bonne volonté qui anime le peuple français, de son espérance, de l'amitié qu'il porte au peuple de l'Union soviétique et

qu'il lui porte en fonction des sacrifices qui ont été consentis. L'immense étendue des plaines et des neiges défendue et libérée, vous savez ce que cela a coûté d'hommes et de souffrances. Les hommes de chez nous savent ce qui y a été sacrifié. C'était aussi un peu pour nous; nous le savons et nous ne pourrons pas l'oublier.

C'est le sentiment obsédant de ces immenses sacrifices consentis, là-bas et partout où les hommes de bonne volonté ont dû défendre chèrement leur liberté qui nous dicte la tâche à accomplir : faire une Europe en ordre pour avoir une Europe en paix.

Il n'est pas question, pour la France, de participer à je ne sais quel cordon occidental qui rejetterait vers les profondeurs du continent tous ceux qui ne seraient pas privilégiés par la lisière de l'océan. Cela, nous ne le ferons pas. (*Applaudissements.*)

Une alliance à l'Occident ? Mais oui. Comment pourrions-nous faire autrement ? Mais aussi une alliance à l'Orient. Nous aussi, nous sommes intéressés par les questions qui débordent l'Occident. Jamais la France n'acceptera d'être limitée à l'Occident du monde. (*Très bien ! Très bien !*)

Nous aussi, nous sommes au bord de l'Europe; mais nous avons eu et nous avons encore des intérêts intellectuels, moraux et politiques à l'Orient de l'Europe, et même au-delà. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi je crois que nous avons à faire, ensemble, l'Union soviétique et nous-mêmes, une grande tâche, une tâche raisonnable pour que ce monde, qui est nôtre, ne soit contesté ni à l'Orient par ceux qui regardent vers la France, ni à l'Occident par ceux qui regardent vers l'Union soviétique. [...]

Débats de l'Assemblée consultative provisoire, Paris, 1945, t. I, p. 309.

10

Entretien du 2 décembre 1944 entre J. Staline, président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S., et Ch. de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française.

Assistent à l'entretien : V. Molotov, A. Bogomolov, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France, Roger Garreau, représentant de la France en U.R.S.S., B. Podtserob [...]

[...] De Gaulle dit que la France a subi l'invasion allemande en 1870-71, en 1914-1918 et en 1940. De là découlent presque toutes les difficultés de la France en politique extérieure et même en politique intérieure. Les Français ont bien compris maintenant que le seul moyen qu'ils aient de s'ouvrir une route vers un avenir meilleur est une coopération étroite avec d'autres puissances.

Staline demande qui empêche la France de redevenir un grand pays.

De Gaulle répond que c'est avant tout les Allemands, qu'il faut encore vaincre. Les Français savent ce qu'a fait pour eux la Russie soviétique et ils savent que c'est elle qui a joué le rôle principal dans leur libération. Cependant, cela

ne signifie pas que les Français ne veulent pas compter sur leurs propres forces et préfèrent compter sur les forces des autres, sur les forces de leurs amis.

De Gaulle dit qu'au fond, la cause des malheurs qui ont frappé la France a été le fait qu'elle n'était pas avec la Russie, n'avait pas d'accord avec elle, n'avait pas de traité efficace. Deuxièmement, la France n'était pas dans une situation géographique qui lui assurait une bonne position contre l'Allemagne. Bref, les Français avaient été rejetés sur de mauvaises frontières.

STALINE dit que le fait que la Russie et la France n'aient pas été ensemble a été un malheur également pour nous. Nous l'avons fort bien senti.

DE GAULLE dit que, en dehors de l'Allemagne, seules la Russie et la France occupent en Europe une situation géographique continentale. Ces deux pays sont voisins de l'Allemagne et par conséquent se trouvent sous sa menace. Il en a été ainsi dans le passé et il en sera ainsi dans l'avenir. De Gaulle dit qu'il ne sait pas ce que pense le maréchal Staline de l'avenir, mais, quoi qu'on fasse pour affaiblir l'Allemagne, ce sera insuffisant, car le peuple allemand restera.

STALINE dit qu'il ne s'agit pas du peuple allemand, mais de ses cadres. Les Allemands ont beaucoup de cadres cachés et ils savent les cacher.

DE GAULLE dit qu'après la guerre de 1914-1918, qui s'est terminée par la victoire de la France, les Français pensaient que la paix fondée sur la Société des Nations serait suffisante pour maintenir la paix et la sécurité. Ils n'ont pas pris les décisions nécessaires. La Russie soviétique était loin de la France et les Français n'ont pas pu organiser leur sécurité. Ensuite, de grands événements se sont produits et les Français ont beaucoup appris. Ils ont compris ce que signifie l'absence de la Russie soviétique et ce que c'est que l'existence d'une certaine idéologie qui était plus pacifique que réaliste. De Gaulle ne suppose pas que le maréchal Staline pense que la France croie pouvoir rétablir sa puissance, conserver sa place et garantir sa sécurité sans de grands efforts de sa part, de la part de son peuple. De Gaulle dit qu'il sait que la première condition du relèvement de la France est sa propre activité,

celle du peuple français, dont la jeunesse veut tout faire pour redresser son pays ; cet élan des sentiments patriotiques est quelque chose de nouveau pour le peuple français au cours des dernières années.

STALINE dit que les Allemands nous ont aidés à cet égard. Par leur régime d'occupation ils ont rendu aux peuples le sens du patriotisme [...]

DE GAULLE dit ensuite qu'il importe pour la France de se trouver à l'avenir à l'égard de l'Allemagne dans une situation territoriale qui la couvre et la renforce, dans une situation telle que ses forces soient toujours sur leurs gardes. Pour les Français la ligne qui assurerait la possibilité géographique et historique d'une couverture de la France est le fleuve nommé le Rhin. Les Français pensent que, de tous les points de vue, le Rhin doit être la barrière définitive à l'Est contre l'Allemagne et la menace allemande. Il y a d'autres barrières, mais il faut une barrière réelle, géographique. Telle est l'opinion des Français.

STALINE dit que dans ce cas les Français se proposent sans doute d'inclure dans le territoire de la France le Palatinat et la Rhénanie.

DE GAULLE dit que ce serait une bonne décision de détacher la Rhénanie de l'Allemagne et de la réunir à la France. Peut-être pour sa partie nord, le bassin de la Ruhr, faut-il établir un autre régime qui ne soit pas le régime français, mais un régime international. Mais en ce qui concerne la Rhénanie en général, elle doit être détachée de l'Allemagne et réunie au territoire français, car c'est une nécessité politique, économique et militaire.

STALINE demande comment les alliés voient ce problème.

DE GAULLE dit que la même question s'est posée en 1918. Clemenceau proposa alors de remettre la Rhénanie à la France. Les alliés n'acceptèrent pas cette proposition. Ils trouvèrent alors une solution provisoire qui, comme l'ont montré les événements ultérieurs, ne fut pas heureuse. Les Allemands ont attaqué. De Gaulle dit qu'il pense que les alliés ont fait des progrès vers la compréhension de la réalité, mais qu'ils n'ont peut-être pas encore fait tout le progrès nécessaire.

STALINE dit que, pour autant qu'il sache, dans les milieux anglais, on envisage une autre combinaison, consistant à mettre la Rhénanie et la Westphalie sous contrôle international. Ce qu'a dit de Gaulle est nouveau et Staline en entend parler pour la première fois. Staline dit qu'il faudrait connaître l'opinion des alliés sur cette question.

DE GAULLE dit qu'il espère que cette question peut être examinée à la Commission consultative européenne.

STALINE dit qu'il est difficile à la Russie de faire des objections à cela.

DE GAULLE dit que si les Anglais et les Américains s'étaient trouvés historiquement et géographiquement comme les Français sur le Rhin, la question pourrait être résolue autrement. Mais ils ne s'y trouvent ni historiquement ni géographiquement. Ils ont d'autres soucis. Les Français ont pu s'en convaincre ; et eux et les Russes ont payé cela plus cher que quiconque. C'est là une leçon pour l'avenir.

STALINE dit que les armées anglo-américaines mènent des opérations dans cette région contre l'Allemagne. Il estime qu'il faut écouter l'opinion de l'Angleterre et de l'Amérique et qu'on ne peut pas résoudre une telle question sans elles.

DE GAULLE répond qu'il est d'accord, qu'il faut agir de concert avec l'Angleterre et les Etats-Unis. Mais il faut résoudre la question, car la nouvelle paix doit être une paix de longue durée et pas seulement pour l'année 1945. Les Américains et les Anglais ne seront pas toujours sur le Rhin, mais la France et la Russie resteront toujours là où elles sont.

STALINE dit que les deux dernières guerres ont montré que la force des puissances continentales était insuffisante pour maîtriser l'Allemagne. Sans l'aide des forces anglaises et américaines il est difficile de vaincre l'Allemagne. Il faut tenir compte de l'expérience des deux guerres. Bien que l'Angleterre et l'Amérique soient situées loin du Rhin, elles en sont assez proches pour jouer un rôle important dans la victoire. C'est là la leçon des deux guerres.

DE GAULLE répond que c'est vrai, mais que l'intervention des Anglais et des Américains a lieu dans des conditions que chacun connaît. De Gaulle dit qu'il songe à la France qui a

failli périr. Si l'on trouvait une solution qui donne à la France et à la Russsie de bonnes conditions au début d'une guerre contre l'Allemagne, cela serait dans l'intérêt de tous, y compris des Anglais et des Américains. De Gaulle dit qu'il n'est pas sûr que les Anglais et les Américains ne le comprennent pas.

Staline dit que c'est tant mieux.

Staline dit ensuite que par elle-même la frontière ne sauve pas la situation, bien qu'elle favorise le succès d'une guerre avec l'Allemagne. Staline dit qu'il y a chez nous des gens qui estiment que les Carpates et la Transylvanie sont les frontières naturelles de la Russie. Pourtant il est très difficile de transférer la frontière en Transylvanie ou sur les Carpates. Nous n'insistons pas là-dessus, car ce ne sont pas les frontières qui résolvent le problème, mais une bonne armée et un bon commandement.

Staline dit qu'il demande à de Gaulle de bien le comprendre. Nous, les Russes, ne pouvons pas résoudre seuls cette question, sans en avoir parlé avec les Anglais et les Américains. Il n'y a pas que cette question ; il y en a beaucoup d'autres que nous ne pouvons résoudre sans nos alliés et sans tenter de parvenir à une solution commune.

De Gaulle dit qu'il estime aussi que cette question et toutes les autres questions qui concernent l'Allemagne doivent être résolues par les Alliés ensemble. Ensuite, de Gaulle dit que l'établissement d'un système international en Rhénanie présente un inconvénient pour la France. Si un tel système était adopté, la sécurité immédiate de la France dépendrait de la bonne volonté des autres puissances et de leur état de préparation.

Staline dit que tous les Etats dépendent les uns des autres et que pour lutter contre l'Allemagne il faut une alliance des puissances anti-allemandes. Outre la question des frontières, il faut tenir compte de l'entraide, car il ne suffit pas des seules forces de deux puissances pour écarter le danger allemand. Staline dit qu'il ne faut pas exagérer l'importance des frontières pour la défense des Etats. Penser que les Carpates ou le Rhin peuvent sauver la situation et que l'armée peut dormir, cela peut engendrer des illusions comme celles

qu'a fait naître la confiance dans la ligne Maginot, la ligne Hitler ou le mur de l'Est de Hitler. C'est bien d'avoir de hautes montagnes à la frontière, mais cela ne résoud pas tout. Il ne faut pas exagérer l'importance de la question des frontières.

De Gaulle dit qu'il ne pense pas que le Rhin puisse assurer à lui seul la sécurité de la France. De Gaulle est d'accord avec ce qu'a dit le maréchal Staline sur la nécessité impérieuse de créer une union des Etats anti-allemands. Après la dernière guerre, la France a tout sacrifié à cette possibilité et la France comprend qu'il ne suffit pas de résoudre correctement le problème des frontières pour que le danger allemand soit écarté. Il faut une alliance des puissances anti-allemandes pour empêcher l'Allemagne d'attaquer à nouveau. Telle est l'opinion du gouvernement français.

Staline dit que c'est bien.

Molotov dit qu'en 1935 un pacte a été signé avec la France, mais qu'il n'a pas été appliqué.

De Gaulle dit que Molotov ne veut sans doute pas voir la différence entre Laval et de Gaulle.

Molotov dit qu'il voit la différence, mais qu'il a seulement donné l'exemple d'un accord qui avait été signé, mais qui est demeuré sur le papier et n'a pas été observé.

De Gaulle dit que le traité de 1935 n'a pas été ratifié, mais que tout n'en était pas mauvais. Il contenait des points qui maintenant ne sont pas à l'ordre du jour. Par exemple, une série de dispositions de ce pacte sont subordonnées aux clauses de la Charte de la Société des Nations. Cela ne convient pas à notre époque. Cependant le pacte par lui-même n'est pas mauvais. Telle est l'opinion du gouvernement français. De Gaulle demande ce qu'en pense le gouvernement soviétique.

Staline fait remarquer que le pacte de 1935 n'était pas mauvais mais qu'il n'a pas été appliqué.

Molotov dit que l'histoire de ce pacte nous a donné une leçon pour l'avenir.

Staline dit que cette guerre, très dure pour l'Union soviétique et pour la France, nous a beaucoup appris.

De Gaulle demande si Molotov ne pense pas que, précisé et complété, le pacte de 1935 serait acceptable.

Molotov répond qu'il a lu il y a quelques jours une déclaration faite à une conférence de presse au ministère des Affaires étrangères par M. Offroy, qui a déclaré que ce pacte n'existait plus.

De Gaulle répond que le pacte n'existe plus, puisqu'il n'a pas été appliqué et qu'il s'agit maintenant d'élaborer un nouveau pacte. Il demande si Molotov ne pense pas que le pacte de 1935 peut servir de point de départ pour l'élaboration du nouveau pacte.

Molotov répond qu'il se fonde sur les paroles du maréchal Staline sur la nécessité pour les puissances anti-allemandes de se mettre d'accord.

De Gaulle dit que l'Union soviétique a signé un traité avec l'Angleterre en 1942 et avec la Tchécoslovaquie en 1943. C'est un bon traité.

Staline dit que lorsque le traité franco-soviétique de 1935 a été conclu, tout n'était pas clair. Ensuite nous avons compris que Laval et ses collègues n'avaient pas confiance en nous comme alliés. En signant un traité avec nous ils voulaient nous lier et nous empêcher de nous entendre avec l'Allemagne. Nous, les Russes, nous n'avions pas non plus tout à fait confiance dans les Français et cette méfiance réciproque a été fatale au pacte. La guerre actuelle a éliminé cette méfiance ou l'a réduite au minimum. C'est ce qui distingue la situation de 1944 de celle de 1935. Les Français ont maintenant la conviction que les Russes se battront contre les Allemands et les Russes ont confiance dans les Français. Cela crée des conditions favorables à un pacte. Il faut bien méditer cette question.

De Gaulle acquiesce et dit qu'il faut réfléchir à cela.

Ensuite, de Gaulle dit qu'il ne voudrait pas que l'on comprenne que la France a quelque défiance à l'égard de l'Angleterre ou de l'Amérique. Il n'existe rien de tel, mais de Gaulle sait que les clauses de la nouvelle paix doivent être plus sûres et plus réalistes. Ce réalisme, dans les conditions de la paix, les Français et les Russes peuvent l'apporter.

De Gaulle ajoute qu'il a dit la même chose à Churchill au cours du séjour de ce dernier à Paris.

Ensuite, de Gaulle dit que jusqu'à maintenant il n'a été question que de l'occident, mais qu'il y a aussi l'orient. Le maréchal Staline a dit qu'il ne pensait pas que les frontières résolvent tout à elles seules. Il a raison. Mais pourtant il y a un problème des frontières. L'important n'est pas seulement la question des frontières occidentales de l'Allemagne, mais aussi celle de ses frontières orientales, car il existe une seule Allemagne et il faut penser à toutes ses frontières.

STALINE dit qu'il pense que les antiques terres polonaises doivent être rendues aux Polonais. La Silésie, la Poméranie, la Prusse orientale doivent faire retour à la Pologne.

DE GAULLE dit que, pour lui, l'Oder doit être la frontière de l'Allemagne et que plus loin vers le sud, la frontière doit suivre la Neisse c'est-à-dire passer à l'ouest de l'Oder.

STALINE approuve et dit que, à son avis, ce sera justice.

Ensuite Staline dit que l'Autriche doit exister en tant qu'Etat indépendant. Quant à la Tchécoslovaquie, en tout cas sa frontière orientale dans la région des Sudètes doit être rétablie. Ensuite Staline dit que dans ses conversations avec Churchill et Roosevelt, la question du démembrement de l'Allemagne a été abordée, mais sans déterminations concrètes.

DE GAULLE dit qu'il ne pense pas que la France ait des objections sérieuses contre la remise aux Polonais de la Prusse orientale, qui a toujours été un élément pernicieux dans la politique germanique. De Gaulle dit qu'en l'occurrence il considère le problème de la frontière orientale indépendamment des autres problèmes qui concernent l'Allemagne.

L'entretien s'achève là-dessus.

(Document d'archives.)

11

Entretien de J. Staline, président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S., avec Ch. de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française.

6 décembre 1944

Assistent à l'entretien : V. Molotov, A. Bogomolov, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France, Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères français, Roger Garreau, représentant de la France en U.R.S.S., Maurice Dejean, directeur des Affaires politiques du ministère français des Affaires étrangères, B. Podtserob.

De Gaulle déclare que lui et les personnes qui l'accompagnent ont demandé à être reçus afin de profiter de leur séjour à Moscou pour connaître l'opinion de la partie soviétique sur les questions qui se posent aujourd'hui et qui surgiront demain, ainsi que pour informer la partie soviétique de leur opinion sur ces questions.

De Gaulle dit qu'on discute actuellement de la signature entre l'Union soviétique et la France d'un pacte déterminant pour l'avenir la position de ces pays à l'égard de

l'Allemagne. Les Français considèrent qu'il serait possible, en même temps, dans la mesure où les événements actuels et le temps le permettent, de discuter également des questions qui se font jour autour de ce pacte.

De Gaulle fait remarquer que sur toutes les questions qui seront discutées les Français ont l'intention de s'exprimer avec netteté et franchise, selon la méthode récemment adoptée dans les relations avec les Russes.

De Gaulle déclare qu'il voudrait tout d'abord traiter de la question polonaise. Le maréchal Staline sait, dit-il, que pour diverses raisons, des rapports de sentiment existent depuis très longtemps entre les nations polonaise et française. De Gaulle dit qu'il voudrait aborder cette question en la prenant de loin. Il dit que le maréchal Staline sait mieux que lui que les liens qui rattachent la Pologne et la France touchent à la civilisation et à la religion. Depuis longtemps, la France a cherché en vain à maintenir une Pologne indépendante. Après les événements de la dernière guerre, la France nourrissait de la méfiance à l'égard de l'Allemagne. Cherchant à assurer sa sécurité, elle souhaitait la renaissance de la Pologne en tant qu'ennemie de l'Allemagne, en tant que pays dressé contre l'Allemagne. Tels étaient les motifs véritables de la politique de la France lorsque, après 1918, elle chercha à restaurer l'indépendance de la Pologne. La politique de Beck et de ses semblables, politique orientée vers un accord avec l'Allemagne contre l'Union soviétique et la Tchécoslovaquie, présentait un grand danger pour la France. Les Français ont conscience du danger que constituerait pour la France et pour l'Union soviétique une Pologne qui reprendrait cette politique à l'égard de l'Allemagne vaincue. L'Allemagne a toujours voulu utiliser la Pologne pour une telle politique. Une telle politique n'est pas impossible non plus dans l'avenir.

STALINE dit que l'Allemagne voulait dévorer la Pologne.

DE GAULLE acquiesce et dit que l'Allemagne aurait sans doute voulu d'abord utiliser la Pologne, et ensuite la dévorer.

STALINE répond qu'il en est évidemment ainsi.

DE GAULLE déclare qu'à son avis il est dans l'intérêt commun de la France et de l'Union soviétique que la Pologne

ne recommence pas cette politique et que l'Allemagne ne puisse pas créer les conditions d'un retour de cette politique.

STALINE fait remarquer que les blocs et l'occupation contribuent à cela.

DE GAULLE dit qu'il est d'accord avec les propositions soviétiques sur les frontières occidentales de la Pologne ; il pense que l'établissement de la frontière sur l'Oder et la Neisse exclura la possibilité d'une entente entre l'Allemagne et la Pologne.

STALINE dit que c'est juste.

DE GAULLE dit que si la partie soviétique est d'accord pour une extension de la Pologne vers l'Ouest, cela résoud par là-même la question de la frontière orientale entre la Pologne et l'Union soviétique.

STALINE fait remarquer que le tracé de la frontière orientale entre la Pologne et l'Union soviétique a été approuvée par Clemenceau.

DE GAULLE dit que la France n'a aucune objection contre la ligne Curzon. Il dit ensuite qu'il pense être d'accord avec le maréchal Staline pour estimer que la Pologne doit être indépendante, qu'elle a démontré sa vitalité. De Gaulle dit que les Français estiment que la frontière orientale de la Pologne sur la ligne Curzon peut être reconnue si l'on assure à la Pologne des terres allemandes sur ses frontières occidentales.

STALINE répond que cela sera fait et que l'Armée rouge s'en occupera.

DE GAULLE dit que les Français connaissent la situation en ce qui concerne la question polonaise : des Polonais sont d'un côté et d'autres sont du côté opposé et l'on ne sait pas ce que pensera le peuple polonais lorsque la Pologne aura été entièrement libérée par l'Armée rouge. Les Français estiment, dit de Gaulle, qu'il y aura des difficultés à ce propos. La guerre a apporté dans la situation de la Pologne beaucoup de choses qui peuvent contribuer à l'amitié entre la Pologne, l'U.R.S.S. et la France. De Gaulle dit qu'il estime nécessaire de déclarer que si, au moment de la libération de la Pologne et même avant, la France a la possibilité d'user de son

influence sur les Polonais, elle le fera dans le sens d'un renforcement des relations amicales entre la Pologne et la France et entre la Pologne et l'Union soviétique. La France considère qu'elle doit agir avec l'accord de l'U.R.S.S., de l'Angleterre, des Etats-Unis et des autres alliés. A l'heure actuelle, dit de Gaulle, le gouvernement français entretient des relations avec le gouvernement polonais émigré à Londres, relations qui ont été établies du temps de Sikorsky. Cependant ces Polonais ne se trouvent pas en Pologne et le gouvernement français a peu de questions pratiques et matérielles à traiter avec ce gouvernement.

De Gaulle déclare que le gouvernement français observe l'évolution des événements. Lorsque le territoire polonais sera entièrement libéré, les Français seront prêts à user de leur influence sur les Polonais pour qu'ils parviennent à un accord entre eux et admettent ce qui vient d'être dit sur les frontières polonaises, et pour que la Pologne adopte une attitude d'amitié sincère avec l'Union soviétique et la France.

STALINE dit qu'il comprend cela.

Après une pause, Staline dit qu'il voudrait demander ce que c'est que le bloc occidental et qu'est-ce que cela signifie.

DE GAULLE répond qu'il ne comprend pas très bien de quoi veut parler le maréchal Staline.

La presse a beaucoup parlé du bloc occidental et l'importance que le maréchal Staline accorde à cette question n'est pas claire pour lui, de Gaulle. Après avoir indiqué que la France est un pays continental, de Gaulle dit que, par l'expérience de la guerre présente et de la précédente, la France sait que l'Europe constitue un tout. Il est impossible de se représenter un événement se passant à l'Est de l'Europe et n'ayant aucun lien avec ce qui se passe à l'Ouest, et inversement. Tous les Etats européens sont les Etats d'un même continent et tout événement qui concerne un Etat touche, ne fût-ce qu'indirectement, les intérêts de tous les autres Etats. On ne peut pas couper l'Europe en morceaux. Les Français le savent bien. L'histoire a montré qu'il n'est possible de créer ni un bloc occidental, ni un bloc oriental, ni un bloc méridional, ni un bloc septentrional.

De Gaulle dit ensuite que, cependant, il arrive toujours que les gens qui ont des intérêts identiques prennent des mesures pratiques communes. La question principale qui préoccupe actuellement tout le monde, c'est la question allemande. C'est pourquoi on peut dire que le seul bloc qui existe et qui puisse exister en Europe, c'est celui des Etats qui ne veulent pas d'une attaque allemande. La première proposition dans cet esprit c'est à l'Union soviétique que les Français la font, bien qu'ils aient des voisins immédiats qui sont la Belgique, l'Italie, la Suisse, l'Espagne, le Luxembourg, l'Angleterre. Sans aucun doute, la France conclura des accords de bon voisinage avec l'Angleterre, comme avec la Belgique et le Luxembourg. Il est possible qu'un jour elle conclue aussi un accord avec l'Italie. Mais ces accords ne constitueront pas un bloc.

Staline dit qu'il prie de l'excuser s'il a posé une question superflue et s'il a placé de Gaulle dans une situation difficile.

De Gaulle dit qu'il ne considère pas les questions du maréchal Staline comme superflues et ajoute que, sur la question du bloc, il existe aussi d'autres opinions.

Molotov indique que le premier ministre belge Pierlot, par exemple, a déclaré que le bloc occidental existe.

De Gaulle dit qu'il n'a pas connaissance de cela.

Staline dit qu'il n'en a pas non plus connaissance. C'est la raison pour laquelle il a posé cette question à de Gaulle, pensant que celui-ci était au courant.

De Gaulle dit que la Belgique s'est trouvée et se trouve sous la menace de l'Allemagne. En 1914, elle a subi l'invasion allemande et ensuite, après la première guerre mondiale, tantôt elle a été pour des accords militaires avec la France et la Grande-Bretagne, tantôt elle a cessé de l'être. De Gaulle dit que la France a des échanges économiques avec la Belgique et qu'elle continuera à les avoir, mais que ce n'est pas là un bloc.

Staline dit qu'il estime que la France doit avoir une alliance militaire défensive solide avec ses voisins et que ce sera un élément important de sécurité de la France vis-à-vis de l'Allemagne.

De Gaulle dit qu'il veut revenir à la question du bloc. Il dit que Bidault a fait une déclaration publique indiquant que la France ne veut pas l'organisation d'un bloc occidental, que les Anglais ne l'ont jamais demandé aux Français et que, quant à eux, ces derniers ne l'ont jamais proposé aux Anglais. De Gaulle dit qu'il estime que le bloc Moscou-Paris-Londres sera effectivement un bloc européen. Tout le reste, ce sera des accords économiques et stratégiques de caractère local entre divers pays. De Gaulle dit que lorsqu'on étudie l'histoire de cette question, on s'aperçoit que le seul bloc qui ait existé en Europe, c'est le bloc allemand. Ce fut le cas d'abord pour la Triple alliance, puis, de nos jours, pour l'« axe ». On ne peut pas dire qu'il n'y aura pas de tentatives de ressusciter de tels blocs. Et c'est pourquoi les Français sont partisans d'un bloc avec la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. De Gaulle dit que les Français préfèrent un tel bloc à tout autre et considèrent que c'est le seul possible.

Staline dit qu'il comprend cela et indique que, nous les Russes, comme les Français, nous avons intérêt à ce qu'un pacte d'assistance mutuelle et de sécurité soit conclu entre la France et l'Union soviétique. Staline dit qu'à son avis ce sera chose accomplie dans quelques jours.

Staline dit ensuite qu'il voudrait toucher quelques mots de la question polonaise. De Gaulle sait qu'au cours des trente dernières années la Pologne a été un couloir que les Allemands ont emprunté pour venir en Russie. Tant les Russes que les Polonais en ont assez. Nous, les Russes, nous voulons que ce couloir soit fermé. D'autres pays ne peuvent pas fermer ce couloir. Il faut que ce soit la Pologne qui le ferme elle-même et pour cela il est nécessaire que la Pologne soit forte, indépendante et démocratique. L'expérience montre qu'il n'y a pas d'Etats forts sans démocratie. Staline dit que c'est un tournant de notre politique envers la Pologne. Jusqu'au début de cette guerre, la Pologne et la Russie ont toujours été en état de conflit. Il y avait à cela des raisons historiques. Par deux fois, les Polonais ont pris Moscou et, au bout de cent ans, les Russes ont occupé par deux fois Varsovie. Tout cela a laissé son empreinte sur les rapports entre la Pologne et la Russie et a laissé un arrière-goût d'amertume. Nous mettrons fin à cette histoire et nous y mettrons fin

définitivement. Une des leçons de la guerre est la conscience de ce que l'amitié entre la Pologne et la Russie est une garantie de sécurité pour la Pologne et la Russie. Et cela n'a pas été compris seulement par les milieux dirigeants de la Russie, mais aussi par les meilleurs éléments de la Pologne. Au cours de l'histoire, la France a toujours été l'amie de la Pologne et de son indépendance. On peut dire que la France a été la protectrice de l'indépendance polonaise. Sous ce rapport, sa politique se distinguait avantageusement de la politique d'autres Etats. Les Polonais le savent et s'en souviennent. Staline dit qu'en liaison avec cela il pensait que la politique actuelle de la France se distinguerait avantageusement de la politique de l'Amérique et de la Grande-Bretagne. Staline dit qu'il comptait sur cela.

Staline dit qu'il comprend que l'Angleterre, qui est liée au gouvernement polonais émigré, de même qu'au général Mikhail Mikhaïlovitch en Yougoslavie, s'est un peu empêtrée et qu'il lui est maintenant difficile de se dépêtrer. Staline dit qu'il comprend cela. Mais le fait est qu'on ne permet pas à Mikhaïlovitch de revenir en Yougoslavie, et il se cache quelque part au Caire. Staline dit qu'il craint que la même chose ne se produise avec les Giraud et les Laval polonais qui siègent dans le gouvernement polonais émigré de Londres.

Staline dit ensuite que les Polonais qui se trouvent à Londres jouent aux ministres tandis qu'à Lublin des Polonais réalisent une réforme agraire analogue à celle que la France a effectuée à la fin du XVIII[e] siècle, créant ainsi les bases d'un Etat français solide.

Staline dit qu'il y a une différence entre ces deux groupes. Pour l'un, on ne sait pas ce qu'il fait, tandis que l'autre, celui de Lublin, s'occupe de réalisations ayant une grande importance. Telles sont les considérations sur lesquelles s'est fondé le gouvernement soviétique en établissant de bonnes relations avec la Pologne nouvelle, renaissante en la personne de son comité de libération nationale. Staline dit qu'il pensait que les Français comprendraient cela plus rapidement que les Anglais et les Américains.

Staline dit que dans quelque temps les Anglais le comprendront également.

De Gaulle demande quel est l'état d'esprit de la population en Pologne.

Staline dit qu'il s'intéresse à cette question et qu'il l'étudie.

De Gaulle demande quels sont les renseignements officiels dont dispose Staline sur la Pologne. Staline ne peut-il pas lui faire part de ces renseignements ? Lui, de Gaulle, pense que Staline connaît mieux que quiconque la situation en Pologne, étant donné qu'il a contribué à la formation du nouveau gouvernement polonais.

Staline répond que la population polonaise a commencé par la perplexité. L'Armée rouge avance, bat les Allemands, libère le peuple polonais. Des troupes polonaises combattent avec l'Armée rouge. Un comité polonais se trouve en Pologne aux côtés de la population. Les Polonais demandaient : où est donc le gouvernement de Londres ? Pourquoi les Polonais de Londres ne sont-ils pas en Pologne lorsque le pays se libère ? A partir de ce moment, les actions du gouvernement émigré ont commencé à baisser. La seconde étape dans la baisse des actions du gouvernement polonais émigré s'est produite après le fiasco de ce qu'on a appelé l'insurrection de Varsovie. Le peuple polonais a appris que l'insurrection avait été déclenchée à l'insu et sans l'accord du commandement de l'Armée rouge. Si l'on avait demandé au commandement soviétique s'il pouvait apporter une aide militaire à l'insurrection, il aurait fait savoir à l'avance qu'il n'y était pas prêt. En effet, à l'époque, l'Armée rouge venait de parcourir en combattant les six cents kilomètres qui séparent Minsk de Varsovie. Au moment où l'Armée rouge est arrivée sous Varsovie, son artillerie et ses munitions étaient restées à quatre cents kilomètres en arrière. L'Armée rouge n'était pas prête à commencer immédiatement une offensive contre Varsovie. Mais on n'a rien demandé de tout cela au commandement de l'Armée rouge. Le peuple le sait et il est indigné de voir qu'on l'a entraîné dans une aventure. Il y a eu beaucoup de victimes. Les agents du gouvernement polonais émigré ont donné aux Allemands la possibilité de remporter un succès à Varsovie. La troisième étape de la baisse de l'autorité du gouvernement polonais émigré, c'est le moment où le Comité

polonais de libération nationale a commencé à réaliser la réforme agraire. Tous les agents du gouvernement polonais émigré qui se trouvent en Pologne se sont dressés contre cette réforme. Ils ont tué des fonctionnaires du Comité polonais de libération nationale pour faire échouer la réforme agraire. En quoi consiste donc cette réforme ? On a pris leurs terres aux gros propriétaires fonciers polonais émigrés et aux gros propriétaires fonciers qui sont partis avec les Allemands et on les a vendues aux paysans, dont elles sont devenues la propriété privée. La France a fait la même chose à la fin du XVIII[e] siècle et a créé par là même un nouvel Etat démocratique. Sur cette base, le Comité polonais est devenu une grande force, tandis que le prestige et l'influence du gouvernement polonais émigré tombaient en Pologne.

Staline dit que tels sont les renseignements dont il dispose sur la situation en Pologne.

De Gaulle dit que, lorsque toute la Pologne sera libérée, on verra alors clairement quel est l'état d'esprit du peuple polonais. Si la France a une influence sur les Polonais, elle l'utilisera pour développer l'amitié entre la Pologne, l'Union soviétique et la France. En ce qui concerne le gouvernement polonais de Londres, la France entretient des relations avec lui comme le font les autres puissances. Il est possible que dans quelque temps le gouvernement français reconnaisse l'autre gouvernement polonais en accord avec les autres alliés. Le gouvernement soviétique a agi de la même façon, lorsqu'il a reconnu le gouvernement français en accord avec les autres puissances. [...]

De Gaulle dit que la France a été libérée il y a seulement trois mois, qu'elle en est encore à rassembler ses forces et que pour le moment elle fait peu, mais fera de plus en plus, pour rétablir des relations normales avec les autres Etats. La première chose dont la France s'occupe maintenant, c'est d'effectuer un tournant vers Moscou. En proposant un pacte d'assistance mutuelle, la France compte aussi éclaircir d'autres questions. En ce qui concerne les autres Etats, le gouvernement français est heureux de constater que la position de l'Union soviétique vis-à-vis de ces Etats tend au maintien de leur indépendance et de l'amitié avec eux, ainsi qu'au développement de l'amitié avec l'Union soviétique et avec la

France, au progrès de ces Etats dans le sens de la démocratie. Les Français considèrent les élections au suffrage universel comme une base démocratique.

De Gaulle ajoute que les Français sont satisfaits de la politique menée par le gouvernement soviétique vis-à-vis de tous les Etats satellites de l'Allemagne. Les Français désirent agir en accord avec le gouvernement soviétique. Pour le moment, ils ne peuvent faire encore que peu de choses, mais dans l'avenir, ils feront davantage et ils comptent agir en accord avec les alliés et surtout avec l'Union soviétique.

Staline dit qu'il pense que nous nous comprendrons mutuellement. [...]

(*Document d'archives.*)

12

Entretien de J. Staline, président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S., avec Ch. de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française.

8 décembre 1944

Assistent à l'entretien : V. Molotov, A. Bogomolov, ambassadeur de l'U.R.S.S. en France; Bidault, ministre français des Affaires étrangères; Garreau, représentant de la France en U.R.S.S.; B. Podtserob.

De Gaulle dit que les Français ont demandé une nouvelle entrevue avec le maréchal Staline, car, après les entretiens qui ont eu lieu, ils estimaient utile de l'informer de leurs plans.

Staline répond qu'il est prêt à écouter.

De Gaulle déclare qu'il voudrait répéter que, dans la période historique actuelle, il n'existe pour la France qu'une question importante, celle de l'Allemagne.

La France a subi trois fois l'invasion allemande. Lors de la première invasion, les Français ont été battus, ils ont perdu

des provinces et leur prestige. La deuxième fois, après l'invasion allemande, les Français ont remporté la victoire, mais au prix de sacrifices énormes. A la troisième invasion, la France a été entièrement occupée par l'ennemi et peu s'en est fallu qu'elle ne perde son indépendance. De Gaulle dit qu'il évoque cette possibilité de la perte de l'indépendance parce que, si l'Allemagne avait triomphé, la France n'aurait pas été indépendante. Avec beaucoup de difficultés, la France a pu mener une politique qui lui a assuré l'indépendance, même vis-à-vis de ses alliés. Maintenant, cette fois-ci, les Allemands ne gagneront pas la guerre mais ils la continuent et l'objectif de la politique française est de faire tout le possible pour vaincre. Les Français le feront tant que l'Allemagne ne sera pas vaincue. Mais, même si les Allemands sont battus, l'Allemagne et le peuple allemand ne seront pas détruits. Le peuple allemand vivra, bien qu'avec des difficultés plus ou moins grandes. Etant donné que le peuple allemand subsistera, la menace allemande subsistera aussi. Il faut prendre des mesures pour que ce peuple ne puisse plus devenir un danger pour ses voisins. Il existe pour cela trois moyens. Ce sont : premièrement, le tracé des frontières; deuxièmement, le désarmement; troisièmement, les alliances.

Les frontières. Comme de Gaulle l'a déjà dit, la France est d'accord sur le tracé des frontières orientales de l'Allemagne de la façon dont l'a indiqué le maréchal Staline. En ce qui concerne la frontière occidentale, les Français ont déclaré que la souveraineté allemande ne devait pas s'étendre au-delà du Rhin et ils ont expliqué pourquoi ils pensaient ainsi. De Gaulle dit qu'il pense que le peuple qui est situé au sud de l'Allemagne et qui a rendu à celle-ci des services importants doit être séparé à jamais de l'Allemagne. De Gaulle explique qu'il veut parler de l'Autriche.

Le désarmement. Il faut prendre une série de mesures, notamment d'ordre moral et économique, car à notre époque l'économie et le moral d'une nation sont les sources de sa puissance militaire.

Staline dit qu'il est d'accord et que nous pensons de même.

De Gaulle ajoute que les Français estiment que, du

point de vue économique, il serait utile pour la paix d'utiliser le bassin de la Ruhr sous contrôle international.

De Gaulle dit ensuite qu'il voudrait traiter la question des alliances. Au cours de la guerre précédente et de la dernière guerre, la France a pu voir dans la pratique quelle politique d'alliance elle devait pratiquer. Le peuple allemand est situé dans une situation géographique telle qu'il menace en premier lieu la France et la Russie. La France et la Russie sont les deux pays qui se trouvent directement sous la menace allemande et qui paient le plus cher lors des invasions allemandes, quand cette menace se transforme en agression. Ainsi, la France et l'Union soviétique peuvent être qualifiées de premier étage de la sécurité. Le deuxième étage, c'est l'Angleterre. L'Angleterre ne s'est jamais pressée, pour cette raison qu'elle est un empire colonial et parce que son peuple a une mentalité particulière. L'Angleterre est toujours entrée en scène lorsque l'Allemagne combattait déjà, lorsqu'il était trop tard pour les puissances se trouvant au premier étage. Après la guerre et le traité de Versailles, la France a agi de concert avec l'Angleterre pour assurer sa sécurité. Le résultat, c'est que dans cette guerre la Grande-Bretagne a combattu avec hardiesse et avec force, mais après avoir tardé à prendre des mesures importantes. Ce n'est pas là un reproche de la part des Français. Ce phénomène est dans la nature des choses. Il s'explique par le tempérament du peuple anglais et par le fait que l'Angleterre est un empire. Lorsque l'Angleterre doit entreprendre quelque chose, il lui faut tout d'abord consulter le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et elle doit regarder vers Washington. L'Angleterre ne se presse jamais, et pourtant la sécurité est parfois une chose très urgente.

Staline dit que c'est un fait, car les Anglais n'ont pas de service militaire obligatoire, ni de cadres militaires permanents. L'Angleterre se prépare lentement et maintenant elle a entraîné ses troupes au cours même de la guerre. L'Union soviétique et la France ont des armées permanentes et c'est pourquoi elles sont toujours prêtes.

Après avoir exprimé son accord avec cette remarque, de Gaulle dit qu'il existe encore un troisième étage de la sécu-

rité, ce sont les Etats-Unis et les autres Etats. Avant que les Etats-Unis ne se mettent en route, la guerre a le temps de faire du chemin. Cette fois-ci, les Etats-Unis sont entrés dans la guerre alors que la France était déjà hors de combat, que la Russie était envahie et que l'Angleterre se trouvait à deux doigts de la perte.

Les Français voudraient, dit de Gaulle, attirer l'attention sur le fait que les engagements pris entre alliés doivent entrer en vigueur quand c'est nécessaire, immédiatement; or l'Angleterre est un allié avec lequel il est difficile d'avoir affaire : elle est toujours et partout en retard. Elle a des intérêts partout et elle a des frictions avec la France et avec la Russie, frictions qui peuvent un jour compliquer la situation et gêner la prise par l'Angleterre des décisions nécessaires. C'est un fait. Entre vous et nous, poursuit de Gaulle, il n'y a nulle part aucune divergence et nous avons les mêmes intérêts par rapport à l'Allemagne. La France comme la Russie se trouvent en terre européenne. Elles ont intérêt à avoir des moyens sûrs et rapides d'assurer leur sécurité.

De Gaulle déclare que la politique française oblige les Français à souhaiter en premier lieu un pacte d'assistance mutuelle avec l'Union soviétique.

Le peuple français et le peuple russe sont des peuples guerriers. La Russie possède, et la France a possédé et a l'espoir de posséder à l'avenir, une armée permanente. C'est pourquoi il n'est pas difficile aux Français et aux Russes d'aboutir à la conclusion d'un pacte et de préparer des mesures immédiates pour empêcher l'agression. Après cela, on pourra penser au deuxième étage de sécurité et au pacte avec l'Angleterre. Si le maréchal Staline considère qu'il faut conclure un traité en même temps avec l'Angleterre, cela signifiera qu'à l'avenir les mesures nécessaires et urgentes ne seront pas prises à temps. En ce qui concerne la France, le pacte avec l'Angleterre est pour elle une affaire de longue haleine. Les Français ont des difficultés avec l'Angleterre en Orient et ils en auront peut-être en Extrême-Orient, car il y a là-bas aussi des questions à régler. Les Français ne peuvent pas dire exactement quelle sera la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Allemagne. Les Français connaissent la politique de l'Union soviétique et ils ont expliqué aux dirigeants du

gouvernement soviétique leur politique vis-à-vis de l'Allemagne. Mais ils ne connaissent pas la politique anglaise par rapport à l'Allemagne et il est d'ailleurs peu probable que les Anglais eux-mêmes se représentent avec exactitude ce qu'elle sera.

STALINE dit qu'il pense que la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Allemagne sera très sévère.

DE GAULLE dit qu'elle le sera au début. De Gaulle dit qu'il se rappelle Lloyd George qui était contre l'Allemagne, mais ensuite sont venus Balfour et Baldwin et une autre politique a commencé.

STALINE dit que c'est vrai. Cependant, l'Angleterre a maintenant de grandes possibilités de détruire l'industrie allemande et elle le fera. L'Amérique le fera aussi. Les Anglais ont compris que, tant qu'ils ne détruiraient pas l'industrie allemande, l'Angleterre pourrait souffrir de la concurrence allemande sur les marchés mondiaux. Staline dit qu'il pense que les Anglais ne l'avaient pas compris pendant la première guerre, mais que maintenant ils l'ont compris et c'est la raison pour laquelle ils prennent tant de plaisir à détruire l'industrie allemande par des raids aériens.

« Tant mieux s'il en est ainsi, dit DE GAULLE, mais s'il n'en est rien ? Dans dix ans, l'Angleterre sera-t-elle aussi résolue qu'aujourd'hui ? »

STALINE dit que chaque pays doit posséder sa propre force et compter sur sa propre armée. Staline dit qu'il admet que la France et la Russie doivent mieux se comprendre que les autres, puisqu'elles sont les premières à recevoir les coups. Elles doivent être plus proches l'une de l'autre que les autres pays.

DE GAULLE demande si le maréchal Staline estime que nos pays devraient avoir des relations plus étroites.

STALINE dit qu'il comprend cela et qu'il l'admet.

DE GAULLE demande jusqu'à quel point le maréchal Staline est prêt à pousser ce qu'il vient de dire.

STALINE dit que nos pays doivent absolument le faire. Pour la France, c'est particulièrement avantageux actuellement. Pour nous aussi, c'est avantageux.

DE GAULLE dit que c'est juste.

STALINE dit que ce serait avantageux pour la France du point de vue de l'indépendance de sa politique.

Staline dit qu'il doit s'exprimer franchement et s'en excuser, mais certains Etats empêchent la France d'avoir une politique indépendante. Le pacte l'aidera à mener une politique indépendante à 100 %.

DE GAULLE dit que c'est justement de cela qu'il voulait parler et qu'il avait parlé d'un pacte franco-soviétique.

STALINE dit qu'il comprend cela.

DE GAULLE demande ce qu'il faut faire maintenant.

STALINE dit qu'un pacte franco-soviétique, c'est bien. Mais il y a de bons pactes et il y en a aussi de meilleurs. Un pacte tripartite qui engloberait l'Angleterre serait meilleur. Ce sont la Russie et la France qui subissent les premiers coups, mais il est difficile de gagner la guerre sans l'Angleterre. Le deuxième étage joue un grand rôle pour gagner la guerre. Le troisième étage joue lui aussi un grand rôle. Il est bien d'avoir un pacte franco-soviétique, mais il est mieux d'avoir un pacte tripartite.

DE GAULLE dit que ce n'est pas le point de vue français. Les Français estiment qu'il vaut mieux avoir un pacte séparé entre la Russie et la France et un autre pacte séparé entre la France et l'Angleterre. De Gaulle dit qu'il n'est pas si facile pour les Français que pour les Russes de consentir à un traité tripartite. Les Russes ont déjà un pacte avec l'Angleterre, tandis que les Français n'en ont pas et il ne leur sera pas facile d'en conclure un.

STALINE dit que la question du pacte tripartite s'est posée il y a deux jours. Staline dit qu'il a écrit à Churchill que les Français étaient arrivés et avaient posé la question d'un pacte franco-soviétique, en lui demandant conseil. Churchill a répondu qu'il n'est pas contre un pacte bilatéral, mais qu'il considère qu'un traité tripartite vaudrait mieux. Staline dit

qu'il a pris conseil de ses collègues et qu'il a été décidé d'être d'accord avec la proposition de Churchill de conclure un pacte tripartite comportant toutes les améliorations nécessaires par rapport au traité anglo-soviétique [1] qui a ses insuffisances.

Staline dit qu'il voit qu'un pacte tripartite ne convient pas aux Français.

De Gaulle dit qu'il ne pense pas qu'un pacte avec Londres puisse contribuer à la solution des problèmes concrets des Français. Les Français pensent que la paix et la victoire dépendent du règlement de toutes les questions entre Moscou, Londres et Paris. Mais il n'est pas aussi simple de régler les questions avec Londres qu'avec Moscou. La France ne se trouve pas dans la même situation que la Russie vis-à-vis de l'Angleterre. Du point de vue français, il vaudrait mieux avoir un traité entre la France et la Russie et que chacun de ces pays ait un traité séparé avec l'Angleterre. Il y a encore une considération contre le traité tripartite. La Russie est loin de l'Angleterre. La Russie a beaucoup de forces, c'est une grande puissance. Pour le moment, la France ne dispose pas de telles forces, bien qu'elle espère les avoir dans l'avenir. Si la France accepte un traité avec l'Angleterre, sa situation sera différente de celle de la Russie. De Gaulle demande comment le maréchal Staline propose de conduire les négociations sur le traité tripartite.

Staline répond que, pour le moment, Churchill n'a pas encore fait connaître quelles améliorations il compte introduire dans le traité anglo-soviétique. Staline émet la supposition qu'il faudra engager des négociations entre les trois Etats, à Moscou ou ailleurs. A cette fin, il faut élaborer un projet et, pour établir ce projet, des pourparlers préliminaires entre les trois Etats sont indispensables. Tout cela peut prendre un mois ou plus.

---

1. Il s'agit du traité entre l'U.R.S.S. et la Grande-Bretagne d'alliance dans la guerre contre l'Allemagne hitlérienne et ses complices en Europe et de coopération et d'assistance mutuelle après la guerre. Ce traité a été conclu le 26 mai 1942. Par décret du Présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. en date du 7 mai 1955, ce traité a été annulé comme ayant perdu toute valeur à la suite de la ratification par le gouvernement anglais des accords de Paris du 23 octobre 1954, qui prévoyaient la remilitarisation de l'Allemagne occidentale, la création d'une armée d'Europe occidentale et l'inclusion de l'Allemagne occidentale réarmée dans les groupements militaires, ce qui était en contradiction flagrante avec les objectifs fondamentaux du traité anglo-soviétique de 1942.

De Gaulle dit que les Français ne peuvent rien dire de plus sur le traité tripartite. Mais lui, de Gaulle, veut ajouter que les Français ne peuvent pas consentir à un accord avec l'Angleterre, car ils ne savent pas quelle est l'attitude réelle de l'Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne. Naturellement, les Français ne rejettent pas le principe d'un traité tripartite.

Staline dit que les Français veulent conclure un pacte avec la Russie et que ce pacte nous est nécessaire à nous aussi. Mais si, maintenant, on remet à plus tard le pacte à trois, Churchill se froissera, car Staline lui a écrit pour lui faire part de son accord sur un traité tripartite.

De Gaulle dit que, lorsque les Français sont partis pour Moscou, les Anglais lui ont dit qu'ils n'avaient aucune objection contre un pacte franco-soviétique.

Staline dit que, maintenant non plus, les Anglais ne s'y opposent pas. D'ailleurs, ce n'est pas tellement important. Maintenant les Anglais proposent un pacte tripartite. Que les Français nous rendent service et nous leur rendrons service nous aussi. La Pologne est un élément de notre sécurité. Il y a trois jours, nous avons parlé avec les Français de cette question. Que les Français reçoivent un représentant du Comité polonais de libération nationale à Paris et nous signerons le traité bilatéral. Churchill sera vexé, mais qu'y faire ?

De Gaulle dit que probablement Staline froisse parfois Churchill.

Staline dit que parfois il froisse Churchill et que, parfois, Churchill le froisse. Un jour, la correspondance entre Churchill et lui, Staline, sera publiée, et alors de Gaulle verra quels messages ils ont parfois échangés.

Staline dit que de Gaulle doit savoir que nous avons eu des désaccords avec l'Angleterre et l'Amérique au sujet du Comité national français, sur le point de savoir s'il fallait le considérer comme un gouvernement ou non. Il y a eu d'importants désaccords.

De Gaulle dit qu'il pense que Staline a gagné à ce jeu.

Staline admet qu'il a gagné. Si on joue, c'est pour gagner. Mais la France y gagnera davantage encore.

Bidault prend la parole et dit qu'il voudrait dire au maréchal Staline ce qui suit : La position du Gouvernement provisoire français, qui suit le chemin du général de Gaulle, ne signifie pas que le gouvernement français soit contre un pacte tripartite. Mais il se rend compte qu'il faudra beaucoup de temps pour conclure ce traité et qu'il y a beaucoup de difficultés qui en gênent la conclusion. En outre, les Français se rendent compte que, plus il y a de signataires à un traité, moins il y a de chances qu'il soit efficace. Si deux amis se font serment de fidélité, chacun d'eux compte sur l'autre. Si trois amis se jurent fidélité, chacun doit compter sur les deux autres. C'est mieux, mais c'est plus lent. C'est pourquoi lui, Bidault, pense que, pour être sûr qu'à l'avenir des mesures immédiates seront prises contre l'Allemagne, il faut entre l'Union soviétique et la France un pacte qui garantirait bien les deux pays.

Staline dit qu'il comprend cela. [...]

(*Document d'archives.*)

13

Communiqué franco-soviétique sur le séjour à Moscou de Ch. de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire de la République française, et de G. Bidault, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire de la République française.

11 décembre 1944

Le séjour à Moscou du général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République française, et de M. Bidault, ministre des Affaires étrangères, a été marqué par de nombreuses manifestations de la sympathie qui unit le peuple français aux peuples de l'Union soviétique, sympathie renforcée par les épreuves subies par les deux pays au cours de cette guerre.

Les entretiens se sont déroulés avec le maréchal Staline et M. Molotov ; ils ont porté sur l'ensemble des questions intéressant la poursuite de la guerre et l'organisation de la paix future, et en particulier sur le problème allemand. Ces pourparlers ont fait apparaître entre les deux gouvernements une très large concordance de vues ainsi que le désir sincère d'une étroite collaboration.

Les deux gouvernements ont affirmé à nouveau leur résolution de poursuivre la guerre jusqu'à une victoire totale sur l'Allemagne et leur volonté de prendre en commun toutes les mesures propres à garantir l'Europe de toute nouvelle agression.

C'est dans cet esprit que les deux gouvernements ont procédé le 10 décembre à la signature d'un traité d'alliance et d'assistance mutuelle, dont le texte sera publié séparément.

(*Presse française du* 12 *décembre* 1944.)

14

Extrait du discours de Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire de la République française, à l'Assemblée consultative provisoire, le 21 décembre 1944.

Le traité que nous avons signé à Moscou s'inscrit dans la ligne d'une constante essentielle de la politique française. Il est conforme à une tradition ancienne, imposée par la permanence du fait et dont aussi bien la France que la Russie ont connu le bienfait chaque fois qu'elles y sont restées fidèles. Il est inspiré par les leçons de l'épreuve et contient ce qu'il faut pour en éviter le retour.

Rien n'est plus éclatant dans l'histoire de cette guerre, comme aussi bien dans l'histoire de l'autre guerre, que la nécessité d'une alliance sans laquelle le flot de l'invasion a libre cours de se déverser à partir de ses bases germaniques, soit à l'ouest, soit à l'est, quand l'ouest et l'est sont séparés.

Si je ne me trompe — et je pense que je ne me trompe pas — la politique consiste à conformer la volonté des hommes à la nature des choses, afin que la nature des choses soit employée au bien des hommes. Jamais, autant que pour le pacte franco-soviétique, nous n'avons eu le sentiment d'obéir

à la logique de l'événement. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait — est-il besoin de vous le rappeler ? — dans une atmosphère de sympathie et d'amitié, mais je pense que chacun me comprendra si je dis que le signe qui a marqué ces rencontres et qui a scellé notre accord s'appelle d'abord nécessité.

Menacées l'une et l'autre du même péril, ce péril qui s'appelle l'Allemagne, l'Allemagne militariste, l'Allemagne hitlérienne, cette Allemagne qui engendre à chaque génération une nouvelle philosophie de la force, la France et l'Union soviétique, qui avaient à se prémunir, se sont, en effet, prémunies. Aucune tentative allemande ne peut désormais se flatter de trouver divisés ceux que sa seule chance de succès a toujours été d'attaquer l'un après l'autre. Le cauchemar des coalitions qui hantait Bismarck n'est pas autre chose que la crainte de la lutte sur deux fronts. Cette crainte et, avec elle, la cruelle expérience de l'invasion suffisent à dicter leur devoir à ceux qui ont pour mission d'épargner aux hommes et aux femmes de l'avenir l'horreur de ce que nous avons supporté et de ce que, avec tant de peine, au prix de tant de sacrifices, nous arrivons aujourd'hui tout juste à surmonter.

Ce que nous avons fait à Moscou est une alliance. Comme c'est une alliance, nous l'avons appelée par son nom. C'est une bonne habitude, même et surtout en diplomatie, que de n'avoir pas peur des mots. Aucune des parties contractantes n'a à dissimuler le but qu'elle poursuit, puisque ce but s'appelle une paix où la justice soit assurée de durer.

C'est pourquoi nous avons conclu un traité qui s'appelle une alliance. Cette alliance se fonde, à la fois, sur le cœur et sur la raison.

La raison démontre qu'il ne saurait y avoir de paix en Europe, sans que l'Allemagne, qui toujours l'a troublée, soit tenue et maintenue hors de toute possibilité de recommencer à nuire. Cela n'est possible que si, d'aucun côté de la frontière, l'Allemagne n'a chance de trouver une moindre résistance, une fissure, une complaisance ou seulement une atténuation dans la rigueur de la garde qu'il faut toujours monter.

Pour le cœur, que dirai-je ? sinon que nous venons de parcourir au long des plaines un pays dévasté, ravagé, bouleversé par une profonde invasion, et qui cependant est demeuré debout pour continuer la lutte, pour renverser l'équilibre des forces et pour vaincre.

A Stalingrad où nous sommes passés, nous avons vu, rayonnant au milieu des décombres, quelque chose de plus grand peut-être que l'héroïsme et qui s'appelle la volonté : la volonté de revivre, la volonté de lutter jusqu'au triomphe.

Je vous assure qu'il ne s'agit pas de mots plus ou moins marqués d'emphase. Quand on a vu cela sur des visages, au milieu du chaos engendré par la guerre, quand on a vu un peuple entier mutilé, atteint dans sa chair, mais sublime de courage et d'abnégation, sacrifier confort et douceur de vivre pour être sûr de revivre, on comprend et on sent que la France, dans cette affaire, a fait autre chose qu'un mariage de raison. (*Vifs applaudissements.*)

Une entente entre deux gouvernements, c'est quelque chose. Mais une alliance, une fraternité entre deux peuples, dont les gouvernements interprètent les volontés, voilà ce qui est solide, ce qui contient les promesses de la grandeur et de la durée.

Le maquis chez nous, les partisans chez eux, tous nos morts à nous deux, la forêt de Smolensk et le plateau du Vercors, Bir-Hakeim et Stalingrad, voilà ce qui scelle l'alliance, signée d'un sang sacré par tous les héros que, nous deux, nous avons perdus et qui, de l'Occident à l'Oural et du désert aux barricades, sont tombés du même cœur pour une même cause. (*Applaudissements.*)

Et voilà pourquoi il fut simple de conclure entre nous un traité d'alliance.

Mesdames, messieurs, vous avez lu ce traité. Il est simple, il est court et il dit bien ce qu'il veut dire : pas de paix séparée, volonté de lutte, certitude de victoire. Et, après la victoire, ce qu'il faudra faire pour que cette victoire ne soit pas vaine, nous le ferons en commun ; sans tergiverser, sans attendre, toutes les mesures seront prises, parce que nous savons ce que nous a coûté une position naguère hésitante. C'est pourquoi ce traité est à la fois bref, simple et catégorique.

Un peuple qui puise dans le succès des motifs de continuer la guerre, un peuple qui puise dans la défaite des motifs de recommencer la guerre nous menace en commun, l'Union soviétique et nous-mêmes. Ce peuple qui sécrète l'invasion et qui a comme une sorte d'affreuse vocation de violence, à laquelle nous sommes contraints d'opposer une tradition magnifique, mais douloureuse et sanglante, de résistance, ce peuple qui, toujours, reprend la route de la conquête sans qu'aucun échec ne le décourage jamais, ce peuple, notre voisin, que 1815 ne satisfait pas, que Sedan n'arrête pas, que 1918 ne subjugue pas, ce peuple qui recommence après Brunswick, qui recommence après Blücher, qui recommence après de Moltke, qui recommence après Guillaume II, nous sommes résolus à ne pas le laisser recommencer après Hitler. (*Vifs applaudissements.*)

C'est pourquoi le général de Gaulle et le maréchal Staline, la France et l'Union soviétique, se sont aisément trouvés d'accord pour conclure ce traité d'amitié et d'alliance qui met un point final au danger permanent qui, depuis plus d'un siècle, réside au centre du continent.

Notre assistance mutuelle sera prompte, immédiate et, si je puis dire, automatique. Tel est le contenu du traité.

Je voudrais maintenant en préciser la portée.

Si le Gouvernement français a dit qu'il ne voulait pas de bloc occidental, cela signifie tout naturellement qu'il ne veut pas d'autre bloc, continental ou autre, et que, par conséquent, le traité d'alliance qui vient d'être signé à Moscou est, à nos yeux comme aux yeux du pays, le commencement d'une construction d'ensemble, qu'il convient au Gouvernement de poursuivre et à la France d'achever.

Nous savons la grande part que l'Union soviétique a tenue dans cette lutte. Nous savons aussi quelle fut la part de la Grande-Bretagne et quelle fut celle de l'Amérique. Nous l'avons dit et nous l'avons entendu, à Moscou, de la bouche du maréchal Staline et de M. Molotov : ni nos alliés, ni nous-mêmes, nous n'entendons nous séparer de l'Amérique et de l'Angleterre. (*Applaudissements.*)

Quand le maréchal Staline et le général de Gaulle étaient en présence et quand M. Molotov et moi-même nous avions à traiter les problèmes pour la solution desquels nous avions

fait un si long voyage, il fut beaucoup question de ceux qui n'étaient pas là, et, à aucun moment on ne songea à faire bande à part. Ni la France, ni l'Union soviétique n'imaginent de faire quoi que ce soit qui soit un bloc, une organisation ou une alliance, dans laquelle l'Amérique et l'Angleterre ne seraient pas associées. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

J'ai bien lu, ici ou là, que le traité franco-soviétique provoquait des questions en ce qui concerne la sécurité collective. Je voudrais répondre d'une manière parfaitement claire.

L'alliance n'empêche pas, elle suppose, au contraire, que nous ayons ensuite des accords avec la Grande-Bretagne, avec l'Amérique, avec l'ensemble des pays qui se sentent comme nous menacés.

Il est si éloigné de notre pensée de conclure des accords séparés, que nous venons de décider la constitution d'une commission chargée d'examiner, du point de vue de la France, les accords conclus en notre absence à Dumbarton Oaks, commission dont M. Paul-Boncour, délégué permanent à la Société des nations, a bien voulu accepter la présidence.

Nous examinerons avec lui et avec tous les hommes qui savent ce qu'est la sécurité collective, quelle est exactement la situation, quelles sont les positions des puissances, et comment ces positions, y compris la nôtre, peuvent se combiner, afin de constituer un ensemble qui, muni d'une force capable de faire prévaloir ses décisions, fera respecter la paix. (*Applaudissements.*)

Je remercie M. Paul-Boncour et ceux qui, avec lui, ont accepté cette tâche qui, à nos yeux, est essentielle. Nous avons agi ainsi parce que, dans notre pensée, l'alliance franco-soviétique constitue une étape dans l'organisation de la sécurité collective (*Applaudissements*), comme le précise d'ailleurs le préambule du pacte et comme les dirigeants de l'Union soviétique et nous-mêmes en avons affirmé la volonté.

Est-il besoin de vous dire que nous avons signé le pacte après avoir parlé, nos interlocuteurs soviétiques et nous-mêmes, des questions qui se posent quant à l'avenir de l'Europe ? Le problème qui faisait l'objet principal de nos conversations, celui qui, même lorsque nous n'en parlions pas,

demeurait toujours dans nos pensées, c'est le problème de l'Allemagne.

Comment en eût-il été autrement ?

Nous avons traversé la Russie de Bakou à Moscou, en passant par Stalingrad, et nous sommes revenus de Moscou à Bakou par Rostov ; sur ces deux itinéraires, d'immenses étendues de terres soviétiques ont défilé sous nos yeux et, le cœur serré, nous avons vu, sur des milliers de kilomètres, se dérouler le même spectacle, familier aux Français : des gares en ruines, des villages incendiés, des villes détruites. Tout ce qui était l'héritage des générations passées, tout ce qui était le résultat de l'effort des vingt-cinq dernières années de l'Union soviétique était impitoyablement anéanti par la marée hitlérienne.

Dans ces provinces ravagées, devant tant de sacrifices, comment un réflexe ne se produirait-il pas, comment la volonté réfléchie de chaque citoyen, de ce pays comme du nôtre, n'aboutirait-elle pas à cette affirmation qu'il ne faut plus que cela se reproduise ? Une telle horreur ne doit pas recommencer. Sur ce point, il existe en Union soviétique comme chez nous, une solidarité, une communauté de vues totales : avant même d'avoir parlé, nous étions d'accord.

Aussi bien, le traité que nous avons signé, s'il constitue une affirmation générale d'amitié et de politique commune, est-il avant tout un acte de défense et, je veux le répéter, l'un des piliers de l'édifice que nous espérons contribuer à construire et qui mettra définitivement l'Europe et le monde à l'abri de tout recommencement de la tragédie dont nous n'avons pas encore vu la fin.

Cependant, aucun système d'alliance, aucune organisation de sécurité ne peuvent constituer une garantie suffisante, si nous laissons subsister au centre de l'Europe une Allemagne possédant ses frontières d'autrefois, conservant le contrôle de ses richesses naturelles et son potentiel industriel.

Mettre l'Allemagne hors d'état de nuire, cela ne revient pas seulement à édifier autour d'elle une barrière de sûres alliances ; il convient aussi de lui arracher les moyens de nuire. C'est ce que nos amis russes et nous-mêmes avons décidé de réaliser aujourd'hui, pour demain et pour toujours. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas fait d'objection au tracé des frontières que le gouvernement soviétique envisage à l'Est ; nous avons donc admis la cession à la Pologne de la Prusse orientale, de la Poméranie et de la Silésie ; ce transfert devant, dans notre esprit, constituer une compensation à la renonciation de la Pologne à ses provinces de l'Est, et retirer en même temps à l'Allemagne, d'une part, les régions d'où est sorti le militarisme prussien et, d'autre part, la totalité du bassin industriel de Silésie. [...]

Débats de l'Assemblée consultative provisoire, t. I, pp. 579-581.

15

Discours de Ch. de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française, à l'Assemblée consultative provisoire, le 21 décembre 1944.

Mesdames, messieurs, M. le ministre des Affaires étrangères a développé le premier dans ce débat quelles étaient, au point de vue technique, au point de vue des tenants et aboutissants, les lignes essentielles du pacte franco-soviétique que nous venons de signer à Moscou avec la Russie.

D'autre part, la discussion qui s'est instituée après la déclaration de M. le ministre des Affaires étrangères a permis à des membres éminents de cette Assemblée d'exprimer leur opinion sur l'ensemble des questions que pose le traité, car il va de soi que, lorsque deux grandes puissances signent un engagement, tous les problèmes du monde soient posés.

Quant à moi, sans vouloir revenir sur ce qui a été dit — et si bien dit — et qui marque une unanimité vraiment complète de toutes les opinions de cette Assemblée et, je pense aussi, de ce pays, je voudrais, dans cette grave matière, exposer en quelques mots ce que fut, ce qu'est et ce que sera la philosophie de l'alliance franco-russe que nous venons de conclure.

Le pacte d'alliance et d'assistance mutuelle que la France vient de conclure avec la Russie soviétique répond à une tendance rendue, dans les deux pays, naturelle et traditionnelle par les épreuves de leur politique européenne. Il constitue l'acte d'union scellé entre les deux grandes puissances du continent, non seulement pour mener la guerre jusqu'à la victoire totale, mais encore pour faire en sorte que l'Allemagne, une fois vaincue, demeure hors d'état de nuire. Enfin, ce pacte est le signe par lequel la Russie et la France manifestent leur volonté d'étroite collaboration dans toutes mesures qui conduisent au statut de l'Europe de demain.

Un grand peuple, mais qui perpétuellement tend à la guerre, parce qu'il ne cesse de rêver à la domination, capable, pour écraser les autres, de fournir d'extraordinaires efforts et d'endurer d'extrêmes sacrifices, toujours prêt à acclamer et à suivre jusque dans le crime ceux qui lui promettent la conquête, tel est le peuple allemand. Tel il est surtout depuis que l'ambition et la rigueur prussiennes s'imposèrent à lui sur les ruines du vieil empire des Habsbourg et qu'en même temps le développement de l'industrie moderne est venu se conjuguer avec son goût des batailles pour le transformer tout entier en un instrument de combat puissant et résolu. Encore, les dons qui lui sont impartis dans les domaines de la pensée, de la science, de l'art, bien loin d'humaniser ses tendances, ne laissent pas, au contraire, de les ériger en systèmes d'après lesquels le règne du peuple allemand devient ainsi un droit éminent et un devoir implacable.

C'est un fait que, dans l'espace de quatre-vingts ans, la volonté germanique de domination, d'abord habilement contenue dans la formule d'unité du Reich, telle que Bismarck l'avait proclamée, élargie ensuite en pangermanisme à la manière de Guillaume II, s'épanouissant enfin dans les frénétiques exigences d'Hitler, fut la cause de ces grandes guerres dont, par une sorte de fatale gradation, chacune dépasse la précédente en durée et en dimensions.

Dans ce perpétuel danger, de terribles leçons ont montré à la Russie et à la France tout ce qu'elles gagnaient à s'unir et tout ce qu'elles perdaient à se séparer. En 1870, étant seuls, nous avions succombé, mais, dès 1875, l'intervention diplomatique de la Russie avait détourné l'Allemagne de se ruer à

nouveau sur nous. L'Alliance conclue dès 1892 put contenir pendant vingt-deux ans à la fois les ambitions occidentales et le « Drang nach Osten » du pangermanisme. Lorsque, en 1914, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie passèrent à l'attaque, l'offensive russe en Prusse contribua essentiellement à notre rétablissement sur la Marne. Après quoi, l'activité simultanée des deux fronts Est et Ouest infligea à l'ennemi l'usure dont Foch, à la fin, sut tirer la victoire. Si, à la faveur des événements de 1917, Bethmann-Hollweg parvenait à imposer à la Russie des conditions draconiennes, l'issue victorieuse de la deuxième bataille de France contraignait finalement l'Allemagne à abandonner ses conquêtes.

On a, tout à l'heure, parfaitement bien rappelé comment la politique de tergiversations et de méfiance menée entre Paris et Moscou dans l'intervalle des deux guerres et leur désunion au moment décisif furent à la base du retour de la Wehrmacht sur le Rhin, de l'Anschluss, de l'asservissement de la Tchécoslovaquie, de l'écrasement de la Pologne, toutes entreprises par lesquelles Hitler préludait à l'invasion de la France, suivie, une année plus tard, par l'invasion de la Russie.

On a aussi très justement montré comment l'effort russe en faisant subir à l'instrument militaire allemand d'irréparable blessures, fut la condition essentielle de la libération de notre territoire métropolitain. (*Applaudissements.*)

Pour la France et la Russie, être unies c'est être fortes ; se trouver séparées, c'est se trouver en danger. En vérité, il y a là comme un impératif catégorique de la géographie, de l'expérience et du bon sens.

Cette vérité, imposée aux deux peuples par tout ce qu'ils viennent de vivre, a dominé, je puis le dire, les négociations de Moscou. Les deux gouvernements en ont conclu à la nécessité d'une association particulière entre la Russie et la France ; c'est là, aux yeux des deux contractants, l'étape de base de l'édifice de la victoire et, demain, celui de la sécurité.

Dans le monde d'aujourd'hui, où un réalisme assez exclusif préside, paraît-il, aux relations entre les peuples, c'est la raison qui dicte les pactes. Peut-être, cependant, y entre-t-il dans quelque mesure ces sentiments de sympathie qui viennent du fond de l'histoire et qui, d'ailleurs, procèdent souvent

de l'instinct populaire quant aux intérêts traditionnels des nations.

Si l'alliance franco-russe fut imposée, une fois de plus, aux deux gouvernements par la claire appréciation de ce qui était utile, l'amitié naturelle des deux peuples n'a pas laissé d'y contribuer. De cette amitié, les siècles passés avaient apporté déjà mille motifs et mille témoignages. Mais combien la guerre présente en aura-t-elle fourni de nouveaux !

Oui, la somme énorme des efforts consacrés à la lutte commune, soit sur les champs de bataille, soit dans les travaux de l'arrière par des millions et des millions d'hommes et de femmes de l'Union soviétique, les sacrifices incroyables qu'ils ont consentis, la capacité déployée par ceux qui les dirigent, et d'abord par le plus grand d'entre eux, le maréchal Staline, ont si profondément touché notre peuple dans sa détresse d'hier et dans son ardeur d'aujourd'hui, qu'ils ont élevé au plus haut la sympathie séculaire que nous, Français, avons toujours nourrie à l'égard du peuple russe.

Puissent tous les braves officiers et soldats qui combattent là-bas pour la défense de leur sainte terre, tous les bons ouvriers et ingénieurs qui y forgent les armes des batailles, tous les paysans et dirigeants courageux qui s'y acharnent à faire produire le sol, savoir que leur labeur, leur douleur, leur valeur éclairent, pour tout le peuple de France, le traité qu'en son nom nous avons été signer ! (*Vifs applaudissements répétés.*)

Mais, parce que les deux principales puissances du continent européen, immédiatement exposées aux périls venus de l'Allemagne, exemptes de toute concurrence d'intérêts en quelque point du monde que ce soit, rendues solidaires, pour leurs reconstructions par les destructions qu'elles ont toutes deux subies, capables, grâce à leurs institutions militaires, d'agir conjointement, à tout moment, contre l'agresseur, ont décidé de s'unir l'une à l'autre, suivant des termes précis, il va de soi que ni l'une ni l'autre n'envisage l'organisation du monde et même la sécurité sans le concours contractuel des nations qui, dans la présente guerre, sont, comme elles, engagées à fond dans le même effort. La base et les termes des accords qui peuvent être conclus par la France avec telle ou telle de ces nations dépendent évidemment des conditions

dans lesquelles chacune se trouve placée par rapport à nous, par rapport à l'ennemi et par rapport au reste du monde, et qui influent d'une manière décisive sur ce qui leur est possible de faire. Mais je puis dire formellement que de tels accords nous paraissent, par avance, naturels et souhaitables.

C'est ainsi que la France, qui eut à ses côtés la Grande-Bretagne et les Dominions britanniques depuis le premier jusqu'au dernier jour du précédent conflit, et dont le sol enterre un million de leurs braves soldats ; la France qui entra dans cette guerre en même temps qu'ils y sont entrés, qui, après les désastres subis en commun sur son territoire, les vit demeurer inébranlables dans leur volonté de vaincre, qui trouva chez eux recours et secours pour les premières forces qu'elle reportait au combat : la France dont la libération s'est accomplie pour une large part depuis les rivages de la vieille Angleterre et qui connaît le rôle de premier plan joué sur les théâtres d'opérations d'Afrique, d'Europe et d'Extrême-Orient par la marine, l'armée, l'aviation britanniques, la France ne conçoit pour demain ni la victoire ni la sécurité vis-à-vis de l'Allemagne sans l'alliance effective avec Londres. (*Vifs applaudissements.*)

Il n'est pas moins évident que des liens précis s'imposent avec les Etats du continent qui furent, qui sont et qui risqueraient d'être encore les victimes désignées des ambitions germaniques, tels la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg.

L'épreuve subie en commun avec tout ce qu'elle comporte de leçons et d'expériences ne doit pas se terminer sans l'établissement d'un système général de coopération et de sécurité, tout au moins au point de vue stratégique et au point de vue économique.

Un tel système devra compter, évidemment, et au premier rang, les Etats-Unis d'Amérique, dont les efforts prépondérants, aussi bien sur le front occidental de l'Europe que sur le théâtre du Pacifique, ont ajouté dans le cœur des Français l'admiration à l'amitié et sans le puissant concours desquels on ne voit pas comment serait possible la victoire aujourd'hui et la paix durable demain. (*Applaudissements.*)

A cette œuvre collective, la France se propose, suivant

son génie, sa tradition et ses capacités, d'apporter le concours de ce qu'elle sait faire. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mesdames, messieurs, la satisfaction que nous causent l'heureuse conclusion du pacte franco-soviétique et l'accord des intentions russes et françaises, tel qu'il s'est révélé dans les conversations de Moscou, ne sauraient, bien au contraire, nous détourner de regarder en face les durs devoirs du présent.

Certes, nous voyons mieux, maintenant, ce que peut être l'aboutissement de nos efforts dans cette guerre. Mais ces efforts ne sont point à leur terme. Il reste à vaincre et l'ennemi prouve, en ce moment même, sur les champs de bataille de Belgique, de Luxembourg et d'Alsace, que, pour avoir gravement souffert et beaucoup reculé, il n'est pas encore abattu. Il semble que le même concours d'événements qui, peu à peu, fait reconnaître à tous qu'on ne peut procéder en dehors de la France au règlement des affaires du monde, montre en même temps qu'il est impossible de remporter sans nous la victoire qui le permettra. (*Vifs applaudissements.*)

Dans l'un et l'autre de ces deux domaines la France revendique toutes ses responsabilités. (*Vifs applaudissements répétés. — Mmes et MM. les délégués se lèvent et acclament M. le général de Gaulle.*)

Débats de l'Assemblée consultative provisoire, t. I, pp. 595-596.

16

Télégramme de F. Gouin, président de l'Assemblée consultative provisoire de la République française, à J. Staline, président du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S.

19 août 1945

En ce jour de victoire définitive, permettez-moi, au nom de mes collègues de l'Assemblée consultative provisoire et au mien propre, de joindre notre joie à celle de l'Union des républiques socialistes soviétiques, dont la vaillante armée, conduite par de grands chefs sous votre commandement suprême, a si brillamment contribué au triomphe des Nations unies. La France est fière que ses couleurs nationales aient pu s'unir aux vôtres au combat dans les cieux, et j'ai le ferme espoir que demain, pour la cause de la paix, nos deux pays joindront leurs efforts dans la marche en avant vers le progrès et le bonheur de tous les hommes.

(*Document d'archives.*)
Retraduit du russe.

IIe PARTIE

Documentation sur les relations franco-soviétiques

CORRESPONDANCE ENTRE W. CHURCHILL, F. ROOSEVELT ET J. STALINE (1943-1944)

Les lettres qui suivent sont extraites de la *Correspondance entre le président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S. et les présidents des Etats-Unis d'Amérique et les premiers ministres de Grande-Bretagne pendant la grande guerre patriotique de* 1941-1945, publiée en deux volumes à Moscou (Gospolitizdat) en 1957. On trouvera ci-après l'essentiel de la partie de la correspondance qui a trait aux problèmes politiques des relations avec la France. En ce qui concerne l'importante question du second front, nous renvoyons le lecteur à l'article de I. Maïski : « Le problème du second front », paru dans le n° 9-10 (« La 2e guerre mondiale ») de *Recherches Internationales,* article qui utilise comme matériaux de base l'abondante correspondance échangée à ce propos par W. Churchill, F. Roosevelt et J. Staline (*N.d.l.R.*).

Churchill à Staline

23 juin 1943

1. Je suis inquiet d'apprendre par M. Molotov que vous songez à reconnaître le Comité Français de la Libération Nationale qui s'est récemment constitué à Alger. Il est peu probable que le gouvernement britannique, et encore moins celui des Etats-Unis, reconnaissent ce Comité avant un certain laps de temps, en tout cas pas avant que ces gouver-

nements aient eu des preuves suffisantes de ce que le caractère et l'action dudit Comité iront dans le sens des intérêts de la cause alliée.

2. Depuis son arrivée à Alger, le général de Gaulle s'est efforcé d'établir son contrôle efficace sur l'armée française. Le Quartier Général ne peut être certain de ce qu'il fera ni de ses bonnes dispositions à notre égard s'il fait prévaloir son autorité. Le Président Roosevelt et moi-même sommes entièrement d'accord pour penser que de Gaulle pourrait mettre en danger la base et les communications des armées qui vont prendre part à « Husky »[1]. Nous ne pouvons courir ce risque, qui mettrait en jeu la vie de nos soldats et gênerait la poursuite de la guerre.

3. A l'origine le Comité comportait sept membres, mais ce nombre a été porté à quatorze, et nous ne pouvons pas être sûrs de son action. Le général Eisenhower a, en conséquence, au nom du gouvernement des Etats-Unis et du gouvernement britannique, notifié au Comité que le général Giraud doit rester commandant en chef de l'armée française et avoir toute autorité sur le caractère et l'organisation de celle-ci. Ceci suscitera sans aucun doute des discussions, tant à la Chambre des Communes qu'aux Etats-Unis et le Président, ainsi que moi-même, devrons fournir les raisons, et elles sont multiples, du choix que nous avons fait. Si le gouvernement soviétique avait déjà reconnu le Comité, le seul fait de fournir ces raisons et explications révélerait une divergence de vues entre le gouvernement soviétique et les alliés occidentaux, ce qui serait extrêmement regrettable.

4. Nous sommes infiniment désireux de trouver une autorité française à laquelle tous les Français se rallieront, et nous continuons à espérer qu'elle pourra se dégager des discussions actuellement en cours à Alger. Il nous semble qu'il est très prématuré de prendre une décision à cet égard pour l'instant.

---

1. Nom de code du débarquement allié en Sicile, effectué en juillet 1943. (*Note de la rédaction soviétique.*)

Staline à Churchill

26 juin 1943

J'ai reçu votre message du 23 juin, dans lequel vous indiquez que les gouvernements de la Grande-Bretagne et des

Etats-Unis d'Amérique ont l'intention de s'abstenir pour l'instant de reconnaître le Comité Français de la Libération Nationale qui vient de se former. Pour fonder cette position, vous alléguez le fait que le commandement ne peut être certain des actes auxquels peut se livrer le général de Gaulle et n'est pas non plus convaincu de ses sentiments d'amitié envers les alliés.

Il nous semblait que jusqu'à présent le gouvernement britannique a soutenu le général de Gaulle, et cela paraissait tout à fait naturel, puisque, depuis la capitulation de la France, le général de Gaulle a été à la tête des forces anti-hitlériennes françaises et a dirigé la lutte des patriotes français groupés autour de la France Combattante. Les derniers événements d'Afrique du Nord depuis novembre de l'année dernière et la participation aux opérations menées par les troupes anglo-américaines de forces armées françaises commandées par les généraux Giraud et de Gaulle ont créé les conditions favorables à leur unification. Tous les alliés ont considéré cette unification comme opportune et il ne s'est élevé aucun doute à ce sujet. La reconnaissance de l'organisme unique qui s'est créé, le Comité Français de la Libération Nationale, devait être la conséquence des peines et des efforts dépensés dans cette affaire. Et cela, d'autant plus que, après la demande officielle de reconnaissance faite aux alliés par Giraud et de Gaulle au nom du Comité national français, il a semblé au gouvernement soviétique qu'un refus ne serait pas compris par l'opinion publique française.

Le gouvernement soviétique ne dispose pas pour l'instant d'informations propres à appuyer la position actuelle du gouvernement britannique à l'égard du Comité Francais de la Libération Nationale et, en particulier, du général de Gaulle.

Cependant, puisque le gouvernement britannique demande de remettre la reconnaissance du Comité français et a donné par l'intermédiaire de son ambassadeur l'assurance que rien ne serait entrepris dans cette affaire sans consultation avec le gouvernement soviétique, celui-ci est prêt à accéder à la demande du gouvernement britannique.

J'espère que vous ne perdrez pas de vue l'intérêt de l'Union soviétique pour les affaires françaises et ne manquerez pas d'informer le gouvernement soviétique à temps pour qu'il puisse prendre les décisions convenables.

Churchill à Staline
30 août 1943

Seriez-vous favorable à ce qu'il y ait des représentants du Comité Français de la Libération Nationale à la commission pour les pourparlers avec l'Italie ? Dans l'affirmative je le suggérerais ici [1]. L'enjeu est certes grand pour eux et cela les mettrait plus en évidence.

1. C'est-à-dire à la conférence tenue à ce moment-là par Winston Churchill et le Président Roosevelt à Québec. (*Note de la rédaction soviétique.*)

Staline à Churchill
31 août 1943

Je me prononce pour avoir un représentant du Comité Français de la Libération Nationale dans la Commission pour les pourparlers avec l'Italie. Si vous le jugez opportun, vous pouvez faire une déclaration à ce sujet au nom des deux gouvernements.

Churchill à Staline
5 septembre 1943

. . . .

J'ai été heureux d'apprendre que vous étiez d'accord pour l'adjonction d'un représentant français. Le Président, à qui j'avais soumis cette idée, semblait aussi enclin à l'accepter avec certaines réserves. Nous devons nous rappeler qu'avant longtemps les Français posséderont au moins dix divisions entièrement équipées dont on aura certainement besoin pour les opérations.

. . . .

Roosevelt à Staline
Reçu le 6 septembre 1943

. . . .

En ce qui me concerne, il n'y a pas d'objection à l'adjonction d'un membre français à cette commission [1], puisque

1. Il s'agit de la commission chargée des questions italiennes, dont une réunion devait à cette époque avoir lieu en Sicile (N.d.l.R.).

nous sommes en train d'équiper dix ou onze de leurs divisions en Afrique du Nord. Il serait cependant déraisonnable que les Français participent aux discussions relatives à l'occupation militaire de l'Italie. Si les Italiens exécutent les clauses de la reddition qu'ils ont déjà signée, j'espère qu'ils supporteront de bon cœur les troupes d'occupation. Dans l'ensemble, les Italiens n'aiment pas les Français et si nous mêlons les Français aux discussions sur l'occupation, les éléments civils et militaires en Italie en seront extrêmement blessés.

. . . .

Staline à Roosevelt

8 septembre 1943

J'ai reçu le 6 septembre le message dans lequel vous traitez une série de questions importantes.

1. Je considère comme auparavant que la question la plus urgente est la création d'une commission politique et militaire formée de représentants des trois pays et dont le siège serait au début en Sicile ou en Algérie. L'envoi d'un officier soviétique à l'état-major du général Eisenhower ne peut en aucune façon tenir lieu de commission politique et militaire ; celle-ci est nécessaire pour diriger sur place les pourparlers avec l'Italie (ainsi qu'avec les gouvernements des autres pays qui se séparent de l'Allemagne). Beaucoup de temps a déjà passé, et l'affaire n'a pas avancé.

En ce qui concerne la participation d'un représentant français à cette commission, j'ai déjà donné mon avis à ce sujet. D'ailleurs, si vous avez des doutes, on peut naturellement discuter cette question même après la formation de la Commission des Trois.

. . . .

Roosevelt à Staline

Reçu le 11 septembre 1943

. . . .

Je suis parfaitement d'accord pour avoir un représentant français à cette commission. Il est important pour nous tous que le secret de toutes ses délibérations soit totalement assuré.

. . . .

Roosevelt à Staline
17 octobre 1943

Comme suite à la note de M. Molotov au Chargé d'Affaires des Etats-Unis en date du 14 octobre[1], et afin qu'il n'y ait pas de malentendu relativement à la représentation au sein de la Commission politique et militaire, je pense devoir préciser, comme l'indique le télégramme que je vous ai adressé le 5 septembre, qu'il me semble que la représentation française devrait être limitée aux questions, autres que celles de l'occupation militaire de l'Italie, pour lesquelles les trois gouvernements qui ont formé la Commission décideront que la France est directement intéressée.

Je considère qu'à cet égard la compétence de la représentation française devrait correspondre à ce que j'ai suggéré dans mon message du 13 octobre devoir être accordé aux gouvernements de la Chine, du Brésil, de la Grèce et de la Yougoslavie, ou à tous gouvernements qui pourraient, par accord mutuel, être invités à participer.

Il n'a jamais été dans mes intentions que le Comité Français de la Libération Nationale fonctionne sur le même plan que les gouvernements de l'Union soviétique, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis ou participe à leurs délibérations sur tous les sujets.

1. Dans cette lettre, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères informait le représentant américain de ce que « le gouvernement soviétique a donné son accord à ce qu'un représentant du Comité Français de la Libération Nationale soit invité officiellement à prendre part aux travaux de la commission politique et militaire » (*N.d.l.R.*).

Staline à Roosevelt
21 octobre 1943

J'ai reçu votre message du 17 octobre. Il n'y a pas d'objection de ma part à la proposition qu'il contient au sujet de l'étendue des droits de la représentation française à la Commission politique et militaire des pays alliés.

Roosevelt à Staline
Reçu le 21 octobre 1944

Nous avons soigneusement examiné le problème de la reconnaissance diplomatique des autorités françaises existantes en qualité de Gouvernement provisoire de la France. Ce

autorités sont devenues plus représentatives du peuple français par le récent élargissement de l'Assemblée consultative. On pense que les Français, avec l'accord du général Eisenhower, vont créer dans le plus proche avenir une véritable zone de l'intérieur qui sera soumise à l'administration française, et que lorsque ceci sera réalisé, le moment sera venu de reconnaître les autorités françaises en qualité de Gouvernement provisoire de la France. Je vous informe de nos intentions à cet égard par avance au cas où vous auriez l'intention, une fois réalisée la zone de l'intérieur sous administration française, de prendre une décision similaire.

Staline à Roosevelt

22 octobre 1944

J'ai reçu votre message du 21 octobre sur les intentions de reconnaissance des autorités françaises existantes en qualité de Gouvernement provisoire de la France et de création d'une zone intérieure sous administration française. Le gouvernement britannique a déjà fait connaître également au gouvernement soviétique son désir de reconnaître le Gouvernement provisoire de la France. En ce qui concerne le gouvernement soviétique, il salue la décision de reconnaître le Gouvernement provisoire français et il a déjà donné les instructions correspondantes à son représentant à Paris.

Churchill à Staline

16 novembre 1944

1. Vous porterez intérêt, j'en suis sûr, à une relation de notre séjour à Paris. J'ai vraiment rencontré un merveilleux accueil de la part d'un demi-million environ de Français massés sur les Champs-Elysées, ainsi que de la part de l'état-major de la Résistance à l'Hôtel-de-Ville. J'ai également renoué d'amicales relations personnelles avec le général de Gaulle.

2. Je vois dans la presse française et ailleurs des informations selon lesquelles toutes sortes de choses auraient été décidées par nous à Paris. Vous pouvez être assuré que toutes nos discussions sur des sujets importants n'ont eu lieu que sur une base *ad referendum* [1] envers les trois grandes

1. C'est-à-dire en appliquant le principe selon lequel il devait obligatoirement y avoir consultation entre les trois grandes puissances sur ces sujets (*N.d.l.R.*).

puissances. Eden et moi-même avons eu une conversation de deux heures avec de Gaulle et deux ou trois des siens, le 11 courant après déjeuner. De Gaulle a posé un grand nombre de questions qui m'ont fait sentir à quel point ils ont été peu informés de ce qui a été décidé ou de ce qui se passe. Il désire vivement obtenir l'équipement moderne complet nécessaire à la mise sur pied de huit nouvelles divisions, équipement qui ne peut être fourni que par les Américains. Le Quartier général suprême des Forces expéditionnaires alliées considère avec raison que ces divisions ne seraient pas prêtes avant la défaite de l'Allemagne sur le champ de bataille, et que les transports maritimes doivent être concentrés au bénéfice des forces existantes qui gagneront les combats de l'hiver et du printemps. J'ai soutenu ce point de vue.

3. Dans le même temps je comprends leur désir de prendre la relève sur le plus de positions possible, de prendre la plus grande part possible au combat, ou à ce qu'il reste de combat, et il pourrait y en avoir encore beaucoup, afin de ne pas entrer en Allemagne en pseudo-conquérants qui n'auraient pas combattu. J'ai fait observer que c'est là un point de vue sentimental, qui mérite néanmoins d'être pris en considération. L'important pour la France est d'avoir une armée prête pour une tâche qu'elle aurait réellement à accomplir, à savoir une double tâche : premièrement faire régner la paix et l'ordre dans le pays sur les arrières de nos armées; deuxièmement contribuer par la suite à briser la résistance de certaines parties de l'Allemagne.

4. En ce qui concerne ce second point, ils ont vivement insisté pour prendre part à l'occupation de l'Allemagne non pas en tant que simples participants sous commandement britannique ou allié, mais en tant que troupes et commandement français. J'ai exprimé ma sympathie pour ce point de vue et j'ai insisté pour qu'ils étudient le type d'armée approprié à cet emploi, qui est totalement différent en tous points de l'organisation en divisions nécessaire pour vaincre la résistance d'une armée moderne trempée par les combats. Ils ont été frappés par cet argument mais n'en ont pas moins insisté pour faire accepter leur point de vue.

5. J'ai vu une dépêche Reuter, émanant sans nul doute officieusement de Paris, selon laquelle il aurait été convenu que la France se verrait attribuer certaines régions, telles la Ruhr, la Rhénanie, etc. pour y établir ses garnisons. Cette information est dénuée de fondement et il est évident que rien de tel ne peut être décidé en dehors d'un accord avec

le Président et vous-même. Tout ce que j'ai dit à de Gaulle à ce sujet est que nous avions divisé l'Allemagne en sphères russe, britannique et américaine, et que, en gros, les Russes avaient l'Est, les Britanniques le Nord et les Américains le Sud. J'ai ajouté, parlant au nom du gouvernement de Sa Majesté, que nous serions certainement en faveur d'une participation française aussi grande que leurs possibilités le leur permettraient, mais que tout ceci devait être décidé autour d'une table de conférence interalliée. Je télégraphie au Président dans le même sens. Nous n'avons pas essayé de décider quoi que ce soit de façon définitive ou d'arriver à des accords définis.

6. Il est cependant évident qu'il y a de nombreuses questions urgentes à régler à un niveau plus élevé que celui des Hauts Commandements, décisions faute desquelles aucune directive ne peut être donnée aux Hauts Commandements, et ceci semble renforcer la nécessité d'une rencontre entre nous trois et les Français dans un avenir assez proche. Dans ce cas, les Français seraient présents en ce qui concerne certains points et absents pour d'autres.

7. D'une façon générale, j'ai eu l'impression de me trouver en présence d'un gouvernement organisé, reposant sur une base large et se renforçant rapidement, et je suis certain que nous serions fort peu avisés de faire quoi que ce fût qui pût l'affaiblir aux yeux de la France en cette période difficile et critique. J'ai eu le sentiment très net de la stabilité et j'ai pensé que nous pourrions sans danger les mettre davantage dans notre confidence.

Staline à Churchill

20 novembre 1944

Je vous remercie pour vos informations sur vos entretiens avec de Gaulle. J'ai pris connaissance avec intérêt de ce que vous me dites. Je n'ai rien contre votre proposition de rencontre éventuelle entre nous trois et les Français, si le Président en est d'accord, mais il faut d'abord s'entendre définitivement sur le lieu et le moment de notre rencontre à trois.

Le général de Gaulle a exprimé il y a quelque temps son désir de venir à Moscou pour établir le contact avec les dirigeants du gouvernement soviétique. Nous avons répondu en donnant notre accord. Nous attendons l'arrivée des Français

vers la fin de ce mois. Les Français n'ont pas encore fait connaître les questions qu'ils désireraient discuter. En tout cas, après les entretiens avec de Gaulle, je vous informerai.

Churchill à Staline
25 novembre 1944

Votre message du 20 novembre. Je suis heureux d'apprendre que de Gaulle doit venir vous voir et j'espère que vos conversation couvriront tout le champ des négociations. On a parlé dans la presse d'un *bloc* occidental. Je n'ai pas encore réfléchi à cette question. Je mets avant tout ma confiance en notre traité d'Alliance et en une collaboration intime avec les Etats-Unis pour constituer l'armature d'une organisation mondiale capable d'assurer et d'imposer la paix à ce monde torturé. Ce n'est qu'après la création d'un tel organisme mondial, et subordonnés à elle, que des arrangements européens en vue d'une meilleure amitié devraient être pris, et en cette matière nous n'aurons pas de secrets pour vous, étant bien certains que vous nous tiendrez également informés de vos idées et de vos besoins.

Staline à Churchill
1er décembre 1944

En ce qui concerne le bloc occidental, j'ai encore peu d'informations à ce sujet, les renseignements des journaux sont contradictoires. Je vous suis reconnaissant pour votre promesse de me tenir informé du développement que prendra cette question et je suis disposé à user de réciprocité à cet égard.

. . . .

Staline à Churchill[1]
2 décembre 1944

Selon toutes les données, de Gaulle et ses amis français, qui sont arrivés à Moscou, poseront deux questions :

1. Conclusion d'un pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle analogue au pacte anglo-soviétique.

1. Un message de contenu identique a été envoyé le même jour au Président Roosevelt (*N.d.l.R.*).

Il nous est difficile de refuser. Mais je voudrais connaître votre opinion à ce sujet. Je vous prie de me donner votre conseil.

2. Il est vraisemblable que de Gaulle posera la question du déplacement de la frontière orientale de la France et de son extension jusqu'à la rive gauche du Rhin. On sait aussi qu'il existe un projet de constitution d'une région rhéno-westphalienne sous contrôle international [2]. La participation de la France à ce contrôle est peut-être également prévue. Ainsi, la proposition des Français de transporter leur frontière sur le Rhin se trouvera en concurrence avec le projet de constitution d'une région rhénane sous contrôle international.

Je vous prie de me conseiller à ce sujet.

J'ai envoyé un message analogue au Président.

2. Il s'agit du plan de formation d'une zone sous contrôle international composée de la Ruhr, de la Westphalie et de la Sarre, plan présenté par Churchill et Eden, lors de leurs pourparlers avec Staline à Moscou, en octobre 1944 (*Note de la rédaction soviétique*).

Staline à Churchill [1]

3 décembre 1944

L'entrevue avec le général de Gaulle a été l'occasion d'un échange de vues amical sur les rapports franco-soviétiques. Comme je le supposais, le général de Gaulle a soulevé au cours de l'entretien deux questions principales : la frontière de la France sur le Rhin et la conclusion d'un pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle sur le type du traité anglo-soviétique.

En ce qui concerne la frontière française sur le Rhin, je me suis exprimé dans ce sens : cette question ne peut être résolue sans que nos principaux alliés, dont les troupes mènent le combat libérateur contre les Allemands sur le territoire de la France, ne soient au courant et d'accord. J'ai souligné la complexité de ce problème.

Quant à la proposition de pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle, j'ai indiqué la nécessité de procéder à une étude complète de cette question et d'élucider l'aspect juridique d'un tel pacte, en particulier la question de savoir qui le ratifiera dans les conditions actuelles. Ainsi, les Français doivent encore donner une série d'éclaircissements, que nous n'avons pas encore reçus.

1. Une lettre identique a été envoyée le même jour à F. Roosevelt (*N.d.l.R.*).

En vous adressant cette communicaion, je vous serai reconnaissant pour votre réponse et vos observations sur ces questions.

J'ai envoyé le même message au Président.

Je vous envoie mes meilleurs souhaits.

Churchill à Staline

5 décembre 1944

1. Votre télégramme relatif à la visite du général de Gaulle et aux deux questions qu'il va soulever. Nous ne voyons aucune objection à un pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle semblable au pacte anglo-soviétique. Au contraire le gouvernement de Sa Majesté considère qu'il est désirable et qu'il constituera un lien supplémentaire entre nous tous. En fait il nous semble aussi que le mieux serait de conclure entre nous trois un traité tripartite qui pourrait inclure notre traité anglo-soviétique actuel avec quelques améliorations. De cette façon, les obligations de chacun d'entre nous seraient identiques et liées les unes aux autres. Je vous serais obligé de me faire savoir si cette idée a votre faveur, comme je l'espère. Nous devrons naturellement en informer tous deux les Etats-Unis.

2. La question du choix entre le report de la frontière orientale de la France sur la rive gauche du Rhin et la formation d'une province rhéno-westphalienne sous contrôle international, ainsi que les autres alternatives, devraient attendre pour être réglées la réunion d'une conférence de la paix. Il n'y a néanmoins pas de raison pour que, lors de la rencontre des trois chefs de gouvernement, nous n'arrivions pas à nous rapprocher bien davantage d'une solution de ces problèmes que nous ne l'avons fait jusqu'alors. Comme vous avez pu le voir, le Président ne pense pas que le général de Gaulle doive venir à la réunion des trois. Je voudrais que cela puisse être modifié en ce sens qu'il vienne par la suite lorsque l'on discutera des décisions intéressant spécialement la France.

3. En attendant, ne serait-il pas bon de charger la Commission Consultative Européenne qui siège à Londres, et dont la France est membre, d'explorer ce problème pour nous tous, sans engager de quelque façon que ce soit les chefs de gouvernement ?

4. Je tiens le Président au courant.

Roosevelt à Staline
7 décembre 1944

Merci beaucoup pour vos messages d'information des 2 et 3 décembre.

En ce qui concerne la proposition d'un pacte franco-soviétique analogue au pacte anglo-soviétique d'assistance mutuelle, notre gouvernement ne verrait aucune objection de principe à ce que vous-même et le général de Gaulle considériez qu'un tel pacte serait dans l'intérêt de vos deux pays et de la sécurité européenne en général.

Je suis en complet accord avec les réponses que vous avez faites au général de Gaulle relativement aux frontières de la France après la guerre. A l'heure actuelle il me semble qu'aucun avantage profitant à notre effort de guerre commun ne résulterait d'un essai de règlement de cette question en ce moment, et qu'il est préférable que ce règlement intervienne après l'effondrement de l'Allemagne.

Staline à Churchill
7 décembre 1944

J'ai reçu votre réponse à mon message sur le pacte franco-soviétique et la frontière française sur le Rhin. Je vous remercie de vos conseils.

Quand votre réponse est arrivée, nous avions déjà commencé les pourparlers avec les Français au sujet du pacte. Moi-même et mes collègues avons approuvé votre proposition de donner la préférence à un pacte tripartite anglo-franco-soviétique comportant des améliorations par rapport au pacte anglo-soviétique. Nous avons proposé à de Gaulle la conclusion d'un tel pacte tripartite, mais nous n'avons pas encore sa réponse.

.. ..

Staline à Churchill
10 décembre 1944

J'ai dit au général de Gaulle votre préférence pour un pacte d'assistance mutuelle anglo-franco-soviétique et je me suis prononcé pour l'acceptation de votre proposition. Mais le général de Gaulle a insisté pour la conclusion d'un pacte franco-soviétique, en se prononçant pour que la conclusion

du pacte tripartite ait lieu à l'étape suivante, car c'est une question qui exige une bonne préparation. A ce moment est arrivé le message du Président, qui faisait savoir qu'il n'avait pas d'objection contre un pacte franco-soviétique. En conséquence, nous nous sommes mis d'accord sur la conclusion du pacte et il a été signé aujourd'hui. Il sera publié après le retour du général de Gaulle à Paris.

J'estime que la visite de de Gaulle a donné des résultats positifs et que, si elle contribuera au renforcement des rapports franco-soviétiques, elle sera également un apport à la cause commune des alliés.

Staline à Roosevelt

10 décembre 1944

Je vous remercie de votre réponse sur la question française. Avec le général de Gaulle, nous sommes arrivés à la conclusion que la signature d'un pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle serait chose utile tant pour les relations franco-soviétiques que pour la sécurité européenne en général. Le pacte franco-soviétique a été signé aujourd'hui.

Quant à la frontière de la France après la guerre, l'examen de cette question, comme je vous l'ai écrit, a été remis.

TRAITE D'ALLIANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE ENTRE LA FRANCE ET L'UNION SOVIETIQUE DU 10 DECEMBRE 1944

Le gouvernement provisoire de la République française et le présidium du Conseil suprême de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques,

déterminés à poursuivre en commun et jusqu'au bout la guerre contre l'Allemagne,

convaincus qu'une fois la victoire acquise le rétablissement de la paix sur une base stable et son maintien pour un durable avenir comportent comme condition l'existence d'une étroite collaboration entre eux et avec l'ensemble des nations unies,

décidés à collaborer afin de créer un système international de sécurité permettant le maintien effectif de la paix générale et garantissant le développement harmonieux des rapports entre les nations,

désireux de confirmer les engagements réciproques résultant de l'échange de lettres du 20 septembre 1941 relatif à l'action conjointe dans la guerre contre l'Allemagne,

assurés de répondre par la conclusion d'une alliance entre la France et l'U.R.S.S. aux sentiments comme aux intérêts des deux peuples, aux exigences de la guerre comme aux besoins de la paix et de la reconstruction économique, en

conformité entière avec les buts que se proposent les nations unies,

ont résolu de conclure un traité à cet effet et ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le gouvernement provisoire de la République française :

M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères,

Le présidium du Conseil suprême de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques :

M. Viatcheslav Mikhaïlovitch Molotov, commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme sont convenus des dispositions suivantes :

Art. 1. — Chacune des hautes parties contractantes continuera de combattre aux côtés de l'autre et des nations unies jusqu'à la victoire finale sur l'Allemagne. Chacune des hautes parties contractantes s'engage à prêter à l'autre aide et assistance dans cette lutte par tous les moyens dont elle dispose.

Art. 2. — Les hautes parties contractantes n'accepteront ni d'entrer en négociations séparées avec l'Allemagne, ni de conclure sans mutuel consentement un armistice ou un traité de paix soit avec le gouvernement hitlérien soit avec tout autre gouvernement ou autorité créés en Allemagne dans le but de prolonger ou d'entretenir la politique d'agression allemande.

Art. 3. — Les hautes parties contractantes s'engagent à prendre d'un commun accord, à la fin du présent conflit avec l'Allemagne, toutes mesures nécessaires pour éliminer toute nouvelle menace provenant de l'Allemagne, et à faire obstacle à toute initiative de nature à rendre possible une nouvelle tentative d'agression de sa part.

Art. 4. — Dans le cas où l'une des hautes parties contractantes se trouverait impliquée dans des hostilités avec l'Allemagne soit à la suite d'une agression commise par celle-ci, soit par le jeu de l'article 3 ci-dessus, l'autre lui apportera immédiatement toute l'aide et l'assistance en son pouvoir.

Art. 5. — Les hautes parties contractantes s'engagent à ne pas conclure d'alliance et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles.

Art. 6. — Les hautes parties contractantes conviennent de se donner l'une à l'autre toute l'assistance économique possible après la guerre, en vue de faciliter et de hâter la reconstruction des deux pays et de contribuer à la prospérité du monde.

Art. 7. — Le présent traité n'affecte en rien les engagements précédemment assumés par les hautes parties contractantes envers les Etats tiers en vertu de traités publiés.

Art. 8. — Le présent traité, dont les textes français et russe font également foi, sera ratifié et les instruments de ratification en seront échangés à Paris aussitôt que faire se pourra.

Il prendra effet à compter de l'échange des instruments de ratification et restera en vigueur pendant vingt ans. Si un an au moins avant l'expiration de cette période il n'est pas dénoncé par l'une des hautes parties contractantes, il restera en vigueur sans limitation de durée, chacune des hautes parties contractantes pouvant alors y mettre fin par une déclaration à cet effet avec préavis d'un an.

En foi de quoi les plénipotentiaires ci-dessus désignés ont signé le présent traité et ont apposé leurs sceaux.

Fait à Moscou en double expédition, le dix décembre mil neuf cent quarante-quatre.

BIDAULT,
ministre des Affaires étrangères.

MOLOTOV,
commissaire du peuple aux Affaires étrangères.

ACCORDS DE YALTA

11 février 1945

Extraits [1]

. . . .

II. Occupation et contrôle de l'Allemagne

Nous nous sommes mis d'accord sur la politique commune et les plans communs à adopter pour assurer l'exécution des termes de la capitulation inconditionnelle que nous imposerons à l'Allemagne nazie, après que la résistance armée allemande aura été définitivement écrasée. Ces conditions ne seront pas publiées avant que ne soit parachevée la défaite de l'Allemagne.

Les plans adoptés prévoient que chacune des trois puissances occupera avec ses forces armées une zone séparée en Allemagne.

Ils envisagent la coordination de l'administration du contrôle au moyen d'une Commission centrale de Contrôle,

1. Il ne nous a pas été possible de reproduire ici les articles de ce communiqué n'ayant pas trait directement au sujet de ce numéro. Les paragraphes omis sont les suivants : I : Défaite de l'Allemagne; IV : Conférence des Nations Unies ; V : Déclaration sur l'Europe libérée ; la partie générale du § VI : Pologne ; VII; Yougoslavie ; VIII : Conférence des ministres des Affaires étrangères (N.d.l.R.).

composée des commandants en chef des trois puissances et ayant son siège à Berlin. Il a été, en outre, convenu que la France serait invitée par les trois puissances, si elle le désire, à occuper également une zone et à faire partie de la Commission de contrôle comme quatrième membre de cette commission. Les limites de la zone française seront fixées d'accord entre les quatre Gouvernements, par l'intermédiaire de leurs représentants à la Commission consultative européenne.

Nous sommes inflexiblement résolus à anéantir le militarisme et le nazisme allemands et à faire en sorte que l'Allemagne ne puisse plus jamais troubler la paix mondiale. Nous sommes déterminés à désarmer et à licencier toutes les forces armées allemandes ; à dissoudre définitivement l'état-major général allemand qui, en plusieurs occasions, a réussi à faire revivre le militarisme allemand ; à enlever ou à détruire tout le matériel militaire allemand ; à supprimer ou à contrôler l'industrie allemande qui pourrait être utilisée pour les productions de guerre ; à infliger à tous les criminels de guerre une prompte et juste punition et à exiger l'exacte réparation en nature des destructions causées par les Allemands ; nous sommes résolus à faire disparaître le parti nazi, la législation nationale-socialiste, les organisations et institutions nationales-socialistes ; à soustraire les offices publics, la vie culturelle et économique du peuple allemand à toute influence nationale-socialiste et militariste, et à prendre en Allemagne, d'un commun accord, toutes les autres mesures qui pourraient être nécessaires pour assurer à l'avenir la paix et la sécurité du monde.

Il n'est pas dans notre intention d'anéantir le peuple allemand, mais les Allemands ne pourront espérer une existence convenable et une place dans le Conseil des Nations Unies qu'après l'extirpation du national-socialisme et du militarisme.

III. Réparations dues par l'Allemagne

Nous avons également examiné la question des dommages que l'Allemagne a causés dans cette guerre aux nations alliées et nous considérons comme équitable que ce pays soit contraint à réparer entièrement ces dommages dans la plus grande mesure possible. Une commission sera créée pour la réparation des dommages causés. Elle sera chargée de recher-

cher dans quelle mesure et par quels moyens la réparation s'effectuera. Cette commission aura son siège à Moscou.

.. ..

VI. Pologne

.. ..

Les chefs des trois gouvernements estiment que la frontière orientale de la Pologne à l'Est devra suivre la ligne Curzon, avec des déviations au profit de la Pologne sur une profondeur de cinq à huit kilomètres en certains endroits. Ils reconnaissent que la Pologne devra obtenir des accroissements sensibles de territoires au Nord et à l'Ouest. Ils considèrent qu'il faudrait prendre en temps voulu l'avis du gouvernement provisoire d'unité nationale au sujet de l'étendue de ces gains de territoire, et que la détermination définitive des frontières occidentales de la Pologne devrait ensuite être renvoyée jusqu'à la Conférence de la Paix.

.. ..

IX. Unité dans la paix comme dans la guerre

La présente conférence tenue en Crimée a confirmé notre résolution commune de maintenir et de renforcer dans la paix à venir l'unité de buts et d'action qui a rendu possible et certaine la victoire des Nations Unies dans cette guerre. Nous croyons que c'est là une obligation sacrée que nos gouvernements ont contractée vis-à-vis de nos peuples et du monde entier.

Ce n'est qu'en poursuivant et en élargissant cette coopération et cette entente entre nos trois pays et toutes les nations pacifiques que l'on pourra réaliser la plus haute aspiration de l'humanité : une paix sûre et durable qui, selon les termes de la Charte de l'Atlantique, assure à tous les êtres humains de tous les pays la possibilité de vivre leur vie durant à l'abri de la crainte et du besoin.

La victoire dans cette guerre, et l'établissement de l'organisation internationale qu'on envisage, fourniront la meilleure occasion de toute l'Histoire de créer, pour les années à venir, les conditions essentielles d'une telle paix.

W.S. CHURCHILL. F.D. ROOSEVELT. J. STALINE.

ACCORDS DE POTSDAM

2 août 1945

I. — Etablissement d'un Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

La conférence a abouti a un accord pour l'établissement d'un conseil des ministres des Affaires étrangères représentant les cinq principales puissances, afin de continuer le travail préparatoire nécessaire aux règlements de paix et traiter toutes autres questions qui pourraient, de temps à autre, être déférées au conseil par accord entre les gouvernements parties à ce conseil[1].

.. ..

1. Le manque de place nous oblige à quelques coupures. Elles concernent : les détails du fonctionnement du Conseil des ministres des Affaires étrangères; les détails concernant la répartition de la marine allemande, les titres VII (Autriche), X (Territoires sous tutelle), XI (Révision de la procédure adoptée par la Commission de contrôle alliée en Roumanie, en Bulgarie et en Hongrie), XIII (L'équipement pétrolier en Roumanie), XIV (L'Iran), XV (La zone internationale de Tanger), XVI (Les détroits de la Mer Noire), XVII (Les cours d'eau internationaux), XVIII (La conférence des transports intérieurs européens), XX (Utilisation des propriétés alliées pour les réparations des Etats satellites ou comme « trophées de guerre » (*N.d.l.R.*).

II. — Les principes politiques et économiques qui gouverneront le traitement de l'Allemagne pendant la période initiale de contrôle.

A. Principes politiques

1. En application de l'accord sur l'organisation du contrôle en Allemagne, l'autorité suprême en Allemagne sera exercée, en tenant compte des instructions reçues de leurs gouvernements respectifs, par les commandants en chef des armées américaine, britannique, russe et française, chacun dans sa zone d'occupation, et, pour les questions concernant l'Allemagne dans son ensemble, collectivement par les mêmes commandants, en tant que membres du Conseil de Contrôle.

2. Il y aura, autant que possible, uniformité de traitement pour la population allemande dans toutes les zones;

3. Les buts de l'occupation de l'Allemagne qui serviront de guide à l'activité du Conseil de Contrôle sont les suivants :

I. Le désarmement complet et la démilitarisation de l'Allemagne ainsi que l'élimination ou le contrôle de toute industrie allemande pouvant être utilisée à des fins militaires. Dans ce but :

a) Toutes les forces de terre, de mer et de l'air, les S.S., S.A., S.D., ainsi que la Gestapo, avec toutes leurs organisations, états-majors et institutions, y compris le haut état-major, le corps des officiers, d'active ou de réserve, les écoles militaires, les organisations d'anciens combattants ou tout autre organisme ou association de nature à maintenir la tradition militaire dans le pays, seront complètement et définitivement abolis, de manière à prévenir la résurrection ou la réorganisation du militarisme allemand et du nazisme.

b) Les armes, munitions et engins de guerre et tous moyens pouvant faciliter leur production seront mis à la disposition des Alliés ou détruits. La production et la conservation de munitions et d'engins de toute nature, y compris ceux destinés à l'aviation, seront interdites.

II. Convaincre le peuple allemand qu'il a subi une défaite militaire totale et qu'il ne peut fuir les conséquences d'actes dont il est responsable, étant donné que ses méthodes de guerre sans pitié et la résistance fanatique nazie ont détruit l'économie allemande et rendu inévitables le chaos et la souffrance.

III. Détruire le parti national-socialiste et toute organisation affiliée ou contrôlée par lui, dissoudre toutes les

institutions nazies, s'assurer qu'elles ne renaîtront sous aucune autre forme, et entraver toute activité ou propagande nazie ou militariste.

IV. Préparer une éventuelle reconstruction de la vie politique allemande sur une base démocratique, en vue d'une éventuelle collaboration pacifique de l'Allemagne dans le domaine international.

4. Toutes les lois nazies servant de fondement au régime hitlérien ou établissant une distinction basée sur la race, la croyance ou l'opinion politique, seront abrogées. Aucune distinction de cette sorte, qu'elle soit légale, administrative ou autre, ne sera tolérée.

5. Les criminels de guerre et ceux qui ont participé à la préparation ou à la réalisation des entreprises nazies ayant eu pour résultat des atrocités ou crimes de guerre, seront arrêtés et livrés à la justice. Les chefs nazis, les adeptes influents du régime et les hauts dignitaires des organisations et institutions nazies, ainsi que toute personne considérée comme un danger pour l'occupation et pour les buts qu'elle se propose seront arrêtés et internés.

6. Tous les membres du parti nazi qui auront participé d'une façon effective et non purement nominale à son activité, de même que toute personne hostile aux desseins alliés, seront chassés des fonctions publiques ou semi-publiques et des postes de responsabilité dans les entreprises privées importantes. Ces personnes seront remplacées par d'autres, jugées d'après leurs qualités morales et politiques, dignes d'aider à la création de véritables institutions démocratiques en Allemagne.

7. L'instruction allemande sera contrôlée afin d'en éliminer complètement les doctrines militaristes et nazies et de permettre l'évolution des idées démocratiques.

8. Le système judiciaire sera réorganisé conformément aux principes démocratiques, aux principes de la justice, de l'égalité des droits sans distinction de race, de nationalité ou de religion pour tous les citoyens.

9. L'administration de l'Allemagne devra être orientée dans le sens de la décentralisation politique et du développement des responsabilités locales. Dans ce but :

I. L'autonomie locale sera rétablie dans toute l'Allemagne, d'après des principes démocratiques et plus particulièrement grâce à des conseils élus, aussitôt que la sécurité militaire et les intentions de l'occupation militaire le permettront.

II. Tous les partis démocratiques, avec droit de réunion et de discussion publique, seront autorisés et encouragés dans toute l'Allemagne.

III. Les principes de représentation et d'élection seront introduits dans les administrations régionales, provinciales et nationales aussitôt que cette mesure sera justifiée par une application réussie de ces mêmes principes aux administrations locales.

IV. Pour l'instant, aucun gouvernement central allemand ne sera établi. Cependant, certains départements administratifs centraux, dirigés par des secrétaires d'Etat, seront institués, particulièrement en matière de finances, de transports, de communications, de commerce extérieur et d'industrie. Ces départements fonctionneront sous la direction du Conseil de Contrôle.

10. Compte tenu des besoins de la sécurité militaire, la liberté de parole, de presse et de religion sera autorisée et les institutions religieuses seront respectées. La formation des syndicats sera autorisée, toujours en tenant compte des besoins de la sécurité militaire.

B. Principes économiques

11. Afin d'éliminer le potentiel de guerre allemand, la production d'armes, de munitions et d'engins de guerre, ainsi que d'appareils d'aviation et de navires, sera prohibée et empêchée. La production de métaux, produits chimiques, machines et, en général, de tout ce qui est directement nécessaire à une économie de guerre, sera sévèrement contrôlée et limitée aux besoins reconnus de l'Allemagne d'après guerre, en état de paix, conformément aux buts énoncés au paragraphe 15.

Tous les éléments productifs non nécessaires à la production autorisée seront enlevés, d'après le plan de réparations, recommandé par la Commission alliée des Réparations, et approuvé par les gouvernements intéressés. Si ces éléments ne sont pas emportés, ils seront détruits.

12. A une date aussi rapprochée que possible, l'économie allemande sera décentralisée pour éliminer l'excessive concentration actuelle de puissance économique, caractérisée particulièrement par les cartels, syndicats patronaux, trusts ou autres formes de monopoles.

13. Dans l'organisation de l'économie allemande, la première place sera donnée au développement de l'agriculture et des industries intérieures de caractère pacifique.

14. Pendant la période d'occupation, l'Allemagne sera traitée comme une entité économique unique. A cette fin, des directives communes seront appliquées en ce qui concerne :

a) la production et l'allocation minière et industrielle;

b) l'agriculture, les questions forestières et la pêche;

c) les salaires, les prix et le rationnement;

d) les programmes d'importation et d'exportation pour l'Allemagne considérée dans son ensemble;

e) la monnaie et le système bancaire, les taxes et les douanes;

f) les réparations et la suppression du potentiel de guerre industriel;

g) les transports et les communications.

Dans l'application de ces directives, il sera tenu compte, s'il y a lieu, des diverses conditions locales.

15. Des contrôles alliés seront imposés à l'économie allemande, mais seulement dans la mesure nécessaire :

a) pour réaliser les programmes de désarmement industriel et de démilitarisation, de réparations et d'exportations et importations autorisées;

b) pour assurer la production et la continuité des marchandises et des services requis pour subvenir aux besoins des forces occupantes ainsi que des personnes déplacées en Allemagne et nécessaires pour maintenir un niveau de vie moyen ne dépassant pas les niveaux des pays européens. (Par pays européens, il faut entendre tous pays européens à l'exclusion du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S.) ;

c) pour assurer, d'une manière qui sera déterminée par le Comité de Contrôle, la distribution équitable des produits essentiels entre les différentes zones, afin de réaliser une économie équilibrée et de réduire la nécessité de recourir à l'importation;

d) pour contrôler l'industrie allemande et toutes les transactions internationales d'ordre économique et financier, y compris les exportations et les importations, afin d'empêcher que l'Allemagne ne reconstitue un potentiel de guerre et afin de réaliser les autres buts que nous avons énoncés ci-dessus;

e) pour contrôler toutes les organisations scientifiques allemandes, publiques ou privées, les institutions de recher-

ches expérimentales, les laboratoires, etc., qui ont un rapport quelconque avec des activités économiques.

16. Pour la création et l'application des contrôles économiques établis par le Conseil de Contrôle, une administration allemande sera créée et les autorités allemandes devront, dans la plus grande mesure possible, faire reconnaître et assurer l'application de ces contrôles. Ainsi, le peuple allemand devra être amené à se rendre compte que la responsabilité pour l'administration de ses contrôles repose sur lui. Tout contrôle allemand qui ira à l'encontre des buts de l'occupation sera prohibé.

17. Des mesures seront prises rapidement :

a) pour effectuer les réparations essentielles des moyens de transport;

b) pour augmenter la production de charbon;

c) pour obtenir un rendement maximum dans l'agriculture;

d) pour réaliser les réparations urgentes des habitations et des entreprises essentielles.

18. Des mesures appropriées seront prises par le Conseil de Contrôle pour exercer son contrôle sur les avoirs allemands à l'étranger, ne se trouvant pas encore sous le contrôle des Nations Unies ayant pris part à la guerre contre l'Allemagne et pour disposer de ces avoirs.

19. Le paiement des réparations devrait laisser suffisamment de ressources au peuple allemand pour lui permettre de subsister, sans aide de l'extérieur. Pour réaliser l'équilibre économique du pays il faudra prévoir les moyens nécessaires pour financer les importations autorisées par le Conseil de Contrôle. Les recettes provenant des exportations prélevées sur la production courante et sur les stocks seront disponibles en premier lieu pour le paiement de ces importations.

Cette dernière clause ne s'appliquera pas au matériel et aux produits mentionnés dans le paragraphe 4 (*a*) et 4 (*b*) de l'accord sur les réparations.

III. — Le règlement des réparations.

1° Les demandes de l'U.R.S.S. seront satisfaites par des prélèvements sur la zone allemande occupée par l'U.R.S.S. et sur les avoirs allemands à l'étranger qui peuvent faire l'objet de ces prélèvements.

2° L'U.R.S.S. s'engage à satisfaire les demandes polonaises sur sa propre part de réparations.

3° Les demandes des Etats-Unis, du Royaume-Uni et des autres pays ayant droit aux réparations seront satisfaites au moyen de prélèvements sur les zones occidentales et sur les avoirs allemands à l'étranger qui peuvent faire l'objet de ces prélèvements.

4° En plus des réparations que l'U.R.S.S. prélèvera sur sa propre zone d'occupation, l'U.R.S.S. recevra des zones occidentales : *a*) 15 % de l'outillage industriel utilisable et complet, provenant en premier lieu de l'industrie métallurgique, chimique, et des fabrication de machines, qui n'est pas nécessaire à l'économie de paix de l'Allemagne. Cet outillage sera prélevé sur les zones occidentales de l'Allemagne qui recevront en échange une valeur équivalente de denrées alimentaires, de charbon, de potasse, de zinc, de bois, de poteries, de pétrole et autres produits dont il sera convenu.

b) 10 % de l'outillage industriel non indispensable à l'économie de paix de l'Allemagne et qui sera transféré hors des zones occidentales sur le territoire soviétique au titre des réparations, sans paiement ou échange d'aucune sorte en contrepartie.

Le déplacement de l'outillage prévu dans les paragraphes *a*) et *b*) se fera de façon simultanée.

5° Le volume de l'outillage à prélever sur les zones occidentales sera fixé au plus tard avant six mois.

6° Le déplacement de l'outillage industriel commencera aussitôt que possible et sera terminé dans un délai de deux ans après la date stipulée au paragraphe 5. La livraison des produits envisagée dans le paragraphe 4 (*a*) ci-dessus commencera aussitôt que possible et sera effectuée par l'U.R.S.S., et échelonnée, comme prévu, sur les cinq ans qui suivront la date de ce jour.

Le volume et la nature de l'outillage industriel, non indispensable à l'économie allemande du temps de paix et, par conséquent, disponible pour les réparations, sera fixé par le Conseil de Contrôle, d'après les conditions énoncées par la Commission alliée des Réparations, avec la participation de la France, sous réserve de l'approbation finale du commandant de la zone d'où le matériel sera enlevé.

7° Avant de fixer le volume de l'outillage industriel à enlever, des livraisons anticipées du matériel considéré comme disponible seront faites conformément à la procédure indiquée dans la dernière phrase du paragraphe 6.

8° Le gouvernement soviétique renonce à toutes revendications relatives aux réparations concernant des participations dans des entreprises allemandes situées dans les zones occidentales d'occupation, de même qu'à tout avoir allemand à l'étranger, en tous pays sauf ceux spécifiés dans le paragraphe 9 ci-dessous.

9° Les gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique renoncent à toutes revendications relatives à des réparations concernant des participations dans des entreprises allemandes situées dans la zone orientale d'occupation, de même qu'à tous les avoirs, se trouvant dans les pays étrangers suivants : Bulgarie, Finlande, Hongrie, Roumanie et Autriche orientale.

10° Le gouvernement soviétique ne présente aucune revendication concernant l'or saisi par les forces alliées en Allemagne.

IV. — La marine de guerre et la marine marchande allemandes.

A. Les principes suivants ont été établis au sujet de la répartition de la marine de guerre allemande :

1° La totalité de la marine de surface allemande à l'exclusion des navires coulés et des navires dont se sont emparées les nations alliées, mais y compris les navires en construction ou en réparation, sera répartie également entre l'U.R.S.S., le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

....

V. — La ville de Kœnigsberg et la région adjacente.

La conférence a examiné une proposition du gouvernement soviétique suivant laquelle, en attendant la fixation définitive des problèmes territoriaux par les traités de paix, la section de la frontière occidentale de l'U.R.S.S. adjacente à la Baltique partirait d'un point situé sur la côte orientale de la baie de Dantzig pour se diriger vers l'Est au point de jonction des frontières de Lithuanie, de la République polonaise et de la Prusse orientale, au nord de Braunsberg-Goldap.

La conférence a accepté le principe de la proposition soviétique concernant le transfert définitif à l'U.R.S.S. de la ville de Kœnigsberg et de la région adjacente telle qu'elle est décrite plus haut, sous réserve d'un examen de la frontière actuelle par des experts.

Le président des Etats-Unis et le premier ministre britannique ont déclaré qu'ils appuieraient la proposition de la conférence au moment du prochain règlement de la paix.

VI. — Le jugement des criminels de guerre.

Les trois gouvernements ont pris note des échanges de vues qui ont eu lieu au cours des dernières semaines à Londres, entre les représentants britanniques, américains et français, en vue d'aboutir à un accord sur les méthodes de jugement des principaux criminels de guerre dont les crimes, d'après la déclaration de Moscou d'octobre 1943, n'ont pas de localisation géographique particulière.

Les trois gouvernements réaffirment leur intention d'appliquer à ces criminels une justice rapide et sûre ; ils espèrent que les négociations de Londres aboutiront à un prompt accord à cet égard et ils considèrent comme particulièrement important que le procès de ces grands criminels de guerre commence à une date aussi prochaine que possible. La première liste des accusés sera publiée avant le 1er septembre.

.. ..

VIII. — Pologne.

Nous avons pris note avec plaisir de l'accord réalisé entre les Polonais représentatifs de Pologne et de l'étranger, lequel a rendu possible la formation, conformément aux décisions de la conférence de Crimée, d'un gouvernement provisoire polonais d'unité nationale reconnu par les trois puissances. L'établissement par les gouvernements britannique et américain de relations diplomatiques avec le gouvernement provisoire polonais a eu pour conséquence le retrait de leur reconnaissance de l'ancien gouvernement polonais de Londres, qui a cessé d'exister.

Les gouvernements britannique et américain ont pris des mesures pour protéger les intérêts du gouvernement provisoire polonais en tant que gouvernement reconnu de l'Etat

polonais, en ce qui concerne les biens appartenant à l'Etat polonais qui se trouvent sur leurs propres territoires et sous leur contrôle, quelle que soit la forme de ces biens. Ils ont d'autre part pris des mesures en vue d'empêcher l'aliénation de ces biens à des tiers. Toute facilité sera donnée au gouvernement provisoire polonais pour l'exercice des moyens légaux destinés à récupérer tout bien appartenant à l'Etat polonais qui aurait pu être aliéné.

Les trois puissances sont désireuses d'aider le gouvernement provisoire polonais en facilitant le retour en Pologne, dès que faire se pourra, de tous les Polonais actuellement à l'étranger, et qui le désirent, y compris les membres des forces armées et de la marine marchande polonaise. Elles espèrent que les Polonais qui rentreront dans leur patrie jouiront des mêmes droits civiques et de propriété que tous les citoyens polonais.

Les trois puissances notent que le gouvernement provisoire polonais, conformément aux décisions de la conférence de Crimée, accepte que des élections libres soient organisées dès que possible sur la base du suffrage universel et secret, élections auxquelles tous les partis démocratiques et antinazis auront le droit de prendre part et de présenter des candidats, et que les représentants de la presse alliée auront toute liberté de faire connaître au monde les événements de Pologne avant et pendant les élections.

b) L'accord suivant a été conclu sur la frontière occidentale de Pologne :

Conformément à l'accord de la conférence de Crimée, en ce qui concerne la Pologne, les chefs des trois gouvernements ont sollicité l'avis du gouvernement provisoire polonais sur l'accroissement de territoire dont la Pologne doit profiter au nord et à l'ouest.

Le président du conseil national de Pologne et les membres du gouvernement provisoire polonais ont été reçus à la conférence et ont présenté leur point de vue. Les chefs des trois gouvernements réaffirment l'avis que la délimitation finale de la frontière occidentale de Pologne doit être faite au moment du règlement de la paix.

Les chefs des trois gouvernements sont d'accord sur le fait que, en attendant le tracé définitif, les territoires ex-allemands à l'est d'une ligne partant de la Baltique à l'ouest de Swinemünde, descendant le long de l'Oder jusqu'au confluent de la Neisse occidentale, puis le long de celle-ci jusqu'à la frontière tchécoslovaque et comprenant la partie

de la Prusse orientale non placée sous l'administration soviétique d'après ladite conférence de Crimée, et comprenant la région de l'ex-cité libre de Dantzig, seront remis à l'administration de l'Etat polonais et à cette fin ne devront pas être considérés comme partie de la zone soviétique d'occupation de l'Allemagne.

IX. — Conclusion des traités de paix et admission à l'Organisation des Nations Unies.

La conférence est parvenue à un accord sur la déclaration suivante d'une politique commune en vue d'établir, aussitôt que possible, les conditions d'une paix durable, après la victoire en Europe.

Les trois gouvernements estiment qu'il est désirable que la situation anormale actuelle de l'Italie, de la Bulgarie, de la Finlande, de la Hongrie et de la Roumanie prenne fin par la conclusion des traités de paix et ils pensent que les autres gouvernements alliés seront de cet avis. Pour leur part, les trois gouvernements ont placé la préparation d'un traité de paix avec l'Italie en tête des tâches importantes que devra aborder le nouveau conseil des ministres des Affaires Etrangères.

L'Italie fut la première des puissances de l'Axe à rompre avec l'Allemagne. Elle a contribué matériellement à la défaite allemande, et elle s'est jointe maintenant aux alliés dans la lutte contre le Japon.

L'Italie est libérée du régime fasciste et enregistre des progrès importants vers le rétablissement d'un gouvernement et d'institutions démocratiques. La conclusion d'un traité de paix avec un gouvernement démocratique italien permettra aux trois gouvernements d'appuyer la candidature de l'Italie à l'Organisation des Nations Unies.

Les trois gouvernements ont également chargé le Conseil des ministres des Affaires étrangères de la tâche de préparer des traités de paix pour la Bulgarie, la Finlande, la Hongrie et la Roumanie.

La conclusion de traités de paix avec des gouvernements démocratiques reconnus de ces Etats permettra aussi aux trois gouvernements d'appuyer leurs demandes d'admission aux Nations Unies.

.. ..

Les trois gouvernements se considèrent cependant obligés de déclarer clairement que, pour leur part, ils n'appuieront pas la candidature du présent gouvernement espagnol. Ce gouvernement, établi avec le soutien des puissances de l'axe, ne possède pas, vu ses origines, sa nature, son passé et son association étroite avec les pays agresseurs, les qualifications requises pour justifier cette admission.

.. ..

XII. — Transfert ordonné des populations allemandes.

La conférence est parvenue à l'accord suivant au sujet du transfert des Allemands de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie :

Les trois gouvernements, après avoir examiné la question sous tous ses aspects, reconnaissent que l'on devra procéder au transfert en Allemagne des populations allemandes demeurées en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie. Ils sont d'accord sur le fait que ces transferts doivent être effectués de façon ordonnée et humaine. Etant donné que l'arrivée d'un grand nombre d'Allemands refoulés, en Allemagne accroîtrait la charge qui pèse déjà sur les autorités d'occupation, ils estiment que le Conseil de Contrôle doit d'abord étudier le problème en tenant particulièrement compte d'une équitable distribution des Allemands en question entre les différentes zones d'occupation. En conséquence, ils donneront des instructions à leurs représentants respectifs à ce Conseil de contrôle afin que ceux-ci fassent savoir à leur gouvernement, dès que possible, dans quelle mesure des Allemands ont déjà pénétré en Allemagne, venant de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie, et donnent une estimation du temps et de la cadence nécessaires aux transferts ultérieurs, étant donnée la situation actuelle en Allemagne. Le gouvernement provisoire polonais et le Conseil de contrôle en Hongrie sont informés de ce qui précède et sont invités à suspendre toute expulsion, tandis que les gouvernements intéressés examineront les rapports de leurs représentants au Comité de contrôle.

.. ..

XIX. — Directives aux commandants militaires du Conseil allié en Allemagne.

Les trois gouvernements ont décidé qu'ils enverraient chacun des directives à leurs représentants respectifs au Conseil de Contrôle en Allemagne, l'informant de toutes les décisions de la conférence touchant les questions entrant dans le cadre de ses responsabilités.

.. ..

XXI. — Conversations militaires.

Pendant la conférence ont eu lieu des réunions entre les chefs d'état-major des trois gouvernements, portant sur les problèmes militaires d'intérêt commun.

Berlin, le 2 *août* 1945.

J.V. STALINE H.S. TRUMAN C.R. ATTLEE

Projet établi par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères d'invitations à envoyer par chacun des trois gouvernements aux gouvernements de Chine et de France.

Les gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. considèrent nécessaire de commencer sans retard les travaux préparatoires aux règlements de paix en Europe. Dans ce but, ils sont d'accord pour que soit institué un Conseil des ministres des Affaires étrangères des cinq grandes puissances pour préparer les traités de paix avec les Etats européens ennemis, pour les soumettre ensuite aux Nations-Unies. Le Conseil aura aussi autorité pour proposer le règlement des principales questions territoriales en Europe, et pour étudier toute autre question que les gouvernements membres estimeront devoir lui soumettre.

Le texte adopté par les trois gouvernements est le suivant : « D'accord avec le gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement de Sa Majesté du Royaume-Uni et le gouverne-

ment de l'U.R.S.S., le gouvernement des Etats-Unis, le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement soviétique envoient aux gouvernements de la Chine (de la France) une invitation cordiale à adopter le texte ci-dessus, et à se joindre à la création du Conseil. Le gouvernement de Sa Majesté, le gouvernement des Etats-Unis, et le gouvernement de l'Union soviétique, attachent une grande importance à la participation du gouvernement chinois (du gouvernement français) à l'élaboration des accords proposés et ils espèrent recevoir une réponse rapide et favorable à cette invitation. »

Il fut décidé que la création du Conseil des ministres des Affaires étrangères pour les fins précises énumérées dans le présent texte, se ferait sans préjudice de l'accord conclu à la conférence de Crimée, d'après lequel il devrait y avoir consultation périodique entre les ministres des Affaires étrangères des Etats-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni.

La conférence a aussi examiné le statut de la commission consultative européenne à la suite de l'accord pour la création du Conseil des ministres des Affaires étrangères. On a remarqué avec satisfaction que la commission s'était acquittée avec compétence des principales tâches qui lui incombaient en émettant des recommandations sur les termes de la reddition inconditionnelle de l'Allemagne, sur les zones de l'occupation de l'Allemagne et de l'Autriche et sur l'organisme de contrôle interallié dans ces pays.

Lettre du ministre des Affaires étrangères du gouvernement provisoire de la République française aux Ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'U.R.S.S. [1].

Paris le 7 août 1945.

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettre n° 669 du 31 juillet, vous avez bien voulu me communiquer, de la part du gouvernement des Etats-Unis et en accord avec les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le texte d'un arrangement intervenu entre ces gouvernements au sujet

1. Il s'agit de la réponse à la lettre ci-dessus, adressée au gouvernement français par les signataires de l'accord de Potsdam (*N.d.l.R.*).

des « Principes politiques qui devaient présider au traitement de l'Allemagne dans la période initiale du contrôle ».

Etant donné l'importance vitale que revêt pour la France tout l'ensemble du problème allemand, le Gouvernement français regrette qu'un texte relatif aux aspects les plus importants de ce problème ait été établi, sans sa participation, entre trois de ses principaux alliés, alors que lui-même est partie aux accords élaborés par la Commission consultative européenne et actuellement en vigueur en ce qui concerne l'occupation et le contrôle de l'Allemagne.

Sous réserve d'un examen plus approfondi, il tient à formuler dès maintenant un certain nombre d'observations sur la demande qui lui a été communiquée.

Il reconnaît la nécessité d'une certaine uniformité de traitement pour les populations de l'ensemble de l'Allemagne.

Il ne peut qu'approuver les buts essentiels de l'occupation tels qu'ils sont envisagés : désarmement et démilitarisation complète et définitive de l'Allemagne, extirpation radicale du militarisme, suppression de toute industrie des armements, destruction du potentiel de guerre allemand, élimination du nazisme, de toutes les lois, organisations et institutions nazies, adoption de toutes mesures propres à empêcher la renaissance du militarisme et du nazisme, châtiment rapide des criminels de guerre, contrôle de l'instruction publique, réorganisation de l'appareil judiciaire, décentralisation administrative, refonte de l'appareil administratif à partir des municipalités autonomes et sur la base du système représentatif et électif, impossibilité de reconstituer actuellement un Gouvernement allemand central.

Le Gouvernement français estime également indispensable d'envisager dès maintenant les moyens propres à favoriser la naissance et le développement des idées démocratiques en Allemagne en vue d'une rentrée future de la population allemande dans la communauté des peuples pacifiques et démocratiques.

D'autres principes énoncés appellent en revanche des réserves de sa part.

Certaines des mesures préconisées semblent préjuger une évolution politique future de l'Allemagne dont il est, à l'heure actuelle, impossible d'apercevoir si elle correspond aux intérêts de la paix européenne et aux vœux même des populations intéressées.

Le Gouvernement français a particulièrement en vue, à cet égard, la reconstitution des partis politiques pour l'en-

semble de l'Allemagne, la création de départements administratifs centraux qui seraient dirigés par des secrétaires d'Etat dont la juridiction s'étendrait, semble-t-il, à l'ensemble du territoire allemand, lequel n'est cependant pas encore délimité.

Le Gouvernement français estime, pour sa part, qu'il serait préférable, avant de définir des conditions de cette nature, de tenir compte des expériences que les quatre puissances occupantes ne manqueront pas de recueillir pendant la phase initiale de contrôle.

Sur tous ces points le Gouvernement français est disposé à procéder à des échanges de vues avec les puissances qui partagent avec lui les responsabilités de l'occupation et du contrôle de l'Allemagne.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

DECRET DU PRESIDIUM DU SOVIET SUPREME DE L'U.R.S.S. SUR L'ANNULATION DU TRAITE FRANCO-SOVIETIQUE DU 10 DECEMBRE 1944

Le Présidium du Soviet Suprême de l'U.R.S.S. constate que la France, ayant ratifié les Accords de Paris du 23 octobre 1954, qui prévoient la remilitarisation de l'Allemagne occidentale, la création d'une armée de l'Europe occidentale et l'intégration de l'Allemagne occidentale en voie de remilitarisation dans des groupements militaires tels que l'Union de l'Europe occidentale et le bloc nord-atlantique, a pris des engagements qui contredisent radicalement les buts fondamentaux du traité franco-soviétique de 1944.

En vertu de ce traité, qui fut conclu dans la période de la difficile lutte commune des peuples soviétique et français contre l'agression hitlérienne, la France et l'Union soviétique se sont engagées à prendre d'un commun accord, à la fin du présent conflit avec l'Allemagne, « toutes mesures nécessaires pour éliminer toute nouvelle menace provenant de l'Allemagne, et à faire obstacle à toute initiative de nature à rendre possible une nouvelle tentative d'agression de sa part » (*article* 3). Elles se sont engagées aussi « à ne pas conclure d'alliance et à ne participer à aucune coalition dirigée contre l'une d'elles » (*article* 5).

En outre, dans le traité, se trouve l'engagement d'assistance mutuelle en cas d'agression de la part du militarisme allemand.

En dépit des engagements indiqués, la France est devenue participante aux Accords de Paris qui conduisent au rétablissement du militarisme allemand et par là même créent la menace d'une nouvelle agression allemande. En même temps, la France a contracté une alliance militaire avec l'Allemagne occidentale en voie de remilitarisation, alliance dirigée contre l'Union soviétique. De tels actes de la part du gouvernement français constituent une violation flagrante du traité franco-soviétique.

L'Union soviétique a toujours aspiré à sauvegarder et à consolider le traité d'alliance et d'assistance mutuelle entre la France et l'Union soviétique, guidée par le fait que ce traité cimenté par la coopération des armes entre les peuples soviétique et français correspond aux intérêts de la sécurité des deux Etats et que la sauvegarde et le développement des relations amicales franco-soviétiques représentent une condition importante pour le maintien d'une paix durable en Europe.

Le Présidium du Soviet Suprême de l'U.R.S.S. constate avec regret que le gouvernement français, n'ayant pas voulu tenir compte du fait que la reconstitution du militarisme allemand crée une menace pour la paix et la sécurité des peuples d'Europe et en premier lieu pour la sécurité des Etats voisins de l'Allemagne occidentale, en est arrivé à la violation directe des engagements pris par lui en vertu du traité d'alliance et d'assistance mutuelle franco-soviétique et qu'il a, par là même, annulé de fait ce traité.

En conséquence, le Présidium du Soviet Suprême de l'U.R.S.S. décide d'annuler, comme ayant perdu sa valeur, le « traité d'alliance et d'assistance mutuelle entre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Française », conclu le 10 décembre 1944.

Le Président du Présidium
du Soviet Suprême de l'U.R.S.S.
K. VOROCHILOV.

Le Secrétaire du Présidium
du Soviet Suprême de l'U.R.S.S.
N. PEGOV.

Moscou, Kremlin, 7 mai 1955.

DECLARATION FRANCO-SOVIETIQUE

19 mai 1956

Extraits

M. Guy Mollet, président du Conseil des ministres de la République française, M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, et les personnalités qui les accompagnaient, ont séjourné à Moscou du 15 au 19 mai 1956, à l'invitation du gouvernement soviétique.

Au cours de ce séjour, ils ont eu des conversations avec M. Boulganine, président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., M. Khrouchtchev, membre du Présidium du Soviet Suprême de l'U.R.S.S., et M. Molotov, premier vice-président du Conseil des ministres de l'U.R.S.S., ministre des Affaires étrangères de l'U.R.S.S., ainsi qu'avec d'autres personnalités dirigeantes soviétiques. Des conseillers et des experts des deux délégations y ont pris part, tant du côté soviétique que du côté français.

Les pourparlers qui se sont déroulés dans une atmosphère d'amitié et de cordiale franchise et qui se sont poursuivis dans un esprit de compréhension réciproque, ont donné lieu à un utile échange de vues tant sur la question des relations franco-soviétiques et les moyens de les améliorer, que sur l'ensemble des problèmes internationaux. Ils ont permis de procéder à d'utiles discussions et ont fait apparaître sur maintes questions une communauté de vues entre les deux gouvernements. Sur les points où les différences d'opinions n'ont pu être réduites, les conversations ont abouti, du moins, à une meilleure compréhension des positions respectives.

Les représentants des deux gouvernements sont unanimes à constater que les bons rapports de l'Union soviétique et

de la République française, unies par une longue tradition d'amitié, se développent sur une base de compréhension et de respect mutuels.

Les deux gouvernements, qu'anime la commune volonté de travailler à la diminution de la tension internationale, ont reconnu que le développement et l'amélioration des relations franco-soviétiques dans tous les domaines, en même temps qu'ils répondent aux intérêts des deux pays, sont de nature à apporter une contribution substantielle au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Ils ont constaté avec satisfaction une amélioration déjà survenue dans la situation internationale.

Considérant toutefois que n'existe pas encore la confiance indispensable entre les Etats, les représentants de la France et de l'Union soviétique ont souligné leur ferme volonté de prendre des mesures propres à renforcer la confiance mutuelle et améliorer les rapports entre les Etats, quelles que soient les différences qui existent dans leurs systèmes politiques, économiques et sociaux.

Reconnaissant à cet égard l'importance des contacts personnels entre dirigeants, les représentants des deux pays ont exprimé l'espoir de voir de tels contacts se multiplier à l'avenir entre hommes d'Etats de différents pays.

Les représentants des deux gouvernements rappellent leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies dont l'application effective doit permettre la solution progressive des problèmes en suspens. Ils confirment la volonté de leur gouvernement d'observer fidèlement les dispositions de la Charte, qui prescrivent le règlement de tout différend par des moyens pacifiques et interdisent la menace ou l'usage de la force, sauf dans le cas de légitime défense.

Ils proclament leur conviction que la base essentielle de la coexistence pacifique et de la coopération amicale entre les Etats est le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, la non-agression et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

L'échange de vues qui a eu lieu sur la question de la sécurité en Europe a révélé une coïncidence des points de vues des deux gouvernements sur le fait que la paix et la sécurité en Europe ont une importance décisive pour le maintien de la paix générale. Cependant, ils ne sont pas parvenus à un accord sur les moyens de régler les problèmes européens.

Les deux gouvernements continueront à collaborer, dans l'intérêt du renforcement de la paix générale, à la solution

des questions importantes encore en suspens. Ils sont convaincus que, grâce à leurs efforts ainsi qu'à ceux de tous les gouvernements animés de la même volonté de paix, la confiance internationale sera établie, la guerre froide définitivement liquidée, la course aux armements arrêtée et, par là même, les peuples libérés de la menace d'une nouvelle guerre.

DÉSARMEMENT

Les représentants des deux gouvernements ont procédé au cours des conversations à un large examen des problèmes du désarmement. Ils sont d'accord pour considérer que celui-ci constitue, dans les conditions actuelles, un problème international urgent.

Ils sont convaincus que sa solution jouera un rôle particulièrement important pour la diminution de la tension internationale, le renforcement de la confiance et l'allègement du fardeau des charges militaires.

Le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'U.R.S.S. poursuivront leurs efforts en vue de parvenir, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à un accord sur le désarmement.

Les deux gouvernements soulignent l'importance essentielle du désarmement nucléaire et la nécessité d'utiliser l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Cela reste leur but commun et ils s'emploieront à l'atteindre.

Les deux gouvernements s'efforceront d'aboutir à un accord pour que soient adoptées les mesures urgentes tendant à une réduction substantielle des forces armées des Etats avec un contrôle international approprié s'accompagnant d'une réduction corrélative des armements et, avant tout, à une réduction des forces armées et des armements des cinq grandes puissances.

Le gouvernement français reconnaît l'importance de la décision adoptée par le gouvernement soviétique de réduire unilatéralement ses forces armées et ses armements. Elle lui paraît de nature à faciliter le progrès des négociations en cours sur le désarmement.

.. ..

19 mai 1956.

Le président du Conseil
des ministres de l'U.R.S.S. :
N. BOULGANINE

Le président du Conseil
des ministres
de la République française :
Guy MOLLET

Points de repère chronologiques

10 DÉCEMBRE 1944. Pacte franco-soviétique d'alliance et d'assistance mutuelle.
Le pacte sera ratifié à l'unanimité par l'Assemblée consultative provisoire le 30 décembre 1944 (voir texte page 99).

4-11 FÉVRIER 1945. Conférence de Yalta.
Les chefs des gouvernements britannique, américain et soviétique, Churchill, Roosevelt et Staline, réunis en Crimée, se mettent d'accord sur les mesures à prendre pour terminer la guerre contre l'Allemagne hitlérienne et pour organiser la sécurité, la paix et la coopération internationale après la guerre (voir extraits du texte de la déclaration commune page 102).

8 MAI 1945. Capitulation politique et militaire inconditionnelle de l'Allemagne hitlérienne entre les mains des quatre grandes puissances : Angleterre, Etats-Unis, France, U.R.S.S.

17 JUILLET - 2 AOUT 1945. Conférence de Potsdam.
H. Truman et Byrnes, Churchill et Eden (ces derniers remplacés en cours de conférence, à la suite de la victoire travailliste aux élections anglaises, par Attlee et Bevin), Staline et Molotov fixent les mesures à prendre pour l'occupation, la démilitarisation et la démocratisa-

tion de l'Allemagne (voir texte de la déclaration commune page 105).
Invitée à se joindre à la déclaration, la France (dont le gouvernement est présidé par de Gaulle) accepte d'entrer au Conseil de Contrôle et au Conseil des Ministres des Affaires étrangères des « Cinq Grands », se déclare d'accord avec les principes généraux de la déclaration, mais fait des réserves concernant l'éventualité de la reconstitution d'administrations centrales allemandes (voir lettre publiée page 118).

5 SEPTEMBRE 1946. Accord anglo-américain sur la formation de la « bizone », c'est-à-dire la fusion des deux zones d'occupation avec création d'organismes allemands dotés de pouvoirs étendus.

19 DÉCEMBRE 1946. Le commandement français établit un cordon douanier entre la Sarre et l'Allemagne.

10 MARS 1947. Ouverture de la Conférence de Moscou des quatre ministres des Affaires étrangères.
G. Bidault, représentant français, se rallie à ses collègues anglais et américain, et accepte l'« accord sur le charbon » (21 avril) qui amorce la renonciation de la France aux réparations et au charbon de la Ruhr contre la promesse de la Sarre.

29 MAI 1947. Création d'un Conseil Economique de la bizone, sorte de Parlement central. Quelques jours plus tard, une commission économique centrale est créée dans la zone soviétique.

26 JUIN - 3 JUILLET 1947. Conférence de Paris.
La France repousse le plan de coopération économique européenne proposé par l'U.R.S.S. et accepte la « plan Marshall » proposé par les Etats-Unis.

2 JUILLET 1947. Formation en bizone d'un Comité Exécutif allemand, sorte de ministère.

7 DÉCEMBRE 1947. Réunion à Berlin du « Congrès du peuple allemand » formé de délégués des associations démocratiques.

5 MARS 1948. Conférence séparée des Trois occidentaux admettant l'Allemagne de l'Ouest dans les organismes de la petite Europe.

17 MARS 1948. Signature par les « Trois » du traité de Bruxelles comportant la mise en place du dispositif militaire occidental.

18 JUIN 1948. Réforme monétaire unilatérale dans les zones occidentales.

23 JUIN. Introduction du mark occidental à Berlin-Ouest. Réforme monétaire en zone orientale. Coupure des relations économiques entre Berlin-Ouest et Berlin-Est.

1er AVRIL 1948. Fusion économique des trois zones occidentales, formation définitive de la trizone.

4 AVRIL 1949. Signature à Washington du Pacte de l'Atlantique Nord.

6 MAI 1949. Le Conseil parlementaire ouest-allemand adopte la loi fondamentale de la République Fédérale allemande.

23 MAI 1949. Réunion des Quatre à Paris. Les occidentaux repoussent les propositions soviétiques d'organiser un Conseil d'Etat allemand provisoire pour toute l'Allemagne et de signer un traité de paix dans le délai d'un an.

15 SEPTEMBRE 1949. Formation du gouvernement Adenauer à Bonn.

7 OCTOBRE 1949. Proclamation de la République démocratique allemande.

26 OCTOBRE 1950. Le Conseil de l'Atlantique adopte le principe d'une contribution allemande à une force militaire européenne.

27 MAI 1952. Signature du traité instituant la « Communauté européenne de défense » (C.E.D.) avec participation allemande à l'« armée européenne ».

17 JUIN 1951. Le bloc des partis antifascistes d'Allemagne orientale proclame la nécessité, devant le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, de forces nationales de défense.

23 JUILLET 1952. Abolition du statut spécial de la Ruhr.

27 et 28 MAI 1952. Signature des traités de Bonn et de Paris, consacrant le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

12 NOVEMBRE 1952. Wilhelm Pieck, président de la R.D.A.,

déclare à l'agence A.D.N. : « La République Démocratique Allemande ne permettra jamais qu'un guerre soit menée par des Allemands contre le peuple français. »

25 MARS 1954. La R.D.A. devient Etat souverain et affirme sa fidélité aux accords de Potsdam.

30 AOUT 1954. L'Assemblée nationale française repousse la C.E.D. (par 309 voix contre 264).

23 et 30 OCTOBRE 1954. Accords de Londres et de Paris, remplaçant la C.E.D. et organisant le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest dans le cadre « atlantique ».

30 DÉCEMBRE 1954. L'Assemblée nationale française vote les accords de Londres et de Paris (par 287 voix contre 260).

5 MAI 1955. Proclamation de la souveraineté de l'Allemagne de Bonn.

7 MAI 1955. Après plusieurs notes de mise en garde, l'Union soviétique déclare le traité franco-soviétique du 10 décembre 1944 annulé par l'adoption définitive des accords de Londres et de Paris (voir texte page 121).

9 MAI 1955. L'Allemagne fédérale entre à l'O.T.A.N. (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord).

14 MAI 1955. L'U.R.S.S. et les pays de démocratie populaire signent à Varsovie un traité d'amitié, de coopération et d'asistance mutuelle.

31 MAI 1956. La Sarre demande son inclusion dans l'Allemagne de l'Ouest.

IIIe PARTIE

Les négociations militaires entre l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne et la France en août 1939

Extrait de Mejdounarodnaia Jizn, *1959, 2 pp. 140-158 et 3, pp. 139-158.*
Traduit par les soins du Bureau d'Information Soviétique, Paris.

INTRODUCTION

Les textes qui suivent sont publiés pour la première fois dans la presse soviétique ; ces documents concernent les négociations qui ont eu lieu à Moscou en août 1939 entre les missions militaires de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de la France [1]. Ils comprennent les procès-verbaux sténographiques pris par la délégation soviétique, ainsi que les textes remis aux participants au cours des séances.

Cette publication, de même que les *Documents et matériaux de la veille de la seconde guerre mondiale*, publiés en deux volumes en 1948, et le recueil soviéto-tchécoslovaque récemment paru, *Nouveaux documents sur l'histoire de Munich*, jette une lumière supplémentaire sur les événements historiques qui ont précédé la seconde guerre mondiale. Elle rétablit également la vérité historique, systématiquement falsifiée en Occident.

Les matériaux publiés font une fois de plus la lumière sur les efforts des milieux dirigeants d'Occident pour rejeter sur

1. En 1954 furent publiés en édition anglaise (*Documents on British Foreign Policy*, 1919-1939, Third Series, vol. VII, Londres 1954, pp. 561-593) les procès-verbaux de ces négociations pris par la partie anglaise. Ces notes sont extrêmement brèves, tendancieuses et ne donnent pas un tableau complet et véridique des négociations, car elles déforment la position de l'Union soviétique. (*Les notes de cette partie sont de la rédaction soviétique.*)

l'Union soviétique la responsabilité de l'échec des négociations anglo-franco-soviétiques et de la situation qui en a résulté. Ils démontrent d'une façon irréfutable que les négociations sur la coopération politique et militaire avec l'Union soviétique furent condamnées à l'échec par la Grande-Bretagne et la France.

Ces documents montrent qu'à la veille même de la guerre les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France, suivant obstinément la politique faillie de Munich, continuaient à refuser de créer la sécurité collective, à refuser de coopérer avec l'Union soviétique. Dans le même temps, le gouvernement soviétique recherchait l'organisation d'une défense sûre des Etats pacifiques contre l'agression en Europe, en attachant une importance décisive à la coopération militaire entre l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne et la France.

Les négociations militaires furent précédées de négociations politiques anglo-franco-soviétiques, qui commencèrent au printemps de 1939. Les gouvernements anglais et français avaient accepté ces négociations sous la pression de l'opinion publique de leurs pays. La Grande-Bretagne avait en outre l'intention de renforcer sa position en face de l'Allemagne, avec qui elle menait simultanément des pourparlers secrets sur un repartage du monde.

Au cours des négociations politiques entre l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France, il apparut déjà que les gouvernements de ces deux pays ne voulaient pas conclure avec l'U.R.S.S. un accord efficace sur une résistance commune à l'agression. Ils proposaient à la partie soviétique des projets d'accords qui, tout en assurant à la Grande-Bretagne et à la France, ainsi qu'aux pays garantis par elles, l'aide militaire de l'U.R.S.S., leur auraient permis à elles-mêmes d'éviter de venir en aide à l'Union soviétique. Cela signifiait que, dans le cas d'une agression commise par l'Allemagne fasciste, l'Union soviétique aurait dû lui livrer bataille seule à seule. Dans cette intention, la Grande-Bretagne et la France refusaient obstinément d'offrir des garanties efficaces aux pays baltes, voisins de l'U.R.S.S.

L'Union soviétique attachait une grande importance aux garanties pour les Etats baltes. Et cela se comprend, car ces Etats n'ayant pas la possibilité de repousser avec leurs propres forces une agression hitlérienne, en raison à la fois de leur faiblesse et du caractère pro-fasciste de leurs gouvernements, pouvaient facilement devenir une plate-forme de départ pour une agression de l'Allemagne hitlérienne contre l'U.R.S.S. Mais, sous différents prétextes, la Grande-Bretagne et la France refusèrent d'offrir aux pays baltes les garanties qui auraient rendu impos-

sibles non seulement une conquête par la force de ces Etats par l'Allemagne (celle-ci employant la force militaire, ou menaçant de l'employer), mais aussi une conquête « pacifique » à la suite d'un coup de force fasciste intérieur, qui aurait entraîné la perte de leur indépendance par ces Etats ou bien une violation de leur neutralité en faveur de l'Allemagne. Comme on le sait, ces craintes étaient pleinement fondées.

En raison de l'absence de garanties efficaces pour les pays baltes, les frontières nord-ouest de l'U.R.S.S. restaient découvertes. Cela signifiait en fait que l'on indiquait à Hitler dans quelle direction il devait lancer son agression.

Du fait de la position de la Grande-Bretagne et de la France, les négociations politiques avaient abouti à une impasse. C'est alors que l'Union soviétique, qui, dès le début des négociations, avait proposé la conclusion, parallèlement à un accord politique, d'une convention militaire correspondante sur les formes et l'importance de l'aide mutuelle, fit dépendre la poursuite des négociations de la conclusion d'une telle convention. Ainsi, les négociations militaires devaient jouer un rôle décisif pour l'issue de l'ensemble des négociations anglo-franco-soviétiques. Elles devaient montrer si les puissances occidentales étaient disposées à coopérer avec l'Union soviétique et à renoncer à favoriser l'agresseur.

Le compte rendu sténographique des réunions des missions militaires atteste que tous les efforts de la délégation soviétique avaient pour objectif la conclusion d'une convention militaire concrète, prévoyant des actions communes contre l'agresseur.

Le maréchal de l'Union soviétique K. Vorochilov, commissaire du peuple à la Défense, avait été nommé chef de la mission militaire soviétique ; il était investi de pleins pouvoirs non seulement pour mener les négociations, mais aussi pour signer une convention militaire sur les questions de l'organisation de la défense militaire de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. contre l'agression en Europe. La mission militaire soviétique présenta un plan militaire concret prévoyant des actions communes des forces armées de l'U.R.S.S., de la Grande-Bretagne et de la France dans tous les cas possibles d'agression.

Conformément à ce plan, l'Armée rouge devait déployer sur le front contre l'agression en Europe 120 divisions d'infanterie et 16 divisions de cavalerie, 5.000 pièces d'artillerie lourde, 9 à 10.000 chars et de 5.000 à 5.500 avions de combat. Le plan soviétique précisait également les effectifs de troupes que la Grande-Bretagne et la France, ainsi que la Pologne et la Roumanie, devaient opposer à l'agresseur dans les différents cas possibles d'agression.

En cas d'attaque du bloc des agresseurs contre la Grande-Bretagne et la France, l'U.R.S.S. devait mettre en action 70 % des forces armées que la Grande-Bretagne et la France auraient mises en action contre l'agresseur principal, l'Allemagne. Ainsi, si la France et la Grande-Bretagne engageaient directement contre l'Allemagne 90 divisions d'infanterie, l'U.R.S.S. engagerait 63 divisions d'infanterie et 6 de cavalerie, avec une quantité correspondante d'artillerie, de chars et d'avions. Cette variante prévoyait la participation obligatoire à la guerre de la Pologne, qui devait concentrer 40 à 45 divisions pour porter le coup principal sur ses frontières occidentales et contre la Prusse orientale.

En cas d'attaque de l'agresseur contre la Pologne et la Roumanie, ces dernières devaient déployer sur le front toutes leurs forces et l'U.R.S.S. autant de forces armées que la Grande-Bretagne et la France.

En cas d'attaque de l'agresseur contre l'U.R.S.S., par le territoire de la Finlande, de la Lettonie et de l'Estonie, le plan soviétique prévoyait que la France et la Grande-Bretagne mettraient en action des forces armées égales à 70 % de toutes les forces armées déployées par l'Union soviétique sur le front d'Europe et engageraient des opérations actives immédiates contre l'agresseur, opérations auxquelles la Pologne participerait.

Pour établir le plan d'action commune, la mission militaire soviétique partait naturellement de l'idée que l'Union soviétique, laquelle n'avait pas alors de frontière commune avec l'Allemagne, ne pouvait venir en aide à la Grande-Bretagne, à la France, à la Pologne et à la Roumanie que si ses troupes pouvaient passer par les territoires polonais et roumain, car il n'y avait pas d'autre moyen pour elles d'entrer en contact avec l'agresseur et, ainsi, de participer à la guerre.

La façon dont l'Union soviétique abordait les négociations montrait qu'elle cherchait à les placer sur une base réaliste, qu'elle était prête à assumer la totalité des engagements découlant d'un accord militaire et à porter le fardeau principal dans la lutte commune contre l'ennemi commun. L'attitude sincère et sérieuse de l'Union soviétique à l'égard des négociations militaires avec les puissances occidentales et son désir de conclure au plus vite une convention militaire avec elles étaient reconnus par de nombreux hommes d'Etat et hommes politiques de Grande-Bretagne et de France. Le premier ministre français Daladier disait à l'ambassadeur des Etats-Unis en France, Bullit, que, selon les informations reçues par lui de Moscou, les représentants soviétiques « cherchaient sincèrement à aboutir à un accord défi-

nitif »[2]. L'ambassadeur anglais en U.R.S.S., Seeds, écrivait au ministre anglais des Affaires étrangères Halifax : « Jusqu'à présent, tout indique que les représentants militaires soviétiques ont une attitude sérieuse envers les négociations militaires »[3]. La même opinion fut exprimée à son retour de Moscou, par le représentant du ministère des Affaires étrangères britannique Strang, dans un entretien avec le chargé d'Affaires des Etats-Unis en Grande-Bretagne, Johnson[4].

Mais quelle était l'attitude des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France à l'égard des pourparlers militaires ? Le fait même que les missions militaires anglaise et française étaient arrivées à Moscou avec un grand retard, qu'elles étaient composées de personnalités de second plan et que la mission militaire anglaise n'avait pas de pouvoirs, non seulement pour conclure une convention militaire, mais même pour mener des négociations, ne pouvait manquer de susciter des doutes quant à la sincérité du désir des gouvernements britannique et français de parvenir à une coopération militaire sérieuse avec l'U.R.S.S.

Ces doutes se renforcèrent encore lorsqu'il apparut que les missions militaires anglaise et française n'avaient même pas de plan militaire préliminaire prévoyant des opérations communes contre l'adversaire commun, les directions probables des actions communes et les contingents de troupes et d'armement à engager par tous les signataires de la convention envisagée. Au lieu des plans militaires concrets, pour l'examen desquels insistait la délégation soviétique, les missions militaires anglaise et française proposèrent de discuter des « buts communs » et des « principes communs » de la coopération militaire, qui étaient déjà suffisamment clairs et qui, comme l'indiqua le chef de la mission militaire soviétique, « pourraient servir de base à n'importe quelle déclaration abstraite ».

En fin de compte, les chefs des missions militaires française et anglaise furent obligés d'entreprendre la discussion des plans d'organisation de la défense contre l'agression en Europe. Mais, dans le cours de cette discussion, ils exposèrent seulement, dans ses traits les plus généraux, le plan de la défense française et le plan de participation de l'armée, de l'aviation et de la marine anglaises aux opérations militaires en Occident. Ils ne proposèrent aucun plan d'actions militaires conjointes de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. contre l'agresseur, plan

2. *Foreign Relations of the United States*, 1939, vol. I, Washington 1956, p. 213.

3. *Documents on British Foreign Policy*, 1919-1939, Third Series, vol. VI, Londres 1954, p. 683.

4. *Foreign Relations of the United States*, 1939, vol. I, p. 295.

qui aurait défini l'importance des troupes, les ressources matérielles et l'orientation des forces à mettre en action tant à l'Ouest qu'à l'Est.

Cependant, l'essentiel était que les plans des missions militaires française et anglaise ne prévoyaient absolument pas la participation de l'Armée rouge à la lutte commune contre l'agresseur. Le chef de la délégation militaire soviétique s'efforça constamment d'obtenir des représentants anglais et français une réponse claire à la question de savoir comment eux ou leurs états-majors voyaient la participation de l'Union soviétique à la guerre contre l'agresseur et comment ils envisageaient les actions conjointes de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Union soviétique dans cette guerre, compte tenu du fait que la participation de l'U.R.S.S. n'était possible qu'en cas de libre passage des troupes soviétiques par les territoires de la Pologne et de la Roumanie. Il suffit de regarder les procès-verbaux des séances des missions militaires des 13 et 14 août pour voir à quels faux-fuyants incroyables les représentants anglais et français eurent recours pour éviter de répondre à cette question cruciale.

En fait, cela équivalait à une réponse négative.

Cela signifiait que, dans le cas d'une agression en Europe, l'Armée rouge ne devrait pas participer aux opérations actives contre l'agresseur, mais serait obligée d'attendre le moment où les troupes de celui-ci paraîtraient sur les frontières de l'Union soviétique et commettraient une agression directe contre elle. Il ressortait du plan exposé par les missions militaires des puissances occidentales que l'Armée rouge ne pourrait entrer en action pour défendre la Pologne et la Roumanie qu'après que celles-ci auraient « demandé » à l'U.R.S.S. de les « secourir ». Cela excluait pratiquement la possibilité pour l'U.R.S.S. d'apporter en temps utile une aide efficace à la Pologne et à la Roumanie.

L'étude des documents publiés amène à conclure que les puissances occidentales jugeaient peu probable l'éventualité d'une agression directe de l'Allemagne contre elles et bâtissaient tous leurs calculs sur l'idée que Hitler lancerait ses troupes vers l'Est, c'est-à-dire en fin de compte contre l'Union soviétique. C'est bien ce que montraient les efforts des représentants anglais et français pour éluder la réponse à la question de K. Vorochilov : comment les missions militaires ou les états-majors de la Grande-Bretagne et de la France se représentaient-ils l'aide de l'Union soviétique à leur pays, si l'attaque de l'agresseur était commise directement contre la France et la Grande-Bretagne, ce qui revenait toujours,

en fait, à la question du passage des troupes soviétiques par le territoire de la Pologne et de la Roumanie.

L'absence de réponse à cette question mettait d'une façon générale en cause le désir de la Grande-Bretagne et de la France d'établir une coopération militaire étroite avec l'U.R.S.S.

Le gouvernement soviétique tira de ces faits les conclusions appropriées. Dès la séance du 14 août, K. Vorochilov déclara que les négociations militaires étaient sans objet s'il n'y avait pas de réponse positive à une question aussi élémentaire que celle de la possibilité pour les forces armées soviétiques de pénétrer sur les territoires de la Pologne et de la Roumanie et d'y mener des opérations contre les troupes de l'agresseur.

A la séance du 21 août, le chef de la mission militaire soviétique fit remarquer : « si les Français et les Anglais font de cette question axiomatique un grand problème, exigeant une étude prolongée, cela signifie qu'il y a tout lieu de douter de leur désir d'une coopération militaire effective et sérieuse avec l'U.R.S.S. En raison de ce qui vient d'être exposé, la responsabilité de la prolongation des négociations militaires, ainsi que de leur suspension, incombe naturellement aux parties française et anglaise ».

Les documents publiés par la suite ont entièrement confirmé la conclusion de la mission militaire soviétique et sa constatation que la Grande-Bretagne et la France ne voulaient pas d'une coopération militaire sérieuse avec l'Union soviétique. Notamment, une directive secrète donnée à la mission militaire anglaise pour la conduite des négociations de Moscou montre que le gouvernement anglais « ne souhaitait prendre aucun engagement défini par un traité » susceptible de « lui lier les mains en toute circonstance ». C'est pourquoi, en ce qui concernait l'accord militaire, la mission devait « chercher à se confiner dans les formulations les plus générales possibles » et conduire les négociations « très lentement » [5].

Ainsi, ce qui intéressait la Grande-Bretagne et la France, ce n'était pas une convention militaire efficace avec l'Union soviétique, mais des conversations sur cette convention.

On sait par les textes et les documents de la seconde guerre mondiale, publiés ultérieurement, qu'en même temps que les négociations avec l'Union soviétique les Anglais menaient en coulisse, pendant l'été 1939, des négociations avec l'Allemagne fasciste, en escomptant conclure avec celle-ci, outre un pacte de non-agression, un accord à longue portée sur un partage du

5. *Documents on British Foreign Policy*, 1919-1939, Third Series, vol. VI, Londres 1954, p. 763.

monde et des sphères d'influence et sur une orientation de l'agression hitlérienne vers l'Est, contre l'Union soviétique.

Les intentions véritables des milieux dirigeants de la Grande-Bretagne furent formulées avec une clarté suffisante dans un entretien de l'homme politique travailliste Roden Buxton avec le conseiller de l'ambassade allemande à Londres Kordt, le 29 juillet 1939. Buxton déclara que, dans le cas d'un « accord raisonnable » avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne « promettait de respecter entièrement les sphères d'intérêts allemandes dans l'Europe de l'Est et du Sud-Est », qu'elle « promettait d'agir pour que la France rompe son alliance avec l'Union soviétique » et, enfin, qu'elle « promettait d'interrompre les négociations en cours sur la conclusion d'un pacte avec l'Union soviétique »[6]. Faisant connaître cet entretien au ministère des Affaires étrangères allemand, l'ambassadeur allemand à Londres Dirksen écrivait : « Buxton a sans doute discuté son plan avec des personnalités officielles ou peut-être même a-t-il été inspiré par elles »[7].

Ainsi, la Grande-Bretagne était prête à rompre les négociations avec l'U.R.S.S. aussitôt qu'elle se serait entendue avec l'Allemagne aux dépens de cette même Union soviétique. C'est pourquoi, lorsque l'Union soviétique exigea de la Grande-Bretagne et de la France qu'elles démontrent dans les faits qu'elles étaient prêtes à établir avec elle une coopération militaire efficace, ces puissances préférèrent rompre les négociations sur la conclusion d'une convention militaire plutôt que de consentir à un accord qui aurait rendu impossible le marché avec l'Allemagne.

Au cours des négociations, le gouvernement soviétique reconnut définitivement qu'il ne pouvait pas compter sur une coopération politique et militaire avec la Grande-Bretagne et la France. Bien plus, il vit clairement que les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France, en face de la guerre menaçante, dont ils s'efforçaient en outre de faire une guerre contre l'Union soviétique, essayaient de placer l'U.R.S.S. dans une position d'isolement international. En outre, la situation qui s'était créée à ce moment-là en Extrême-Orient rendait très difficile la position de l'U.R.S.S. ; durant l'été 1939, au plus fort des négociations anglo-franco-soviétiques, l'Armée rouge menait dans la région du fleuve Khalkhine-Gol, contre des forces importantes de l'armée japonaise, de durs combats qui conduisirent à l'écrasement des troupes japonaises en août. Dans ces conditions extrêmement défavorables, il ne restait à l'Union soviétique rien d'autre à faire, pour empê-

6. *Textes et documents de la veille de la deuxième guerre mondiale*, T. II, Gospolitizdat 1948, pp 125-126 (en russe).
7. *Ibidem*, p. 219.

cher la création d'un front unique anti-soviétique des puissances impérialistes et gagner du temps en vue de préparer la riposte à l'agression inévitable de l'Allemagne hitlérienne, que d'accepter la proposition de l'Allemagne et de conclure avec elle un pacte de non-agression, lequel fut signé à Moscou le 23 août 1939.

Les falsificateurs bourgeois de l'histoire s'efforcent encore ce jour de présenter les choses comme si les négociations anglo-franco-soviétiques avaient subi un échec en raison de la conclusion du pacte de non-agression soviéto-allemand. Les documents publiés attestent une fois de plus le manque total de fondement de ces affirmations. La conclusion d'un pacte avec l'Allemagne n'entrait pas dans les plans de politique extérieure de l'Etat soviétique, qui a toujours déclaré ouvertement qu'il cherchait à créer un système efficace de sécurité collective basé sur une coopération étroite de l'U.R.S.S. avec la Grande-Bretagne et la France contre l'agression. L'Union soviétique a fait de grands efforts pour aboutir à un accord avec ces Etats sur l'établissement d'une telle coopération. Les documents publiés sont une nouvelle preuve de poids montrant que, contrairement aux affirmations des falsificateurs, les négociations ne se sont pas soldées par un échec à cause de la conclusion du traité soviéto-allemand, mais qu'au contraire ce traité fut conclu parce que les négociations de Moscou étaient entrées dans une impasse et que l'impossibilité d'aboutir à un accord avec la partie anglo-française était devenue évidente.

En faisant échouer les négociations avec l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et la France ruinaient en premier lieu la base de leur propre sécurité. Leurs calculs, visant à diriger l'agression de l'Allemagne avant tout contre l'U.R.S.S., s'avérèrent bâtis sur le sable. Leur torpillage des négociations en vue d'une coopération politique et militaire efficace avec l'Union soviétique contre l'agression aboutit en fin de compte à la deuxième guerre mondiale. La création, en cette période critique, d'une coalition anti-hitlérienne des trois grandes puissances aurait pu prévenir cette catastrophe.

C'est ce que N. Khrouchtchev a déclaré de la façon la plus nette au cours de son entretien avec le correspondant du journal français *le Figaro*, S. Groussard, le 19 mars 1958. Il a souligné que « si, en 1939, quand une délégation de la France et de l'Angleterre se trouvait en Union soviétique, les Français et les Anglais avaient pris nos pourparlers plus au sérieux, il n'y aurait pas eu de guerre ».

M. ANDREIEVA et K. DMITRIEVA.

DOCUMENTS

Séance du 12 août 1939

La séance débute à 11 *heures* 30

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Messieurs, j'estime opportun de fixer tout d'abord le déroulement des séances des missions militaires, c'est-à-dire de définir les jours et les heures de travail. Ensuite, il me semble qu'il serait juste d'établir un ordre de présidence, car il faudra sans doute une présidence. Il me semblerait juste, pour cette question, de fixer un tour de rôle pour la présidence, selon les jours : le premier jour, le chef d'une mission présidera, le deuxième jour le chef d'une autre, etc.

En outre, je propose de décider du nom à donner aux séances des missions militaires de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. Je pense qu'il serait juste d'appeler nos séances conférences.

Après un bref échange [de vues][1] entre les membres des missions, les chefs des missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France expriment leur accord avec les propositions faites sur l'ordre de présidence, ainsi que leur accord pour dénommer conférences les séances des missions militaires.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV (s'adressant aux chefs des

1. Les mots entre crochets sont de la rédaction (de *Mejdounarodnaia Jizn*).

missions militaires). Quelles seraient vos propositions pour les jours et les heures de conférence ?

La mission française propose de siéger tous les jours à raison de deux séances par jour.

La mission anglaise n'a pas d'objections.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Notre mission est d'accord pour organiser les séances chaque jour à raison de deux séances [par jour].

Les missions anglaise et française présentent une proposition commune : tenir la séance du matin de 10 heures 30 à 13 heures 30 et la séance de l'après-midi de 17 heures 30 à 19 heures.

La proposition est acceptée.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV propose de décider qui présidera aujourd'hui et combien il y aura de séances aujourd'hui, deux ou une seule.

Après un échange de vues, les missions anglaise et française proposent de tenir aujourd'hui une seule séance et d'en confier la présidence au chef de la mission militaire soviétique, le maréchal K. Vorochilov.

Proposition acceptée.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je déclare ouverte la conférence des missions militaires de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. Je pense qu'aucun discours n'est nécessaire et je propose de nous mettre directement au travail.

J'estime nécessaire de résoudre tout d'abord la question suivante : premièrement, les missions anglaise et française estiment-elles indispensable de conserver à nos conférences un caractère secret ?

Après un échange de vues entre les missions, l'amiral Drax et le général Doumenc déclarent que les conférences doivent être tenues secrètes et que toutes les informations à la presse que la conférence jugera nécessaire de faire ne peuvent être données qu'avec l'accord des trois missions.

La mission soviétique accepte cette proposition.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Deuxième question : je voudrais connaître l'avis des missions sur le point de savoir si les résultats de notre conférence feront l'objet d'un procès-verbal. Personnellement, je penserais qu'il n'est pas besoin de tenir un procès-verbal des discours et des interventions, étant donné qu'il a été décidé de tenir les conférences secrètes, mais qu'il faut prendre procès-verbal des différentes décisions, s'il y en a. Nous inscrirons ce qui se dira lorsque ce sera nécessaire. Je propose que chaque délégation fasse un procès-verbal dans sa propre

langue. Autre question de forme. Je pense que toutes les interventions des délégués anglais, français et soviétiques doivent être traduites selon leur appartenance : les interventions des délégués français par un interprète français, celles des Anglais par un Anglais et celles des Soviétiques par un Soviétique.

Après échange de vues, la proposition du maréchal K. Vorochilov est acceptée en ce qui concerne le procès-verbal uniquement pour les décisions prises, ainsi que les modalités de traduction des interventions.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Toutes les formalités sont achevées. Nous pourrions entreprendre maintenant la discussion des questions de fond. Mais il me semble [qu'] il convient, tout naturellement, avant de commencer la discussion sur le fond des questions qui nous intéressent, que nous prenions mutuellement connaissance de nos pouvoirs écrits sur l'objet des questions dont nous aurons à parler ici. Je présente mon mandat et celui de mes camarades pour la conduite des négociations et la signature d'une convention militaire, si nous nous mettons définitivement d'accord sur les questions qui nous intéressent. Je vous prie, M. l'amiral Drax, et vous, M. le général Doumenc, de nous faire connaître vos pouvoirs et de nous présenter vos mandats. Je propose de traduire dans les langues des missions tous les pouvoirs écrits qui existent. Je lis mon mandat en russe.

Le maréchal K. Vorochilov donne lecture du texte de ses pouvoirs [2], après quoi le texte est traduit en français et en anglais.

LE GÉNÉRAL DOUMENC présente son mandat.

L'AMIRAL DRAX déclare qu'il n'a pas de pouvoirs écrits ; il est habilité uniquement pour mener des négociations, mais non pour signer un pacte (une convention).

Le maréchal K. Vorochilov demandant à nouveau si l'amiral Drax possède des pouvoirs écrits, l'amiral Drax déclare [qu']il suppose que ses pouvoirs ont été portés à la connaissance de la mission soviétique par l'ambassade anglaise, mais qu'il n'a pas

---

2. Voici le texte des pouvoirs du chef de la délégation soviétique : « Le commissaire du peuple à la Défense de l'U.R.S.S., le maréchal de l'Union soviétique K. Vorochilov, chef de la délégation militaire de l'U.R.S.S., qui comprend le commandant d'armée de 1re classe B. Chapochnikov, chef de l'état-major général de l'Armée rouge ouvrière et paysanne, l'amiral de la flotte de 2e classe M. Kouznetsov, commissaire du peuple à la Marine de guerre, le commandant d'armée de 2e classe A. Loktionov, commandant les forces aériennes de l'Armée rouge ouvrière et paysanne, le commandant de corps d'armée I. Smorodinov, chef adjoint de l'état-major général de l'Armée rouge ouvrière et paysanne, est habilité à mener des négociations avec les missions militaires anglaise et française et à signer une convention militaire sur les questions de l'organisation de la défense militaire de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. contre l'agression en Europe. »

de pouvoirs écrits. En cas de nécessité, il peut présenter ces pouvoirs sous forme écrite dans les délais les plus brefs.

Le maréchal K. Vorochilov. Je pense que vous comprenez parfaitement que nous ne doutons pas que vous représentiez les intérêts de vos pays et qu'en particulier la mission anglaise représente ici l'armée, la marine et les forces aériennes anglaises et la mission française l'armée, la marine et les forces aériennes françaises. Mais, à mon avis, les pouvoirs sont nécessaires sous une forme écrite pour qu'il soit mutuellement visible dans quelles limites vous êtes habilités à mener des négociations, quelles questions vous pouvez aborder, jusqu'à quelles limites vous pouvez discuter ces questions et par quoi ces négociations peuvent s'achever. Nos pleins pouvoirs, comme vous le voyez, sont totaux. Nous pouvons mener des négociations sur les questions de l'organisation de la défense de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. contre les pays agressifs d'Europe, et nous pouvons signer une convention militaire. Vos pouvoirs, exposés oralement, ne sont pas tout à fait clairs pour moi. En tout cas, il me semble que cette question n'est pas vaine : elle détermine dès le début l'ordre et la forme de nos négociations.

L'amiral Drax déclare que la mission soviétique se trouve dans des conditions privilégiées, en ce sens qu'elle a la possibilité d'avoir des contacts directs avec son gouvernement. Ensuite, l'amiral Drax déclare que, s'il était opportun de transporter les négociations à Londres, il aurait tous les pouvoirs, mais qu'en raison de l'éloignement de Londres il ne peut pas signer une convention sans que cette convention soit examinée au préalable par son gouvernement.

Le maréchal K. Vorochilov fait observer, à l'hilarité générale, qu'il est plus facile de faire venir ses papiers de Londres à Moscou que de se rendre à Londres en aussi nombreuse compagnie.

L'amiral Drax déclare [qu']il estime que l'absence de pouvoirs ne doit pas mettre obstacle à la conduite des négociations et qu'il n'y a pas de précédent à ce qu'une mission partant pour des négociations militaires soit habilitée à signer une convention sans son gouvernement. Il en a été ainsi lors de nos négociations avec la Turquie et la Pologne.

Le général Doumenc donne lecture de ses pouvoirs, dont le texte se résume ainsi :

« Le président du Conseil [des ministres], ministre de la Défense nationale, ministre de la Guerre nomme le général

Doumenc, membre du Conseil supérieur de la Guerre, chef de la mission militaire envoyée en U.R.S.S. et l'habilite à s'entendre avec le haut commandement des forces armées soviétiques sur toutes les questions relatives à l'établissement d'une coopération entre les forces armées des deux pays. » (*Noté d'après les paroles de l'interprète de la mission française.*)

Le maréchal K. Vorochilov. Je pense que notre mission n'aura pas d'objection à ce que l'on prenne acte de la déclaration du chef de la mission anglaise, l'amiral Drax disant que les pouvoirs écrits qui manquent seront présentés par lui en temps opportun et que cet élément ne peut constituer un obstacle à l'ouverture de notre conférence et à la discussion des questions de fond.

L'amiral Drax déclare qu'il accueille avec satisfaction la déclaration du chef de la mission soviétique.

Le maréchal K. Vorochilov. A présent, je voudrais demander au chef de la mission anglaise, l'amiral Drax, et au chef de la mission française, le général Doumenc, de nous faire connaître leurs propositions concernant les mesures qui doivent, à leur avis, assurer l'organisation de la défense des pays contractants, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, la France et l'Union soviétique. Les missions de la Grande-Bretagne et de la France ont-elles des plans militaires appropriés ?

L'amiral Drax déclare que, venant ici sur l'invitation du gouvernement soviétique, il comptait qu'un projet serait présenté par la mission soviétique.

Le maréchal K. Vorochilov. Nous avons quelques ébauches de plan mais nous pensons que chaque mission doit avoir ses propositions ; c'est pourquoi la question de savoir ce que représentent vos plans nous intéresse beaucoup. Notre gouvernement a invité les missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France dans l'espoir que ces questions ont été discutées plus d'une fois par les états-majors anglais et français et que ceux-ci ont leurs plans, d'autant plus que notre conférence a été précédée de négociations politiques engagées sur la proposition de la Grande-Bretagne. C'est pourquoi, naturellement, cette question n'a pas pu ne pas être dans le champ de vision des gouvernements anglais et français.

L'amiral Drax déclare qu'ils ont naturellement un plan, mais [élaboré] dans les grandes lignes ; comme le départ de la mission a été hâtif [déclare Drax], nous n'avons pas de plan détaillé. L'Allemagne a déjà mobilisé deux millions d'hommes

et son entrée en action est prévue pour le 15 août. Nous sommes venus à Moscou dans l'espoir de discuter le plan avec plus de précision.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Notre mission ne prétend pas présenter un plan militaire achevé dans tous ses détails. Mais nous jugeons opportun et absolument juste, équitable si vous voulez, que les missions de la Grande-Bretagne et de la France présentent un plan de défense des trois pays contractants contre l'agression en Europe, du moins sous la forme actuelle de ce plan. L'Union soviétique se trouve dans une situation un peu différente de celle de la Grande-Bretagne et de la France. L'Union soviétique n'est pas directement en contact à l'Ouest avec les pays du bloc des agresseurs, c'est pourquoi elle ne peut constituer un objectif pour l'agression qu'en second lieu. Quant à la Grande-Bretagne et à la France, ainsi qu'aux pays avec lesquels la Grande-Bretagne et la France ont déjà conclu tel ou tel pacte, ils sont directement limitrophes des pays du bloc des agresseurs et, naturellement, c'est vous qui devez avoir en premier lieu des projets contre des attaques militaires possibles des agresseurs. Nous ne connaissons pas vos plans. Tant que nous n'aurons pas connaissance au moins d'une ébauche des plans d'organisation [de la défense] de la Grande-Bretagne et de la France, ainsi que des pays avec lesquels vous avez des traités [pour] la résistance aux agresseurs, il nous est difficile de présenter notre plan. C'est pourquoi je vous demanderais, sinon aujourd'hui, du moins pour la séance de demain matin, de préparer une communication sur vos plans, afin de les soumettre à la discussion. De notre côté, nous sommes prêts à présenter nos plans, mais, je le répète, ils ne prétendent pas non plus être absolument complets et précis. précis.

Après un échange de vues prolongé entre les membres des missions anglaise et française, L'AMIRAL DRAX a déclaré : comme vous l'avez indiqué vous-mêmes, votre plan peut ne pas être parfait de notre point de vue, [cependant] nous sommes d'accord pour examiner ce plan ; mais deux questions nous intéressent particulièrement :

1. Une guerre possible pour l'Allemagne[3] sur deux fronts.

2. La liaison directe entre les forces armées de l'U.R.S.S. et des autres Etats, c'est-à-dire la Grande-Bretagne et la France.

S'il était possible de constater un accord sur ces deux points, beaucoup serait ainsi réalisé.

3. *Sic* dans l'original.

Le maréchal K. Vorochilov. Vous êtes d'accord pour discuter ou faire connaître mutuellement [les uns aux autres pour commencer] les plans que possèdent les missions anglaise et française (un ou deux plans), puis notre plan, et ensuite passer à la discussion de toutes les autres questions qui, malgré leur importance, sont néanmoins des éléments constitutifs du plan lui-même.

Il me semble qu'il faut au préalable examiner vos plans, puis le nôtre, et entreprendre ensuite la discussion des questions que vous avez mentionnées, c'est-à-dire la question relative à une guerre possible sur deux fronts, puis la question de la liaison matérielle entre les forces armées de l'Union soviétique et celles de la France et de la Grande-Bretagne.

L'amiral Drax déclare qu'il est très satisfait de la déclaration du chef de la mission soviétique et qu'il présentera demain dans ses traits généraux le projet de nos objectifs communs que l'on pourra discuter.

Le maréchal K. Vorochilov. Nous avons un objectif clair, et il s'agit maintenant d'élaborer un plan pour parvenir à cet objectif. Notre objectif est défini : la défense des pays pacifiques, avec à leur tête la Grande-Bretagne, la France et l'Union soviétique, contre le bloc agressif en Europe. C'est là l'objectif, à mon avis, et nous devons maintenant discuter les moyens de le réaliser. L'objectif est clair.

Le général Doumenc déclare que, de leur côté, toutes les forces seront utilisées contre l'ennemi et il pense que toutes les forces de l'U.R.S.S. doivent combattre le bloc des agresseurs.

Le maréchal K. Vorochilov. Tout cela est juste, mais avant tout il faut discuter un plan militaire. Si le bloc agressif européen attaque l'un des pays, il faudra l'écraser coûte que coûte, et pour cela il est indispensable d'avoir un plan militaire approprié. Il faut discuter ce plan dans les détails, se mettre d'accord, signer une convention militaire, s'en aller chacun chez soi et attendre les événements avec la conscience tranquille de notre force.

Le général Doumenc soumet trois principes :

1. Création pour l'adversaire de deux fronts solides à l'Ouest [et] à l'Est.

2. Front continu.

3. Utilisation de toutes les forces contre l'ennemi.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Ces principes ne suscitent pas d'objection de notre part. Cependant, je veux revenir à la question en discussion : nous faire connaître mutuellement, les uns aux autres, les plans, après quoi entreprendre leur discussion. Quant aux principes, ils sont justes sans discussion.

L'AMIRAL DRAX. Avec votre accord nous ferons une suspension, nous nous en irons chez nous et préparerons les textes.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Pas d'objection pour terminer la séance là-dessus ? Il faut résoudre encore une question formelle. Je propose de fixer à chaque séance les question devant être discutées à la séance suivante. S'il n'y a pas d'objection à cela, nous devons fixer maintenant les points de l'ordre du jour de la séance de demain, du moins de celle du matin, et établir l'ordre des présidences qui doit être à mon avis le suivant : le chef de la mission soviétique, celui de la mission anglaise, puis celui de la mission française.

L'AMIRAL DRAX et LE GÉNÉRAL DOUMENC expriment leur accord et indiquent ensuite : en ce qui concerne demain, vous avez déjà défini le programme.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je veux le préciser une fois de plus. Demain, nous devons nous faire connaître mutuellement les plans que nous avons concernant l'organisation de la défense des trois Etats contractants — la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. — contre le bloc des agresseurs, et ensuite passer à leur discussion. S'il n'y a pas d'objection, nous pourrions terminer là-dessus notre conférence d'aujourd'hui.

L'AMIRAL DRAX et LE GÉNÉRAL DOUMENC sont d'accord avec ce programme et déclarent qu'ils s'efforceront de faire tout leur possible pour le succès des travaux.

La séance est levée là-dessus.

Séance levée à 13 *h.* 10.

Séance de la matinée du 13 août 1939

Début de séance à 10 *h.* 45.
Fin de séance à 12 *h.* 30.

Président : l'amiral Drax, chef de la mission anglaise.

L'AMIRAL DRAX, avant de commencer la conférence, remercie le maréchal Vorochilov pour la nouvelle disposition des places [1], qui facilitera les travaux de la conférence ; il demande ensuite aux orateurs de parler par phrases courtes pour la commodité de la traduction.

L'amiral Drax déclare qu'il sera difficile de discuter en même temps des buts, des principes et des plans; cependant, tenant compte de la proposition du maréchal Vorochilov, il donne son accord pour mener la discussion du plan d'organisation de la défense contre les pays agressifs en Europe.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Il y a là un malentendu; c'est sans doute la faute de l'interprète. Si le président me le permet, je préciserai la proposition d'hier. Hier, nous avons proposé de discuter à la séance d'aujourd'hui, ou plus exactement de nous donner mutuellement connaissance des plans que possèdent les missions militaires pour l'organisation de la défense des

1. *Sic* dans l'original.

parties contractantes contre l'agression en Europe, en partant de l'idée que les principes et les buts nous sont déjà connus à tous et que les plans eux-mêmes que nous discuterons ont à leur base des principes appropriés; ils doivent partir de la position de principe que nous organisons nos forces armées pour la défense de nos Etats. S'il apparaît que cette hypothèse est insuffisante, alors il sera possible d'évoquer spécialement les principes et les buts, mais j'exprime la crainte que cela ne nous détourne de notre chemin.

Je le répète, les principes et les buts sont clairs. Nous ne connaissons pas encore les plans. C'est pourquoi il faudrait passer à l'exposé ou à la communication des plans.

L'AMIRAL DRAX déclare que, dans le processus de la séance, il faudra éclaircir et fixer par écrit nos principes et nos buts, mais qu'il est prêt à commencer aujourd'hui par la question du plan.

Ensuite, l'amiral a déclaré que certains principes de ces négociations seront exposés par écrit au cours de la journée d'aujourd'hui.

Ce qui vous intéresse le plus, sans doute, c'est le plan d'action des forces terrestres sur la frontière occidentale. C'est pourquoi je demanderai au général Doumenc d'exposer le plan de défense de la frontière occidentale.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je pense que M. le général Doumenc, tout en exposant le plan de défense de la frontière occidentale de la France et de l'Angleterre, ne se limitera sans doute pas à l'Ouest, mais qu'il exposera ses propositions sur la façon dont doit être organisée, à son avis, la défense à l'Est pour repousser les forces de l'agresseur. Je voudrais que l'exposé de son plan ne se borne pas seulement au plan de défense de la France et englobe toutes les hypothèses de l'état-major général français.

L'AMIRAL DRAX fait observer que le plan traitera de tous les fronts. Si des questions se posent, prière de les poser après la communication du général Doumenc.

Il va de soi que les chefs d'états-majors généraux élaboreront en commun les plans; nous donnerons ici une ébauche générale du plan, et nous nous entendrons sur les détails par la suite.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Cela n'est pas tout à fait clair. Le plan doit être défini ici. Il me semble que la tâche de cette haute conférence, qui représente à la fois les gouverne-

ments et les forces armées des trois pays contractants, consiste à établir ici les bases du plan : effectifs des troupes des trois puissances, ressources matérielles et orientation réelle de ces forces actives pour la défense de nos Etats. Tout cela doit être, me semble-t-il, défini ici.

Si M. le Président, l'amiral Drax, n'a pas d'objections, nous nous mettrons d'accord; s'il y a d'autres propositions, je demanderais qu'elles soient précisées.

L'amiral Drax propose de donner d'abord les thèses du plan puis de voir ses défauts.

Le commandant d'armée B. Chapochnikov. Hier, le général Doumenc a parlé de la nécessité d'orienter toutes les forces contre l'agression. C'est pourquoi notre mission militaire est intéressée par le plan d'opérations des forces non seulement terrestres, mais aussi aériennes et navales.

L'amiral Drax déclare que tout cela sera exposé dans le plan. Mais, comme il était supposé que la mission soviétique serait surtout intéressée par le plan d'opérations des forces terrestres, c'est par ce point que le général Doumenc commencera sa communication.

Le maréchal K. Vorochilov. On peut commencer par ce qu'on veut. Nous sommes intéressés par l'ensemble du plan des forces terrestres, aériennes et navales. Il faudra lancer contre l'agresseur toutes les forces existantes des trois Etats contractants et de tous ceux qui leur sont liés.

L'amiral Drax demande que l'on écoute la communication du général Doumenc.

Le général Doumenc, s'adressant à la conférence, déclare qu'avant de faire son rapport il a deux demandes à présenter : premièrement, étant donné qu'il fera connaître des chiffres suffisamment précis sur la situation de l'armée française, [il] demande aux auditeurs de conserver le plus grand secret sur ce qu'ils auront entendu et de l'oublier à la sortie de cette salle; deuxièmement, il demande la permission de parler assis et que les questions soient posées après la fin du rapport.

Les deux demandes du général Doumenc sont acceptées.

Le général Doumenc. Accédant aux souhaits du maréchal Vorochilov, le général Doumenc déclare qu'il veut commencer sa communication sur les effectifs des forces armées de la France, l'orientation de leurs opérations et le matériel qui l'accompagne.

Parlant des forces armées de la France, le général Doumenc

prie le maréchal Vorochilov et l'amiral Drax de lui faire l'honneur de présenter l'armée française, prête au combat[2].

L'armée française est composée de 110 divisions. Trois divisions forment un corps d'armée, et 4 corps d'armée composent une armée. Les divisions françaises comprennent 3 régiments d'infanterie et 2 régiments d'artillerie. Les corps d'armée et l'armée possèdent leur artillerie et leurs blindés. Au total, l'armée française possède, outre l'armement divisionnaire, 4.000 chars modernes et 3.000 canons de gros calibre, de 150 mm à 420 mm (les [canons de] 75 mm et les obusiers faisant partie des divisions ne sont pas compris dans ce nombre). Ces chiffres ne comprennent pas non plus les troupes de la défense anti-aérienne, de la défense côtière, ni les troupes d'Afrique du Nord et d'Afrique occidentale. Il faut y ajouter 200.000 hommes de l'Espagne républicaine qui demandent à être admis dans l'armée française.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. En font-ils déjà partie ou demandent-ils à en faire partie ?

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Partiellement, ils en font déjà partie. Il existe en outre des centres (dépôts) d'entraînement des nouvelles recrues, dont il n'est pas fait état dans le rapport.

Passant à la question de la mobilisation, le général Doumenc parle du temps nécessaire pour la concentration des troupes sur le lieu des opérations[3]. Les troupes de couverture seront prêtes en six heures et occuperont toute la frontière française et leurs emplacements dans les régions fortifiées. Les fortifications existent actuellement sur toute la frontière française et la ligne Maginot a été prolongée jusqu'à la mer.

Une partie de ces fortifications, qui vont du Jura à la frontière belge, est la plus moderne et la mieux renforcée. Entre la Belgique et la mer on peut les comparer à la ligne Siegfried.

Dans le Jura et les Alpes, il y a de forts ouvrages de couverture (nœuds de défense isolés) dans tous les endroits où peuvent passer les troupes. Ces ouvrages conviennent fort bien à la défense.

Durant les deux dernières années, la France a fait beaucoup d'efforts pour fortifier ses frontières.

Ayant sur la frontière des troupes de couverture sous la protection des régions fortifiées, l'armée française est en état d'amener aux frontières en moins de dix jours toutes ses forces essentielles ; les deux tiers des troupes seront sur le lieu de concentration au bout de huit jours et toutes les autres forces deux jours plus tard.

---

2. *Sic* dans l'original.
3. *Sic* dans l'original.

La répartition de ces forces sur le front est inégale, mais en dix jours on peut faire n'importe quel regroupement. Le général Gamelin dispose pour cela de 8 rocades : quatre ferroviaires et quatre routières.

La profondeur de ces rocades est de 200 kilomètres. Grâce à elles, le commandant en chef peut changer la disposition de ses troupes à son gré. Sur les 110 divisions, 20 sont assez difficilement transportables, car elles sont consacrées à la défense de la Tunisie et de la Corse et à la desserte de la ligne Maginot. Les 90 autres divisions peuvent être facilement transférées.

Le général Doumenc passe ensuite au problème de l'approvisionnement.

L'armée française respecte rigoureusement la règle d'avoir une réserve de six mois de matériel, d'équipement et d'approvisionnement [4]. Toute cette réserve est concentrée en des points bien camouflés contre l'adversaire aérien.

Dix lignes de chemin de fer au moins assurent l'approvisionnement normal de l'armée. La fabrication des approvisionnements est effectuée militairement. Récemment a été édictée en France une loi selon laquelle tous les ouvriers sont déclarés mobilisés et reçoivent des feuilles de mobilisation à l'égal des soldats. La même loi donne au gouvernement le droit de mobiliser le nombre nécessaire d'ouvriers pour les usines de guerre. Pour augmenter la production de l'acier, de la fonte et autres produits pour les besoins de la défense, il faut, en plus des usines de guerre existantes, transformer d'autres entreprises. En trois mois environ, la production de toutes les usines sera égale à la consommation. En six mois, elle dépassera la consommation.

C'est ce qui explique l'existence de la réserve de six mois dont dispose l'armée française.

S'adressant au maréchal Vorochilov, le général Doumenc demande : si les questions de l'approvisionnement en carburant vous intéressent, je peux m'arrêter sur cette question.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Si cela ne vous retarde pas et fait partie de votre plan, nous sommes prêts à vous entendre à ce sujet.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Nous avons dans nos réservoirs un stock de carburant suffisant pour six mois de guerre. Mais, malheureusement, ces réservoirs ne sont pas tous suffisamment camouflés, particulièrement ceux situés sur les côtes. Des mesures sont prises pour les camoufler.

On construit actuellement beaucoup de dépôts souterrains de

4. *Sic* dans l'original.

carburant. Si l'arrivée de carburant cessait, nous aurions en trois mois la possibilité d'organiser la production de moteurs à gazogène. En trois mois, leur nombre peut être porté à dix mille.

Nous avons également la possibilité de produire différentes sortes de carburant synthétique.

Nous avons des stocks suffisants de coton et d'alcool pour la production de substances explosives.

Le général Doumenc passe ensuite à l'exposé du plan des opérations.

Si les forces essentielles des troupes fascistes sont lancées sur la frontière occidentale, la France les accueillera par un front puissant et continu et, s'appuyant sur ses fortifications, contiendra l'offensive de l'ennemi. L'ennemi étant contenu, l'armée française concentrera ses troupes aux endroits favorables à l'action des chars et de l'artillerie et passera à la contre-attaque. A ce moment l'armée française sera renforcée par des troupes anglaises dont [je] ne suis malheureusement pas en état de communiquer les effectifs.

A l'aide des rocades dont j'ai parlé, le général Gamelin aura la possibilité d'organiser en peu de temps une puissante attaque.

A titre d'exemple, on peut dire ceci : sur les quatre rocades les transports routiers permettent de transporter simultanément quinze divisions.

Cete puissante attaque empêchera le transfert des troupes ennemies de l'Ouest vers l'Est.

Si les forces principales des troupes fascistes sont dirigées sur le front Est, les Allemands seront obligés de laisser au moins quarante divisions contre la France et, en ce cas, le général Gamelin lancera toutes ses forces contre les Allemands.

Le maréchal K. Vorochilov. Si l'agresseur — dans ce cas, il s'agit de l'Allemagne — attaque vers l'Est, vers la Pologne, il restera selon le général Gamelin au moins quarante divisions allemandes à la frontière française ?

Le général Doumenc. Oui, au moins quarante divisions.

Doumenc poursuit : Hitler déclare que la ligne Siegfried est infranchissable (insurmontable) [5], mais on ne saurait être d'accord avec cela. Il n'est pas de forteresse imprenable.

Le maréchal K. Vorochilov. En effet, c'est également mon avis.

Le général Doumenc indique que, dans l'ancien temps, il y avait des villes entourées de murs puissants, que l'artillerie ne pouvait pas percer, et qui avaient cinq lignes de fortifications

5. *Sic* dans l'original.

et néanmoins ces villes tombaient. Les Français ont étudié les moyens de s'infiltrer dans cette ligne.

Je pense également que le maréchal Vorochilov connaît suffisamment ces moyens. Il faut d'abord briser ces fortifications, puis élargir la brèche.

De cette façon, le général Gamelin obligera l'adversaire à faire revenir ses forces du front Est.

Si l'ennemi ne le fait pas, les forces fascistes seront écrasées.

En conclusion, le général Doumenc déclare qu'il a brossé le tableau d'ensemble de la défense française et s'il y a des questions, il est prêt à y répondre en faisant appel à sa mémoire imparfaite.

Le maréchal K. Vorochilov. Si M. le Président m'y autorise, je me permettrai de poser les questions suivantes :

Première question, d'ordre technique : Je voudrais savoir s'il existe des centres fortifiés au sud de la ligne Maginot et vers la mer.

Deuxième question : Avec quelles forces terrestres, si l'on peut le savoir, dans la variante qui a été exposée par le général Doumenc, la Grande-Bretagne participera-t-elle à la guerre ?

Troisième question : Avec quelles forces la Belgique participera-t-elle à la guerre, toujours dans la variante exposée par le général Doumenc ?

Quatrième question : La Pologne prendra-t-elle part à la guerre aux côtés de la France, avec quelles forces, et y a-t-il à ce sujet un accord avec la Pologne ?

Cinquième question : L'état-major général de la France envisage-t-il la participation de l'Italie aux côtés de l'agresseur et, s'il envisage que l'Italie participera à la guerre aux côtés de l'Allemagne, quelles forces la France pense-t-elle déployer sur le front italien ?

Sixième question : Combien de forces l'état-major général français détachera-t-il sur la frontière espagnole ?

Il me reste à poser deux autres questions relatives au rapport du général Doumenc.

La première de ces questions, c'est celle du plan d'action de l'aviation française, l'autre celle du plan d'action de la marine de guerre française. Lorsque je dis française, je commets une inexactitude. Je veux parler du plan d'action des forces aériennes et navales conjuguées de la France et de la Grande-Bretagne.

Le général Doumenc demande l'autorisation de répondre à ces questions dans la soirée.

L'amiral Drax. Je propose de suspendre là-dessus la séance et de la reprendre ce soir à 17 h. 30.

Séance de l'après-midi du 13 août 1939

Début de séance à 17 *h.* 36.
Fin de séance à 19 *h.* 10.

Président : le général Doumenc.

Le général Doumenc. Je déclare la séance ouverte.

J'ai profité de la suspension pour préparer [une communication sur] les principes et les buts dont nous avons parlé précédemment. Je remets ces documents à M. le Maréchal et à M. l'Amiral pour qu'ils en prennent connaissance, je les prie de les examiner et de faire leurs remarques pour la séance de demain. (*Il remet les documents au maréchal Vorochilov et à l'amiral Drax.*)

Je passe maintenant aux réponses aux questions qui ont été posées par le maréchal Vorochilov.

Y a-t-il des centres fortifiés au sud de la ligne Maginot ?

(*Le général Doumenc montre au maréchal Vorochilov sur la carte la ligne Maginot qui, comme il l'a annoncé à la séance du matin, est prolongée jusqu'à la mer.*)

Vous avez posé la question : Comment se prolonge-t-elle au sud ? Le long du Rhin elle est suffisamment forte, de même qu'au nord.

(*Le général Doumenc montre sur la carte les secteurs particulièrement fortifiés de la ligne Maginot.*)

Je passe ensuite aux fortifications sur le Doubs. Il y a ici un réseau de fortifications avec un centre principal.

Ensuite viennent des montagnes difficilement franchissables.

(*Le général Doumenc montre sur la carte les points dans la région des Alpes qui ont des fortifications particulièrement puissantes.*)

Ces fortifications correspondent aux passages naturels accessibles aux troupes. Du côté français, les Alpes sont particulièrement difficiles à franchir, en raison de la grande largeur de la chaîne, ce qu'on ne peut pas dire des montagnes de l'autre côté de la frontière.

J'use de mes droits de président pour ne pas répondre à votre deuxième question sur la participation des troupes britanniques à la défense et pour donner la parole au représentant de l'armée britannique, le général Heywood.

LE GÉNÉRAL HEYWOOD. La Grande-Bretagne a fait des efforts particuliers pour obtenir la puissance sur terre, dans les airs et sur mer.

Je veux donner quelques renseignements sur l'organisation des forces terrestres de la Grande-Bretagne.

L'armée britannique comprend deux parties essentielles. L'une est l'armée professionnelle, relativement peu nombreuse, bien instruite, motorisée et avec un armement modernisé ; la moitié de cette armée est située en Angleterre même et l'autre moitié hors de la métropole.

La seconde partie, c'est l'armée territoriale, plus nombreuse, mais moins instruite. Elle est stationnée dans les localités.

Il existe en outre les troupes coloniales et les troupes des dominions.

Grâce à Hitler, la Grande-Bretagne a mis en vigueur le service militaire obligatoire. Cela signifie qu'à présent la question de la formation d'une grande armée se résout beaucoup plus facilement chez nous.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Régulière ou territoriale ?

LE GÉNÉRAL HEYWOOD. L'une et l'autre.

Le système de l'armée actuelle est tel qu'après le temps de service militaire obligatoire, ces troupes, ou bien s'inscrivent volontairement dans l'armée régulière, ou bien sont inscrites à titre obligatoire dans l'armée territoriale.

La formation des unités dépend actuellement exclusivement de l'armement et de l'approvisionnement.

Le maréchal connaît les possibilités industrielles de la Grande-Bretagne et, de ce fait, le programme sera réalisé suffisamment vite.

Notre programme consiste à mobiliser un échelon de seize

divisions qui sera prêt au premier stade de la guerre. Si la guerre a lieu demain, le nombre des troupes sera insignifiant, et si c'est dans six mois, la situation aura fortement changé.

Le maréchal K. Vorochilov. Les seize divisions dont a parlé le général Heywood seront mises en action combien de temps après la déclaration de guerre ?

Le général Heywood. Dans les délais les plus brefs.

Le maréchal K. Vorochilov. Si la guerre éclate demain, combien de divisions peuvent-elles être transférées en France, et en combien de temps ?

Le général Heywood. Il existe actuellement en Grande-Bretagne cinq divisions d'infanterie et une division motorisée, qui ont leurs effectifs complets grâce à l'appel de jeunes et qui peuvent être envoyées immédiatement.

Je rappellerai que, dans la dernière guerre, nous avons commencé avec six divisions et terminé [avec] une centaine. Et, nous trouvant actuellement dans une situation meilleure, il me semble que nous pourrions prendre une part beaucoup plus grande à la première période de la guerre.

Le maréchal K. Vorochilov. M. le Général avait l'intention de nous parler également du deuxième échelon, mais nous l'avons interrompu par nos questions. Je prie maintenant M. le Général de nous parler du deuxième échelon.

Le général Heywood. Dix-neuf divisions existent déjà, la formation des treize autres se poursuit et dépend exclusivement des questions d'armement et d'approvisionnement.

Le maréchal K. Vorochilov. Donc, le premier échelon compte seize divisions et le second seize autres. Ai-je bien compris ?

Le général Heywood. Exactement.

Le général Doumenc. Permettez-moi de passer à la troisième question : la participation de la Belgique à la guerre dans cette variante. J'essaierai de répondre à cette question avec le maximum de clarté et d'ampleur.

La question de la Belgique est semblable pour nous à celle de la Suisse. Je veux parler du front Ouest, qui concerne également ces deux pays.

En premier lieu, les armées de ces pays doivent défendre leur territoire. Nous ne devons pas et ne pouvons pas entrer sur leur territoire avant qu'ils ne nous l'aient demandé. Mais nous sommes prêts à répondre à cet appel. Si cette demande vient

avec retard et que leur front est menacé, en ce cas nos troupes motorisées et notre aviation entreront en action.

Dans le même temps, avec l'aide des rocades existantes, le général Gamelin arrivera à assurer la supériorité numérique.

En tout cas, nous sommes prêts à leur venir en aide par tous les moyens, notamment par l'organisation de moyens de communication sur leurs arrières, moyens dont ils manquent, et la fourniture de l'armement et de l'approvisionnement nécessaires.

Je sais, d'autre part, et sans doute le maréchal Vorochilov le sait également, qu'actuellement ces deux pays sont occupés à construire de solides fortifications sur leurs frontières.

Je passe à la quatrième question : Quelle serait la participation de la Pologne, et y a-t-il un accord quelconque avec elle à ce sujet ?

La Pologne a avec la France un traité d'assistance mutuelle. Si la Pologne est attaquée, j'ai déjà fait connaître ce matin comment nous agirons sur le front Ouest. Si ce n'est pas la Pologne qui est attaquée mais la France, en ce cas la Pologne doit faire pour nous ce que nous devrons faire pour elle.

Le maréchal K. Vorochilov. N'est-il pas possible de savoir plus concrètement ce que cela signifie ?

Le général Doumenc. Personnellement, je ne connais pas les chiffres exacts des troupes que la Pologne doit déployer. Tout ce que je sais, c'est que le commandant en chef de l'armée polonaise doit nous venir en aide avec toutes les forces qu'il possède.

Permettez-moi de passer à la cinquième question : L'état-major général français a-t-il envisagé la participation de l'Italie aux côtés de l'Allemagne et, si oui, quelles forces seront opposées à l'Italie ?

Oui, j'ai envisagé ce cas, et les couvertures sur la frontière italienne existent; en outre, une concentration de troupes est prévue, si cela est nécessaire. Je pense que pour la riposte initiale il faudra huit divisions. L'arrivée des renforts à ces huit divisions dépendra dans une grande mesure de la saison, car la frontière passe sur les Alpes.

Le maréchal a posé à ce propos une autre question : L'Italie entrera-t-elle en action en même temps que l'Allemagne ?

Le maréchal K. Vorochilov. Nous n'avons pas posé cette question.

La première réponse épuise notre question.

L'amiral Drax. A Londres, nous avons eu certains renseignements sur cette question, bien qu'il n'y ait pas de certitude complète à leur sujet. Selon ces renseignements, il nous semble que,

si l'U.R.S.S. avait un traité militaire avec les puissances occidentales, une action simultanée de l'Italie conjointement avec l'Allemagne deviendrait douteuse. Il nous semble également, sur la base de ces renseignements, qu'en présence d'un tel traité militaire, Hitler ne prendrait pas le risque d'une guerre.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Le proverbe dit : « Si tu veux la paix, prépare la guerre », et nous devons préparer la guerre.

Je passe à la question suivante : Quelles forces la France envisage-t-elle d'avoir sur la frontière espagnole ?

Autant que je le sache, l'unique force, là-bas, ce sont les postes frontières. L'une des variantes, qui nous semble fort juste, consiste à renforcer cette frontière avec les anciennes troupes de l'Espagne républicaine.

Avant de passer à la question suivante, je voudrais m'arrêter sur ceci. Il me semble que le maréchal nous a demandé d'exposer notre avis sur les forces italiennes.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Nous n'avons pas posé cette question.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Alors permettez-moi de m'arrêter sur la question du plan des opérations militaires des forces aériennes et navales unies de la France et de la Grande-Bretagne.

Je sais que la flotte française coopère très étroitement avec la flotte anglaise et qu'elles représentent ensemble une force puissante.

Le but principal de nos flottes est la destruction de l'ennemi. C'est la tâche principale, tout le reste est un objectif secondaire.

Il y a naturellement beaucoup de détails, mais ils concernent les communications entre les fronts. Hier, déjà, je voulais parler de ces communications mais, suivant votre désir, M. le Maréchal, je n'ai parlé aujourd'hui que des forces terrestres.

La question de la communication entre les fronts Ouest et Est a une importance exceptionnelle. Il faut arriver à une situation telle que le général Gamelin et le maréchal Vorochilov puissent communiquer, se consulter et s'aider mutuellement. Chacun est responsable de son front, mais les deux fronts doivent être en liaison entre eux.

Je passe maintenant à la question des forces aériennes.

L'aviation, d'après ses tâches, se divise en deux parties : celle qui appuie les troupes au sol et celle qui mène des actions autonomes.

Nous disposons actuellement d'une escadrille pour deux divisions. En outre, il existe des appareils de réserve pour renforcer l'aviation d'appui.

Mais j'ai oublié que je suis président et que notre mission comprend un spécialiste de l'aviation, le général Valin, qui commande la division aérienne de Reims.

Le général Valin. Je ne peux que m'associer à ce qu'a dit le général Doumenc, à savoir que notre aviation se divise en deux parties : aviation d'appui et aviation d'action autonome (de chasse et de bombardement).

En ce qui concerne l'aviation d'appui, la France possède un nombre suffisant d'appareils de reconnaissance et d'appareils agissant de concert avec l'artillerie (appareils de réglage). Je juge cela très important, et c'est pourquoi il est nécessaire d'augmenter les effectifs de cette aviation.

L'aviation d'appui se répartit de la façon suivante : une escadrille pour deux divisions, et deux escadrilles de reconnaissance par armée.

Il y a au total soixante-dix escadrilles de dix avions chacune.

Ces appareils ne sont pas tous du même type, ce qui est dicté par les fonctions qui leur incombent.

En ce qui concerne l'aviation de chasse et de bombardement, son emploi n'est pas défini d'une façon suffisamment claire par rapport à l'aviation d'appui. Il faut avant tout résoudre les questions de l'action des troupes terrestres. Cette question est liée à la conduite générale de la guerre. Nous ne faisons qu'étudier cette question sur la base des données qui existent sur les actions de l'aviation alliée sur le front Est.

Il me semble également que cette question de l'aviation de chasse et de bombardement doit être ajournée par nous tant que nous ne connaissons pas les plans des opérations militaires sur le front Est.

J'ai eu la possibilité d'avoir un échange de vues sur cette question avec le maréchal Burnett qui partage ce point de vue, mais, malheureusement, je n'ai pas encore eu la possibilité de parler sur ce thème avec le général Loktionov. Cependant, le connaissant comme un grand spécialiste des questions de l'aviation, je ne doute pas qu'il partage également ce point de vue.

Le commandant d'armée A. Loktionov. Il me semblait qu'il conviendrait de parler ici du nombre des appareils, [de] l'organisation de l'aviation française d'action autonome, ainsi que de la présence de la flotte aérienne anglaise sur les fronts de France.

Le général Valin pense néanmoins qu'il conviendrait d'étudier l'aviation des trois pays et les tâches qui leur incomberont.

Le maréchal K. Vorochilov. Notre mission n'a pas d'objection.

Le général Doumenc propose de fixer l'ordre du jour de la prochaine séance et pense que le maréchal Vorochilov fera une communication sur la disposition des troupes soviétiques sur le front Est, comme il l'a fait lui-même pour les troupes françaises.

Le maréchal K. Vorochilov. Je n'ai pas d'objection contre la proposition faite par le général Doumenc, mais je voudrais au préalable obtenir de la mission anglo-française la réponse à une question encore : comment ces missions ou les états-majors généraux de la France et de la Grande-Bretagne se représentent-ils la participation de l'Union soviétique à la guerre contre l'agresseur, soit que celui-ci attaque la France et l'Angleterre, soit qu'il attaque la Pologne ou la Roumanie, ou la Pologne et la Roumanie ensemble, soit encore s'il attaque la Turquie. En un mot, comment les missions anglaise et française se représentent-elles nos actions communes contre l'agresseur ou le bloc des agresseurs au cas où ils entreraient en action contre nous ?

Le général Doumenc. Nous avons étudié la situation sur le front occidental, et fait savoir quelles forces peuvent être déployées sur ce front. Je serais heureux d'obtenir du maréchal Vorochilov les mêmes renseignements concernant le front Est.

Le maréchal K. Vorochilov. On a sans doute mal traduit ma question au général. J'ai porté à la connaissance de la haute conférence que je ferai volontiers les communications qui l'intéressent, mais pour cela je voudrais obtenir la réponse à ma question : comment les états-majors généraux de la Grande-Bretagne et de la France se représentent-ils la participation des forces armées de l'Union soviétique, conjointement aux forces armées de la Grande-Bretagne et de la France, dans la lutte contre le bloc des agresseurs ou l'agresseur principal ?

Le général Doumenc exprime son accord pour répondre à cette question demain, de façon à entendre ensuite la communication du maréchal Vorochilov.

Le maréchal K. Vorochilov. Ma question a-t-elle été bien comprise ? Je veux donner une explication. L'Union soviétique, comme on le sait, n'a de frontière commune ni avec la Grande-Bretagne, ni avec la France. C'est pourquoi notre participation à la guerre n'est possible que sur le territoire des Etats qui sont nos voisins, notamment la Pologne et la Roumanie.

Le général Doumenc déclare qu'il fera demain une communication à ce sujet.

L'AMIRAL DRAX soumet la proposition d'organiser, au lieu de deux séances, une seule séance de 10 heures à 13 heures, avec une interruption de 30 minutes, afin de ne pas perdre de temps pour les trajets.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. La mission soviétique estime qu'il faudrait travailler quatre heures au moins. Notre mission n'a pas d'objection contre une seule séance par jour, et propose de commencer les séances à 10 heures et de travailler jusqu'à 14 heures, avec une interruption de 15 minutes.

Cette proposition est acceptée.

LE GÉNÉRAL DOUMENC déclare la séance levée.

Annexe.

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

PROJET D'ACCORD MILITAIRE FRANCO-ANGLO-SOVIETIQUE [1]

Préambule

La présente convention sera appliquée comme conséquence des stipulations des traités qui unissent les trois puissances contractantes lorsque l'un des cas prévus par ces traités se produira.

En raison de la situation militaire actuelle en Europe, cette convention est relative aux dispositions urgentes qui seraient prises dans le cas où une guerre éclaterait dans un avenir immédiat.

Article premier

Les trois parties contractantes sont d'accord sur l'importance capitale que présente l'établissement d'un front continu, solide et durable sur les frontières orientales de l'Allemagne comme sur [ses] frontières occidentales.

Article 2

En vue de s'opposer sans retard au développement de l'action militaire de l'ennemi commun, les trois puissances contrac-

1. Remis à la mission militaire de l'U.R.S.S. le 13 août 1939.

tantes conviennent d'agir avec toutes leurs forces, aériennes, terrestres et maritimes, sur tous les fronts adverses où elles peuvent combattre effectivement jusqu'à ce que la puissance allemande soit abattue.

Le mode d'emploi de ces forces relève des décisions des hauts commandements respectifs. Ces décisions seront concertées à mesure que se développeront les événements, mais les premiers buts communs à poursuivre sont précisés par le présent accord.

Maréchal VOROCHILOV.
Amiral DRAX.
Général DOUMENC.
(*Retraduit du russe.*)

Séance du 14 août 1939

Début de séance à 10 *heures* 05.
Fin de séance à 14 *heures* 20.

Président : le maréchal de l'Union soviétique K. Vorochilov.

Le maréchal K. Vorochilov. Permettez-moi de déclarer ouverte la séance des missions militaires de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique.

A la séance d'hier, le général Doumenc a présenté un projet de principes, selon son expression, qui doivent apparemment être examinés par notre conférence. Visiblement, ces principes, comme on les appelle, doivent constituer la base de la future convention. En raison de la gravité des questions, la mission militaire soviétique estime nécessaire d'étudier sérieusement les trois principes proposés, après quoi elle donnera sa réponse.

Permettez-moi de passer à la question en discussion.

A la séance d'hier, il a été décidé que nous commencerions celle d'aujourd'hui par la réponse de M. le général Doumenc à la question que j'ai posée. Faut-il répéter cette question ?

Le général Doumenc demande à ce que la question lui soit rappelée.

Le maréchal K. Vorochilov. J'ai posé hier au général Doumenc la question : comment les missions ou les états-majors généraux de la France et de la Grande-Bretagne se représentent-ils

la participation de l'Union soviétique à la guerre contre l'agresseur, si celui-ci attaque la France et la Grande-Bretagne, si l'agresseur attaque la Pologne ou la Roumanie ou bien la Pologne et la Roumanie ensemble, si l'agresseur attaque la Turquie ? Bref, comment les missions anglaise et française se représentent-elles nos actions communes contre l'agresseur ou le bloc des agresseurs dans le cas de leur intervention contre un des pays contractants ou contre les pays que je viens de mentionner ?

Le général Doumenc. J'essaierai de répondre à cette question. Il m'est très facile d'y répondre, car il me semble que le maréchal et moi nous nous comprenons bien.

Le général Gamelin pense, et en tant que son subordonné je pense également, que notre première tâche est, pour chacun, de tenir solidement sur son front et de regrouper ses forces sur ce front. En ce qui concerne les pays mentionnés tout à l'heure, nous estimons que c'est leur affaire de défendre leur territoire. Mais nous devons être prêts à leur venir en aide, lorsqu'ils le demanderont. Et, dans ce cas, nous devons assurer les voies de communication qui sont insuffisamment développées chez eux. J'ai préparé un schéma sommaire qui peut expliquer ce que je pense. (*Le général Doumenc donne sur son schéma des explications au maréchal K. Vorochilov.*)

Ces pays défendent leur territoire, mais nous leur viendrons en aide lorsqu'ils le demanderont.

Le maréchal K. Vorochilov. Et s'ils ne demandent pas d'aide ?

Le général Doumenc. Nous savons qu'ils ont besoin de cette aide.

Le maréchal K. Vorochilov. ...s'ils ne demandent pas cette aide en temps utile, cela signifiera qu'ils auront levé les mains pour se rendre.

Le général Doumenc. Cela serait extrêmement désagréable.

Le maréchal K. Vorochilov. Qu'entreprendrait alors l'armée française ?

Le général Doumenc. La France conservera alors sur son front les forces qu'elle jugera nécessaires.

Si les circonstances y obligent, le général Gamelin prendra sur lui la responsabilité de résoudre cette question. Un front impénétrable, une liaison solide avec l'arrière et l'aide en moyens de communication [1] à ces pays. Nous avons l'intention d'étudier en détail les communications entre nous et nous sommes d'accord

1. *Sic* dans l'original.

pour nous en occuper un peu plus tard. Je ne parle pas de la Turquie, car cela est également lié à la question des communications maritimes, que nous avons décidé de discuter plus tard.

Outre cette participation principale[2], je vois encore deux autres éléments très importants, que nous devons discuter en commun. Le premier, ce sont les actions communes contre les communications de l'ennemi, la puissance fasciste (*il montre sur la carte la direction*).

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Les communications maritimes ?

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Oui. Comme je l'ai déjà dit, nous étudierons plus tard en détail les questions de l'approvisionnement et des moyens de communication.

Deuxièmement, les actions conjuguées de notre aviation de bombardement et de chasse. C'est également une question dont nous avons convenu hier de différer la discussion. Je demande au maréchal si mes explications sont suffisamment claires ?

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Elles ne sont pas claires. Je m'excuse beaucoup de cette franchise, mais nous autres militaires devons être francs.

Le manque de clarté de ce schéma consiste en ce que mes collègues, je pense, et moi-même ne voyons pas très clairement la place des forces armées de l'Union soviétique sur ce schéma. Dans l'ensemble, tous les contours sont compréhensibles, mais la place des forces armées de l'Union soviétique n'est pas tout à fait claire. On ne comprend pas où, territorialement, elles se trouvent et comment elles participent physiquement à la lutte commune.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. (*Il ouvre une carte de l'U.R.S.S. et indique la région de sa frontière occidentale.*) Voici le front que les Allemands ne doivent traverser en aucun cas. Et c'est là le front sur lequel doivent être basées les forces armées soviétiques.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. C'est un « front » que nous occupons toujours et que, vous pouvez en être sûr, Monsieur le Général, les fascistes ne franchiront jamais, que nous nous entendions avec vous ou non.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je suis très heureux d'entendre ces assurances de M. le maréchal.

Si les Allemands attaquent la Pologne, je ne pense pas que les forces soviétiques pourront participer à la lutte avant d'avoir terminé leur concentration. Je me permettrai de poser une ques-

2. *Sic* dans l'original.

tion au maréchal : peut-il venir en aide à la Pologne à ce moment, au moment où l'attaque se produira ?

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Il n'y a pas de hasard dans le monde. Au sujet de notre plan, de nos forces et de nos possibilités, nous parlerons plus tard, selon notre entente d'hier.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je suis heureux que vous deviez exposer plus tard votre point de vue sur cette question. Si le maréchal pouvait exposer son plan maintenant, il serait plus facile de parler de ce qu'on peut faire pour venir en aide à la Pologne. J'ai fait mes propositions au maréchal, j'ai posé une question, et je lui demande sa contre-proposition.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. M. le général Doumenc a répondu à une partie de la question que j'avais posée, mais non pas à toute la question dans son ensemble. Il s'agit du front oriental. Si l'agresseur ou le bloc des agresseurs attaquent la Pologne par la Prusse orientale ou bien attaque directement la frontière occidentale de la Pologne, c'est une question. A cette question, le général Doumenc a répondu.

La seconde partie de ma question concerne le cas où l'attaque de l'agresseur se produira directement contre la France ou la Grande-Bretagne, ou contre ces deux pays ensemble : comment, alors, dans l'idée des états-majors de France et de Grande-Bretagne, les troupes de l'Union soviétique aideront-elles leurs pays ?

(*L'amiral Drax a une conversation prolongée avec le général Doumenc.*)

LE GÉNÉRAL DOUMENC. J'ai expliqué hier que l'agression à l'Ouest entraîne automatiquement la Pologne. Dans ces conditions, le général Gamelin pense qu'il faudra voir comment la situation se présente. Le général Gamelin pense que les troupes soviétiques doivent être concentrées aux endroits qui sont indiqués sur le plan et qu'il faudra maintenir la liaison la plus intime entre le général Gamelin et le maréchal Vorochilov, pour ne pas entreprendre d'opérations terrestres avec des troupes insuffisamment nombreuses. Le général Gamelin disposera ses troupes suivant le plan et demandera d'effectuer une attaque aérienne immédiate contre l'Allemagne et ses communications, et les actions à l'Ouest seront préparées avec une quantité considérable de forces.

Il sera possible de dire à coup sûr que, aussitôt que la Pologne et la Roumanie entreront en guerre, elles auront besoin d'une aide en approvisionnement. Nous ferons tout ce que nous pourrons, et ces communications [3] seront assurées. Mais il est clair que l'U.R.S.S. peut faire beaucoup en ce sens, parce que l'Armée rouge est mieux située.

3. *Sic* dans l'original.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je ne suis pas d'accord avec la façon dont vous vous représentez cela. Que veut dire mieux située ? (*L'interprète explique qu'il s'agit de la situation géographique.*) Indépendamment de ce qui peut se passer, notre pays est bien situé pour la défense de ses frontières. Pour participer à la lutte commune contre l'ennemi, il ne peut se considérer comme bien situé.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je préciserai la question en disant qu'il s'agit de vos forces aériennes et de l'attaque de ces forces contre l'Allemagne. Actuellement, nous ne discutons pas encore la question des moyens de communication.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je veux obtenir une réponse claire à ma question fort claire concernant les actions communes des forces armées de l'Angleterre, de la France et de l'Union soviétique contre l'adversaire commun, contre le bloc des agresseurs ou contre l'agresseur principal, s'il attaque. C'est seulement cela que je veux savoir et je prie qu'on me dise quelle idée le général Gamelin et les états-majors généraux de la Grande-Bretagne et de la France se font de ces actions communes.

M. le général, M. l'amiral, je suis intéressé par la question suivante, ou plus exactement par ce complément à ma question :

Les états-majors généraux de la Grande-Bretagne et de la France envisagent-ils que les troupes terrestres soviétiques auront un droit de libre passage sur le territoire polonais pour entrer en contact direct avec l'adversaire, si celui-ci attaque la Pologne ?

Ensuite : envisagez-vous que nos forces armées pourront passer par le territoire polonais pour entrer en contact avec l'adversaire et lutter contre lui dans le sud de la Pologne, à travers la Galicie ?

Et encore : est-il envisagé de laisser passer les troupes soviétiques par le territoire roumain, si l'agresseur attaque la Roumanie ?

Voilà les trois questions qui nous intéressent le plus.

(*L'amiral Drax a une conversation prolongée avec le général Doumenc.*)

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je suis d'accord avec le maréchal pour dire que la concentration des troupes soviétiques doit s'effectuer principalement dans les régions indiquées par le maréchal et la répartition de ces troupes sera faite à votre gré. J'estime que les points faibles du front polono-roumain sont leurs ailes et leur jonction. Nous parlerons de l'aile gauche lorsque nous passerons à la question des moyens de communication.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je demande une réponse à ma question directe. Je n'ai pas parlé de la concentration des forces soviétiques, j'ai demandé si les états-majors généraux de la Grande-Bretagne et de la France envisagent le passage de nos troupes vers la Prusse orientale ou vers d'autres points pour lutter contre l'adversaire commun.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je pense que la Pologne et la Roumanie vous supplieront, M. le Maréchal, de leur venir en aide.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Et peut-être ne le feront-elles pas. Pour l'instant, cela n'est pas évident. Nous avons avec les Polonais un pacte de non-agression, et la France a un traité d'assistance mutuelle avec la Pologne. C'est pourquoi ma question n'est pas gratuite pour nous, étant donné que nous discutons un plan d'action commune contre l'agresseur. A mon avis, la France et la Grande-Bretagne doivent avoir une idée précise de notre aide réelle ou de notre participation à la guerre. (*Echange de vues prolongé entre l'amiral Drax et le général Heywood.*)

L'AMIRAL DRAX. Si la Pologne et la Roumanie ne demandent pas l'aide de l'U.R.S.S., elles deviendront en peu de temps de simples provinces allemandes, et alors l'U.R.S.S. décidera comment agir avec elles. Si, d'autre part, l'U.R.S.S., la France et la Grande-Bretagne sont alliées, alors la question de savoir si la Roumanie et la Pologne demanderont une aide devient absolument évidente.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je répète, messieurs, que cette question est tout à fait cruciale pour l'Union soviétique.

L'AMIRAL DRAX. Je répète encore ma réponse. Si l'U.R.S.S., la France et la Grande-Bretagne sont alliées, en ce cas, à mon avis personnel, il ne peut faire aucun doute que la Pologne et la Roumanie demanderont de l'aide. Mais c'est mon avis personnel et pour obtenir une réponse exacte, ne laissant pas de place au doute, il faut interroger la Pologne.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je regrette beaucoup que les missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France ne se soient pas posé cette question et n'y aient pas apporté une réponse précise.

(*Nouvel échange de vues entre l'amiral Drax et le général Doumenc.*)

L'AMIRAL DRAX. Vous nous avez demandé hier, M. le maréchal, [d'exprimer] notre avis. Nous vous l'avons fait connaître. Nous discutons actuellement une question dont la solution dépend du gouvernement polonais sous la pression [d'une menace] de

guerre. Je veux vous citer un exemple : si un homme se noie dans une rivière et si un autre homme est debout sur la rive et lui propose une bouée de sauvetage, l'homme qui se noie refusera-t-il l'aide qui lui est proposée ? La bouée de sauvetage sera en bonne place si nous agissons en commun.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Si vous en venez aux « paraboles », permettez-moi aussi de suivre votre exemple. Je dois dire ceci : bon, et que se passe-t-il si la « bouée de sauvetage » est à une telle distance qu'il est impossible de la lancer à celui qui se noie ? De toute évidence, une telle bouée ne peut lui apporter aucune aide.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je poursuivrai la comparaison en disant que, tout d'abord, cette « bouée de sauvetage » doit être forte et solide. C'est la question sur laquelle j'ai insisté du point de vue militaire dès le début.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV montre sur la carte comment l'aide peut être apportée réellement et comment l'Union soviétique peut participer avec ses forces armées à la lutte commune contre l'agresseur.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Ce sera la victoire définitive.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. On ne sait pas ce qui se passera. A la guerre, il arrive toute sorte de choses. Mais c'est une condition préalable que le passage de nos troupes sur le territoire polonais par le couloir de Wilno et la Galicie, ainsi que sur le territoire roumain. C'est la condition préalable de nos négociations et du traité commun entre les trois Etats. Si cela ne se fait pas, si cette question ne reçoit pas de solution positive, je doute en général de l'opportunité de nos négociations.

Je ne considère pas comme tout à fait juste la déclaration du général Doumenc et des autres représentants des missions militaires française et anglaise, selon laquelle la Pologne et la Roumanie demanderont de l'aide elles-mêmes. Elles, la Pologne et la Roumanie, peuvent demander l'aide de l'Union soviétique, mais elles peuvent aussi ne pas la demander ou bien elles peuvent adresser leur demande avec un retard tel qu'il entraînera de très grosses et graves conséquences pour les armées de la France, de la Grande-Bretagne et de leurs alliés éventuels. A ce moment-là, nous ne serons plus en état d'agir convenablement sur les événements.

La déclaration faite par l'amiral Drax, selon laquelle, si la Pologne et la Roumanie ne demandent pas l'aide de l'Union soviétique elles deviendront très vite des provinces de l'Allemagne, est une déclaration fort intéressante. Je m'arrêterai sur cette question en deux mots.

Je ne conteste pas l'idée même que la Pologne et la Roumanie, si elles ne demandent pas l'aide de l'U.R.S.S., peuvent devenir très rapidement des provinces de l'Allemagne agressive. Mais je dois faire observer ici [que] notre conférence est une conférence des missions militaires de trois grands Etats, et les hommes qui représentent les forces armées de ces Etats doivent savoir ceci : il n'est pas de notre intérêt, il n'est pas de l'intérêt des forces armées de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Union soviétique que les forces armées de complément de la Pologne et de la Roumanie soient anéanties. Mais si elles, la Pologne et la Roumanie, ne demandent pas en temps utile l'aide [de] l'Union soviétique, alors, selon la conception de l'amiral, les forces armées de la Pologne et de la Roumanie seront anéanties.

Voilà pourquoi la mission militaire de l'Union soviétique insiste pour que, au préalable, [c'est-à-dire dès] avant que nous nous mettions définitivement d'accord sur les documents appropriés, qui seront le résultat de notre conférence, la question du passage des troupes soviétiques sur le territoire polonais (au nord et au sud) et sur le territoire roumain soit résolue.

L'amiral Drax. Nous avons entendu avec un grand intérêt la déclaration du maréchal, et je propose maintenant de faire une suspension de 15 minutes, durant lesquelles nous discuterons la déclaration de M. le maréchal.

Le maréchal K. Vorochilov. Pas d'objection. La séance est suspendue pour 15 minutes.

(*Après la suspension.*)

Le maréchal K. Vorochilov. La séance est reprise.

Le général Doumenc. Je veux dire tout d'abord que nous sommes satisfaits des propositions faites par le maréchal concernant l'organisation de la défense sur le front Est. Nous pensons que c'est le meilleur moyen de rejeter l'agresseur. Mais il faut être assuré que, de notre côté, nous disposerons de forces suffisantes, qui pourront entrer en action en temps utile. Nous serons satisfaits d'apprendre avec quels moyens le maréchal pense intervenir (participer) dans nos actions communes. Peut-être le maréchal le fera-t-il maintenant ?

Le maréchal K. Vorochilov. Dans l'ensemble vous n'avez donné aucune réponse à notre mission sur une question posée directement. Je répète ma question : les troupes soviétiques pourront-elles passer sur le territoire de la Pologne dans la région de Wilno, à travers le couloir dit de Wilno ? Un.

Les forces armées soviétiques auront-elles la possibilité de passer par le territoire polonais pour entrer en contact avec les troupes de l'agresseur à travers la Galicie ? Deux.

La possibilité sera-t-elle assurée aux forces armées de l'Union soviétique d'utiliser en cas de nécessité le territoire de la Roumanie, si l'agresseur agit dans cette direction méridionale ? Trois.

Je répète encore une fois : pour la mission soviétique, les réponses à ces questions posées directement sont absolument décisives. Faute de réponse précise et non ambiguë à ces questions, la poursuite de nos conversations n'aura pas de portée actuelle.

Après avoir obtenu la réponse à ces trois questions, nous exposerons immédiatement notre plan et nos hypothèses dans les proportions que nous jugeons nécessaires pour nous et qui, me semble-t-il, satisferont pleinement cette haute conférence.

(*Echange de vues prolongé entre le général Doumenc, l'amiral Drax et le général Heywood.*)

LE GÉNÉRAL HEYWOOD. (*Au nom des chefs des deux missions.*) Pour avoir la possibilité de donner une réponse précise, nous demandons qu'on nous accorde cinq minutes.

Après une discussion de dix minutes, durant laquelle l'amiral Drax et le général Heywood mettent en ordre leurs notes et les font lire au général Doumenc, le général Heywood lit la déclaration suivante au nom des missions militaires anglaise et française :

« Nous avons déjà exprimé suffisamment clairement notre opinion et pris acte de l'ensemble de ce qu'a dit M. le maréchal. Mais il ne faut pas oublier que la Pologne et la Roumanie sont des Etats indépendants, et dans le cas donné l'autorisation de passage des forces armées soviétiques doit être obtenue de leurs gouvernements. Cette question devient une question politique, et l'U.R.S.S. doit la poser aux gouvernements de la Pologne et de la Roumanie. Il est absolument évident que c'est la méthode la plus simple et la plus directe.

« Cependant, si M. le maréchal insiste spécialement sur sa demande, nous pouvons en référer à Londres et à Paris afin qu'ils posent aux gouvernements de la Pologne et de la Roumanie la question suivante :

« Dans le cas où l'Union soviétique serait notre alliée, peuvent-ils autoriser les troupes soviétiques à passer sur le territoire de la Pologne dans la région du couloir de Wilno et en Galicie, ainsi que sur le territoire de la Roumanie, afin de coopérer aux opérations contre l'Allemagne en cas d'agression de sa part ?

« Il se peut que l'Allemagne envahisse demain le territoire de la Pologne. Si nous ne voulons pas perdre de temps, pouvons-

nous poursuivre notre travail avec l'espoir d'obtenir une réponse positive aux questions mentionnées ? Notre opinion personnelle est que la conférence peut se poursuivre avec profit.

« Nous avons déjà présenté au maréchal l'exposé de nos plans d'organisation de la défense sur le front Ouest. Nos missions, en envoyant leurs demandes à leurs gouvernements, se sentiront plus assurées si elles entendent votre plan d'utilisation des forces armées soviétiques dans le cas où l'autorisation de passage des troupes soviétiques par le territoire des Etats mentionnés serait donnée. »

Le maréchal K. Vorochilov. Je demande à la conférence la permission de procéder à une suspension pour formuler les propositions de la mission militaire soviétique.

La séance est suspendue pour 15 minutes.

(*Après la suspension.*)

Le maréchal K. Vorochilov. Je vous apporte mes excuses pour le retard. Je vous prie d'écouter la déclaration de la mission soviétique... [4].

Je m'excuse beaucoup de ce que la séance d'aujourd'hui ait été entièrement consacrée à [discuter seulement] une question et une réponse. La séance de demain sera consacrée à l'exposé des plans soviétiques sur la façon dont nous envisageons les actions communes contre l'agression en Europe, si nous nous mettons d'accord pour la conclusion d'une convention militaire.

S'il n'y a pas de questions ni de remarques, on peut lever la séance. (*Pas de remarques.*)

La séance est levée.

4. Voir le texte de la déclaration de la mission militaire soviétique après le procès-verbal de la séance.

Annexe.

DECLARATION DE LA MISSION MILITAIRE SOVIETIQUE A LA SEANCE DES MISSIONS MILITAIRES DE L'U.R.S.S., DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE LA FRANCE DU 14 AOUT 1939

La mission militaire soviétique, en réponse au mémorandum des missions militaires anglaise et française, lu par le général Heywood, répond :

1. La mission militaire soviétique n'a pas oublié et n'oublie pas que la Pologne et la Roumanie sont des Etats indépendants. C'est au contraire en partant de cette proposition indiscutable que la mission militaire soviétique a demandé aux missions militaires anglaise et française de répondre à la question : les forces armées soviétiques pourront-elles passer par le territoire de la Pologne (couloir de Wilno et Galicie) et de la Roumanie dans le cas d'une agression contre la Grande-Bretagne et la France ou contre la Pologne et la Roumanie ?

Cette question est d'autant plus légitime que la France a une alliance politique et militaire avec la Pologne et que la Grande-Bretagne a un pacte d'assistance mutuelle et un traité militaire avec la Pologne.

2. La mission militaire soviétique est d'accord avec l'opinion des missions militaires anglaise et française selon laquelle la question sus-mentionnée est une question politique, mais c'est dans une mesure plus grande encore une question militaire.

3. En ce qui concerne les déclarations des missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France, selon lesquelles le plus simple est que le gouvernement soviétique s'adresse directement pour la question sus-mentionnée aux gouvernements de la Pologne et de la Roumanie, étant donné que l'U.R.S.S. n'a pas de traités militaires avec la Pologne et la Roumanie, et aussi étant donné que les plus menacés par l'agression en Europe sont avant tout la Pologne, la Roumanie, la France et la Grande-Bretagne, la question du passage des forces armées soviétiques par le territoire de la Pologne et de la Roumanie, ainsi que celle des actions des troupes soviétiques sur le territoire de ces Etats contre l'agresseur, doit donc être résolue par les gouvernements anglais et français en commun avec les gouvernements de la Pologne et de la Roumanie.

4. La mission militaire soviétique exprime son regret de ce que les missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France ne disposent pas de réponse précise à la question posée sur le passage des forces armées soviétiques par le territoire de la Pologne et de la Roumanie.

La mission militaire soviétique estime que, faute d'une solution positive de cette question, toute l'entreprise engagée pour la conclusion d'une convention militaire entre la Grande-Bretagne, la France et l'U.R.S.S. est, à son avis, vouée d'avance à l'échec. C'est pourquoi la mission militaire de l'Union soviétique ne peut pas, en conscience, recommander à son gouvernement de prendre part à une entreprise manifestement vouée à l'échec.

5. La mission militaire soviétique demande que l'on hâte la réception de la réponse des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France à la question posée.

Avant la réception de la réponse, la mission militaire soviétique estime possible d'exposer ses considérations sur le plan des actions communes contre l'agression en Europe.

Séance du 15 août 1939

Début de séance à 10 *heures* 07
Fin de séance à 13 *heures* 20

L'AMIRAL DRAX (président). La séance est ouverte.

Après avoir reçu à la séance d'hier la déclaration de la mission militaire soviétique, nous l'avons transmise à nos gouvernements, et actuellement nous attendons la réponse. Nous sommes heureux de ce que la mission soviétique, dans l'attente de cette réponse, ait jugé possible de poursuivre les travaux de notre conférence. Nous sommes également d'accord pour poursuivre les travaux.

Nous attendons maintenant l'exposé des plans soviétiques sur le front Est, exposé qui, comme l'a dit le maréchal, sera suffisant pour les missions française et anglaise.

Je demanderai maintenant au maréchal de commencer cet exposé.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. La mission militaire soviétique prend acte de la déclaration de M. le président, l'amiral Drax, selon laquelle les missions anglaise et française ont transmis nos questions à leurs gouvernements et en attendent la réponse. J'estime possible maintenant de commencer l'exposé de nos plans et je demande à M. le président de me permettre de passer la parole au chef d'état-major général de l'Armée rouge, le comman-

dant d'armée de première classe B. Chapochnikov, membre de notre mission.

L'amiral Drax. Je vous en prie.

Le commandant d'armée B. Chapochnikov. Aux précédentes séances des missions militaires, nous avons entendu [le plan] de déploiement de l'armée française à l'Ouest. A la demande des missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France, et au nom de la mission militaire de l'U.R.S.S., j'expose le plan de déploiement des forces armées de l'U.R.S.S. à ses frontières occidentales.

L'Armée rouge déploie sur le front contre l'agression en Europe, dans la partie européenne de l'U.R.S.S. :

120 divisions d'infanterie, 16 divisions de cavalerie, 5.000 pièces d'artillerie lourde (comprenant à la fois les canons et les obusiers), 9 à 10.000 chars, 5.000 à 5.500 avions de combat (non compris l'aviation auxiliaire), c'est-à-dire bombardiers et chasseurs.

Ces chiffres ne comprennent pas les unités de troupe des régions fortifiées, les unités de la défense anti-aérienne, les unités de défense côtière, les unités de réserve, les renforts à l'entraînement (dépôts) et les unités de l'arrière.

Sans m'étendre sur les détails de l'organisation de l'Armée rouge, je dirai brièvement qu'une division d'infanterie comprend 3 régiments de tirailleurs et 2 régiments d'artillerie. L'effectif d'une division en temps de guerre est de 19.000 hommes.

Un corps d'armée est composé de 3 divisions et possède son artillerie propre : 2 régiments. (*L'amiral Drax engage une conversation avec le général Heywood pour demander si l'un des officiers prend note de la communication du commandant d'armée Chapochnikov, et reçoit une réponse affirmative.*)

Les armées, composées d'un nombre variable de corps, de 5 à 8, possèdent leur artillerie, leur aviation et leurs blindés propres.

Les unités des régions fortifiées peuvent être sur le pied de combat en quatre à six heures après l'alerte.

L'U.R.S.S. a des régions fortifiées le long de toute sa frontière occidentale, de l'Océan Glacial à la Mer Noire.

La concentration de l'armée s'effectue dans un délai de huit à vingt jours. Le réseau ferroviaire permet non seulement de concentrer l'armée dans le délai indiqué vers la frontière, mais aussi d'effectuer des manœuvres le long du front. Nous avons le long de la frontière occidentale de 3 à 5 rocades d'une profondeur de 300 kilomètres.

Nous avons actuellement une quantité suffisante de grandes locomotives puissantes et de grands wagons de marchandises,

d'une dimension deux fois supérieure à ceux d'avant. Nos convois ferroviaires circulent deux fois plus lourds que précédemment[1]. La vitesse de circulation des trains a été augmentée.

Nous avons d'importants moyens de transports routiers et des rocades routières qui permettent d'effectuer la concentration par transports routiers le long du front.

Nous avons entendu des considérations générales sur le plan d'action du chef de la mission française le général Doumenc et nous n'avons rien entendu de concret sur le plan d'action de l'armée anglaise du général Heywood. Nous n'avons rien entendu non plus, comme exposé concret, sur les plans d'action sur mer de la flotte unifiée anglo-française.

J'exposerai maintenant les trois variantes, approuvées par la mission militaire de l'U.R.S.S., d'actions communes possibles des forces armées de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. dans le cas d'une agression en Europe.

Première variante : le bloc des agresseurs attaque la Grande-Bretagne et la France. En ce cas, l'U.R.S.S. met en action 70 % des forces armées que la Grande-Bretagne et la France dirigeront directement contre l'agresseur principal, l'Allemagne. Je m'explique. Par exemple, si la France et la Grande-Bretagne engagent directement contre l'Allemagne 90 divisions d'infanterie, l'U.R.S.S. mettra en action 63 divisions d'infanterie, 6 divisions de cavalerie avec une quantité correspondante d'artillerie, de blindés, d'avions, soit au total environ 2 millions d'hommes.

Cette variante considère comme obligatoire la participation de la Pologne à la guerre avec toutes ses forces, en raison de son traité avec la Grande-Bretagne et la France. Ce faisant, la Pologne doit concentrer 40 à 45 divisions d'infanterie pour porter le coup principal sur ses frontières occidentales et contre la Prusse orientale.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France doivent obtenir de la Pologne des engagements pour le libre passage et l'action des forces armées de l'U.R.S.S., terrestres et aériennes, à travers le couloir de Wilno et si possible à travers la Lituanie, vers les frontières de la Prusse orientale et aussi, si la situation l'exige, à travers la Galicie.

Bien que l'on n'ait pas exposé de plans concrets sur l'action des marines de la Grande-Bretagne et de la France, j'estime nécessaire de livrer les considérations de l'état-major général de l'Armée rouge, approuvées par la mission militaire de l'U.R.S.S.

Les actions de la flotte unifiée anglo-française doivent avoir pour but :

1. *Sic* dans l'original.

1. La fermeture de la Manche et la percée d'une forte escadre vers la mer Baltique pour agir contre la flotte de l'agresseur principal dans la Baltique et contre ses côtes.

2. La Grande-Bretagne et la France doivent obtenir l'accord des pays baltes pour l'occupation provisoire par la flotte anglo-française des îles Aaland, de l'archipel de Moonsund avec ses îles (Œsel, Dagœ, Vorms), des ports de Hangœ, Pernau, Haapsal, Haïnach et Libava, en vue de protéger la neutralité et l'indépendance de ces pays contre une agression de l'Allemagne.

3. Interruption [2] du transport du minerai et d'autres matières premières de Suède vers l'Allemagne.

4. Blocus des côtes de l'agresseur principal dans la mer du Nord.

5. Domination dans la Méditerranée et fermeture du canal de Suez et des Dardanelles.

6. Opérations de croiseurs devant les côtes de la Norvège et de la Finlande, hors de leurs eaux territoriales, devant Mourmansk et Arkhangelsk, contre les sous-marins et les croiseurs de la flotte de l'agresseur.

La flotte du Nord de l'U.R.S.S. mène des opérations de croiseurs devant les côtes de Finlande et de Norvège, hors de leurs eaux territoriales, en commun avec l'escadre anglo-française.

En ce qui concerne notre flotte de la Baltique, dans le cas d'une solution favorable de la question de l'occupation temporaire des îles et des ports sus-indiqués, elle sera basée en commun avec la flotte unifiée de la Grande-Bretagne et de la France à Hangœ, dans les archipels d'Aaland et de Moonsund, [à] Haapsal, Pernau, Haïnach et Libava, en vue de protéger l'indépendance des pays baltes.

Dans ces conditions, la flotte de la Baltique de l'U.R.S.S. peut developper ses opérations de croiseurs et l'action de ses sous-marins et réaliser la pose de mines devant les côtes de la Prusse orientale et de la Poméranie. Les sous-marins de la flotte de la Baltique de l'U.R.S.S. empêcheront la livraison des matières premières industrielles de la Suède à l'agresseur principal.

(*A mesure que le commandant d'armée Chapochnikov expose le plan d'action, l'amiral Drax et le général Heywood reportent la situation sur les croquis qu'ils possèdent.*)

La seconde variante de déclenchement des opérations militaires est celle d'une agression dirigée contre la Pologne et la Roumanie. Dans ce cas, la Pologne et la Roumanie envoient sur le front toutes leurs forces armées.

La Pologne doit défendre la Roumanie. La Pologne et la Roumanie peuvent être attaquées non seulement par l'Allemagne,

2. *Sic* dans l'original.

mais aussi par la Hongrie. L'Allemagne peut lancer jusqu'à 90 divisions contre la Pologne.

La France et la Grande-Bretagne doivent intervenir et déclarer immédiatement la guerre à l'agresseur.

La participation de l'U.R.S.S. à la guerre ne peut être [assurée] que lorsque la France et la Grande-Bretagne se seront entendues avec la Pologne, et si possible avec la Lituanie, ainsi qu'avec la Roumanie, pour le libre passage de nos troupes et leur action à travers le couloir de Wilno, à travers la Galicie et la Roumanie.

Dans ce cas, l'U.R.S.S. met en action 100 % des forces armées déployées directement contre l'Allemagne par la Grande-Bretagne et la France. Par exemple, si la France et la Grande-Bretagne engagent contre l'Allemagne 90 divisions d'infanterie, l'U.R.S.S. engage également 90 divisions d'infanterie, 12 divisions de cavalerie avec de l'artillerie, de l'aviation et des blindés en quantité correspondante.

Les tâches des flottes de la Grande-Bretagne et de la France restent les mêmes que celles de la première variante. Les tâches des flottes du Nord et de la Baltique de l'U.R.S.S. restent également les mêmes.

Au Sud, la flotte de la mer Noire de l'U.R.S.S., ayant interdit l'estuaire du Danube aux sous-marins de l'agresseur et aux autres forces navales éventuelles, ferme le Bosphore à la pénétration dans la mer Noire des escadres de surface de l'adversaire et de leurs sous-marins.

Troisième variante. L'agresseur principal, utilisant le territoire de la Finlande, de l'Estonie et de la Lettonie, dirige son agression contre l'U.R.S.S. Dans ce cas, la France et la Grande-Bretagne doivent immédiatement entrer en guerre contre l'agresseur ou le bloc des agresseurs.

La Pologne, liée par des traités à la Grande-Bretagne et à la France, doit obligatoirement entrer en action contre l'Allemagne et laisser passer nos troupes, par accord des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France avec le gouvernement de la Pologne, à travers le couloir de Wilno et la Galicie.

Il a été indiqué plus haut que l'U.R.S.S. déploie 120 divisions d'infanterie, 16 divisions de cavalerie, 5.000 pièces d'artillerie lourde, de 9 à 10.000 chars, de 5.000 à 5.500 avions. La France et la Grande-Bretagne doivent, dans ce cas, engager 70 % des forces de l'U.R.S.S. que je viens d'indiquer et entreprendre immédiatement des opérations actives contre l'agresseur principal.

Les actions de la flotte de guerre anglo-française doivent se dérouler comme prévu dans la première variante.

La Pologne doit déployer contre l'Allemagne au moins 45 di-

visions d'infanterie avec de l'artillerie, de l'aviation et des blindés en quantité correspondante.

Si la Roumanie était entraînée dans la guerre, elle doit y participer avec toutes ses forces, et les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France doivent obtenir l'accord du gouvernement de la Roumanie pour le libre passage de nos forces par son territoire.

Telles sont les considérations générales sur les actions communes des forces armées de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S., approuvées par la mission militaire de l'U.R.S.S.

(*Conversation générale et animée de tous les membres des missions militaires anglaise et française.*)

L'amiral Drax. Nous remercions le maréchal et le chef d'état-major général pour l'exposé clair et précis du plan qu'il vient de faire.

Nous aurons toute une série de questions que nous désirerions poser. C'est pourquoi nous voudrions obtenir un peu de temps pour les discuter et pour que le nombre de ces questions ne soit pas trop élevé. C'est pourquoi nous estimons opportun de présenter ces questions à la séance de demain. Il y a encore une série de questions que nous voudrions poser aujourd'hui, après la suspension.

Le maréchal K. Vorochilov. Pas d'objections de notre part.

L'amiral Drax. La séance est suspendue.

(*Après la suspension.*)

L'amiral Drax. Nous avons décidé que le mieux serait que nous posions nos questions demain.

Je veux exposer brièvement le plan des opérations navales de la flotte anglo-française.

L'une des tâches principales qui se posent à la flotte est de maintenir les moyens de communication entre la métropole et les alliés [3], et d'autre part, de paralyser les moyens de communication de l'adversaire.

Nous avons entendu avec un grand intérêt le plan proposé pour l'action des forces navales soviétiques dans la Baltique. Je voudrais aborder ces questions un peu plus tard, et auparavant mettre en lumière quelques questions qui éclairciront mieux la situation.

Du point de vue des communications maritimes mondiales,

3. *Sic* dans l'original.

la Baltique a une importance locale, mais nous imaginons que pour l'U.R.S.S. elle a la plus grande importance.

Si nous voulons gagner la guerre rapidement, nous devons couper d'un coup tous les moyens de communication de l'adversaire. Et je commencerai par l'exposé de considérations sur les moyens de communication extérieurs (océans et mers extérieures).

C'est une tâche qui exige une grande quantité de forces. L'une des tâches principales, du point de vue des difficultés et de la nécessité d'avoir des forces excellentes, c'est de trouver et d'écraser la flotte de l'adversaire, afin qu'il ne gêne pas nos communications.

Nous recevons les matières premières nécessaires pour mener la guerre principalement de l'Australie et de l'Amérique du Sud, mais également des autres parties du monde.

L'Allemagne a effectué des préparatifs qui permettent à ses croiseurs et à ses sous-marins d'agir jusqu'à une distance de 10.000 milles de leurs bases. L'Allemagne dispose pour sa flotte non seulement de bases terrestres, mais aussi de bases flottantes.

Je voudrais rappeler que l'océan Atlantique a trois millions de milles carrés, et le Pacifique deux fois plus.

Je pense que l'expérience de la dernière guerre nous a montré, ainsi qu'à l'Union soviétique, la nécessité de maintenir les communications vers les mers ouvertes en vue d'assurer à nos pays les matières premières indispensables pour les besoins militaires.

Les communications de l'Union soviétique passent soit par Mourmansk (océan Glacial Arctique), soit par la mer Noire (Dardanelles). Défendre exclusivement ces entrées ne suffit pas pour conserver toutes les voies de communications nécessaires. La défense de ces points est une affaire locale, mais elle est insuffisante pour assurer les communications générales. C'est pourquoi vous comprendrez et vous prendrez en considération le fait que, même si nous opérons devant les côtes soviétiques et si nous fermons la Manche, il nous faudra encore mener avec notre flotte des opérations maritimes sur des millions de milles carrés.

Il nous faut maintenir dans la mer du Nord une flotte supérieure à toute la flotte allemande, qui peut y être concentrée dans un délai très bref.

Nous devons maintenir dans la Méditerranée une flotte supérieure à la flotte italienne et nous donnant la possibilité d'anéantir la flotte italienne. Actuellement, l'Italie a dans la Méditerranée plus de cent sous-marins. Aussi longtemps que ces sous-marins ne seront pas détruits, les communications soviétiques dans la mer Noire seront fortement menacées.

Tous les transports se dirigeant vers la mer Noire passent par la mer Egée et par les Dardanelles, qui sont commodes pour l'action des sous-marins et des mines placées sur les voies de communication, parce que la mer y est très étroite et contient de nombreuses îles.

Nous pourrons discuter plus tard les questions de la coopération de nos forces dans la mer Egée pour éliminer ce danger. Nous attachons une grande importance aux actions communes contre les îles du Dodécanèse, qui peuvent servir de base pour les sous-marins italiens.

Au Nord, il faudra prendre des mesures pour la défense des transports soviétiques à grande distance. Il faudra sans doute délimiter les sphères d'action de nos forces navales dans la région du Nord, en conservant comme base anglaise les îles Orkney et comme base de la flotte soviétique Mourmansk. Vous pouvez vous imaginer l'ampleur du travail qu'il faudra effectuer pour atteindre cet objectif.

Nous avons à l'heure actuelle une flotte d'une puissance exceptionnelle. Nous accroissons cette flotte à des rythmes qui ne se sont pas encore rencontrés dans l'histoire : dans la dernière période, nous augmentons chaque année notre flotte de cent unités.

L'efficacité de la flotte dépend principalement de la formation du personnel. Au cours des trois dernières années, tous nos établissements et centres d'enseignement qui fournissent le personnel de la flotte anglaise ont été remplis jusqu'à la limite.

Toutes nos escadres se trouvent maintenant sur le pied de guerre et peuvent sortir en mer en quatre heures. Actuellement, les escadres ne se trouvent pas dans leurs ports habituels du temps de paix, mais se trouvent dans la position qu'elles doivent occuper en temps de guerre.

En outre, nous avons mobilisé récemment notre flotte de réserve, composée de cent unités. Ces navires n'ont pas encore leurs effectifs complets à 100 %, car nous n'avons pas rappelé tous les marins réservistes. Actuellement, ces navires de réserve n'ont leurs effectifs complets qu'entre 75 % et 90 % (je ne possède pas les chiffres tout à fait exacts), parce que tous les réservistes ne sont pas appelés. Mais ils peuvent être mobilisés en moins de deux jours. Les navires, avec tout leur équipement et leur armement, sont prêts. Il s'agit seulement d'un manque de personnel.

En ce qui concerne notre flotte de commerce, qui accomplit la tâche fondamentale de notre ravitaillement et de celui de nos alliés, il y a actuellement en production (construction) pour un million de tonnes de navires de commerce de plus qu'à n'importe

quel autre moment après la guerre. Il faut ajouter à cela que nous avons cet avantage que la flotte actuelle de la France, militaire et commerciale, sera à la disposition du commandement allié.

Vuillaume (lieutenant de vaisseau de la marine française). La flotte française se trouve à peu près dans le même état que la flotte anglaise, et elle est disposée dans les lieux non pas du temps de paix [4], mais dans les points de concentration du temps de guerre, et l'intervention de cette flotte peut être réalisée sur décision du commandement franco-anglais, selon la répartition de leurs eaux [5]. Leurs actions, conjuguées ou séparées, seront décidées suivant l'endroit où se trouvera la flotte de l'adversaire.

La flotte française est une flotte tout à fait moderne et possède une rapidité suffisante. Ses croiseurs, ses contre-torpilleurs, ses torpilleurs d'escadre et sa flotte sous-marine sont entraînés pour des actions à longue distance. Cet entraînement a été effectué par la flotte au cours des dernières années.

L'amiral Drax. Le plan d'action commune des flottes de la Grande-Bretagne et de la France a été élaboré en vue du but principal. Cela correspond au principe fondamental de la stratégie navale. Cela signifie que nous devrons concentrer nos forces afin de briser dès le début la flotte ennemie.

A titre d'exemple, je parlerai des actions contre les sous-marins ennemis. On peut rappeler ici que nous avons été durant la guerre dans une situation difficile, où les sous-marins allemands avaient presque entièrement coupé nos communications maritimes. Cela s'était produit non pas parce que la flotte anglaise n'était pas en état de lutter contre ce danger, mais parce que nous n'avions pas prévu l'éventualité que l'Allemagne violerait toutes les lois internationales, c'est-à-dire qu'ils couleraient en mer libre des navires neutres et alliés sans avertissement et mettraient à mort leurs équipages.

Aussitôt que cela se fut produit, nous prîmes les mesures nécessaires. A la fin de la guerre, l'Allemagne construisait des sous-marins dans tous ses docks avec le maximum de vitesse dont ils [6] étaient capables. Et néanmoins nous coulions davantage de sous-marins que l'Allemagne n'en construisait.

Au cours des vingt dernières années, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Nous estimons qu'actuellement nous sommes en état de lutter beaucoup plus efficacement contre cette menace qu'en 1918.

Il me semble que j'ai donné une ébauche suffisamment claire du plan de nos opérations navales.

4. *Sic* dans l'original.
5. *Sic* dans l'original.
6. *Sic* dans l'original.

Au cas où l'Union soviétique deviendrait notre alliée, il faudra discuter un assez grand nombre de questions relatives à l'interaction des flottes.

Voilà tout ce que je voulais dire.

Je propose de passer maintenant à la discussion du programme de travail pour demain. Je propose de commencer par nos questions sur l'exposé du plan qu'a fait aujourd'hui le commandant d'armée Chapochnikov.

Je pense également que nous devrons recevoir la réponse de la mission soviétique aux trois principes qui ont été remis à la mission soviétique par le général Doumenc. Je propose de discuter cette question, parce que nous pouvons aboutir là avec une grande facilité à un accord avec l'Union soviétique. Il serait très important de définir quelques points sur lesquels nous pourrions aboutir à un accord.

Après la discussion de ces deux questions, le maréchal de l'air Burnett et le général Valin seront prêts à exposer le plan d'action de leurs forces aériennes. S'il n'y a pas d'objections, nous terminerons là-dessus notre séance.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Avant de terminer la séance, je vous prie de me donner la parole pour deux minutes.

La mission militaire soviétique exprime ses remerciements à M. le président et chef de la mission militaire anglaise, l'amiral Drax, pour l'exposé circonstancié des plans d'action de la flotte anglo-française.

En ce qui concerne l'ordre du jour pour demain, il me semble que le plus opportun serait d'entendre les communications des représentants de l'aviation anglo-française, afin d'avoir un tableau complet de l'interaction de toutes les forces armées des futurs alliés.

A propos de la réponse aux trois principes qui nous ont été remis par le chef de la mission française, le général Doumenc, on pourra le faire à la séance de demain, si ma proposition est acceptée, après avoir entendu les communications du maréchal de l'air de la Grande-Bretagne et du général d'aviation de la France.

Pour la fin de la séance nous n'avons pas d'objection.

L'AMIRAL DRAX. Nous sommes arrivés à un accord concernant le programme des travaux pour demain. Je vous remercie de l'attention avec laquelle s'est déroulée la séance d'aujourd'hui.

La séance est levée.

Séance du 16 août 1939

Début de séance à 10 *h.* 25.
Fin de séance à 13 *h.* 55.

LE GÉNÉRAL DOUMENC (président). La séance est ouverte. La parole est à l'amiral Drax pour une déclaration.

L'AMIRAL DRAX. Je regrette beaucoup le retard de la mission pour la séance d'aujourd'hui. Cela s'est produit parce que, lorsque nous sommes arrivés à l'ambassade, nous avons dû travailler à préciser la formulation de certaines questions qui nous intéressaient. En même temps, je voudrais, après la suspension, poser quelques questions d'ordre naval, mais je voudrais poser une question maintenant, car toutes les autres questions en dépendront. Il est possible que la mission soviétique puisse donner la réponse à cette question soit maintenant, soit après la suspension.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. La parole est au général Heywood.

LE GÉNÉRAL HEYWOOD. Nous voudrions savoir quelles forces de la flotte franco-britannique doivent, selon vos hypothèses, participer aux opérations dans la Baltique et les types de ces navires.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Le programme de notre séance d'aujourd'hui, ce sont les remarques de la délégation soviétique sur les principes qui ont été remis à la mission soviétique. Je vou-

drais demander au maréchal Vorochilov s'il peut faire ses remarques maintenant.

Le maréchal K. Vorochilov. A la première question posée par le général Heywood, je demande la permission de donner une réponse un peu plus tard. En ce qui concerne la seconde question, posée par M. le Président, il me semble que nous avions convenu hier d'entendre d'abord des communications sur l'aviation de la Grande-Bretagne et de la France, puis de passer à la question des principes communiqués par la mission française.

Le général Doumenc. Il se peut qu'il y ait eu un malentendu, nous ne nous sommes pas bien compris, mais je ne vois aucun inconvénient à commencer maintenant la communication sur les forces aériennes.

La parole est au maréchal de la flotte aérienne de Grande-Bretagne Burnett pour une communication sur les forces aériennes britanniques.

Le maréchal Burnett. La politique générale de l'emploi des forces aériennes britanniques, en dehors de celles qui se trouvent à Singapour, à Aden, en Méditerranée, dans le canal de Suez, en Inde et dans les dominions, consiste dans l'interaction avec l'aviation française sur le front Ouest.

Quels sont les objectifs militaires qui ont une importance vitale actuellement ? Une partie de l'aviation de chasse restera en Angleterre même pour détruire les forces de l'adversaire qui peuvent attaquer l'Angleterre. Dans ce cas, notre aviation de chasse sera aidée par toute l'organisation de la défense anti-aérienne : unités de projecteurs, aérostats de barrage, et aussi groupes de repérage par le son.

Il est convenu qu'une partie de notre aviation agira sur le territoire français, où des aérodromes sont préparés à l'avance dans ce but. Vous comprendrez que cela est très avantageux sur le plan stratégique pour l'augmentation du rayon d'action de notre aviation.

Nos bases d'aviation en Angleterre sont défendues avec les meilleurs moyens du monde, qui se sont développés constamment depuis 1917, de sorte que maintenant l'efficacité de l'action de tous les moyens de défense anti-aérienne de ces bases se trouve à un niveau très élevé.

Nous sommes en état de mener des actions d'aviation de bombardement à l'intérieur de l'Allemagne. L'aviation de bombardement peut, à partir des bases anglaises, bombarder les arrières de l'Allemagne pendant un temps prolongé et sans discontinuer. La raison en est que nous aurons derrière nous toutes les ressources de l'industrie anglaise. En outre, nous avons une

supériorité complémentaire, consistant en ce que nous possédons un grand nombre de mécaniciens d'aviation bien entraînés et instruits. Cela facilite grandement la solution du problème de l'approvisionnement et de l'exploitation. Les questions de l'approvisionnement et de l'exploitation du matériel sont résolues beaucoup plus facilement lorsque nos avions agissent à partir des bases anglaises que lorsque les opérations sont menées à partir de bases avancées (France, littoral méditerranéen), qui exigent l'établissement de liaisons particulières. A partir de ces bases, qu'elles soient situées en Angleterre ou qu'elles se trouvent en France, nous avons la possibilité d'atteindre tous les objectifs importants de l'Allemagne.

Vous connaissez sans doute par la presse les grands vols qui ont été effectués d'Angleterre à la Méditerranée, notamment à Marseille, et retour. Et cela a été fait non pas une fois, mais plusieurs fois.

L'aviation britannique devient chaque jour plus puissante. La production industrielle n'est pas seule à augmenter; la formation des pilotes et du personnel technique de service nécessaire à l'aviation se développe également. Nous attachons une grande importance aux techniciens de l'aviation, qui ont la responsabilité du maintien des avions en bon état. Le problème de l'exploitation correcte des avions devient de plus en plus difficile à mesure que les appareils se perfectionnent.

Nous sommes contre la construction de plus d'avions de première ligne que nous ne pouvons en entretenir durant la guerre. Notre point de vue est d'avoir en première ligne un nombre d'avions que nous pouvons maintenir en permanence durant une période suffisamment longue avec les réserves que nous possédons. En particulier, nous préférons avoir 1.000 avions de première ligne et maintenir ce nombre pendant six mois de guerre, plutôt que d'avoir plusieurs milliers d'avions de première ligne, mais de ne pouvoir maintenir ce nombre.

Il présente de l'intérêt pour l'aviation soviétique d'apprendre que l'aviation de première ligne dans la métropole a déjà dépassé le nombre de 3.000 avions. Ce nombre ne comprend pas les avions d'instruction et les avions qui attendent d'être envoyés outre-mer. Mais ce chiffre ne peut pas encore donner une idée vraie des possibilités immenses de l'aviation britannique en temps de guerre. Nous attachons une grande importance à ce que les actions de l'aviation de bombardement aient un caractère ininterrompu et prolongé. La situation de l'industrie et de la formation du personnel (pilotes, techniciens) complète le tableau d'ensemble de notre aviation militaire.

Je m'arrêterai sur le système de formation de nos cadres d'aviateurs. Pour instruire et perfectionner les hommes sortis avec succès des écoles de pilotage, nous avons environ quinze écoles. A la sortie de ces écoles de type supérieur, les pilotes sont envoyés immédiatement dans les escadrilles de combat. La sélection s'effectue de la façon suivante. On choisit des jeunes gens que leurs dons physiques rendent aptes au service dans l'aviation. Ces jeunes gens reçoivent une instruction élémentaire dans les écoles. Ceux qui ont réussi les épreuves de pilotage imposées partent ensuite dans les écoles indiquées plus haut, qui se divisent en deux catégories. La première catégorie, ce sont les écoles où l'on étudie la partie matérielle d'un avion moderne. Dans les écoles de la seconde catégorie, on étudie l'utilisation de l'avion au combat (bombardement, photographie aérienne, tir). Les pilotes convenant le mieux pour l'aviation de chasse sont envoyés dans les escadrilles de chasse. Les pilotes convenant le mieux pour les longs vols de reconnaissance et l'aviation de bombardement sont dirigés respectivement sur les escadrilles de reconnaissance et de bombardement. Enfin, les pilotes convenant le mieux pour servir dans l'aviation d'appui suivent, avant d'être envoyés dans leurs unités, des cours de brève durée dans leur spécialité.

Le nombre de ces écoles sera notablement accru en temps de guerre. L'organisation qui existe à l'heure actuelle permet de réaliser cet accroissement. Si la guerre éclate demain, cela pourra être fait immédiatement.

En outre, nous avons également des écoles pour l'instruction de tout le personnel de service à terre. Le nombre de ces écoles s'accroît, et beaucoup d'entre elles en sont déjà au stade de la formation. Il existe également des écoles civiles auprès des usines d'aéronautique. Nous envoyons les techniciens de l'air dans les usines afin qu'ils y étudient les avions modernes au fur et à mesure qu'ils apparaissent. Ces techniciens sont choisis à la fois dans les unités constituées et dans les dépôts d'instruction. Une partie des pilotes après avoir fait cinq ans de service, est versée dans la réserve, ce qui nous a permis de créer une réserve importante.

En ce qui concerne l'ampleur de la production industrielle de nos usines d'aéronautique, je peux citer ici les chiffres suivants : cette production a déjà dépassé le chiffre de 700 appareils par mois. Ce nombre ne comprend pas les avions civils et les avions d'instruction. Je ne connais pas exactement les chiffres de production des appareils civils et je ne parle ici que des appareils militaires. Cette production s'effectue sans augmentation du nombre habituel des équipes d'ouvriers dans les usines. Une grande partie

des usines travaille en une seule équipe, et une partie en deux équipes.

En cas de guerre, cette industrie peut fournir une production de beaucoup supérieure. Nous avons de très grandes réserves industrielles, auxquelles nous n'avons pas encore touché et qui seront utilisées en cas de guerre. Nous avons actuellement beaucoup d'usines qui produisent des automobiles, des motocyclettes et d'autres articles d'intérêt civil, et qui peuvent en temps de guerre être utilisées pour fabriquer de la production aéronautique militaire.

Avec ce que j'ai dit ici, vous pouvez vous faire une idée de la puissance de l'aviation britannique. A la fin de la dernière guerre, nous avions la plus puissante aviation du monde. Nous avions dans nos unités et nos formations plus de 22.000 avions. Cela ne signifie naturellement pas que tous pouvaient être utilisés, prendre l'air en même temps.

En tout cas, on peut dire avec assurance que, si la guerre éclatait prochainement, nous la commencerions dans des conditions plus favorables que dans la dernière guerre. Je suis sûr que nous obtiendrons des résultats plus étonnants que ceux que nous avons eus à la fin de la dernière guerre.

Nous avons actuellement un système d'approvisionnement ininterrompu de notre aviation de bombardement, ainsi que de chasse et de reconnaissance, en toutes ressources nécessaires. Dès maintenant, nous prenons des mesures pour accroître la production de tous les matériaux nécessaires (carburant, huiles de graissage, etc.) et créer les réserves nécessaires afin de faciliter l'extension ultérieure de cet approvisionnement pendant la guerre.

Nous venons d'exposer en traits rapides la situation de l'aviation britannique, et avons dit ce qu'elle peut faire. J'espère qu'un peu plus tard nous pourrons discuter les meilleurs moyens d'utiliser les immenses forces aériennes qui seront à la disposition de l'U.R.S.S., de la France et de la Grande-Bretagne.

LE GÉNÉRAL DOUMENC remercie le maréchal Burnett pour la communication qu'il a faite sur l'aviation britannique. Le maréchal K. Vorochilov et l'amiral Drax s'associent à lui.

La séance est suspendue pendant 15 minutes.

(Après la suspension.)

LE GÉNÉRAL DOUMENC. La séance est reprise. La parole est au général Valin pour une communication sur l'aviation française.

LE GÉNÉRAL VALIN. Je veux à mon tour caractériser l'aviation française.

Je veux commencer par l'organisation du matériel afin de satisfaire le désir du général Loktionov et de répondre aux questions posées par lui, en prenant pour principe la même idée [1] que le maréchal Burnett. Je veux commencer par le matériel et passer ensuite au personnel, à l'organisation des bases et des aérodromes, à la mobilisation et à l'organisation des différents services et terminer ma communication par les actions des forces aériennes sur le front Ouest. Mais auparavant je me permets de faire deux remarques. Premièrement : je parlerai seulement des avions de première ligne, autrement dit des avions qui peuvent être mobilisés immédiatement et qui sont pourvus pour cela en équipages, en armement, en approvisionnement et en pièces de rechange. Ce faisant, il faut avoir à l'esprit qu'une certaine réserve correspond aux appareils de première ligne. Cette réserve est fixée pour l'aviation de chasse à 200 % et pour toutes les autres catégories à 100 %. Par exemple, lorsque je parle de 100 avions de chasse de première ligne, cela signifie qu'il existe en réserve 200 avions qui peuvent remplir des fonctions de combat. Seconde remarque : en parlant de ces forces aériennes, j'aurai en vue uniquement les forces aériennes de la métropole et de l'Afrique du Nord, et je ne prendrai pas en considération les différentes forces armées stationnées dans les colonies. Leur tâche est la défense des colonies elles-mêmes, mais elles peuvent être utilisées en cas de nécessité comme renfort pour les forces essentielles.

Matériel. Le nombre des avions de première ligne est actuellement d'environ 2.000, dont les deux tiers sont des avions modernes ayant une vitesse de 450 à 500 km/h pour les chasseurs avec armement perfectionné et de 400 à 450 km/h. pour les bombardiers, avec un rayon d'action de 800 à 1.000 km. et un tonnage de bombes de 1.000 à 2.500 kilogrammes.

Ces derniers temps cette aviation se développe à un rythme rapide en raison des possibilités de notre industrie. Il est prévu que notre aviation aura, en 1940, 3.000 avions de première ligne.

Pour en finir avec la question du matériel, je dirai que la mobilisation de l'industrie française en ce qui concerne le matériel d'aviation permet de maintenir constamment au niveau que j'ai indiqué le nombre des avions de première ligne. Trois mois après le début de la guerre, le nombre des avions produits dépassera les pertes enregistrées, et ce nombre augmentera dans des proportions comparables à celles de la dernière guerre.

1. *Sic* dans l'original.

Personnel. Comme dans toutes les troupes techniques, assurer à l'aviation son personnel est le problème le plus difficile à résou-

Préparation militaire. Cette préparation est suivie par les jeunes qui veulent apprendre l'art de voler dans des organisations aéronautiques publiques dont la tâche consiste à leur apprendre le pilotage d'avions légers.

Les jeunes qui désirent apprendre différentes spécialités de l'aéronautique font ces études dans des écoles qui dépendent des aéroclubs.

Enfin, cette formation s'effectue dans des écoles de vol militaires, dont le nombre augmente sans cesse.

Ensuite a lieu la formation des techniciens de l'aviation, des techniciens de l'armement, des techniciens de l'équipement spécial, des électriciens. Tous sont formés dans des écoles militaires spécialisées. Je ne vous donne pas de chiffres, parce que, en comparaison de ce que vous a communiqué le maréchal Burnett, cela produirait sur vous une impression insuffisante, alors que nos méthodes sont différentes. Nous avons pour chaque spécialité des écoles principales, qui sont combles, pas pour toutes les spécialités il est vrai, mais seulement pour les pilotes, les techniciens de l'aviation et les techniciens de l'armement. Il existe en outre des possibilités complémentaires pour recruter du personnel technique pour nos unités aériennes.

Formation des réserves. Tous les réservistes sont rattachés soit à des formations en activité, et dans ce cas ils sont considérés comme du personnel de l'aviation en activité, soit à des centres spéciaux d'instruction des réserves, où ils peuvent suivre des stages à titre obligatoire ou volontaire.

Organisation des bases terrestres. Outre les bases du temps de paix, nous avons organisé des bases du temps de guerre. De très grands efforts ont été entrepris ces derniers temps dans ce sens. Actuellement, nous avons sur tout le territoire de la France des bases destinées à desservir la totalité des flottes aériennes française et anglaise. Ces bases sont construites en tenant compte des différentes variantes de la conduite de la guerre, conformément aux hypothèses qui ont été exposées. Chaque base est calculée pour recevoir 20 avions au moins et elle est pourvue de tous les moyens d'approvisionnement nécessaires.

Le maréchal K. Vorochilov. Une telle base peut-elle assurer complètement la continuité des actions de combat, ou bien est-ce une base sur laquelle on peut s'arrêter pour se reposer, faire le plein et repartir pour un autre endroit ?

Le général Valin. Je vais vous dire ce qu'il y a sur ces bases. Il y a là tous les moyens d'approvisionnement, qui com-

prennent des réservoirs d'essence souterrains avec tous les mécanismes nécessaires pour faire le plein rapidement, des dépôts de munitions, des moyens de transmission représentés par des centres téléphoniques souterrains, du matériel de camouflage de réserve (peinture, toile, filets) et plusieurs milliers de mètres carrés de grilles d'acier, permettant de réparer rapidement les dégâts causés à l'aérodrome par un bombardement. En outre, il y a là des unités de troupes terrestres, appelées compagnies de service. Ces compagnies de service existent sur le territoire de chaque aérodrome, qu'il y ait ou non des avions sur celui-ci. Elles ont pour fonction d'organiser la défense de l'aérodrome, ainsi que de satisfaire tous les besoins des unités qui occupent ou occuperont l'aérodrome en question.

Mobilisation. Toute l'armée de l'air peut être mise sur le pied de combat en quatre heures. En quoi cela consiste-t-il ? Une fois l'ordre donné, l'aviation militaire est dispersée afin de ne pas souffrir des bombardements aériens, et elle est dirigée dans des endroits qui ne sont pas des aérodromes opérationnels, mais des aérodromes spéciaux de dispersion. Cela est fait pour ne pas découvrir à l'adversaire dès le début nos aérodromes opérationnels.

Services. Les services de la flotte aérienne ont approximativement la même organisation que ceux de l'armée de terre. Certains services, et notamment celui de santé, fonctionnent d'une façon absolument identique.

L'organisation du service d'approvisionnement en carburant et du service d'approvisionnement en munitions est élaborée dans les plus grands détails. Il comprend des dépôts souterrains sur les bases elles-mêmes. Les dépôts les plus importants de l'arrière sont également souterrains. Ces dépôts sont alimentés ou bien par des trains, ou bien par les routes qui fonctionnent en temps de paix. L'envoi des trains est prévu dans des plans de transport. En outre, leur approvisionnement est prévu par les transports routiers. Le service est assuré par des unités de troupes spéciales appelées compagnies. Il existe notamment, par exemple, une compagnie d'approvisionnement en carburant et une compagnie d'approvisionnement en munitions. Ces compagnies disposent de moyens de déplacement modernes et, en général, des moyens techniques nécessaires, notamment de moyens de pompage, ainsi que de camions-grues pour le transport et le déchargement des munitions. Toutes ces compagnies existent déjà actuellement. Elles seront doublées dès la première période de la guerre grâce à une réquisition spéciale des véhicules. Notamment, les véhicules nécessaires peuvent être pris dans l'industrie du combustible.

Je passe maintenant à la question générale de l'emploi de l'aviation. Le commandement de la flotte aérienne française envisage l'utilisation maxima des possibilités de l'aviation, afin d'obtenir dans les plus brefs délais possibles la concentration de l'aviation là où la situation l'exigera.

Dans ce but, l'aviation dispose sur le territoire de la France et de l'Afrique du Nord des bases dont j'ai parlé, et le nombre de ces bases n'est pas inférieur à trois pour chaque formation composée de 20 avions. Toutes ces bases et leur approvisionnement sont prévus pour tous les cas d'opérations militaires. La disposition de ces bases par rapport à la ligne du front dépend du théâtre des opérations militaires, elle sera d'une sorte dans les Alpes et d'une autre sorte dans le nord de la France.

Grâce à cette organisation, en cas de nécessité, il n'est pas besoin de transporter avec soi l'équipement au sol et le personnel de service. Cela permet à l'aviation de manœuvrer très rapidement et de se concentrer sur les points qui existent.

Par conséquent, si l'on a besoin de personnel technique, on pourra le transporter en avion, car aux points où il arrivera, il y a tout le nécessaire pour subsister plusieurs jours.

Ainsi, il est possible, suivant la situation, de transférer le centre des actions de l'aviation là où cela est le plus nécessaire à un moment donné.

En outre, cette organisation facilite la défense contre une attaque de l'adversaire aérien, notamment contre une attaque des bombardiers. Les compagnies de service qui se trouvent sur ces bases permettent aux avions eux-mêmes de changer rapidement d'aérodrome en cas de probabilité de destruction ou d'attaque. Cela présente également un grand avantage.

Le travail d'établissement de ces bases a coûté très cher, mais il était nécessaire. A la suite du travail accompli, chaque formation d'avions dispose de trois bases équipées.

Actuellement, un nombre suffisant de ces bases a été construit pour l'aviation française, ainsi que pour l'aviation anglaise qui devra agir sur le territoire de la France. Toutes les mesures ont été prévues pour, au fur et à mesure du développement de l'aviation française, conserver ce principe des trois bases pour chaque formation d'avions.

Ainsi, ce qui a été dit sur l'aviation française ne se distingue presque pas de ce qu'a rapporté le maréchal Burnett sur l'aviation anglaise. Nos deux aviations sont entraînées pour des actions communes, et un grand nombre de bombardiers de la flotte aérienne française a déjà effectué des vols au-dessus de l'Angleterre.

L'aviation de chasse, agissant en commun avec l'artillerie anti-aérienne, défend les centres les plus vitaux contre les attaques aériennes de l'ennemi. Notamment, elle couvre tous les objectifs essentiels dont la destruction pourrait influer sur le déroulement des opérations militaires : centres ferroviaires, grandes voies routières, ponts et concentration de forces terrestres et aériennes, ainsi qu'entreprises industrielles nécessaires aux besoins de la défense.

L'aviation de bombardement a pour but la destruction exclusive d'objectifs militaires situés sur le territoire de l'ennemi et évite les actions contre la population civile et les édifices civils. Les objectifs d'action de notre aviation de bombardement, que l'ennemi couvre avec son aviation de chasse et son artillerie anti-aérienne [2]. Les objectifs d'action de l'aviation de bombardement sont évidemment identiques dans tous les pays.

Une question fort complexe est l'ordre des attaques contre les différents objectifs. La succession de ces attaques ne peut être décidée qu'en fonction des actions concrètes à un moment donné sur un front donné.

Je termine là-dessus mon intervention.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Puis-je, en notre nom à tous, remercier le général Valin pour la communication qu'il vient de faire ? (*Le maréchal K. Vorochilov et l'amiral Drax remercient le général Valin pour sa communication.*)

Peut-on obtenir maintenant la réponse à la question posée par l'amiral ?

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je demanderai à M. l'amiral et à la haute conférence la permission de présenter la réponse à la séance suivante.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Notre programme prévoit maintenant les remarques de la délégation soviétique sur les trois principes. Peut-on demander à M. le maréchal de faire maintenant ces remarques ?

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. La mission militaire soviétique a pris une connaissance approfondie des trois principes qui lui ont été soumis par le chef de la mission militaire française, M. le général Doumenc.

Ces trois principes sur l'organisation de la défense des parties contractantes sont trop universels, abstraits, désincarnés et n'engagent personne à rien. Je les partage évidemment, car il est difficile de leur objecter quelque chose. Mais, ne représentant rien de concret, ils pourraient tout juste servir de matériau pour

2. Sic dans l'original.

une sorte de déclaration abstraite. Or, nous sommes réunis ici non pas pour adopter une déclaration générale, mais pour élaborer une convention militaire concrète, qui doit définir le nombre des divisions, des pièces d'artillerie, des chars, des avions, des escadres navales, etc. qui participent en commun à la défense des pays contractants.

Telle est notre réponse aux trois principes présentés.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je veux dire au maréchal qu'il est très sévère pour mes principes.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. La rudesse de ma réponse est déterminée par celle de la situation militaire et politique actuelle. Il y a deux jours, l'amiral Drax a déclaré que l'Allemagne avait déjà mobilisé deux millions d'hommes et se préparait à entrer en action le 15 août, c'est-à-dire hier, contre un des pays pacifiques. Bien que le pronostic de l'amiral Drax, par bonheur, ne se soit pas réalisé, néanmoins la tension de la situation politique en Europe n'a pas diminué, mais au contraire augmenté. Il s'ensuit que la conférence des missions militaires de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Union soviétique, si elle veut sérieusement aboutir à une solution concrète de la question des actions communes contre l'agression, doit, sans perdre vainement du temps pour des déclarations qui ne signifient rien, résoudre au plus vite cette question fondamentale.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je veux suivre les conseils que m'a donnés le maréchal Vorochilov, et je propose de corriger ces points sur la base du rapport fait hier par le chef d'état-major général, le commandant d'armée Chapochnikov. Il faut charger quelqu'un de rédiger un projet et de soumettre à la discussion une nouvelle proposition.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. J'estime que le moment n'est pas encore venu de rédiger un document quel qu'il soit. Nous n'avons pas résolu la question cruciale pour la partie soviétique, à savoir la question du libre passage des forces armées de l'Union soviétique sur le territoire de la Pologne et de la Roumanie en vue des actions communes armées des parties contractantes contre l'adversaire commun.

C'est seulement après une solution positive de cette question que nous pourrions entreprendre la discussion des plans des représentants des trois missions militaires, entendus ici dans leur esquisse générale.

Jusqu'à présent, nous avons seulement échangé des communications. Personnellement, je pense que ce n'est que le début de

nos négociations concrètes sur la détermination du nombre des forces armées de chaque partie et de leur emploi contre l'agression en Europe.

Le général Doumenc. M. le maréchal n'estime-t-il pas possible de préciser ces chiffres sans perdre de temps, sous forme de projet préalable des paragraphes (articles) de la convention ?

Le maréchal K. Vorochilov. Je pense que, aussi longtemps que notre mission soviétique n'aura pas reçu la réponse à notre question, désormais connue de tous, sur laquelle les missions de la Grande-Bretagne et de la France ont consulté leurs gouvernements, tout travail préalable est, jusqu'à un certain point inutile.

Le général Doumenc. Je prends acte de ce qu'a dit M. le maréchal et je propose de passer à la question de savoir ce que nous allons faire à la prochaine séance. Pouvons-nous entendre les communications du chef des Forces aériennes le général Loktionov sur la flotte aérienne de l'Armée rouge, que nous n'avons pas encore entendues ?

Outre ce que j'ai déjà remis au maréchal sous forme d'une série de questions, il y a encore un certain nombre de questions que, avec l'autorisation du maréchal, nous voudrions poser à la mission soviétique et auxquelles nous entendrions avec plaisir les réponses. Ces questions sont rédigées en anglais, et je les donne maintenant à lire à mon voisin (*il les remet au général Heywood*).

Le maréchal K. Vorochilov. Le mieux est simplement de remettre ces questions sous forme écrite. Je demande la permission de donner la réponse de notre mission à l'une des prochaines séances. Le souhait de M. le président d'entendre le rapport sur les forces aériennes de l'Union soviétique sera réalisé, car la mission soviétique ne désire pas être en dette envers les missions française et anglaise.

Le général Doumenc. Je propose, s'il n'y a pas d'objections de la part du maréchal et de l'amiral, d'organiser la séance suivante demain.

Le maréchal K. Vorochilov. Je voudrais demander à M. le général Doumenc et à M. l'amiral Drax de nous faire connaître approximativement quand ils attendent la réponse de leurs gouvernements à notre question.

Le général Doumenc. Le plus vite possible.

Le maréchal K. Vorochilov. Si la réponse qu'attendent les missions anglaise et française peut tarder longtemps, je crois

qu'il nous faudra, après notre communication relative aux forces aériennes de l'U.R.S.S., suspendre nos séances jusqu'à l'arrivée de la réponse.

Le général Doumenc. Je voudrais, outre l'audition de la communication du général Loktionov, obtenir également les réponses aux questions qui viennent d'être remises au maréchal, parce qu'elles sont très importantes.

Le maréchal K. Vorochilov. Peut-être sont-elles très importantes, mais nous n'en avons pas encore pris connaissance. Nous devons en prendre connaissance, après quoi nous serons en état de dire si nous répondrons à ces questions avant d'avoir reçu la réponse des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France, ou bien seulement après avoir reçu cette réponse à notre question.

L'amiral Drax. Je n'ai pas la possibilité de faire savoir quand sera reçue la réponse du gouvernement, car cela dépend du gouvernement lui-même.

Le général Doumenc. Je vous prie de faire connaître à la séance de demain quand la mission soviétique pourra répondre aux questions posées par nous, immédiatement ou bien plus tard. Je pense que nous pourrions peut-être poursuivre les travaux, en considérant qu'il sera reçu une réponse affirmative à la question posée par la mission militaire soviétique.

Le maréchal K. Vorochilov. Malheureusement, notre mission ne pourra pas poursuivre le travail en commun aussi longtemps que nous ne saurons pas, d'une façon non pas hypothétique, mais réelle, comment les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France considèrent notre participation aux actions communes contre l'agresseur.

Le général Doumenc. Je pense qu'on peut considérer la séance d'aujourd'hui comme levée, et la reprendre demain à 10 heures du matin.

La proposition est acceptée.

Annexe.

QUESTIONS MILITAIRES
A LA MISSION MILITAIRE SOVIETIQUE

1. Quelle est l'opinion de la mission militaire soviétique sur l'éventualité d'une entrée en guerre de l'Italie :

a) dans le cas où l'Union soviétique aurait signé un pacte avec la France et la Grande-Bretagne;

b) si l'Union soviétique n'a pas signé de pacte avec nous ?

Si l'opinion de la mission militaire soviétique est que l'Italie entrera probablement en guerre, quelle est son opinion sur l'action possible de l'Italie opérant à partir de l'Albanie ?

2. Sur les trois variantes d'action décrites par la mission militaire soviétique, laquelle, à son avis, est la variante qui sera adoptée le plus probablement par l'Allemagne ?

3. La mission militaire soviétique peut-elle donner des détails plus précis sur les zones du territoire roumain auxquelles elle juge nécessaire d'avoir un droit d'accès et dans lesquelles elle souhaite mener les opérations ?

4. Dans la variante n° 2, que se propose de faire l'Union soviétique si la Bulgarie se joint à la Hongrie contre la Roumanie ? Dans ce cas, quelle aide peut-elle donner à la Turquie ?

5. Quel tonnage régulier de marchandises peut être envoyé par voie ferrée à la Pologne :

a) de Mourmansk;

b) de la mer Noire ?

Par quelles lignes de chemin de fer peut passer le courant de marchandises, de façon à gêner le moins possible l'approvisionnement de l'armée russe ?

6. Quel port (quels ports) soviétique(s) de la mer Noire pouvons-nous utiliser pour amener l'approvisionnement sur le front russo-polono-roumain ?

7. *a*) Si la question du passage des troupes soviétiques en Pologne est résolue en accord avec les souhaits exprimés par la mission militaire soviétique, l'Union soviétique consent-elle à participer au ravitaillement de la Pologne en matériel, en armement, en matières premières et autres articles industriels ?

b) Même question pour la Roumanie.

8. Quelles quantités de produits pétroliers raffinés l'Union soviétique peut-elle fournir en cas de guerre ? Aura-t-elle un nombre suffisant de navires pétroliers pour leur transport ?

DECLARATION QUI DEVAIT ETRE FAITE A LA FIN DE CES QUESTIONS

Nous avons préparé quelques questions sur la politique aérienne soviétique, mais comme les plans aériens soviétiques seront bientôt exposés et comme ce qui sera dit alors peut répon-

dre à certaines de ces questions, nous proposons de reporter toutes les questions aériennes jusqu'à ce que les plans aériens soviétiques soient connus.

QUESTION NAVALE

Quels types de navires de guerre franco-anglais et en quel nombre, doivent à votre avis opérer dans la Baltique ?

(Ces textes, dont l'original est anglais, sont retraduits du russe.)

Séance du 17 août 1939

Début de séance à 10 *h.* 07
Fin de séance à 13 *h.* 43

Le maréchal K. Vorochilov (président). Je déclare ouverte la séance des missions militaires.

A la séance d'aujourd'hui, nous devons entendre une communication sur les forces aériennes de l'Union soviétique. S'il n'y a aucune question, je me permettrai de donner la parole au commandant d'armée de 2e classe Loktionov, chef des Forces aériennes de l'Armée rouge ouvrière et paysanne.

Le commandant d'armée A. Loktionov. Dans son rapport, le chef d'état-major général de l'Armée rouge, le commandant d'armée de 1re classe Chapochnikov, a dit que l'Armée rouge mettra en action sur le théâtre d'opérations d'Europe occidentale de 5.000 à 5.500 avions de combat. Ce chiffre constitue l'aviation de première ligne, sans compter les réserves.

L'aviation moderne constitue 80 % du chiffre indiqué, avec les vitesses suivantes : chasseurs, 465 à 575 km/h et plus ; bombardiers, 460 à 550 km/h. Rayon d'action de l'aviation de bombardement : 1.800 à 4.000 km. Chargement de bombes : de 600 kg (sur les appareils de types anciens) à 2.500 kg.

M. le maréchal de l'air Burnett a déclaré qu'il vaut mieux avoir moins d'avions de première ligne, préférant pouvoir les remplacer réellement pendant la guerre. Cela est juste en ce

sens que les capacités de production de l'industrie aéronautique doivent pouvoir couvrir complètement les pertes d'avions pendant la guerre, ce qui est particulièrement important. Cependant, cela n'empêche absolument pas d'en avoir en première ligne un nombre tel qu'il ne soit en tout cas pas moindre que celui des adversaires probables. Celui qui entrera en guerre avec une aviation de premier ordre aura incontestablement une grande supériorité sur l'ennemi.

Le rapport entre l'aviation de bombardement, de chasse et d'appui s'établit ainsi : aviation de bombardement 55 %, aviation de chasse 40 % et aviation d'appui 5 %.

Les usines d'aviation d'Union soviétique travaillent actuellement en une seule équipe, certaines seulement en deux, et elles fabriquent pour les besoins indispensables en moyenne 900 à 950 avions par mois, outre les avions civils et les avions d'exercice.

En liaison avec les progrès de l'agression en Europe et en Orient, notre industrie aéronautique a pris les mesures nécessaires pour étendre sa production jusqu'au volume nécessaire pour couvrir les besoins de la guerre.

Personnel. La formation des pilotes et du personnel technique des forces aériennes s'effectue suivant le système suivant. Les jeunes reconnus physiquement aptes à servir dans l'aviation reçoivent une formation élémentaire sur des avions d'exercice dans les aéroclubs, après quoi ils passent dans des écoles de l'air, où la durée des études est de un à deux ans. Les pilotes et les observateurs se forment dans 19 écoles de l'air; le personnel technique de toutes spécialités dans 8 écoles techniques de l'air. Il existe en outre 4 écoles de perfectionnement pour le vol et la technique. Il y a au total 33 écoles. Auprès des écoles techniques existantes il y a des cours de formation complémentaire du personnel ingénieurs et techniciens. Toutes les écoles sont combles et assurent le recrutement des forces aériennes et la constitution des réserves.

Pour la formation supérieure des officiers, du personnel navigant et des ingénieurs, nous avons une Académie des Forces aériennes.

Outre cela, la flotte aérienne civile a ses écoles à elle pour la formation du personnel navigant et des techniciens, non seulement en vue du recrutement de ses cadres, mais aussi pour la constitution de réserves. Le perfectionnement des réserves déjà instruites s'effectue systématiquement dans des centres d'instruction et des unités de réserve.

Emploi de l'aviation. La mise sur pied de combat des principales formations de l'aviation s'effectue en 1 à 4 heures après

l'alerte. Les unités de service sont constamment sur le pied de combat.

Dans la période initiale de la guerre, les actions des forces aériennes se conformeront aux plans élaborés par l'état-major général. Le principe général de l'action des forces aériennes est déterminé par la nécessité de concentrer les efforts de tous les moyens, tant terrestres qu'aériens, dans la direction du coup principal. Les actions de l'aviation s'effectuent donc en liaison étroite avec les troupes terrestres sur le champ de bataille et en profondeur de l'opération en cours.

Les objectifs de l'aviation de bombardement seront : les troupes de l'adversaire et un certain nombre de ses objectifs militaires importants. En outre, l'aviation de bombardement devra agir sur des objectifs militaires et sur les arrières de l'adversaire en profondeur. L'aviation soviétique ne se pose pas pour tâche le bombardement de la population civile.

L'aviation de chasse a pour tâche, outre la défense d'un certain nombre d'objectifs militaires importants, des voies ferrées et des routes, la couverture des concentrations de troupes terrestres et d'aviation, la défense des grandes villes en liaison étroite avec les autres moyens de défense anti-aérienne — artillerie de D.C.A. et autres moyens — la lutte contre l'aviation de l'adversaire et la couverture des opérations de l'aviation de bombardement et d'assaut sur le champ de bataille en liaison étroite avec elles.

Le fait que l'aviation est basée sur des aérodromes opérationnels et le travail des arrières de l'aviation permettent de manœuvrer avec souplesse l'aviation sur le front et en profondeur, en évitant des transports inutiles des parcs d'aviation.

J'ai terminé.

Le maréchal K. Vorochilov. La parole est au maréchal Burnett.

Le maréchal Burnett. Je voudrais, au nom des missions française et anglaise, exprimer notre reconnaissance au général Loktionov pour la précision de son exposé. J'ai été fortement impressionné par l'énergie et l'esprit d'organisation avec lesquels l'Union soviétique a su obtenir des résultats aussi importants dans la création de son aviation.

Je demanderai la permission de poser un peu plus tard une ou deux questions pour préciser certains éléments qui sont restés un peu obscurs pour moi dans la communication du général Loktionov.

Le général Valin. Puis-je poser quelques questions, car je n'ai pas tout à fait compris certains passages de l'exposé du général Loktionov, notamment à propos de l'emploi des bases.

Le commandant d'armée A. Loktionov. Une fois l'alerte donnée, l'aviation passe des bases du temps de paix sur les aérodromes de réserve et se disperse. Suivant les plans du commandement, l'aviation occupe ses aérodromes opérationnels de combat, comme nous les appelons, sur lesquels existent dès maintenant les réserves nécessaires d'essence et de munitions. Le réseau des aérodromes permet à l'aviation de manœuvrer à la fois sur le front et en profondeur.

Le maréchal K. Vorochilov. Permettez-moi de passer à la suite de la discussion des questions. Il nous reste pour le moment une seule question à discuter, ce sont les questions posées par les missions anglaise et française à notre mission soviétique. Les questions posées à la mission soviétique, au nombre de huit plus une question navale, soit au total 9, représentent, d'une part, des questions générales, ayant un caractère politique, abstrait; d'autre part, ces questions comprennent des éléments de détails tels et d'une concrétisation [telle] des rapports mutuels des futurs alliés que les réponses à ces questions découleront du fait même de la conclusion éventuelle d'une convention militaire entre nos pays.

Ayant fait cette réserve, j'estime nécessaire de répondre brièvement, point par point, à ces questions.

Première question : Quelle est l'opinion de la mission militaire soviétique sur la possibilité de l'entrée en guerre de l'Italie : *a*) au cas où l'Union soviétique aura signé un pacte avec la Grande-Bretagne et la France; *b*) si l'Union soviétique ne signe pas de pacte avec elles ?

L'opinion de la mission soviétique est la suivante : l'Italie ne peut pas rester à l'écart en cas d'agression militaire en Europe. L'Italie a une alliance militaire avec l'Allemagne, qui fait obligation aux deux pays d'agir en commun contre une tierce partie. En outre, le chef de l'Italie actuelle, M. Mussolini, a déclaré à maintes reprises et d'une façon assez nette devant le monde entier que, dans toutes les conditions, lui et son armée seraient avec l'Allemagne. Il semble que cela soit tout à fait suffisant pour avoir à ce sujet une opinion nette.

La fin de cette première question est la suivante : si l'opinion de la mission militaire soviétique est que l'Italie entrera peut-être en guerre, quelles sont les actions possibles de l'Italie en cas d'opérations menées à partir de l'Albanie ?

La mission militaire de l'Union soviétique ne peut malheureusement pas concrétiser son opinion sur cette question parti-

culière, en partant de l'idée que l'Italie, ayant les mains libres, peut agir et agira évidemment dans des secteurs différents, non seulement à partir de la base de départ albanaise, mais aussi directement sur la frontière française et aussi, ce qui est fort probable, à partir du territoire espagnol. Je ne parle même pas de la Tunisie et des îles de la Méditerranée. Il est donc difficile pour la mission soviétique, et ce n'est sans doute pas nécessaire, de faire des conclusions concrètes quelconques sur la question particulière posée ici.

Deuxième question : Des trois variantes d'action différentes prévues par la mission soviétique, quelle variante sera adoptée le plus probablement par l'Allemagne, et quelle est l'opinion de la mission militaire soviétique sur cette question ?

Il est fort difficile de deviner à l'avance les intentions de l'Allemagne et de ses dirigeants, comme peut en témoigner ne serait-ce que le fait suivant : il y a trois jours, M. l'amiral Drax nous a communiqué que l'Allemagne avait mobilisé 2 millions d'hommes et se préparait à entrer en action le 15 août.

L'AMIRAL DRAX. Non, non.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je ne vois rien de mal [dans ce pronostic], et j'étais alors d'accord avec vous. Cela pouvait se produire, mais cela ne s'est pas produit. Ni M. l'amiral, ni MM. les maréchaux et généraux ici présents, ni toute notre conférence dans son ensemble, ne peuvent malheureusement prévoir avec une exactitude quelconque les événements parce que les individus qui organisent ces événements sont des gens qui comprennent assez bien l'importance de la surprise et des actions inattendues. Voilà pourquoi il m'est difficile de répondre d'une façon quelque peu circonstanciée à la deuxième question.

L'AMIRAL DRAX. Il se peut que ma remarque n'ait pas été traduite tout à fait exactement. Je veux m'expliquer. J'ai dit que l'Allemagne avait mobilisé 2 millions d'hommes et était prête à la guerre, mais pas [qu'elle] devait obligatoirement entrer en action le 15 août. [J'ai seulement affirmé que], à partir du 15 août, elle serait prête à entrer en action à tout moment. Mais je n'ai jamais exprimé d'opinion quant à la date exacte de l'entrée en action de l'Allemagne.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je m'excuse vivement auprès de M. l'amiral s'il en est ainsi, mais les interprètes ont traduit alors comme je l'ai dit ici, à savoir que l'Allemagne avait mobilisé 2 millions d'hommes et qu'il y avait des renseignements selon lesquels elle entrerait en action le 15. Je prends le procès-verbal et

je lis : l'Allemagne a déjà mobilisé 2 millions d'hommes, et son entrée en action est prévue pour le 15 août.

L'AMIRAL DRAX. Non, non, je n'ai pas parlé ainsi.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je demanderais alors à l'amiral de donner sa formulation exacte. Cela peut être fait ensuite. Vous partez de l'idée qu'un malentendu s'est glissé à ce moment-là. Néanmoins, tout ce que j'ai dit, à l'exception de ma référence aux paroles de M. l'amiral, reste pleinement valable. Si une grande guerre européenne doit s'engager, et cela est presque incontestable, elle se déclenchera à la fois soudainement et dans des limites et des proportions difficilement prévisibles. C'est pourquoi je ne peux pas donner de réponse circonstanciée à la deuxième question.

Troisième question : La mission militaire soviétique peut-elle donner des renseignements plus précis sur les régions du territoire roumain auxquelles elle estime nécessaire de recevoir le droit d'accéder et dans lesquelles elle désire agir ?

A cette question il m'est également difficile de répondre, parce que la Roumanie peut être l'objet d'une agression sur des points différents de son territoire. Et si l'Union soviétique devait venir en aide à la Roumanie, nous devrions tenir compte de la situation objective déjà créée. Cette situation définirait aussi les régions dans lesquelles nous devrions envoyer des troupes.

Quatrième question : Que se propose de faire l'Union soviétique dans la deuxième variante, si la Bulgarie s'allie à la Hongrie contre la Roumanie ? Quelle aide peut-elle apporter dans ce cas à la Turquie ?

C'est à cette question qu'il m'est le plus facile de répondre. La France et la Grande-Bretagne ont des pactes d'assistance mutuelle avec la Turquie. Ces pactes font obligation à la Grande-Bretagne et à la France de défendre la Turquie. Si nous concluions une convention militaire des trois Etats il va de soi que nous participerions avec notre part de forces armées à cette défense de la Turquie. Les forces de l'Union soviétique sont pleinement suffisantes pour participer à cette action commune de défense de la Turquie.

Cinquième question : Quel est le tonnage de transport régulier qui peut être envoyé par chemin de fer à la Pologne : *a*) à partir de Mourmansk; *b*) à partir de la mer Noire ? Suivant quelles voies ferrées peut-il être envoyé pour gêner le moins possible l'approvisionnement de l'armée russe ?

Cette question appartient à la catégorie des détails dont j'ai déjà parlé au début. Si une convention est conclue entre nos pays, l'Union soviétique trouvera un tonnage suffisant et suffisam-

ment de possibilités pour remplir tous ses engagements vis-à-vis de ses alliés.

Sixième question : Cette question appartient également à la catégorie de celles qui détaillent nos relations futures. Nous avons sur la mer Noire un nombre suffisant de ports tout à fait modernes, qui peuvent assurer tous les besoins de la défense de notre Etat et des alliés, si nous en avons.

Si M. l'amiral et M. le général n'ont pas d'objection, nous pourrions faire maintenant une suspension. (*Pas d'objections.*) La séance est suspendue pour 15 minutes.

(*Après la suspension.*)

Le maréchal K. Vorochilov. La séance reprend. Je veux répondre aux questions suivantes.

Septième question : Cette question concerne entièrement ou presque nos commissariats du peuple économiques, et en premier lieu le commissariat du peuple au Commerce extérieur. Pour ma part, je ne peux dire qu'une seule chose : non seulement l'Union soviétique effectuera au moment de la guerre telles ou telles opérations commerciales avec des pays amis ou neutres, mais même maintenant, dans des conditions de paix, l'Union soviétique, on le sait, a des relations commerciales actives avec de nombreux pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Huitième question : L'Union soviétique a une industrie du pétrole puissante et qui se développe constamment. En rapport avec ce développement, nous avons de bons transports pétroliers, maritimes, fluviaux et ferroviaires, qui satisfont pleinement nos besoins et se développent également sans cesse. Naturellement, si une convention est conclue, cette question trouvera sa solution dans les décisions concrètes qui seront prises à la suite de notre traité.

Reste la dernière question, la question navale : Quels sont les types et le nombre des forces navales franco-britanniques qui, dans votre hypothèse, doivent agir dans la Baltique ?

Je donne la parole pour répondre à cette question au commissaire du peuple à la marine de guerre, l'amiral de la flotte de 2e classe Kouznetsov.

L'amiral de la flotte N. Kouznetsov. Le nombre et les types des navires de la flotte anglo-française que nous estimerions nécessaire d'envoyer dans la Baltique seront définitivement établis et précisés après la fixation des détails des tâches déjà posées. (*Un entretien assez prolongé a lieu entre l'amiral Drax et le général Heywood.*) Il faut seulement tenir compte du fait que,

si l'on n'envoie pas dans la Baltique un nombre suffisant de navires, il sera difficile de résoudre la tâche fondamentale des flottes unies, à savoir la destruction de la flotte de l'adversaire.

Il nous est plus difficile de définir des propositions concrètes sur le nombre et les types des navires qu'à M. l'amiral Drax. Les tâches, elles, telles que nous les comprenons, sont exposées ici. (*Nouvel entretien prolongé entre l'amiral Drax et le général Doumenc.*)

L'AMIRAL DRAX. Je remercie le Commissaire du peuple à la Marine de guerre de l'U.R.S.S. pour la réponse qu'il vient de donner. En même temps, je voudrais poser encore quelques questions à la séance suivante.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Qui désire encore la parole ? L'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui est épuisé. Il faut fixer le jour de la prochaine séance et le programme de travail de celle-ci. Nous avons déjà convenu de mener notre travail jusqu'à l'épuisement des questions inscrites à l'ordre du jour de notre conférence. La marche ultérieure de nos séances dépend maintenant entièrement de la réception par la mission militaire soviétique des réponses à ses questions aux missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France.

Nous avons déjà pas mal travaillé et il me semble que, si nous ne recevons pas de réponse des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France aujourd'hui ni demain, il nous faudra malheureusement interrompre pour quelque temps nos séances dans l'attente de cette réponse.

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je veux remercier au nom des délégations anglaise et française pour les réponses qui ont été données aujourd'hui par le maréchal Vorochilov aux questions posées par nous. Certaines de ces questions exigent naturellement une étude détaillée et attentive. Nous sommes prêts à présenter les questions complémentaires qui sont nécessaires à cette étude concrète. En ce qui concerne nos séances suivantes, peut-être fixerons-nous la date de la prochaine séance pour résoudre les questions indiquées. Cela ne nous empêchera pas d'attendre la réponse à la question cruciale.

LE MARÉCHAL BURNETT. Le maréchal se souvient sans doute que j'ai voulu poser ce matin quelques questions du domaine de l'aviation pour éclaircir quelques points du plan exposé par le général Loktionov.

LE GÉNÉRAL HEYWOOD. Il est proposé de poser ces questions du domaine de l'aviation en même temps que les questions militaires dont a parlé le général Doumenc.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Il reste à régler la question de savoir quand nous allons nous réunir. La mission soviétique estime que jusqu'à la réception de la réponse aux questions posées par elle nous devrons interrompre les travaux de notre conférence. (*Conversation prolongée entre l'amiral Drax, le général Doumenc et le général Heywood.*)

L'AMIRAL DRAX. Nous avons encore beaucoup de travail à faire, et il ne peut pas être réalisé si nous n'avons pas reçu les réponses aux questions que nous voudrions poser. Ce travail serait retardé si les réponses ne sont pas reçues. A mon avis, cet ajournement n'est pas souhaitable et nécessaire, et il n'est pas de l'intérêt des trois missions. C'est pourquoi je propose de fixer la prochaine séance au 20 ou au 21 août, comme le voudra le maréchal.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. La mission soviétique, de même que l'amiral Drax, juge qu'il est très important de hâter les travaux de notre conférence. Dans ce but, la mission soviétique est prête non seulement à siéger chaque jour, mais même à dépenser pour ces séances davantage de temps. Cependant, ce n'est pas la faute de la mission soviétique s'il nous faut interrompre nos travaux.

La mission soviétique a déjà déclaré que, faute de solution des questions posées par elle, elle est privée de la possibilité de recommander à son gouvernement telles ou telles propositions concrètes sur les questions discutées ici. C'est pourquoi, malheureusement, je dois demander encore une fois à M. l'amiral Drax et à M. le général Doumenc de consentir à une interruption de nos séances jusqu'au moment où ils recevront la réponse de leurs gouvernements. (*L'amiral Drax et le général Doumenc se consultent longuement.*)

LE GÉNÉRAL DOUMENC. Je me permets de faire remarquer à M. le maréchal que ce n'est pas notre faute si nous ne pouvons pas satisfaire son désir, car vous nous avez posé des questions qui sont gouvernementales, et cela demande du temps. Néanmoins, j'estime utile de fixer une date, qui pourra être reportée par la suite si la réponse n'est pas reçue. Je propose de fixer la séance au 20 août, à 10 heures du matin.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je ne vois pas la nécessité de fixer un jour de séance sans être sûr que cette séance peut avoir lieu. Au nom de notre mission je me déclare d'accord à tout moment, aussitôt qu'une réponse sera reçue des deux gouvernements ou de l'un d'entre eux, pour convoquer immédiatement notre réunion. Mais avant la réception de la réponse je recommande à

nos hôtes de se reposer, de visiter Moscou, d'aller à l'exposition, de se sentir comme chez eux. Ce sera mieux à la fois pour notre affaire et pour le monde extérieur : décider une petite interruption est une chose naturelle.

L'AMIRAL DRAX. Nous avons convenu que toute communication à la presse doit être le résultat d'un accord général des trois missions. Or, comme il s'agit maintenant d'ajourner les travaux de la conférence pour un délai indéterminé, la presse posera des questions à ce sujet. C'est pourquoi je voudrais demander à M. le maréchal s'il n'a pas une proposition quelconque concernant le texte d'une déclaration pour la presse, qu'il faudra peut-être faire.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Le mieux, c'est de ne faire aucune déclaration. Nos missions sont des missions militaires, qui représentent les états-majors généraux de trois grands Etats. Et les journalistes, à l'affût de toutes les sensations, n'ont absolument rien à voir dans les travaux de notre conférence, aussi longtemps qu'elle n'a pas pris une décision ou une autre. L'interruption de nos séances ne signifie pas une rupture, et la reprise rapide des travaux de la conférence dépendra entièrement des missions militaires de la Grande-Bretagne et de la France, et de leurs gouvernements. (*Conversation prolongée entre l'amiral Drax et le général Doumenc.*)

L'AMIRAL DRAX. Nous sommes d'accord avec le fait qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration quelconque aux correspondants de presse qui se trouvent à Moscou. Mais j'estime nécessaire d'attirer l'attention de M. le maréchal sur le fait que, lorsque nous annoncerons à nos gouvernements que notre conférence s'est ajournée pour un délai indéterminé, selon toute vraisemblance, la presse mondiale jugera cet acte comme une rupture partielle ou temporaire, particulièrement si aucune déclaration à la presse n'est faite à ce sujet. C'est pourquoi je pense que, dans les conditions actuelles, nos gouvernements préféreraient faire une déclaration dans la presse. Mais c'est une question qu'ils décideront eux-mêmes. Cependant, si la date de notre prochaine séance était fixée, selon toute vraisemblance ils n'estimeraient pas nécessaire de faire une déclaration pour la presse. Je pense que le maréchal prendra cela en considération.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je demanderai la permission de faire une brève suspension, après laquelle nous nous réunirons et déciderons comment continuer. (*Pas d'objections contre la suspension.*) La séance est suspendue pour 15 minutes.

(*Après la suspension.*)

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. La mission militaire soviétique accepte la proposition de fixer la prochaine séance pour un des prochains jours, le 20 ou le 21, et demande quel jour est le plus convenable pour vous, le 20 ou le 21.

L'AMIRAL DRAX. Nous préférerions le 21 août. Cela pour le cas où la réponse de Paris et de Londres ne serait pas reçue auparavant. Dans le cas contraire, nous demanderons de fixer la séance plus tôt.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Il n'y a pas d'objections de notre part. Permettez-moi de lever la séance.

Annexe A

QUESTIONS NAVALES

1. Quels type de forces navales franco-britanniques devraient, selon vous opérer dans la Baltique et en quelles quantités ? Comment envisagez-vous de faire passer ces navires dans la Baltique, étant donné que le passage par les Belts et le Sund peut être facilement fermé par les Allemands ?

2. Comment envisagez-vous l'approvisionnement de ces forces en munitions, en torpilles et en équipement naval ?

3. Si, comme il est probable, la seule entrée dans la Baltique est par le canal de la mer Blanche, quelle est la dimension maxima des navires de guerre que nous pouvons y faire passer ?

4. Si les forces navales allemandes abandonnent entièrement la Baltique en vue d'une attaque navale concentrée contre les navires alliés dans l'Atlantique, combien de temps faudrait-il pour ramener par ce canal l'ensemble des forces franco-britanniques de la Baltique dans leurs eaux en vue de s'opposer à cette attaque ?

Il faut noter que les distances de nos bases navales de la mer du Nord via la mer Blanche sont les suivantes : Rosyth 2.630; Chatham 3.000. Elles dépassent la distance de l'Angleterre à l'Amérique par l'océan Atlantique.

5. Quelles facilités l'U.R.S.S. pourrait-elle nous offrir dans la Baltique et sur la côte de Mourmansk en ce qui concerne les bases navales ?

En combien de temps les navires de surface franco-britanniques opérant dans ces eaux peuvent-ils être mis en docks ou réparés effectivement à Kronstadt ou Léningrad après avoir subi

de graves avaries au combat ? Ce travail serait-il plus lent en hiver ?

6. L'U.R.S.S. a-t-elle des brise-glaces pour garder Kronstadt ouvert durant l'hiver ?

7. Dans quelle mesure les forces soviétiques peuvent-elles aider les forces navales alliées pour la protection des convois dans la Méditerranée orientale ? Combien de navires l'U.R.S.S. peut-elle envoyer de la mer Noire pour agir avec les alliés contre les sous-marins italiens, contre les îles du Dodécanèse et pour préserver les communications soviétiques dans la Méditerranée ?

8. Si l'Angleterre acceptait d'envoyer des forces navales en Baltique ou en mer Noire pour agir contre les concentrations ennemies qui peuvent se produire temporairement dans ces zones, l'U.R.S.S. accepterait-elle d'envoyer des forces égales en mer du Nord et en Méditerranée si des concentrations ennemies y opèrent?

9. L'U.R.S.S. est-elle d'accord pour que, lorsqu'un navire marchand est intercepté par un sous-marin, les opérations de visite et de fouille soient faites et l'équipage mis en lieu sûr avant que le navire ne soit coulé ?

(*Texte déposé en anglais le* 17-8-1939. *Retraduit du russe.*)

Annexe B

QUESTIONS MILITAIRES

Première question. Il y a une vingtaine d'étapes entre votre frontière et la Prusse orientale. Le nombre des itinéraires différents qu'on peut tracer entre la Dvina et le Niemen paraît être au maximum de six. Pour constituer un front qui donne des positions de départ solides en face de la ligne fortifiée de Prusse orientale, il faut occuper près de 200 kilomètres, ce qui exige une vingtaine de divisions. Pour préparer l'offensive, il faut disposer aussi de réserves d'infanterie, d'artillerie et de chars.

Cette mise en place semble exiger au minimum un mois, compte tenu des opérations préalables de mobilisation.

Pendant ce mois, il paraît possible que l'agresseur, dès qu'il aura établi des communications terrestres avec la Prusse orientale, monte lui-même une opération en direction de Riga et cherche à engager le combat avec l'Armée rouge sur le front Riga-Grodno.

La délégation russe estime-t-elle que l'Armée rouge sera en mesure d'accepter cette bataille avec des forces au moins égales à

celles que l'ennemi peut y amener ? Estime-t-elle possible de mener bataille sur ce front, principalement en ce qui concerne le ravitaillement en munitions ?

Deuxième question. Il a été demandé à la délégation soviétique d'indiquer les parties du territoire roumain dans lesquelles l'Armée rouge voudrait être autorisée à faire passer ses troupes dès que la situation l'exigerait.

La réponse faite indique qu'il faudrait tenir compte des circonstances concrètes et que la situation préciserait les zones d'action.

La précision suivante est demandée :

Comment la délégation soviétique envisage-t-elle son action, dans le cas où l'agression se produirait par la Hongrie contre la Roumanie ?

Envisage-t-elle la possibilité d'une bataille au sud des Carpates ?

Troisième question. La variante n° 3 est évidemment celle qui intéresse le plus l'U.R.S.S. puisque c'est celle où elle déploie le plus de forces.

Actuellement, la position prise par la délégation soviétique fait dépendre même la préparation du pacte d'une question politique intéressant des tierces puissances, ce qui retarde la conclusion du pacte.

Tant qu'il n'y a pas de pacte, la situation dans laquelle nous nous trouverions serait la suivante :

Les armées franco-britanniques seraient évidemment en état de guerre avec les armées allemandes puisque l'Allemagne aurait au préalable agressé la Pologne pour atteindre la Lettonie. Mais nous n'aurions aucune opération concertée en Baltique ou pour le maintien de vos communications maritimes tant dans l'Océan glacial que dans la Méditerranée.

La délégation franco-britannique suggère que ces questions pourraient être examinées et négociées indépendamment de l'état de la question cruciale, et qu'on éviterait ainsi des pertes de temps.

(*Texte déposé en français le* 17-8-1939. *Retraduit du russe.*)

Séance du 21 août 1939

Début de séance à 11 *heures* 03
Fin de séance à 17 *heures* 25

L'AMIRAL DRAX (président). La séance est ouverte.

Je dois tout d'abord déclarer au maréchal que pour accéder à son désir, il faudrait de nouveau reporter la séance à 3 ou 4 jours. Mais nous voudrions profiter de la séance d'aujourd'hui pour discuter trois ou quatre questions importantes.

Je dois vous informer que les pouvoirs de la mission britannique ont été reçus et qu'il va en être maintenant donné lecture.

(*Lecture du texte des pouvoirs est donnée en anglais. La traduction russe sera présentée après réception du texte original.*)

Je passe maintenant au deuxième point. Comme le maréchal a souhaité que cette séance ait lieu, je voudrais lui demander d'exprimer son opinion sur la poursuite de nos travaux.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Au nom de la mission de l'Union soviétique, je soumets la proposition de faire une interruption de notre conférence non pas pour 3 ou 4 jours, comme le demandent les missions anglaise et française, mais pour une durée plus prolongée, d'autant plus que les membres de notre mission sont occupés ces jours-ci avec les manœuvres d'automne et dans l'espoir que, durant cette période, toutes les questions qui nous

intéressent tous également seront éclaircies. Je veux parler de la réception de la réponse des gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France aux questions posées par la mission soviétique. (*Conversation entre l'amiral Drax et le général Doumenc.*)

L'AMIRAL DRAX. Je demanderais au maréchal de fixer un délai d'interruption plus précis.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je n'ai malheureusement pas la possibilité de fixer ce délai avec précision, car, apparemment, il n'y a aucune nécessité pratique à nous réunir avant que les missions anglaise et française aient reçu les réponses de leurs gouvernements. Il me semble que, si des réponses affirmatives à nos questions sont reçues, il faudra réunir notre conférence aussitôt que possible. [Mais] si les réponses sont négatives, je ne vois pas du tout la possibilité de poursuivre les travaux de notre conférence, parce que les questions posées par nous, comme j'en ai déjà informé au préalable notre haute conférence, sont pour nous décisives, cruciales. Si elles ne reçoivent pas de réponses positives, il ne sera plus guère nécessaire de se réunir.

L'AMIRAL DRAX. Nous comprenons que les membres de la mission soviétique sont très occupés. Nous serions heureux de donner une réponse précise aux questions du maréchal, mais je demanderais une suspension pour discuter la proposition du maréchal sur le délai d'interruption de la conférence. (*La mission soviétique donne son accord pour une suspension de séance.*)

(*Après la suspension.*)

L'AMIRAL DRAX. Le général et moi-même acceptons avec regret la proposition d'ajournement de la conférence faite par le maréchal.

Avant de nous séparer aujourd'hui, je voudrais souligner, au nom des missions anglaise et française, que nous avons été invités ici afin d'élaborer une convention militaire. C'est pourquoi il nous est difficile de comprendre les actes de la mission soviétique, dont l'intention était visiblement de poser dès le départ des questions politiques complexes et importantes.

Les dirigeants soviétiques devraient se représenter que, pour obtenir les réponses à ces questions, il était nécessaire d'en référer à nos gouvernements, et nos gouvernements, à leur tour, devaient en référer à d'autres gouvernements. C'est de là que provient le retard qui est indésirable à tout point de vue. C'est pourquoi les missions française et anglaise ne peuvent pas accepter la responsabilité du retard qui a lieu.

Comme nous pouvons obtenir les réponses de nos gouvernements à n'importe quel moment, nous demanderions que les membres de la mission soviétique trouvent le temps de participer à la poursuite des travaux.

En conclusion, nous exprimons notre opinion : nous sommes prêts à poursuivre les travaux de notre conférence et nous estimons que ce temps sera utilisé d'une façon profitable.

Voilà tout ce que nous voulions dire.

Je répète encore une fois que nous sommes prêts à poursuivre les travaux de la conférence à tout moment, lorsque cela conviendra.

(*L'amiral Drax a lu sa déclaration sur un texte dactylographié comportant des notes et des corrections faites au crayon.*)

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je demande à M. le président de suspendre la séance, afin que nous puissions nous consulter et donner notre réponse.

L'AMIRAL DRAX. Avant de le faire, je voudrais soumettre encore une question à l'examen du maréchal.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. Je vous en prie.

L'AMIRAL DRAX. Nous supposons qu'il ne faut faire aucune déclaration à la presse indiquant que les travaux de la conférence ont été ajournés *sine die*. Nous estimons que cette déclaration à la presse provoquerait des résultats indésirables, car nous pensons que la conférence reprendra prochainement ses travaux.

(*Cette dernière déclaration est remise par le général Doumenc à l'amiral Drax. Le général Heywood la traduit, et l'amiral Drax la lit. La déclaration était écrite à la main.*)

La séance est suspendue jusqu'à 16 heures.

(*Après la suspension.*)

L'AMIRAL DRAX. La séance est reprise.

LE COMMANDANT B. CHAPOCHNIKOV. Le Commissaire du peuple à la Marine de guerre, membre de notre mission, est actuellement très occupé et ne peut donc assister à la séance actuelle.

L'AMIRAL DRAX. Nous prenons acte de cette information et regrettons son absence.

LE MARÉCHAL K. VOROCHILOV. En réponse à la déclaration qui a été faite je donne lecture de notre déclaration.

« Dans sa déclaration, le chef de la mission militaire anglaise, l'amiral Drax, a posé au nom des missions militaires anglaise et française quelques questions sur lesquelles la mission soviétique estime nécessaire de donner des éclaircissements.

1. La déclaration souligne que les missions militaires française et anglaise ont été invitées en U.R.S.S. pour élaborer une convention militaire.

La mission militaire soviétique précise l'état de fait réel.

La présente conférence des missions militaires de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. était le prolongement naturel des négociations politiques qui ont été menées entre les représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de l'U.R.S.S. et dont le but, on le sait, était d'élaborer un plan commun de résistance à l'agression en Europe.

A ce propos, le gouvernement soviétique a maintes fois déclaré qu'il ne pouvait pas séparer le pacte politique de la convention militaire, qui doivent être le résultat des négociations politiques et militaires entre nos pays.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et de la France, étant tombés d'accord avec l'opinion du gouvernement soviétique, ont envoyé leurs missions militaires en U.R.S.S.

2. Il est difficile pour la mission militaire anglo-française, selon sa déclaration, de comprendre les actes de la mission soviétique, dont l'intention consisterait, à son avis, à poser dès le départ des questions politiques complexes et importantes.

L'intention de la mission militaire soviétique était et reste de s'entendre avec les missions militaires anglaise et française sur l'organisation pratique de la coopération militaire des forces armées des trois pays contractants.

La mission soviétique estime que l'U.R.S.S., qui n'a pas de frontière commune avec l'Allemagne, ne peut venir en aide à la France, à la Grande-Bretagne, à la Pologne et à la Roumanie qu'à la condition que ses troupes puissent passer par les territoires polonais et roumain, car il n'existe pas d'autre voie pour entrer en contact avec les troupes de l'agresseur.

De même que les troupes anglaises et américaines, dans la dernière guerre mondiale, n'auraient pu coopérer militairement avec les forces armées de la France si elles n'avaient pas eu la possibilité d'opérer sur le territoire de la France, de même les forces armées soviétiques ne pourront coopérer militairement avec les forces armées de la France et de la Grande-Bretagne si elles ne peuvent passer sur le territoire de la Pologne et de la Roumanie. Ceci est un axiome militaire.

Telle est la ferme conviction de la mission militaire soviétique.

A notre grande surprise, les missions anglaise et française ne sont pas d'accord sur ce point avec la mission soviétique. Là résident nos divergences.

La mission militaire soviétique ne peut imaginer comment les gouvernements et les états-majors généraux de la Grande-Bretagne et de la France ont pu, en envoyant leurs missions en U.R.S.S. en vue de négocier la conclusion d'une convention militaire, ne pas donner d'indications précises et positives sur une question aussi élémentaire que le passage et les opérations des forces armées soviétiques contre les troupes de l'agresseur sur les territoires de la Pologne et de la Roumanie, avec lesquelles la Grande-Bretagne et la France ont respectivement des rapports politiques et militaires.

Mais si les Français et les Anglais font de cette question axiomatique un grand problème, exigeant une étude prolongée, cela signifie qu'il y a tout lieu de douter de leur désir d'une coopération militaire effective et sérieuse avec l'U.R.S.S.

En raison de ce qui vient d'être exposé, la responsabilité de la prolongation des négociations militaires, ainsi que de leur suspension, incombe naturellement aux parties française et anglaise. »

(*Conférence prolongée entre l'amiral Drax et le général Doumenc.*)

L'amiral Drax. Nous désirons faire une brève suspension.

La séance est suspendue.

(*Après la suspension*)

L'amiral Drax. En réponse à la déclaration du maréchal, je veux dire que, s'il y avait le moindre doute quant au sérieux de notre intention de conclure un accord militaire, nous le déclarerions franchement et immédiatement.

Il me semble que, dans l'idée de la mission soviétique, il y a certains malentendus au sujet de notre opinion sur les plans soviétiques. Nous sommes loin d'avoir des divergences avec les trois variantes du plan qui ont été exposées par le chef d'état-major général Chapochnikov. Les questions politiques soulevées sont déjà en cours de discussion par nos gouvernements.

Mais les événements progressent très vite. C'est pourquoi, pour ne pas perdre de temps, nous voulons poser quelques questions importantes, élaborées dans le cadre des trois variantes exposées. Nous demandons que ces questions soient étudiées, de

façon que vous soyez en état de leur donner réponse à notre prochaine séance. Nous sommes prêts à discuter ces questions à tout moment, lorsque cela vous conviendra.

En ce qui concerne ma question posée ce matin, je voudrais demander si vous êtes prêts à vous réunir lorsque nous aurons reçu les réponses de Londres et de Paris.

Le maréchal K. Vorochilov. En raison du caractère indéterminé de la situation en ce qui concerne la réception des réponses, il me semble qu'il vaut mieux ne pas préjuger maintenant de la question du jour de réunion de notre conférence. Il va de soi que, si les missions anglaise et française reçoivent respectivement des réponses positives aux questions posées par nous, la mission militaire soviétique sera prête à se réunir pour examiner les questions qui n'ont été qu'ébauchées par nous et qui doivent encore faire l'objet d'une discussion détaillée.

L'amiral Drax. Nous vous remettons sous forme écrite plusieurs questions, et nous voudrions vous demander de les étudier. Nous vous remettons également plusieurs questions navales.

Je demanderais encore au maréchal de dire s'il a une proposition quelconque concernant une déclaration à la presse. Je pose cette question étant donné qu'il a déjà été fait une déclaration officielle, laquelle n'a pas été concertée à l'avance avec les autres missions.

Le maréchal K. Vorochilov. Je pense qu'il n'est pas besoin maintenant de prendre des engagements réciproques concernant des communications à la presse.

La mission soviétique n'a pas l'intention de donner d'informations sur les travaux de notre conférence. Mais elle ne peut pas certifier que tels ou tels renseignements ne peuvent pas filtrer dans la presse.

En ce qui concerne la déclaration de M. l'amiral, à savoir que des informations sur les travaux de notre conférence ont filtré dans la presse, voici ce qu'il en est :

Toute la presse mondiale, y compris la presse anglaise et française, a discuté maintes fois, et fort en détail, la question selon laquelle les difficultés dans les travaux de notre conférence proviennent de ce que la mission militaire soviétique ou le gouvernement soviétique auraient posé devant notre conférence la question des garanties de nos frontières d'Extrême-Orient par la Grande-Bretagne et la France. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de parler ici du caractère inventé et mensonger de tout ce tapage journalistique. Et c'est cela seulement qui explique la déclaration officielle de l'agence Tass, selon laquelle la question des fron-

tières d'Extrême-Orient et de la coopération militaire entre l'Union soviétique et la Grande-Bretagne et la France en Extrême-Orient n'a été ni posée ni discutée à notre conférence et que les divergences ont lieu sur d'autres plans.

Je ne vois pas là de violation de la décision que nous avions prise de ne pas donner à la presse d'informations sur les travaux. Il n'a rien été communiqué sur les travaux.

(*L'amiral Drax se consulte avec le général Doumenc.*)

L'amiral Drax. Nous prenons acte de la déclaration du maréchal au sujet du communiqué de l'agence Tass et nous le remercions de son explication détaillée.

Peut-on tirer de là la conclusion que notre accord pour ne donner aucune communication à la presse sans consultation préalable de toutes les parties reste en vigueur ?

Le maréchal K. Vorochilov. Je pense que notre conférence cesse ses travaux pour une période de temps plus ou moins prolongée. C'est pourquoi il n'est pas besoin maintenant de se lier. Cependant, je le répète, notre mission militaire ne se dispose à donner aucun renseignement à la presse.

L'amiral Drax. Nous en prenons acte et nous déclarons que, de leur côté, les missions anglaise et française n'ont pas non plus l'intention de faire des déclarations quelconques dans la presse.

Le commandant d'armée B. Chapochnikov. Nous avons reçu plusieurs questions des missions militaires anglaise et française. De son côté, la mission militaire soviétique a posé peu de questions complémentaires. La mission militaire soviétique se réserve le droit, lors de la poursuite des travaux de la conférence, de poser une série de questions qu'elle jugera nécessaires.

L'amiral Drax. Cela va de soi.

Et maintenant, comme le programme de notre conférence est épuisé, je demande la permission de remettre encore cinq questions concernant les forces aériennes.

Je suis d'accord avec la proposition du maréchal pour ajourner nos séances, mais auparavant je veux déclarer ceci : je trouverais étonnant que la réponse à la question politique tarde.

La séance est levée.

Annexe.

QUESTIONS DES MISSIONS FRANÇAISE ET BRITANNIQUE SUR LES QUESTIONS AERIENNES

1. Avec quelle rapidité les forces aériennes soviétiques peuvent-elles être mobilisées sur les fronts polonais et roumain ?

2. L'U.R.S.S. se propose-t-elle d'opérer à partir de ses propres bases aériennes ou de bases avancées en Pologne et en Roumanie ?

3. L'U.R.S.S. pourrait-elle fournir à la Roumanie et à la Pologne des avions ou des matériaux nécessaires à leur construction ?

4. Dans l'éventualité de la guerre, l'U.R.S.S. se propose-t-elle d'aider la Turquie en avions et en équipement ?

5. Les aérodromes et les terrains d'atterrissage qui seraient occupés en cas de guerre par les forces aériennes soviétiques à la frontière occidentale de l'U.R.S.S. conviennent-ils pour les opérations de l'aviation en toute saison y compris l'automne, l'hiver et le printemps ? Les opérations sont-elles possibles seulement sur une échelle limitée sur tout ou partie de ces aérodromes à certaines périodes de l'année ?

21 août 1939.

SOMMAIRE

I.C.C. - PARIS - PRO 04-52, 53 *Le directeur-gérant :* Jean ETENDART

RECHERCHES INTERNATIONALES

Abonnement d'un an (6 cahiers)

France : 2.500 fr.
2.300 fr. pour les abonnés à *la Nouvelle Critique*

Etranger : 2.800 fr.
2.600 fr. pour les abonnés à *la Nouvelle Critique*

C.C.P. Paris 6956-23 Editions de la Nouvelle Critique

Ce qui frappe le plus dans la vie de l'esprit, en ce milieu du XXe siècle, c'est sans aucun doute que plus d'un milliard d'hommes nourrissent leur pensée de la méthode marxiste et que de nombreux Etats ont pris celle-ci pour principe de leur organisation sociale. Le premier but de *Recherches Internationales* est de fournir, sous une forme accessible à un vaste public, des exemples divers de l'apport des chercheurs qui s'inspirent de cette méthode.

Notre second but est de contribuer au développement nécessaire de ces échanges culturels continus et approfondis qui, indispensables au progrès de l'esprit, servent la connaissance réciproque entre les peuples et jouent ainsi un rôle certain dans le maintien de la paix.

Chacun de nos cahiers est consacré à une des sciences de la nature et de l'homme, à un art ou à un grand ensemble de problèmes philosophiques; il est composé de travaux effectués par des chercheurs marxistes des différentes parties du monde. Les textes que nous publions concernent moins la découverte proprement dite ou l'analyse du détail technique que la mise en œuvre de la méthode marxiste matérialiste et dialectique dans une question scientifique ou esthétique donnée.

Aussi éloignés du dogmatisme que de l'indifférence théorique, ces textes ne prétendent pas épuiser, à un moment et dans un secteur donnés, les possibilités de la pensée et de la pratique humaines. Notre conviction est, en effet, que le choc des idées, la critique, la discussion, sont indispensables au développement de la science et de la culture.

En donnant des exemples de l'apport marxiste-léniniste au développement des sciences, de la pensée et de l'art, nous entendons contribuer à l'émulation entre hommes de culture, éveiller des idées, susciter des débats qui, à leur tour, seront des ferments de progrès.

Rédaction-Administration :

LES ÉDITIONS DE LA NOUVELLE CRITIQUE

95-97, boulevard de Sébastopol, Paris (2e)

Vente aux libraires : 24, rue Racine, Paris (6e)